



Secrétariat du Conseil du Trésor

COMPTES PUBLICS DE L'ONTARIO

États financiers
des organismes
du gouvernement

VOLUME 2A | 2015-2016



TABLE DES MATIÈRES

Volume 2a

	Page
Généralités	
Ministère responsable pour les agences gouvernementales	ii
Guide d'interprétation des comptes publics	iv

ÉTATS FINANCIERS

Section 1 – Organismes du gouvernement

Action Cancer Ontario.....	31 mars 2016.....	1-1
Agence de foresterie du parc Algonquin	31 mars 2016.....	1-21
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario).....	31 mars 2016.....	1-37
Agence ontarienne des eaux	31 décembre 2015.....	1-55
AgriCorp.....	31 mars 2016.....	1-57
Aide juridique Ontario	31 mars 2016.....	1-75
Le Centre Centennial des sciences et de la technologie (Centre des sciences de l'Ontario).....	31 mars 2016.....	1-99
Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (Toronto 2015)....	31 mars 2016.....	1-115
Commission de l'énergie de l'Ontario	31 mars 2016.....	1-133
Commission de transport Ontario Northland	31 mars 2016.....	1-149
Commission des courses de l'Ontario.....	31 mars 2016.....	1-181
Commission des parcs du Niagara	31 mars 2016	1-199
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	31 mars 2016.....	1-223
Conseil des arts de la province de l'Ontario (Conseil des arts de l'Ontario)	31 mars 2016.....	1-249
cyberSanté Ontario	31 mars 2016.....	1-271
La Fondation Trillium de l'Ontario	31 mars 2016.....	1-287
Fonds de reboisement	31 mars 2016.....	1-303
Gestionnaire indépendant du réseau électrique.....	31 décembre 2015.....	1-325
Institut de recherche agricole de l'Ontario.....	31 mars 2016.....	1-349
Metrolinx	31 mars 2016.....	1-365
Musée royal de l'Ontario	31 mars 2016.....	1-393
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	31 mars 2016.....	1-417
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario).....	31 mars 2016.....	1-431
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario	31 mars 2016.....	1-451
Office ontarien de financement	31 mars 2016.....	1-485

Suite des états financiers des organismes du gouvernement dans le volume 2b.

**MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES
DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS**

Ministère des Affaires municipales et du Logement
Société ontarienne d'hypothèques et de logement

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales
AgriCorp
Commission des courses de l'Ontario
Institut de recherche agricole de l'Ontario

Ministère du Développement du Nord et des Mines
Commission de transport Ontario Northland
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure/Recherche et de l'Innovation
Portefeuille immobilier général
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Toronto Waterfront Revitalization Corporation)
Société ontarienne de financement de la croissance
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario)

Ministère de l'Éducation
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario)
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario

Ministère de l'Énergie
Brampton Distribution Holdco Inc.
Commission de l'énergie de l'Ontario
Gestionnaire indépendant du réseau électrique
Hydro One Limited
Ontario Power Génération Inc.

Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement
Agence ontarienne des eaux

Ministère des Finances
Caisse de retraite des juges provinciaux
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Fonds de garantie des prestations de retraite
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Office ontarien de financement
Pertes radiées des comptes
Régie des alcools de l'Ontario
Remises de revenus
Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
Société ontarienne d'assurance-dépôts

**MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES
DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS**

Ministère du Procureur général

Aide juridique Ontario
Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Ministère des Richesses naturelles et des Forêts

Agence de foresterie du parc Algonquin
Fonds de reboisement

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Action Cancer Ontario
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario)
cyberSanté Ontario
Ornge
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Est
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Ouest
Réseau local d'intégration des services de santé – Champlain
Réseau local d'intégration des services de santé – Érié St-Clair
Réseau local d'intégration des services de santé – Hamilton Niagara Haldimand Brant
Réseau local d'intégration des services de santé – Mississauga Halton
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Est
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Ouest
Réseau local d'intégration des services de santé – Simcoe Nord Muskoka
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Est
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Ouest
Réseau local d'intégration des services de santé – Toronto-Centre
Réseau local d'intégration des services de santé – Waterloo Wellington

Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie (Centre des sciences de l'Ontario)
Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (Toronto 2015)
Commission des parcs du Niagara
Conseil des arts de la province de l'Ontario (Conseil des arts de l'Ontario)
La Fondation Trillium de l'Ontario
Musée royal de l'Ontario
Société d'exploitation de la Place Ontario
Société du Centre des Congrès d'Ottawa
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Ministère des Transports

Metrolinx

Ministère du Travail

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Secrétariat du Conseil du Trésor

Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les *Comptes publics* de la province de l'Ontario pour 2015-2016 comprennent le Rapport annuel et états financiers consolidés et sont présentés en trois volumes :

Le volume 1 contient les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères portent sur les activités financières de chaque ministère. Ils sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comparent les crédits autorisés aux dépenses réelles. Les charges des ministères comprennent toutes les charges autorisées par l'Assemblée législative, mais excluent les redressements découlant de la consolidation des organismes publics dont les charges ne sont pas autorisées.

Le volume 2 contient les états financiers des organismes de services du gouvernement et des entreprises publiques qui font partie du périmètre comptable, ainsi que certains autres états financiers.

Le volume 3 contient les détails de paiements effectués par les ministères aux fournisseurs (y compris la taxe de vente) et aux bénéficiaires de paiements de transfert, si cette divulgation n'est pas réputée être interdite en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenues, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la province allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. On trouvera la liste de ces états financiers dans la table des matières. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

ORGANISMES DU GOUVERNEMENT



Action Cancer Ontario

Le 16 juin, 2016

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers ainsi que de toute autre information contenue dans le présent rapport. Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et renferment, s'il y a lieu, des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Action Cancer Ontario tient à respecter les normes les plus élevées en matière d'intégrité et de services aux patients. Pour protéger son actif, l'organisme a mis en place un ensemble solide et dynamique de contrôles et de procédés financiers internes traduisant un bon équilibre coûts-avantages. La direction a élaboré et maintient des contrôles financiers et administratifs, des systèmes d'information et des pratiques de gestion de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer les systèmes et pratiques de gestion, et des rapports sont remis au comité de vérification et des finances.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, il incombait au conseil d'administration d'Action Cancer Ontario, par l'intermédiaire du comité de vérification et des finances, de s'assurer que la direction avait assumé ses responsabilités en ce qui concerne la présentation de l'information financière et les contrôles internes. Le comité rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et le vérificateur général pour s'assurer que chaque partie s'est bien acquittée de ses fonctions respectives et pour examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Le vérificateur général a directement et pleinement accès au comité de vérification et des finances, en présence ou non de la direction, afin de discuter de sa vérification et de ses conclusions quant à l'intégrité de l'information financière et à l'efficacité des contrôles internes.

Les états financiers ont été examinés par le bureau du vérificateur général de l'Ontario. Il incombe au vérificateur général d'exprimer son opinion quant à savoir si les états financiers donnent une image fidèle des résultats conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Dans son rapport, le vérificateur général fait part de son examen et de son opinion.

Au nom de la direction d'Action Cancer Ontario,

Le président et chef de la direction,

Handwritten signature of Michael Sherar in black ink.

Michael Sherar, PhD

Le vice-président et chef des finances,

Handwritten signature of Elham Roushani in black ink.

Elham Roushani, BSc, CPA, CA



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À Action Cancer Ontario
et au ministre de la Santé et des Soins de longue durée

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Action Cancer Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états des résultats, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Action Cancer Ontario au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale,

Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 16 juin 2016

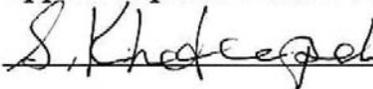
Action Cancer Ontario

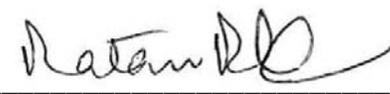
État de la situation financière

Au 31 mars 2016

(en milliers de dollars)

	2016 \$	2015 \$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	55 500	73 769
Placements (note 4)	66 141	95 388
Créances clients et charges payées d'avance (note 5)	49 094	10 932
	170 735	180 089
Immobilisations (note 6)	6 047	6 825
	176 782	186 914
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	119 196	126 813
Passif à long terme		
Apports reportés pour immobilisations (note 8)	4 277	6 049
Charges complémentaires de retraite [note 9 b)]	2 511	2 438
	6 788	8 487
Soldes des fonds		
Dotation (note 2)	1 088	1 088
Affectations d'origine interne (note 2)	99	670
Affectations d'origine externe (note 2)	1 867	1 731
Administration générale – non grevé d'affectations (note 2)	45 974	45 097
Investissement en immobilisations (note 10)	1 770	3 028
	50 798	51 614
	176 782	186 914

Engagements (note 15)**Passifs éventuels** (note 16)**Garanties** (note 17)**Approuvé par le conseil d'administration,**

 , administrateur


 , administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Action Cancer Ontario

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

(en milliers de dollars)

	Fonds affectés		Fonds d'administration générale		Total	
	2016 \$	2015 \$	2016 \$	2015 \$	2016 \$	2015 \$
Produits						
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	-	-	1 923 965	1 720 943	1 923 965	1 720 943
Apports en capital du ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour les programmes intégrés de cancérologie	-	-	-	33 181	-	33 181
Amortissement des apports reportés pour immobilisations (note 8)	-	-	2 092	13 476	2 092	13 476
Autres produits (note 12)	2 968	2 665	4 298	4 567	7 266	7 232
Produits de placement (note 11)	12	17	2 441	2 584	2 453	2 601
	<u>2 980</u>	<u>2 682</u>	<u>1 932 796</u>	<u>1 774 751</u>	<u>1 935 776</u>	<u>1 777 433</u>
Charges						
Services relatifs à la cancérologie et à la prévention	10	8	633 867	507 768	633 877	507 776
Services relatifs aux maladies rénales chroniques	-	-	621 421	612 557	621 421	612 557
Programmes provinciaux de remboursement des médicaments	-	-	349 879	320 098	349 879	320 098
Services de dépistage	-	-	153 534	147 993	153 534	147 993
Salaires et avantages sociaux (note 9)	2 322	2 003	100 703	97 446	103 025	99 449
Apports en capital pour les services relatifs à la cancérologie	-	-	35 699	32 904	35 699	32 904
Autres charges de fonctionnement (note 13)	233	190	26 180	28 069	26 413	28 259
Services acquis	673	985	6 255	9 015	6 928	10 000
Amortissement des immobilisations	-	-	3 667	15 364	3 667	15 364
Recherche translationnelle clinique	-	-	2 149	3 344	2 149	3 344
Perte nette sur la sortie d'immobilisations	-	-	-	74	-	74
	<u>3 238</u>	<u>3 186</u>	<u>1 933 354</u>	<u>1 774 632</u>	<u>1 936 592</u>	<u>1 777 818</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(258)</u>	<u>(504)</u>	<u>(558)</u>	<u>119</u>	<u>(816)</u>	<u>(385)</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Action Cancer Ontario

État de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

(en milliers de dollars)

	Fonds affectés					2016	2015
	Dotation \$	Origine interne \$	Origine externe \$	Adminis- tration générale – non grevé d'affecta- tions \$	Investis- sement en immobi- lisations \$	Total \$	Total \$
Soldes des fonds, au 31 mars 2015	1 088	670	1 731	45 097	3 028	51 614	51 999
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	-	(396)	138	(558)	-	(816)	(385)
Variation nette de l'investissement en immobilisations (note 10)	-	-	-	1 258	(1 258)	-	-
Virements interfonds (note 14)	-	(175)	(2)	177	-	-	-
Soldes des fonds, au 31 mars 2016	1 088	99	1 867	45 974	1 770	50 798	51 614

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Action Cancer Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

(en milliers de dollars)

	2016 \$	2015 \$
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(816)	(385)
Amortissement des immobilisations	3 667	15 364
Amortissement des apports reportés pour immobilisations	(2 092)	(13 476)
Perte nette sur la sortie d'immobilisations	-	74
Charge au titre des prestations constituées relative aux avantages complémentaires de retraite	244	243
Avantages complémentaires de retraite payés	(171)	(176)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Créances clients et charges payées d'avance	(38 162)	20 239
Créditeurs et charges à payer	(7 617)	(18 118)
	<u>(44 947)</u>	<u>3 765</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	<u>(2 889)</u>	<u>(6 517)</u>
Activités de placement		
Produit des placements échus	94 777	93 078
Acquisition de placements	<u>(65 530)</u>	<u>(94 504)</u>
	<u>29 247</u>	<u>(1 426)</u>
Activités de financement		
Montants reçus liés aux immobilisations	<u>320</u>	<u>2 823</u>
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice		
	(18 269)	(1 355)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>73 769</u>	<u>75 124</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>55 500</u>	<u>73 769</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

1 Nature des activités

Action Cancer Ontario (l'« organisme ») est un organisme gouvernemental provincial qui a la responsabilité d'assurer l'amélioration du rendement des systèmes de santé de cancérologie et de traitement des maladies rénales chroniques de l'Ontario. L'organisme soutient aussi la réalisation des stratégies sur les temps d'attente, sur les services d'urgence et sur les autres niveaux de soins grâce à la collecte et à la diffusion d'informations qui permettront au gouvernement d'évaluer, de gérer et d'améliorer l'accès à des soins de qualité et efficaces. Il a également le mandat de trouver le financement permettant d'améliorer constamment le rendement du système de santé afin de s'assurer que les patients reçoivent les soins appropriés, au moment opportun, au bon endroit, à chacune des étapes de leur lutte contre le cancer.

Le rôle de l'organisme est aussi de collaborer avec les prestataires de soins de santé dans chaque région de la province afin de planifier les services qui répondront aux besoins actuels et futurs des patients; de soutenir les prestataires dans la prestation de soins de la plus haute qualité conformément aux normes et aux lignes directrices fondées sur des données éprouvées; et de travailler de concert avec les administrateurs, les médecins et autres prestataires de soins pour améliorer l'efficacité et l'efficacités du système.

L'organisme agit aussi à titre de leader dans la création et la mise en œuvre de modèles innovateurs de paiement, il met sur pied des programmes provinciaux conçus pour hausser le taux de participation aux examens de dépistage, il transpose les données issues des recherches en normes et lignes directrices, il transmet l'information aux décideurs provinciaux et il s'assure que les Ontariens peuvent compter sur des systèmes en cancérologie et en traitement des maladies rénales efficaces et de la plus haute qualité en évaluant le rendement des services et en communiquant les résultats.

L'organisme est principalement financé par le ministère de la Santé et des soins de longue durée (« MSSLD ») de la province d'Ontario.

L'organisme est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, est exonéré d'impôt, à condition de satisfaire à certaines exigences de la Loi. Les membres du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration sont des bénévoles dont les services ne sont pas rémunérés.

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

2 Principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Comptabilité par fonds

Le fonds de dotation présente les apports grevés d'affectations d'origine externe aux termes desquelles les ressources apportées doivent être préservées en permanence, à moins d'être spécifiquement soustraites par le donateur. Les produits de placement affecté provenant des ressources du fonds de dotation sont comptabilisés comme produits du fonds grevé d'affectations d'origine externe.

Les produits de placement sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du nombre de jours durant lesquels le placement est détenu au cours de l'exercice.

Le fonds grevé d'affectations d'origine interne présente les fonds qui ont fait l'objet d'une affectation interne établie par le conseil d'administration en matière d'éducation, de recherche ou d'autres fins particulières.

Le fonds grevé d'affectations d'origine externe présente les dons et les subventions dont l'utilisation a été soumise à des restrictions par le donateur. Ces ressources servent principalement à la recherche. Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, l'organisme s'assure que tous les fonds grevés d'affectations sont bien utilisés aux fins établies.

Le fonds d'administration générale sert à comptabiliser les programmes de l'organisme et d'autres programmes qui sont financés par le MSSLD. Ce fonds présente les ressources non affectées, les subventions affectées reçues du MSSLD et les subventions affectées reçues d'autres organismes pour lesquelles l'organisme n'a aucun fonds affecté correspondant.

Apports

L'organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour la comptabilisation des apports affectés. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds affecté lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement final est raisonnablement sûr. Les apports affectés pour lesquels il n'existe aucun fonds affecté correspondant (y compris les programmes financés par le MSSLD et les autres programmes financés) sont comptabilisés à titre de produits dans le fonds d'administration générale selon la méthode du report.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est probable.

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

Les apports non affectés destinés à l'achat d'immobilisations sont comptabilisés à titre d'apports reportés pour immobilisations et sont amortis selon la même méthode que celles des immobilisations connexes.

Les apports pour dotation sont comptabilisés à titre de produits du fonds de dotation dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts bancaires, de certificats de dépôt et de placements à court terme dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur lorsqu'ils sont acquis ou émis. Au cours des périodes subséquentes, les instruments financiers (y compris les placements) sont comptabilisés au coût ou au coût amorti après dépréciation, le cas échéant. Les actifs financiers sont soumis à des tests de dépréciation s'il existe une indication objective de dépréciation. Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, le placement est déprécié et la perte est comptabilisée dans l'état des résultats. Quant aux créances clients, lorsqu'une perte est considérée comme probable, la créance client est comptabilisée au montant recouvrable estimatif net, la perte étant comptabilisée dans l'état des résultats. Les coûts de transaction liés à une acquisition, une vente ou une émission d'instruments financiers sont comptabilisés en charges pour ces éléments qui sont ultérieurement évalués à la juste valeur et comptabilisés dans l'instrument financier pour ceux qui sont évalués au coût amorti.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant. Les coûts associés à la main-d'œuvre interne et de tiers sont inscrits à l'actif dans les logiciels en lien avec le développement de projets de technologie de l'information.

Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux calculés en fonction de la durée de vie estimative des actifs.

Le matériel thérapeutique et autre matériel technique sont amortis sur des périodes allant de quatre à neuf ans; le mobilier de bureau et le matériel sont amortis sur des périodes allant de trois à cinq ans; et les améliorations locatives sont amorties sur la durée des contrats de location. Les logiciels sont amortis sur des périodes allant de trois à quatre ans.

Les terrains et les bâtiments de quatre pavillons donnés par la Société canadienne du cancer – Division de l'Ontario sont comptabilisés à une valeur nominale, car leur juste valeur n'a pu être déterminée au prix d'un effort raisonnable au moment où le don a été reçu.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'organisme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en gain ou en perte, selon le cas, dans l'état des résultats.

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Régime de retraite et avantages complémentaires de retraite

i) Charges de retraite

L'organisme comptabilise sa participation au Healthcare of Ontario Pension Plan (« HOOPP »), régime de retraite interentreprises à prestations déterminées, comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations déterminées, étant donné que l'organisme ne dispose pas des renseignements nécessaires pour la comptabiliser comme une participation à un régime à prestations déterminées. Les cotisations de l'organisme sont donc comptabilisées comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations déterminées, au moment où elles deviennent exigibles.

ii) Avantages complémentaires de retraite

Les charges complémentaires de retraite sont déterminées par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sont passées en charges à mesure que les services sont rendus. Les ajustements à ces charges découlant des changements d'estimations et les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés concernés selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre de l'actif et du passif et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent les charges à payer et les créances clients relatives aux médicaments. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3 Trésorerie et équivalents de trésorerie – grevés d'affectations

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent un montant de 420 \$ (417 \$ en 2015) grevé d'affectations puisqu'il s'agit de sommes liées à un régime de retraite qui a été dissous et elles sont détenues par un tiers au cas où d'anciens membres déposeraient une demande. Ces sommes sont assujetties à des affectations d'origine externe et ne sont pas disponibles pour une utilisation à des fins générales.

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

4 Placements

	2016	2015
	\$	\$
Certificats de placement garanti, remboursables à vue, comme suit :		
au taux d'intérêt de 1,75 %, échéant le 5 septembre 2017	44 861	-
au taux d'intérêt de 1,75 %, échéant le 2 octobre 2017	10 830	-
au taux d'intérêt de 1,75 %, échéant le 3 novembre 2017	10 450	-
au taux d'intérêt de 1,85 %, échéant le 5 septembre 2015	-	23 870
au taux d'intérêt de 1,80 %, échéant le 5 septembre 2015	-	10 103
au taux d'intérêt de 1,80 %, échéant le 5 septembre 2015	-	10 103
au taux d'intérêt de 1,90 %, échéant le 2 octobre 2015	-	10 636
au taux d'intérêt de 1,89 %, échéant le 3 novembre 2015	-	10 261
au taux d'intérêt de 1,90 %, échéant le 7 janvier 2016	-	10 224
au taux d'intérêt de 1,77 %, échéant le 17 mars 2016	-	20 191
	<hr/>	<hr/>
	66 141	95 388
	<hr/>	<hr/>

5 Créances clients et charges payées d'avance

	2016	2015
	\$	\$
Créances clients	16 644	7 990
À recevoir du MSSLD	30 765	1 140
Charges payées d'avance	1 685	1 802
	<hr/>	<hr/>
	49 094	10 932
	<hr/>	<hr/>

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

6 Immobilisations

	2016		
	Coût	Amortissement	Valeur
	\$	cumulé	comptable
			nette
			\$
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	4 242	4 100	142
Mobilier de bureau et matériel	7 426	6 319	1 107
Améliorations locatives	5 056	4 583	473
Terrain et bâtiments	1	-	1
Logiciels	34 411	30 087	4 324
	51 136	45 089	6 047
			2015
	Coût	Amortissement	Valeur
	\$	cumulé	comptable
			nette
			\$
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	4 242	3 908	334
Mobilier de bureau et matériel	7 166	5 660	1 506
Améliorations locatives	5 052	4 194	858
Terrain et bâtiments	1	-	1
Logiciels	31 786	27 660	4 126
	48 247	41 422	6 825

Le coût des immobilisations comprend les logiciels en développement de 3 319 \$ (746 \$ en 2015) et les dépôts pour du matériel et des améliorations locatives de néant (766 \$ en 2015). Ces montants seront amortis dès que l'actif sera prêt à être mis en service.

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

7 Crédoiteurs et charges à payer

	2016	2015
	\$	\$
Comptes fournisseurs	58 927	50 102
Charges à payer	49 207	67 939
Somme due au MSSLD	10 284	8 134
Somme due aux autres bailleurs de fonds	358	221
Sommes détenues par un tiers au titre d'un régime de retraite (note 3)	420	417
	<u>119 196</u>	<u>126 813</u>

8 Apports reportés pour immobilisations

Les apports reportés pour immobilisations représentent le montant non amorti et non dépensé des fonds reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations. La variation du solde des apports reportés pour immobilisations survenue pendant l'exercice est présentée ci-dessous.

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	6 049	153 393
Sommes reçues relativement à des immobilisations	320	2 823
Montants virés aux hôpitaux	-	(136 691)
Sommes comptabilisées à titre de produits	(2 092)	(13 476)
	<u>4 277</u>	<u>6 049</u>

Au cours de l'exercice 2014-2015, l'organisme a transféré la propriété du matériel de radiologie et celle des logiciels connexes aux hôpitaux ayant un programme intégré de cancérologie, où ce matériel a été installé. L'acquisition de ce matériel ayant été entièrement financé par une subvention d'équipement reportée, le transfert de propriété a été effectué à la valeur comptable nette. Au moment du transfert de propriété, le coût du matériel était de 326 889 \$ et son amortissement cumulé se chiffrait à 190 198 \$.

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

Le solde des apports en capital reportés pour immobilisations est constitué des éléments ci-dessous :

	2016 \$	2015 \$
Apports en capital non amortis utilisés pour l'acquisition d'immobilisations	4 277	3 797
Apports non dépensés	-	2 252
	4 277	6 049

9 Avantages de retraite et avantages postérieurs à l'emploi**a) Régime de retraite**

Les salariés de l'organisme participent au HOOPP, un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Les participants du HOOPP reçoivent des prestations fondées sur leur nombre d'années de service et sur leur salaire moyen annualisé pendant la période de cinq années consécutives au cours de laquelle ils ont été le mieux rémunérés avant leur retraite, leur cessation d'emploi ou leur décès.

Les cotisations versées au HOOPP par l'organisme au cours de l'exercice, pour les salariés, se sont établies à 7 817 \$ (7 264 \$ en 2015) et sont incluses dans les charges de retraite dans l'état des résultats, ce qui rend compte de la totalité des montants exigibles pour l'exercice.

b) Avantages complémentaires de retraite

Avant le 1^{er} janvier 2006, l'organisme offrait à ses salariés actifs et retraités des avantages complémentaires de retraite couvrant les soins médicaux et dentaires. Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'organisme offre des avantages complémentaires de retraite uniquement à ses salariés retraités avant le 1^{er} janvier 2006. Les prestations versées au cours de l'exercice au titre de ce régime sans capitalisation se sont élevées à 171 \$ (176 \$ en 2015). L'évaluation actuarielle des avantages complémentaires de retraite est datée du 1^{er} avril 2013 et a été extrapolée jusqu'au 31 mars 2016.

Les renseignements relatifs aux avantages complémentaires de retraite de l'organisme figurent ci-dessous.

	2016 \$	2015 \$
Obligation au titre des prestations constituées	2 935	3 635
Pertes actuarielles non amorties	(424)	(1 197)
	2 511	2 438

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

Le tableau suivant présente l'évolution du passif au titre des avantages sociaux futurs durant l'exercice.

	2016	2015
	\$	\$
Avantages complémentaires de retraite au 1 ^{er} avril 2015	2 438	2 371
Charges liées aux avantages complémentaires de retraite	244	243
Cotisation de capitalisation	(171)	(176)
Avantages complémentaires de retraite au 31 mars 2016	<u>2 511</u>	<u>2 438</u>
	2016	2015
	\$	\$
Coût financier	117	144
Amortissement des pertes actuarielles	127	99
Charge au titre des avantages	<u>244</u>	<u>243</u>

La valeur actualisée déterminée par calcul actuariel de l'obligation au titre des prestations constituées est mesurée en fonction des meilleures estimations de la direction, compte tenu d'hypothèses reflétant la conjoncture économique et les lignes de conduite prévues les plus probables, comme suit :

	2016	2015
Taux d'actualisation	3,00 %	3,31 %
Taux de croissance des frais médicaux complémentaires	6,25 % en 2016 à 4,5 % en 2023 et par la suite	7,0 % en 2015 à 5 % en 2018 et par la suite
Taux de croissance des frais dentaires	3 %	4 %
Durée moyenne résiduelle de vie d'un salarié (années)	9,22	10,22

10 Investissement en immobilisations

	2016	2015
	\$	\$
Immobilisations	6 047	6 825
Montants financés par des apports reportés pour immobilisations (note 8)	(4 277)	(3 797)
	<u>1 770</u>	<u>3 028</u>

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

La variation de l'actif net investi dans des immobilisations est présentée ci-dessous.

	2016	2015
	\$	\$
Acquisition d'immobilisations	2 889	6 517
Fonds affectés aux immobilisations	(2 572)	(4 811)
Amortissement des apports reportés pour immobilisations	2 092	13 476
Amortissement des immobilisations	(3 667)	(15 364)
Valeur comptable nette de la dotation en matériel des hôpitaux	-	(136 691)
Montant des apports reportés virés aux hôpitaux	-	136 691
Sortie d'immobilisations	-	(74)
	<u>1 258</u>	<u>(256)</u>

11 Produits nets de placement

Des produits nets de placement de 12 \$ (17 \$ en 2015) provenant des ressources du fonds de dotation sont inclus dans le fonds affecté.

12 Autres produits

	2016	2015
	\$	\$
Fonds d'administration générale		
Santé publique Ontario	2 313	2 351
Partenariat canadien contre le cancer	898	1 056
Autres produits	1 087	1 160
	<u>4 298</u>	<u>4 567</u>
Fonds affecté		
Subventions	<u>2 968</u>	<u>2 665</u>

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

13 Autres charges de fonctionnement

	2016	2015
	\$	\$
Fonds affecté	233	190
Fonds d'administration générale		
Matériel	6 849	6 371
Charges générales de bureau	5 278	5 655
Coûts d'occupation	5 176	5 177
Formation et publications	3 600	4 225
Services-conseils	2 712	4 544
Déplacements	1 481	1 353
Honoraires professionnels	279	505
Autres charges	805	239
	<u>26 180</u>	<u>28 069</u>

14 Virements interfonds

	2016	2015
	\$	\$
Affectations d'origine interne au fonds d'administration générale	175	60
Virement du fonds affecté (affectations d'origine externe) au fonds d'administration générale (du fonds d'administration générale au fonds affecté [affectations d'origine externe])	2	(4)
	<u>177</u>	<u>56</u>

15 Engagements

- a) Les paiements minimaux au titre de la location de locaux, de matériel informatique et de matériel de bureau qui sont exigibles aux termes des contrats de location-exploitation sont estimés comme suit pour les exercices clos les 31 mars :

	\$
2017	7 378
2018	4 508
2019	897
2020	579
2021	520
	<u>13 882</u>

- b) L'organisme a conclu des engagements de néant (3 031 \$ en 2015) pour l'acquisition de matériel, après déduction des dépôts présentés à la note 6.

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

16 Passifs éventuels

L'organisme est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »), le régime d'auto-assurance créé par les hôpitaux et d'autres organismes. Si le total des primes payées ne suffit pas pour régler les réclamations, l'organisme sera tenu de fournir des fonds supplémentaires à titre de participant au régime.

Depuis sa création, le HIROC a accumulé un excédent non affecté qui représente le total des primes payées par tous les assurés cotisants, majoré des produits de placement et diminué de l'obligation au titre des réserves et des charges pour réclamations et des charges de fonctionnement. Chaque assuré cotisant dont le montant des primes, majoré des produits de placement, dépasse celui de l'obligation au titre de sa quote-part des réserves et des charges de fonctionnement, peut avoir le droit de recevoir des distributions sur sa quote-part de l'excédent non affecté au moment où ces distributions sont déclarées par le conseil d'administration du HIROC.

17 Garanties

a) Indemnisation des administrateurs et dirigeants

Les règlements administratifs de l'organisme prévoient l'indemnisation des administrateurs et dirigeants, des anciens administrateurs et dirigeants et des autres personnes qui ont siégé à des comités du conseil, pour les frais qu'ils pourraient engager en rapport avec des actions en justice, poursuites et autres litiges découlant de leurs services, et pour tous les autres frais qu'ils pourraient avoir engagés dans le cadre de leurs fonctions. Cette indemnisation ne s'applique pas à l'égard des frais qui résultent d'une malhonnêteté, d'une négligence volontaire ou d'une faute de leur part.

La nature de cette indemnisation ne permet pas à l'organisme d'estimer au prix d'un effort raisonnable le montant maximum qu'il pourrait être tenu de verser à des contreparties. Pour pallier des versements éventuels, l'organisme a souscrit auprès du HIROC une assurance responsabilité maximale pour ses administrateurs et dirigeants. L'organisme n'a versé aucune somme au titre de ces indemnisations et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

b) Autres conventions d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme conclut des accords prévoyant l'indemnisation de tiers, y compris l'indemnisation des propriétaires des locaux loués par l'organisme; l'indemnisation du MSSLD en cas de réclamations, d'actions en justice, de poursuites et d'autres litiges fondés sur des actes ou omissions des groupes représentant les médecins, radiologistes, gynécologues et oncologues selon certaines modalités de financement; et l'indemnisation des hôpitaux d'accueil appliquant des programmes intégrés de cancérologie en cas de réclamations, d'actions en justice, de coûts, de dommages-intérêts et de charges résultant de tout manquement de l'organisme à ses obligations aux termes de l'entente d'intégration des programmes de lutte contre le cancer et des documents connexes.

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

Les modalités de ces indemnisations varient selon l'accord sous-jacent, mais s'appliquent normalement pendant toute la durée de celui-ci. Le plus souvent, l'accord ne prévoit aucun plafond d'indemnisation, ce qui empêche l'organisme d'estimer de façon raisonnable son risque éventuel maximal. L'organisme n'a versé aucune somme au titre de ces indemnisations et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

18 Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme sont exposés à certains risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité. Il n'y a eu aucun changement important relatif à l'exposition à ces risques ou aux méthodes utilisées pour évaluer ces risques par rapport à l'exercice précédent.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements détenus auprès d'institutions financières et de l'exposition au risque lié aux créances clients non réglées. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements sont détenus auprès de grandes institutions financières qui affichent des cotes de crédit élevées attribuées par des agences de notation, ce qui réduit l'exposition au risque de crédit. L'organisme évalue la solvabilité des contreparties en tenant compte de leur situation financière et d'autres facteurs. La direction est d'avis que le risque lié aux créances clients est minime, car la plupart des créances clients sont à recevoir des gouvernements fédéral et provincial ou d'organismes contrôlés par ceux-ci.

L'exposition maximale au risque de crédit de l'organisme relativement aux créances clients en fin d'exercice se détaille comme suit :

	0 à 30 jours \$	31 à 60 jours \$	61 à 90 jours \$	91 jours et plus \$	Total \$
Créances clients	16 167	376	27	74	16 644
À recevoir du MSSLD	30 415	-	-	350	30 765
Montant à recevoir	46 582	376	27	424	47 409

Aucune provision pour perte de valeur n'a été comptabilisée puisque rien n'indique que l'organisme ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances.

Action Cancer Ontario

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'organisme n'est exposé au risque de taux d'intérêt qu'à l'égard de ses placements. L'organisme ne s'attend pas à ce que les fluctuations des taux d'intérêt du marché aient une incidence importante sur sa performance financière et il n'utilise aucun instrument dérivé. L'organisme atténue son exposition au risque de taux d'intérêt à l'égard de ses placements en achetant des certificats de placement garanti assortis de courtes échéances et pouvant être rachetés à vue.

Au 31 mars 2016, une variation de 1 % des taux d'intérêt, toutes les autres variables demeurant stables, aurait fait diminuer ou augmenter la valeur des placements d'environ 351 \$.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'organisme ne soit pas en mesure de régler ses obligations en matière de flux de trésorerie lorsqu'elles deviendront exigibles. L'organisme atténue son exposition au risque en ne contractant aucune dette, en surveillant ses activités financières et ses sorties de trésorerie prévues au moyen d'un budget, et en effectuant des placements qui peuvent être convertis en trésorerie à court terme advenant des sorties de trésorerie imprévues. Le tableau suivant présente les échéances contractuelles (flux de trésorerie contractuels non actualisés) des passifs financiers :

	0 à 30 jours \$	31 à 60 jours \$	61 à 90 jours \$	91 jours et plus \$	Total \$
Comptes fournisseurs	58 923	-	-	4	58 927
Charges à payer	48 338	759	15	95	49 207
Somme due au MSSLD	10 284	-	-	-	10 284
Somme due aux autres bailleurs de fonds	358	-	-	-	358
Sommes détenues par un tiers au titre d'un régime de retraite	-	-	-	420	420
Montant à payer	117 903	759	15	519	119 196

19 Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour être conformes à la présentation des charges adoptée pour l'exercice considéré.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Responsabilité de la direction pour les états financiers

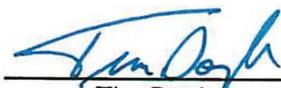
au 31 mars 2016

La responsabilité des états financiers et de toute autre information présentés dans ce rapport annuel est celle de la direction et du conseil d'administration de l'Agence de foresterie du parc Algonquin. Les états financiers ont été élaborés par la direction conformément aux principes des Normes comptables canadiennes pour le secteur public et, lorsque la situation le requiert, comprennent des montants qui sont basés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction.

L'Agence de foresterie du parc Algonquin est vouée à probité irréprochable quant à ses activités commerciales. Pour préserver son actif, l'Agence a mis en place et maintient une série dynamique et sûre de procédures et de contrôles financiers internes qui lui permet d'équilibrer les coûts et les bénéfices. La direction a également établi des contrôles financiers et gestionnaires, des systèmes informatisés et des conventions de gestion de manière à fournir un degré raisonnable d'exactitude des états financiers selon les exigences de la Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin.

Le conseil d'administration assure que la gestion assume ses responsabilités en ce qui concerne les états financiers audités et les contrôles internes. Le conseil d'administration se réunit régulièrement pour surveiller les activités financières de l'Agence. Au moins une fois par an, il revoit les états financiers ainsi que le rapport du vérificateur externe et les recommande au ministre des Richesses naturelles et forêts pour son approbation.

Les états financiers ont été évalués par le vérificateur provincial. Il incombe à ce dernier de déterminer si les états financiers sont fidèlement présentés selon aux principes des Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport des auditeurs indépendants indique l'envergure de son évaluation et de son opinion.



Tim Doyle
Trésorier



Jeff W. Leavey
Directeur général



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Agence de foresterie du parc Algonquin
et à la ministre des Richesses naturelles et des Forêts

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Agence de foresterie du parc Algonquin, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence de foresterie du parc Algonquin au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 22 juillet 2016

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

État de la situation financière

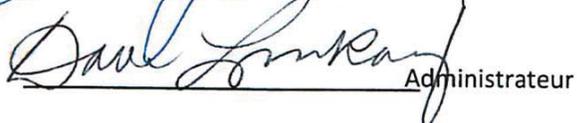
Au 31 mars

	<u>2016 (\$)</u>	<u>2015 (\$)</u>
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 606 560	388 853
Débiteurs (note 2)	8 657 659	8 947 714
Stocks détenus en vue de la vente	328 608	170 446
Charges payées d'avance	<u>7 401</u>	<u>1 962</u>
	10 600 228	9 508 975
Immobilisations (note 3)	<u>275 257</u>	<u>289 022</u>
	<u>10 875 485</u>	<u>9 797 997</u>
Passifs		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 283 815	1 296 397
Retenues de garantie des entrepreneurs	80 007	66 301
Montant dû au Fonds de produits consolidés (note 14)	292 876	204 086
Apports reportés (note 4)	<u>25 849</u>	<u>-</u>
	1 682 547	1 566 784
Obligation au titre des avantages sociaux futurs (note 5)	436 834	419 508
Apports de capital reportés (note 6)	<u>-</u>	<u>17 280</u>
	<u>2 119 381</u>	<u>2 003 572</u>
Actif net		
Actif net affecté – Fonds de reboisement forestier (notes 7 et 9)	2 935 404	2 667 622
Actif net investi en immobilisations (note 8)	275 257	271 742
Actif net non affecté – Fonds général	<u>5 545 443</u>	<u>4 855 061</u>
	<u>8 756 104</u>	<u>7 794 425</u>
	<u>10 875 485</u>	<u>9 797 997</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration


 Administrateur


 Administrateur

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Fonds général (\$)	Fonds de reboisement forestier (\$)	Total 2016 (\$)	Total 2015 (\$)
Produits:				
Ventes d'articles	21 203 665	-	21 203 665	18 085 714
Activités de reboisement forestier	-	1 802 007	1 802 007	1 513 839
Vente de bois sur pied	212 645	-	212 645	301 731
Autres (note 10)	<u>2 218 470</u>	<u>322 610</u>	<u>2 541 080</u>	<u>2 066 895</u>
	<u>23 634 780</u>	<u>2 124 617</u>	<u>25 759 397</u>	<u>21 968 179</u>
Charges:				
Coûts direct liés à des programmes	17 812 675	1 564 164	19 376 839	17 071 739
Droits de coupe du bois de la Couronne	2 941 724	-	2 941 724	2 433 197
Planification des activités forestières	275 180	-	275 180	294 770
Entretien des chemins d'accès public	274 151	-	274 151	615 211
Mesurage du bois	<u>33 515</u>	<u>-</u>	<u>33 515</u>	<u>32 501</u>
	<u>21 337 245</u>	<u>1 564 164</u>	<u>22 901 409</u>	<u>20 447 418</u>
Bénéfice d'exploitation	<u>2 297 535</u>	<u>560 453</u>	<u>2 857 988</u>	<u>1 520 761</u>
Frais d'administration et autres frais:				
Salaires et prestations	1 215 382	222 839	1 438 221	1 342 743
Amortissement des immobilisations	96 044	46 870	142 914	159 066
Fournitures et dépenses de bureau	107 553	233	107 786	107 664
Loyer des bureaux	43 503	12 836	56 339	55 666
Relations publiques	37 392	-	37 392	14 784
Frais de déplacement et de formation du personnel	32 845	2 143	34 988	18 077
Indemnités des administrateurs	34 270	-	34 270	39 376
Assurances	23 470	7 750	31 220	25 655
Expert-conseils, frais juridiques et frais divers	11 551	-	11 551	8 534
Frais bancaires et d'intérêt	<u>1 628</u>	<u>-</u>	<u>1 628</u>	<u>2 821</u>
	<u>1 603 638</u>	<u>292 671</u>	<u>1 896 309</u>	<u>1 774 386</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>693 897</u>	<u>267 782</u>	<u>961 679</u>	<u>(253 625)</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN**État de l'évolution de l'actif net**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

<u>En 2016</u>	<u>Actif net investi en immobilisations (\$)</u>	<u>Actif net affecté – Fonds de reboisement forestier (\$)</u>	<u>Actif net non affecté – Fonds Général (\$)</u>	<u>Total (\$)</u>
Solde au début de l'exercice	271 742	2 667 622	4 855 061	7 794 425
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges (note 8)	(125 634)	267 782	819 531	961 679
Investissement en immobilisations (note 8)	<u>129 149</u>	<u>-</u>	<u>(129 149)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>275 257</u>	<u>2 935 404</u>	<u>5 545 443</u>	<u>8 756 104</u>

<u>En 2015</u>	<u>Actif net investi en immobilisations (\$)</u>	<u>Actif net affecté – Fonds de reboisement forestier (\$)</u>	<u>Actif net non affecté – Fonds Général (\$)</u>	<u>Total</u>
Solde au début de l'exercice	244 239	2 665 010	5 138 801	8 048 050
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges (note 8)	(116 322)	2 612	(139 915)	(253 625)
Investissement en immobilisations (note 8)	<u>143 825</u>	<u>-</u>	<u>(143 825)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>271 742</u>	<u>2 667 622</u>	<u>4 855 061</u>	<u>7 794 425</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2016 (\$)</u>	<u>2015 (\$)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation:		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	961 679	(253 625)
Ajustements pour		
Amortissement des immobilisations	142 914	159 066
Amortissement des apports de capital reportés	(17 280)	(42 745)
Gain sur la vente d'immobilisations	(22 811)	(3 417)
Obligation au titre des avantages sociaux futurs	17 326	20 729
	<u>1 081 828</u>	<u>(119 992)</u>
 Variation du fonds de roulement hors caisse:		
Débiteurs	290 055	1 403 793
Stocks détenus en vue de la vente	(158 162)	154 492
Charges payées d'avance	(5 439)	-
Compte créditeurs et charges à payer	(12 582)	(596 564)
Retenues de garantie des entrepreneurs	13 706	(28 308)
 Montants dû au Fonds de produits consolidés	88 790	(170 433)
Apports reportés	25 849	(146 069)
	<u>1 324 045</u>	<u>496 919</u>
 Flux de trésorerie liés aux activités de financement:		
Diminution de ligne de crédit à la demande	-	(1 000 000)
 Flux de trésorerie liés aux activités de capital:		
Achat d'immobilisations	(129 149)	(143 825)
Produits de la vente d'immobilisations	22 811	3 417
	<u>(106 338)</u>	<u>(140 408)</u>
 Augmentation (diminution) de l'encaisse	1 217 707	(643 489)
 Encaisse au début de l'exercice	<u>388 853</u>	<u>1 032 342</u>
 Encaisse à la fin de l'exercice	<u>1 606 560</u>	<u>388 853</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN**Notes afférentes aux états financiers**

Au 31 mars 2016

L'Agence de foresterie du parc Algonquin ("l'AFPA") est un organisme de la Couronne créé par le gouvernement de l'Ontario le 4 janvier 1975 en vertu de la *Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin* de 1974. L'AFPA est chargée de la gestion forestière du parc provincial Algonquin. L'AFPA est un organisme sans but lucratif (un "OSBL") et elle est exonérée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

1. Principales conventions comptables:**Mode de présentation**

Les états financiers de l'AFPA sont préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, incluant les Normes de la section 4200 pour les organismes gouvernementales sans but lucrative. Un état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été présenté comme il n'y a rien à signaler dans celui-ci.

Comptabilité par fonds

Le Fonds général sert à comptabiliser les activités administratives et génératrices de produits de l'AFPA. Le Fonds de reboisement forestier sert à comptabiliser les activités de gestion forestière, y compris des travaux sylvicoles.

Constatation des produits

Les produits de la vente d'articles et les charges liées aux activités de reboisement forestier sont comptabilisés au moment de la livraison du bois, lorsque le client en prend possession et assume le risque de perte, que le recouvrement du débiteur pertinent est probable, qu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord et que le prix de vente est déterminé ou déterminable.

L'AFPA suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les subventions de l'État, comme il est décrit ci-dessous:

Les subventions d'exploitation sont inscrites à titre de produits dans la période à laquelle elles se rapportent. Les subventions approuvées mais non reçues à fin d'une période comptable sont inscrites à titre de produits à recevoir. Les subventions se rapportant à des périodes futures sont reportées et comptabilisées dans la période où l'activité connexe a lieu. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont constatés comme des produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont comptabilisées. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la même méthode, à des taux correspondant à ceux des immobilisations connexes.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN**Notes afférentes aux états financiers**

Au 31 mars 2016

1. Principales conventions comptables: (suite)

Les autres produits divers sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Stocks détenus en vue de la vente

Les stocks détenus en vue de la vente, constitués de bois récolté n'ayant pas encore été livré aux clients, sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, et le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût comprend tous les coûts d'acquisition engagés en vue d'amener les stocks à l'endroit actuel, dans leur condition actuelle. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vent estimatif dans le cours normal des affaires, moins les frais de vente applicable.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative, à l'aide de la méthode et des taux annuels ci-dessous:

Actif	Taux
Véhicules et remorques	25%
Structures en acier portatives	20%
Matériel technique et de traitement de données	10%
Mobilier et agencements	10%
Améliorations locatives	10%

Le coût lié aux ponts et aux chemins d'accès public est amorti sur le nombre prévu de saisons d'activités forestières pendant lequel les ponts et les chemins d'accès seront utilisés, la période d'amortissement étant d'une durée maximale de 10 ans. Les actifs de reboisement forestier sont amortis selon la même méthode et selon les mêmes taux que les actifs mentionnés ci-dessus.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN**Notes afférentes aux états financiers**

Au 31 mars 2016

1. Principales conventions comptables: (suite)**Instruments financiers**

L'AFPA comptabilise ses actifs et passifs comme suit:

- L'encaisse est soumise à un risque de changement de valeur négligeable, ainsi la valeur comptable se rapproche à la juste valeur.
- Les débiteurs sont comptabilisés au coût après amortissement moins tout montant pour provision pour moins-value. Les provisions pour moins-value sont effectuées afin de refléter les débiteurs selon le moindre coût non amorti et la valeur recouvrable nette, lorsque le recouvrement et le risque de perte existe. Les variations du montant des provisions pour moins-value doivent être constatées dans L'État des Résultats.
- Les créditeurs et charges à payer, les retenues de garantie des entrepreneurs et le montant dû au Fonds de produits consolidés sont inscrits au coût.

L'agence n'a pas recours à des instruments dérivés.

Avantages sociaux futurs

L'AFPA fournit des indemnités de cessation d'emploi aux salariés admissibles pour les services rendus avant le 1er Janvier 2016. Les coûts des indemnités de départ en vertu de la fonction publique de l'Ontario et des droits inutilisés de vacances gagnés par les salariés au cours de l'année sont comptabilisés dans les charges à payer dans les états financiers.

La comptabilisation à titre de régime de retraite à cotisations déterminées est appliquée au régime de retraite à prestations déterminées interentreprises, étant donné que l'AFPA ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer la comptabilisation à titre de régime à prestations déterminées.

Incertitude de mesure

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges au cours de l'exercice. Parmi les principaux éléments assujettis à ces estimations et hypothèses, on retrouve la détermination de la provision pour créances douteuses et obligation au titre des avantages sociaux futurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et, à mesure que des ajustements deviennent nécessaires, ils sont comptabilisés à l'état des résultats au cours de l'exercice durant lequel ils deviennent apparents.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2016

2. Débiteurs:

	<u>2016 (\$)</u>	<u>2015 (\$)</u>
Comptes clients	8 267 725	8 621 559
Droits de coupe facturable et autre	<u>427 848</u>	<u>364 069</u>
	8 695 573	8 985 628
Moins la provision pour créances douteuses	<u>(37 914)</u>	<u>(37 914)</u>
	<u>8 657 659</u>	<u>8 947 714</u>

3. Immobilisations:

<u>En 2016</u>	<u>Coûts (\$)</u>	<u>Amortissement cumulé (\$)</u>	<u>Valeur comptable nette (\$)</u>
Ponts et chemins d'accès	5 346 799	5 346 799	-
Structures en acier portatives	681 279	629 597	51 682
Actifs de reboisement forestier	433 026	320 532	112 494
Véhicules	430 954	339 815	91 139
Matériel technique	176 007	170 920	5 087
Matériel de traitement de données	74 720	68 668	6 052
Mobilier et agencements	50 608	50 608	-
Améliorations locatives	44 804	44 804	-
Remorques	<u>23 432</u>	<u>14 629</u>	<u>8 803</u>
	<u>7 261 629</u>	<u>6 986 372</u>	<u>275 257</u>

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2016

3. Immobilisations: (suite)

En 2015	Coûts (\$)	Amortissement cumulé (\$)	Valeur comptable nette (\$)
Ponts et chemins d'accès	5 346 800	5 346 800	-
Structures en acier portatives	681 278	606 977	74 301
Actifs de reboisement forestier	455 226	355 053	100 173
Véhicules	449 049	345 626	103 423
Matériel technique	199 564	192 774	6 790
Matériel de traitement de données	149 267	149 267	-
Mobilier et agencements	83 358	83 358	-
Améliorations locatives	44 803	44 695	108
Remorques	18 386	14 159	4 227
	<u>7 427 731</u>	<u>7 138 709</u>	<u>289 022</u>

4. Apports reportés:

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues du ministère des Richesses naturelles et des Forêts ("le ministère") au cours de l'exercice, qui se rapportent à des charges liées à des périodes futures. Le tableau ci-dessous présente les variations du solde des apports reportés:

	Construction et entretien des routes \$	Entretien des chemins d'accès public \$	Total 2016 (\$)	Total 2015 (\$)
Solde au début de l'exercice	-	-	-	146 069
Plus les apports reçus au cours de l'exercice	1 584 209	300 000	1 884 209	1 365 882
Moins la somme dépensée au cours de l'exercice	(1 584 209)	274 151	(1 858 360)	(1 511 951)
Solde à la fin de l'exercice	-	25 849	25 849	-

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, l'AFPA encourus des coûts pour l'entretien des chemins d'accès public de 169 142 \$ qui ne sont pas remboursés par le ministère.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2016

5. Avantage sociaux futurs:

a) Régime de retraite interentreprises

Les salariés à temps plein de l'AFPA participent à la Caisse de retraite de la fonction publique (la "CRFP"), qui gère les régimes de retraite à prestations déterminées des salariés de la province d'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province d'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRFP, détermine les montants annuels que l'AFPA doit verser à la CRFP. Étant donné que le promoteur doit s'assurer que la CRFP est viable financièrement, tout surplus ou passif non financé découlant des évaluations actuarielles prévues par la loi ne constitue pas un actif ou une obligation de l'AFPA. Les versements annuels de l'AFPA de 106 694 \$ (108 932 \$ en 2015) sont inclus dans le poste "Salaires et prestations" à l'état des résultats.

b) Indemnités de cessation d'emploi:

L'AFPA fournit des indemnités de cessation d'emploi aux salariés admissibles. Tous les salariés à temps plein embauchés avant le 1 avril 2014 sont admissibles au versement d'une indemnité de départ égale à une semaine de salaire par année de service continu à l'AFPA avant le 1er janvier 2016, jusqu'à concurrence de la moitié du salaire annuel du salarié. Pendant l'année, l'obligation pour les avantages sociaux futurs ont été réduites en raison de changements de la fonction publique de l'Ontario. L'obligation totale relative aux montants acquis au titre des indemnités de départ s'élevait à 436 834 \$ à la fin de l'exercice à l'étude (419 708 \$ en 2015).

c) Avantages postérieurs au départ à retraite non liés aux prestations de retraite:

Le coût des avantages postérieurs au départ à retraite non liés aux prestations de retraite incombe à la province de l'Ontario, qui constitue une partie apparentée. Par conséquent, ce coût n'est ni comptabilisé dans les charges à payer ni inclus dans l'état des résultats.

6. Apports de capital reportés:

Les apports en capital reportés afférents aux immobilisations représentent la somme non amortie des subventions reçues pour l'achat des immobilisations. L'amortissement des apports de capital est inscrit à titre de produits à l'état des résultats.

	<u>2016 (\$)</u>	<u>2015 (\$)</u>
Solde au début de l'exercice	17 280	60 025
Moins montants constatés à titre de produits	<u>(17 280)</u>	<u>(42 745)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>-</u>	<u>17 280</u>

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2016

7. Fonds de reboisement forestier:

Le 6^e septembre 2012, l'AFPA a renouvelé son accord avec le ministère, une partie apparentée, portant sur les activités de gestion forestière, y compris les travaux sylvicoles. Le financement de ces activités selon le principe du recouvrement des coûts provient des droits de coupe prévus dans la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* et des subventions provenant du Fonds pour l'avenir de la foresterie. Le terme de l'accord ont commencé le 1^{er} avril 2007 et expire le 31 mars 2027.

Selon les dispositions de l'accord, l'AFPA est tenue de maintenir un solde minimal de 1 500 000 \$ dans le Fonds de reboisement forestier.

8. Investissement en immobilisations:

a) Investissement en immobilisations se calcule comme suit:

	<u>2016 (\$)</u>	<u>2015 (\$)</u>
Immobilisations	275 257	289 022
Montants financés par:		
Apports de capital reportés	-	(17 280)
	<u>275 257</u>	<u>271 742</u>

b) Fluctuation de l'actif net investi en immobilisations se calcule comme suit:

Insuffisance des produits par rapport aux charges:		
Amortissement des apports de capital reportés	17 280	42 745
Amortissement des immobilisations	<u>(142 914)</u>	<u>(159 067)</u>
	<u>(125 634)</u>	<u>(116 322)</u>

c) Variation nette de l'investissement en immobilisations:

Achat d'immobilisations	<u>129 149</u>	<u>143 825</u>
-------------------------	----------------	----------------

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN**Notes afférentes aux états financiers**Au 31 mars 2016

9. Virement inter fonds:

Le conseil d'administration a approuvé par résolution que toute perte subie par le Fonds de reboisement forestier découlant de charges liées aux activités de reboisement forestier dépassant les produits au cours de l'exercice qui ne peuvent pas être financées par le Fonds de reboisement forestier sans que le solde de ce dernier chute sous la barre des 2 500 000 \$ doit être financées par le Fonds général. Aucun montant a été transféré au cours de l'année (2015 – nul \$).

10. Financement de l'entretien des chemins d'accès:

Des produits de 1,58 million de dollars (1,06 million de dollars en 2015) sont inclus dans le poste "Autres produits" du Fonds général. L'AFPA a reçu cette somme dans le cadre d'un accord conclu avec le ministère. L'objectif de cet accord est de permettre à l'AFPA d'obtenir le remboursement des coûts de construction et d'entretien associés aux chemins d'accès forestiers primaires et secondaires admissibles dont l'accès n'est pas réservé à l'industrie forestière. Une partie du financement du ministère est transmis aux clients de l'AFPA au moyen d'un remboursement fondé sur le volume des ventes. Au cours de l'exercice 2016, 455 050 \$ (304 000 \$ en 2015) a été transmis aux clients de l'AFPA et est compensé dans la vente d'articles dans l'état des résultats.

11. Rémunération des administrateurs:

La rémunération totale des membres du conseil d'administration de l'AFPA s'est élevée à environ 12 100 \$ au cours de l'exercice (17 900 \$ en 2015).

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN**Notes afférentes aux états financiers**

Au 31 mars 2016

12. Risques liés aux instruments financiers:**Risque de crédit**

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles résultant dans une perte financière. L'AFPA est exposée au risque de crédit relativement aux débiteurs and à l'encaisse. Les créances de l'AFPA sont dues à partir de divers clients and des organismes gouvernementaux et sont recouvrables. Tous les dépôts en espèces sont détenus par les institution financières. En tant que tel, l'AFPA n'est pas exposée à un risque de crédit significatif.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'AFPA sera incapable to remplir ses obligation en temps opportune. L'AFPA est exposée au risque de liquidité relativement aux créditeurs et charges à payer, retenues de garantie des entrepreneurs, et montant dû au Fonds de produits consolidés. L'AFPA gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins d'exploitation. L'AFPA prepare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations.

13. Ligne de crédit à la demande:

Dans le cadre de ses dispositions financières, l'AFPA a négocié une ligne de crédit de 1 500 000 \$ auprès de sa banque. La ligne de crédit n'est pas garantie, payable sur la demande et porte intérêt au taux préférentiel bancaire moins 0,50%. Au 31 mars 2016, aucun montant a été en cours sous la direction de cet établissement (2015 – nul \$).

14. Dû au Fonds de produits consolidés:

Dû au Fonds de produits consolidés représente les montants dus par l'AFPA pour les frais des droits de coupe sur les terres de la Couronne de la foresterie encourus au cours des opérations normales. Les soldes de fin d'exercice sont en effet normalement réglés au premier trimestre de l'année suivante.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN**Notes afférentes aux états financiers**Au 31 mars 2016

15. Chiffres comparatifs:

Les chiffres comparatifs ont été ajustés pour tenir compte des changements dans la présentation de l'exercice courant.

RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction de Santé publique Ontario (SPO) est responsable de la préparation des états financiers ci-joints conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, tel qu'ils ont été établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de Comptable professionnel agréé Canada (CPA).

Dans la préparation de ces états financiers, la direction choisit les principes comptables appropriés, pose un jugement et fait les meilleures estimations pour rapporter les événements et les opérations tels qu'ils se produisent. La direction détermine les montants sur une base raisonnable pour s'assurer que les états financiers présentent une image fidèle à tous les égards importants. Les renseignements financiers figurant dans le présent rapport annuel sont préparés conformément à ceux contenus dans les états financiers.

SPO maintient un système de contrôles internes qui vise à offrir une assurance raisonnable, à un coût raisonnable, que l'actif est protégé et que les opérations sont exécutées et comptabilisées conformément aux politiques qui régissent les activités de SPO.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne, de passer en revue les états financiers et de les approuver. Le conseil remplit ces responsabilités grâce à son comité permanent de vérification et des finances. Celui-ci se réunit au moins quatre fois par année pour examiner l'information vérifiée et non vérifiée. Ernst & Young s.r.l. a libre et plein accès au comité permanent de vérification et des finances.

La direction reconnaît qu'il lui incombe de communiquer de l'information financière représentative des activités de SPO, cohérente, fiable et pertinente pour permettre d'évaluer les activités de SPO de manière éclairée.



Cathy Campos, CPA, CA
Directeur général des Finances



Peter Donnelly
Président-directeur général

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario], qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]** au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Toronto, Canada
Le 23 juin 2016

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

[en milliers de dollars]

Aux 31 mars

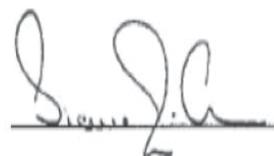
	2016 \$	2015 \$
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie	22 196	25 128
Débiteurs [note 3]	10 693	15 317
Charges payées d'avance	2 110	2 052
Total de l'actif à court terme	34 999	42 497
Trésorerie soumise à restrictions [note 4]	8 782	8 914
Immobilisations, montant net [note 5]	97 420	101 895
	141 201	153 306
PASSIF ET ACTIF NET		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	29 736	39 224
Total du passif à court terme	29 736	39 224
Apports reportés au titre des immobilisations [note 6]	100 345	104 252
Apports reportés [note 7]	2 904	2 417
Passif au titre des prestations constituées [note 8]	4 432	4 974
Autres passifs	3 784	2 439
Total du passif	141 201	153 306
Engagements et éventualités [note 11]		
Actif net	—	—
	141 201	153 306

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



Administrateur



Administrateur

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

**ÉTAT DES RÉSULTATS ET
DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**
[en milliers de dollars]

Exercices clos les 31 mars

	2016	2015
	\$	\$
PRODUITS		
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée		
Activités de base	151 437	151 669
Centres de ressources en promotion de la santé	3 573	3 573
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations [note 6]	7 873	5 613
Autres subventions	1 705	1 854
Recouvrements divers	876	1 663
	165 464	164 372
CHARGES [note 8]		
Programme des laboratoires de santé publique	100 514	108 132
Programmes de sciences et de santé publique	42 578	39 511
Frais d'administration [note 9]	14 499	11 116
Amortissement des immobilisations	7 873	5 613
	165 464	164 372
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	—	—
Actif net au début de l'exercice	—	—
Actif net à la fin de l'exercice	—	—

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

[en milliers de dollars]

Exercices clos les 31 mars

	2016	2015
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	—	—
Ajout (déduction) des éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations	(7 873)	(5 613)
Amortissement des immobilisations	7 873	5 613
	—	—
Variations des éléments d'exploitation hors trésorerie		
Augmentation des débiteurs [note 10]	(2 810)	(1 454)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(58)	142
Diminution de la trésorerie soumise à restrictions	132	165
Augmentation (diminution) des apports reportés	487	(9)
Augmentation des autres passifs	1 345	880
Diminution des créditeurs et charges à payer [note 10]	(28)	(3 993)
Variation nette du passif au titre des prestations constituées	(542)	(250)
Flux de trésorerie de fonctionnement	(1 474)	(4 519)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations [note 10]	(12 858)	(74 562)
Flux de trésorerie d'investissement en immobilisations	(12 858)	(74 562)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports aux fins de l'acquisition d'immobilisations [note 10]	11 400	74 303
Flux de trésorerie de financement	11 400	74 303
Diminution nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(2 932)	(4 778)
Trésorerie au début de l'exercice	25 128	29 906
Trésorerie à la fin de l'exercice	22 196	25 128

Voir les notes afférentes aux états financiers.

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2016

1. DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [«AOPPS»] [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario] a été constituée en personne morale sans capital-actions en vertu de la *Loi de 2007 sur l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé*. L'AOPPS a pour mission d'accroître la protection et la promotion de la santé de la population ontarienne, de contribuer aux efforts déployés en vue de réduire les injustices en matière de santé, de fournir des conseils et un soutien scientifiques et techniques aux personnes de divers secteurs qui travaillent à protéger et à améliorer la santé de la population ontarienne, ainsi que d'exercer et d'appuyer des activités comme l'évaluation de l'état de santé de la population, ainsi que la recherche, la surveillance, les études épidémiologiques, la planification et l'évaluation en matière de santé publique.

En vertu de la *Loi de 2007 sur l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé*, l'AOPPS est principalement financée par la province d'Ontario.

En tant qu'organisme de la Couronne, l'AOPPS est exempté de l'impôt sur les bénéfices.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, telles qu'elles ont été établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public [«CCSP»] des Comptables professionnels agréés du Canada [«CPA Canada»]. L'AOPPS a choisi de suivre les chapitres 4200 à 4270 du *Manuel de comptabilité pour le secteur public de CPA Canada*.

Constatation des produits

Les apports sont constatés dans les comptes lorsqu'ils sont reçus ou qu'ils sont à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont comptabilisés initialement dans les comptes. Les apports grevés d'une affectation d'origine externe sont constatés à titre d'apports reportés ou d'apports reportés au titre des immobilisations à leur comptabilisation initiale dans les comptes et puis comme produits au cours de la période où sont engagées les charges connexes.

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2016

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur marchande à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Installations techniques	de 5 à 30 ans
Autre équipement	de 5 à 10 ans
Mobilier	de 5 à 20 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Stocks et autres fournitures détenues aux fins d'utilisation

Les stocks et autres fournitures détenues aux fins d'utilisation sont passés en charges au moment de l'acquisition.

Avantages sociaux futurs

Les cotisations aux régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées sont passées en charges selon la comptabilisation d'exercice.

Les avantages sociaux futurs complémentaires sont des prestations autres que de retraite qui sont offertes à certains employés et qui sont constituées à mesure que ceux-ci rendent les services nécessaires pour obtenir ces avantages futurs. Le coût de ces avantages sociaux futurs est établi par calcul actuariel au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des meilleures estimations de la direction quant aux augmentations salariales prévues et à l'âge de retraite des employés. Les gains et les pertes actuariels nets liés aux avantages sociaux futurs sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés actifs. Les passifs au titre des avantages sociaux futurs sont actualisés en fonction du coût financier moyen à l'égard des nouveaux titres de créance de la province d'Ontario émis, dont les échéances correspondent à la durée du passif.

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2016

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

Les coûts de chaque fonction comprennent les coûts relatifs au personnel et les autres charges directement liées à la fonction. Les charges de fonctionnement général et les autres coûts ne sont pas ventilés.

Apports sous forme de biens et de services

Les apports sous forme de biens et de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Instruments financiers

Les instruments financiers, y compris les débiteurs et les créditeurs, sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis évalués au coût, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours de la période considérée. Les estimations et les hypothèses importantes employées dans les présents états financiers exigent du jugement et sont utilisées, entre autres, aux fins des salaires et des avantages à payer, des régimes d'avantages sociaux futurs des employés [crédits aux fins des indemnités de départ] et de la durée de vie utile estimative des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2016

3. DÉBITEURS

Les débiteurs se composent de ce qui suit :

	2016	2015
	\$	\$
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	9 645	11 099
Taxe de vente harmonisée	530	1 912
Divers	518	2 306
	10 693	15 317

Il n'existe aucun montant important qui est en souffrance ou qui a été déprécié.

4. TRÉSORERIE SOUMISE À RESTRICTIONS

a) La trésorerie soumise à restrictions se compose de ce qui suit :

	2016	2015
	\$	\$
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée <i>[note 4b)]</i>	8 633	8 735
Centre Sheela Basrur <i>[note 7a)]</i>	149	179
	8 782	8 914

La trésorerie soumise à restrictions du ministère de la Santé et des Soins de longue durée représente le financement reçu à l'égard du passif pris en charge par l'AOPPS relativement aux crédits aux fins des indemnités de départ *[note 8b)]* et aux autres crédits [principalement les indemnités de vacances à payer] liés aux employés mutés à l'AOPPS [laboratoires de santé publique de l'Ontario en 2008 et architecture de santé publique en 2011] et les sommes non dépensées relativement à des projets d'investissement. Les fonds associés aux crédits aux fins des indemnités de départ et aux autres crédits sont réduits lorsque les employés mutés quittent leur emploi auprès de l'AOPPS. Les fonds associés aux projets d'investissement sont réduits lorsque des immobilisations sont achetées.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2016

4. TRÉSORERIE SOUMISE À RESTRICTIONS (suite)

- b) La continuité de la trésorerie soumise à restrictions du ministère de la Santé et des Soins de longue durée est comme suit :

	2016			
	Crédits aux fins des indemnités de départ \$ [note 7b)]	Autres crédits \$	Projets d'investissement \$ [note 6]	Total \$
Trésorerie soumise à restrictions au début de l'exercice	4 873	1 505	2 357	8 735
Financement reçu	—	—	1 536	1 536
Intérêts gagnés	45	14	59	118
Réduction de la trésorerie soumise à restrictions [note 8b)]	(687)	(42)	(1 027)	(1 756)
Trésorerie soumise à restrictions à la fin de l'exercice	4 231	1 477	2 925	8 633

	2015			
	Crédits aux fins des indemnités de départ \$ [note 7b)]	Autres crédits \$	Projets d'investissement \$ [note 6]	Total \$
Trésorerie soumise à restrictions au début de l'exercice	5 261	1 497	2 062	8 820
Financement reçu	—	—	69 712	69 712
Intérêts gagnés	79	20	221	320
Réduction de la trésorerie soumise à restrictions [note 8b)]	(467)	(12)	(69 638)	(70 117)
Trésorerie soumise à restrictions à la fin de l'exercice	4 873	1 505	2 357	8 735

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2016

5. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations se composent de ce qui suit :

	2016		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Installations techniques	369	266	103
Autre équipement	30 850	25 540	5 310
Mobilier	3 818	2 566	1 252
Améliorations locatives	99 354	11 019	88 335
Immobilisations en cours	2 420	—	2 420
	136 811	39 391	97 420
	2015		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Installations techniques	369	229	140
Autre équipement	30 069	23 231	6 838
Mobilier	3 776	2 164	1 612
Améliorations locatives	94 920	5 894	89 026
Immobilisations en cours	4 279	—	4 279
	133 413	31 518	101 895

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2016

6. APPORTS REPORTÉS AU TITRE DES IMMOBILISATIONS

Les apports reportés au titre des immobilisations représentent le montant non amorti des apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports reportés au titre des immobilisations est comptabilisé à titre de produits dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. La continuité du solde des apports reportés au titre des immobilisations se compose de ce qui suit :

	2016	2015
	\$	\$
Apports reportés au titre des immobilisations au début de l'exercice	104 252	25 961
Apports aux fins de l'acquisition d'immobilisations	3 907	83 683
Intérêts gagnés sur les apports non affectés	59	221
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations	(7 873)	(5 613)
Apports reportés au titre des immobilisations à la fin de l'exercice	100 345	104 252
Apports reportés au titre des immobilisations non affectés [note 4b)]	(2 925)	(2 357)
Apports reportés au titre des immobilisations affectés aux immobilisations	97 420	101 895

La trésorerie soumise à restrictions comprend un montant de 2 925 \$ [2 357 \$ en 2015] [note 4b)] relatif aux apports reportés au titre des immobilisations non affectés.

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2016

7. APPORTS REPORTÉS

- a) Les apports reportés sont composés de subventions grevées d'affectations d'origine externe non dépensées aux fins suivantes :

	2016	2015
	\$	\$
Crédits aux fins des indemnités de départ	783	893
Centre Sheela Basrur <i>[note 4a)]</i>	149	179
Fonds de tiers	1 972	1 345
	2 904	2 417

- b) Les apports reportés liés aux crédits aux fins des indemnités de départ représentent l'écart entre la trésorerie soumise à restrictions qui est détenue au titre des crédits aux fins des indemnités de départ *[note 4b)]* et la tranche du passif au titre des prestations constituées se rapportant au service antérieur à la mutation des employés des laboratoires de l'AOPPS *[note 8b)]*.
- c) Les apports reportés du Centre Sheela Basrur [le «Centre»] représentent les fonds non dépensés détenus par l'AOPPS qui sont affectés aux programmes de sensibilisation du Centre. En plus de ces fonds, la Toronto Foundation détient 257 \$ [280 \$ en 2015] au profit du Centre et de ses programmes.

Nommé en l'honneur de la regrettée D^{re} Sheela Basrur, ancienne médecin-chef de la santé de la province d'Ontario, le Centre a été créé pour devenir un important fournisseur en matière d'éducation et de formation en santé publique.

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2016

8. RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Régimes de retraite interentreprises

Certains employés de l'AOPPS participent au régime de retraite du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario [«SEFPO»], au Healthcare of Ontario Pension Plan [«HOOPP»] ou au régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, qui sont des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées. Ces régimes de retraite sont comptabilisés à titre de régimes de retraite à cotisations déterminées. Au cours de l'exercice, les cotisations de l'AOPPS au régime de retraite du SEFPO, au HOOPP et au régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario se sont établies respectivement à 2 081 \$ [2 271 \$ en 2015], 3 473 \$ [3 062 \$ en 2015] et 518 \$ [534 \$ en 2015], et sont incluses dans les charges à l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

b) Crédits aux fins des indemnités de départ

L'AOPPS a pris en charge les régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées sans capitalisation offerts aux employés par le gouvernement de l'Ontario dans le cadre de la mutation des employés des laboratoires de santé publique de l'Ontario [en 2008] et de l'architecture de santé publique [en 2011]. Dans le cadre de ces régimes, certains employés peuvent toucher un paiement forfaitaire versé à la retraite lié aux années de service. La dernière évaluation actuarielle des régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées a été effectuée au 31 mars 2015. L'AOPPS évalue son obligation au titre des prestations constituées aux fins comptables chaque année au 31 mars en se fondant sur une extrapolation établie en fonction de la dernière évaluation actuarielle.

Autres renseignements sur les régimes :

	2016	2015
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées	4 905	5 488
Pertes actuarielles non amorties	(473)	(514)
Passif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	4 432	4 974

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2016

8. RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

La continuité du passif au titre des prestations constituées aux 31 mars se compose de ce qui suit :

	2016	2015
	\$	\$
Passif au titre des prestations constituées au début de l'exercice	4 974	5 224
Charge de l'exercice	145	217
Apports pour couvrir les prestations versées [note 4b)]	(687)	(467)
Passif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	4 432	4 974

Les principales hypothèses actuarielles adoptées dans le cadre de l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées et des charges connexes de l'AOPPS sont comme suit :

	2016	2015
	%	%
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	2,00	2,00
Taux de croissance de la rémunération	2,25	2,25
Taux d'inflation	2,00	2,00
Charges		
Taux d'actualisation	2,00	3,25
Taux de croissance de la rémunération	2,25	3,25
Taux d'inflation	2,00	2,25

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

[en milliers de dollars]

31 mars 2016

9. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La directive à l'égard des personnes nommées par le gouvernement exige que la rémunération versée aux administrateurs soit divulguée. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, les administrateurs ont touché une rémunération de 17 \$ [34 \$ en 2015].

10. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation des créditeurs et des charges à payer découlant de l'acquisition d'immobilisations est rajustée pour tenir compte des immobilisations reçues, mais non payées de 6 158 \$ au 31 mars 2016 [15 618 \$ au 31 mars 2015] et a été exclue de l'état des flux de trésorerie.

La variation des débiteurs se rapportant aux apports aux fins de l'acquisition d'immobilisations est rajustée pour tenir compte des apports à recevoir, mais non reçus d'un montant de 3 665 \$ au 31 mars 2016 [11 099 \$ au 31 mars 2015] et a également été exclue de l'état des flux de trésorerie.

11. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

- a) Aux termes de l'entente sur le transfert des laboratoires, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée est responsable de l'ensemble des obligations et des passifs au titre des laboratoires de santé publique contractés avant la date du transfert ou qui pourraient survenir par la suite, mais dont la cause existait avant la date du transfert, le 15 décembre 2008.
- b) L'AOPPS est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada [«HIROC»]. Le HIROC regroupe les risques liés à l'assurance responsabilité de ses membres. Les membres du groupe paient des primes de dépôt annuelles qui sont établies par calcul actuariel et passées en charges au cours de l'exercice considéré. Ces primes peuvent faire l'objet de cotisations ultérieures pour les écarts entre résultats et prévisions du groupe pour les années antérieures au cours desquelles l'AOPPS était membre du groupe. Au 31 mars 2016, aucune cotisation n'avait été reçue.

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
[en milliers de dollars]

31 mars 2016

11. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

- c) Les obligations au titre des paiements annuels minimaux futurs de l'AOPPS envers Infrastructure Ontario sont comme suit :

	\$
2017	16 927
2018	14 971
2019	14 693
2020	12 446
2021	12 313
Par la suite	256 840

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

Les états financiers de la Agence ontarienne des eaux au 31 décembre 2015 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront publiés à l'adresse Internet suivante: www.ontario.ca.

Cliquez ici à voir le Rapport annuel de l'Agence ontarienne des eaux



Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints et l'information financière que contient le rapport annuel ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent. L'information financière retrouvée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec l'information financière contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités, qui sont nécessairement fondées sur les meilleures estimations de la direction et sur un jugement prudent.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à l'information financière et au contrôle interne. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières d'Agricorp et examine annuellement les états financiers.

Ces états financiers ont été audités par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de cette dernière consiste à exprimer une opinion à savoir si les états financiers donnent une image fidèle conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur, qui est présenté à la page suivante, décrit l'étendue de l'examen de la vérificatrice générale et son opinion.

Doug LaRose
Directeur général

Erich Beifuss
Directeur des finances

Le 27 juin 2016



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À Agricorp
et au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'AgriCorp, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats et des soldes des fonds, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'AgriCorp au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Toronto (Ontario)
Le 27 juin 2016

La vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

État de la situation financière

Au 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Assurance production	2016	2015
Actifs				
Trésorerie	2 883 \$	20 609 \$	23 492 \$	2 213 \$
Placements (note 5)	2 469	862 687	865 156	830 235
Débiteurs (note 4)	3 621	4 866	8 487	12 015
Fonds administrés (note 3)	91 865	-	91 865	78 609
Charges payées d'avance	670	-	670	706
Actif au titre des prestations constituées (note 11)	8 014	-	8 014	6 979
Immobilisations (note 6)	812	-	812	1 138
Total des actifs	110 334 \$	888 162 \$	998 496 \$	931 895 \$
Passifs et soldes des fonds				
Créditeurs et charges à payer	5 927 \$	8 216 \$	14 143 \$	5 982 \$
Primes et revenus reportés (note 9)	3 993	23 418	27 411	19 671
Provisions pour indemnités	-	4 170	4 170	4 241
Fonds administrés (note 3)	91 865	-	91 865	78 609
Total des passifs	101 785	35 804	137 589	108 503
Soldes des fonds	8 549	845 606	854 155	810 041
Gains de réévaluation cumulés	-	6 752	6 752	13 351
Total des passifs, des soldes des fonds et des gains de réévaluation cumulés	110 334 \$	888 162 \$	998 496 \$	931 895 \$

Engagements et éventualités (note 12)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvés au nom du conseil d'administration



Murray Porteous
Président du conseil d'administration



Rod Stork
Président, Comité des finances et de la vérification

État des résultats et des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Assurance production	2016	2015
Revenus				
Financement – Ontario (note 8)	19 789 \$	30 676 \$	50 465 \$	55 577 \$
Financement – Canada (note 8)	19 111	46 032	65 143	71 396
Primes des producteurs	–	50 631	50 631	57 765
Ventes, services de consultation et autres services	844	–	844	844
Revenus de placements	51	18 233	18 284	20 142
Total des revenus	39 795 \$	145 572 \$	185 367 \$	205 724 \$
Charges				
Indemnités	– \$	97 804 \$	97 804 \$	85 601 \$
Réassurance (note 10)	–	3 699	3 699	9 219
Administration (note 15)	39 706	–	39 706	40 935
Créances irrécouvrables	–	44	44	12
Total des charges	39 706 \$	101 547 \$	141 253 \$	135 767 \$
Excédent des revenus par rapport aux charges	89	44 025	44 114	69 957
Soldes des fonds au début de l'exercice	8 460	801 581	810 041	740 084
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	8 549 \$	845 606 \$	854 155 \$	810 041 \$

Opérations entre apparentés (note 13)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

(en milliers de dollars)	2016	2015
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	13 351 \$	13 454 \$
(Pertes) gains non réalisé(e)s sur les placements	(5 653)	254
(Gains) réalisés reclassés à l'état des résultats et des soldes des fonds	(946)	(357)
Variation nette au cours de l'exercice	(6 599)	(103)
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	6 752 \$	13 351 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

(en milliers de dollars)	Fonds d'administration générale	Assurance production	2016	2015
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement				
Excédent des revenus par rapport aux charges	89 \$	44 025 \$	44 114 \$	69 957 \$
Éléments n'exigeant pas de sorties de fonds				
(Gains) réalisés sur les placements	–	(946)	(946)	(357)
Amortissement des immobilisations	885	–	885	1 527
Total	974	43 079	44 053	71 127
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement				
Débiteurs	40	3 488	3 528	1 819
Charges payées d'avance	36	–	36	43
Actif au titre des prestations constituées	(1 035)	–	(1 035)	(621)
Créditeurs et charges à payer	164	7 997	8 161	(722)
Primes et revenus reportés	(410)	8 150	7 740	(3 054)
Provision pour indemnités	–	(71)	(71)	(2 259)
Total	(1 205)	19 564	18 359	(4 794)
Activités d'investissement				
Produit (achat) net de placements	2 268	(42 842)	(40 574)	(65 371)
Activités d'investissement en immobilisations				
Achats d'immobilisations	(559)	–	(559)	(829)
Augmentation de la trésorerie	1 478	19 801	21 279	133
Trésorerie au début de l'exercice	1 405	808	2 213	2 080
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 883 \$	20 609 \$	23 492 \$	2 213 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

1. Nature des activités

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a établi AgriCorp en tant que société d'État de l'Ontario sans capital-actions en date du 1^{er} janvier 1997. À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, AgriCorp a pour mandat d'offrir des programmes gouvernementaux et non gouvernementaux de gestion des risques de l'entreprise à l'industrie agricole ontarienne au nom du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO). Ces programmes sont répartis comme suit :

Programme gouvernemental – Assurance-production

L'Assurance-production a été créée en 1966 et agit aux termes de la *Loi de 1996 sur l'assurance des produits agricoles*. Ce programme fournit aux producteurs une protection financière contre les baisses de rendement causées par des catastrophes naturelles touchant plus de 100 cultures commerciales en Ontario.

Programmes gouvernementaux – Autres programmes de gestion des risques de l'entreprise

Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3, sont administrés par AgriCorp au nom du MAAARO et du gouvernement fédéral. Les règles concernant le versement des paiements aux clients sont déterminées par les programmes et aux termes des ententes officielles conclues avec AgriCorp. Les fonds versés aux demandeurs admissibles par AgriCorp dans le cadre de ces programmes proviennent du gouvernement de l'Ontario, du gouvernement fédéral ou des deux, et ils sont détenus dans des comptes distincts des fonds administrés.

Autres

AgriCorp est responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA ») aux termes de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*. En vertu d'un accord conclu avec le MAAARO, AgriCorp a pour principales obligations de procéder à l'inscription des entreprises agricoles, de percevoir les droits d'inscription et, déduction faite des charges administratives, de verser les droits nets aux organismes agricoles agréés de l'Ontario.

2. Principales conventions comptables

a) Règles comptables

Les états financiers d'AgriCorp ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP ») pour les gouvernements, telles qu'elles sont recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »). AgriCorp a également choisi d'appliquer les normes des chapitres de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public. La direction est d'avis que ces états financiers ont été préparés comme il se doit en fonction d'un seuil raisonnable d'importance relative, des exigences légales et du cadre conceptuel des conventions comptables décrites ci-dessous.

AgriCorp utilise la méthode de la comptabilité d'exercice pour la comptabilisation des revenus et des charges. Les revenus sont normalement constatés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés et mesurables. Les charges sont constatées dès qu'elles sont engagées et mesurables, à la suite de la réception de biens et de services.

AgriCorp a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme sont comptabilisées dans des fonds distincts. Elle a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les charges administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, de la façon suivante :

Mobilier et agencement	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Améliorations locatives	5 ans

c) Avantages sociaux futurs des employés

Agricorp offre un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à presque tous les employés retraités et employés. Ces avantages sociaux futurs comprennent un régime de retraite et des congés de maladie accumulés.

i) Régime de retraite

Agricorp parraine un régime de retraite contributif agréé à prestations déterminées destiné à l'ensemble des employés à temps plein et certains employés à temps partiel admissibles. Agricorp contribue au régime selon les cotisations des employés et un facteur déterminé par l'actuaire indépendant du régime. Le coût des prestations au titre du régime de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements, le taux de croissance prévu des salaires et l'âge de retraite prévu des employés. Les actifs du régime de retraite sont évalués en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés.

ii) Congés de maladie accumulés

Agricorp offre des congés de maladie non acquis à tous les employés à temps plein et à temps partiel. Les employés ont droit à six jours de congé de maladie par an et peuvent accumuler jusqu'à 30 jours de congé de maladie non utilisés. Les employés ne sont pas rémunérés pour les congés de maladie non utilisés.

d) Comptabilisation des revenus

Aux termes du fonds d'administration générale, Agricorp comptabilise le financement gouvernemental à l'aide de la méthode du report. Le financement gouvernemental servant à l'achat d'immobilisations est reporté et amorti dans les résultats selon la même méthode que celle suivie pour les immobilisations connexes et aux taux correspondant à ceux de ces dernières. Le reste du financement gouvernemental est comptabilisé comme revenu lorsqu'il est reçu ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus provenant des ventes, des services de consultation et d'autres services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont exécutés, que le recouvrement des créances pertinentes est probable et qu'il existe des éléments probants convaincants d'une telle entente.

Le financement gouvernemental dans le cadre de l'Assurance-production et les primes versées par les producteurs au titre de l'Assurance-production sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les cultures sont récoltées. Les primes reçues pour les années futures sont inscrites à titre de primes et revenus reportés dans l'état de la situation financière.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers d'Agricorp consistent en la trésorerie, les placements, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer.

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, à moins que la direction ait choisi de comptabiliser les instruments financiers à leur juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser les placements à court terme sous forme de dépôt à vue au coût après amortissement, qui se rapproche de la juste valeur, et de comptabiliser tous les autres placements à leur juste valeur. Les certificats de placement garanti (CPG) sont évalués au coût plus les intérêts courus, qui se rapprochent de la juste valeur.

Les variations de juste valeur non réalisées sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient réalisées et ensuite transférées à l'état des résultats et des soldes des fonds.

Tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle. Lorsqu'une baisse de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et des soldes des fonds. Tout gain ou perte non réalisé sur les placements est rajusté par l'intermédiaire de l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsqu'un actif est vendu, les gains et pertes non réalisés déjà constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation font l'objet d'une écriture de contrepassation et sont constatés dans l'état des résultats et des soldes des fonds.

Agricorp est tenue de classer les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui inclut trois niveaux d'information qui peut être utilisée pour évaluer la juste valeur :

Niveau 1 – Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;

Niveau 2 – Données observables ou corroborées, autres que les éléments du niveau 1, tels que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs; et

Niveau 3 – Données non observables soutenues par peu ou aucune activité sur des marchés et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux NCSP exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les estimations et hypothèses sont utilisées principalement pour la valeur comptable des débiteurs, des immobilisations, des créditeurs et charges à payer, des primes et revenus reportés, de la provision pour indemnités et de l'actif au titre des prestations constituées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

g) Provision pour indemnités

La provision pour indemnités représente l'estimation par la direction du coût total des indemnités d'Assurance-production à régler à la fin de l'exercice. L'évaluation de cette provision comporte des incertitudes, puisque tous les renseignements nécessaires concernant les indemnités déclarées ne sont pas toujours disponibles à la date de clôture de l'exercice; par conséquent, des estimations sont faites au titre de la valeur de ces indemnités.

3. Fonds administrés

Agricorp fournit des services administratifs sur la base du principe de recouvrement des coûts pour traiter et verser des paiements aux producteurs participant à des programmes de gestion des risques de l'entreprise et des programmes non liés à la gestion des risques de l'entreprise en matière d'agriculture. Ces programmes sont généralement administrés au nom du MAAARO à l'intention des producteurs ontariens et englobent les programmes conjoints Canada-Ontario, les programmes offerts par le gouvernement du Canada seulement, et ceux offerts par le gouvernement de l'Ontario seulement. Des ententes individuelles d'exécution de programmes sont en place pour chaque programme.

Les paiements au titre des programmes sont calculés selon les exigences des programmes et les ententes d'exécution des programmes. Le financement est assuré par les gouvernements du Canada et/ou de l'Ontario et l'ensemble des fonds est réparti dans des comptes administrés par programme jusqu'au traitement des paiements aux producteurs.

Les fonds de ces programmes sont détenus dans des comptes bancaires canadiens, ou sous forme d'acceptations bancaires ou d'escomptes commerciaux et sont tous très liquides. Comme Agricorp administre uniquement ces programmes, les revenus ou les charges des programmes, ainsi que les débiteurs et créiteurs de ces programmes ne sont pas comptabilisés.

a) Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été établi en vertu du cadre stratégique *Cultivons l'avenir* à titre de continuation du programme canadien de stabilisation du revenu agricole (« PCSRA »). Agri-stabilité est en vigueur depuis 2007. Ce programme fournit aux producteurs agricoles une protection financière contre les baisses importantes des marges agricoles. Pour y participer, les producteurs doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et un droit d'inscription selon leur marge de référence pour les années précédentes précisées. Les producteurs doivent également soumettre un formulaire d'inscription qui comprend leurs données de production et le revenu (ou perte) agricole déclaré aux fins de l'impôt sur le revenu.

À partir de l'année de programme 2013, le programme a été simplifié en vertu du cadre stratégique *Cultivons l'Avenir 2* sur la politique agricole, et il offre maintenant un niveau de protection unique. Un paiement au titre du programme est versé au participant lorsque sa marge de production courante diminue de plus de 30 % par rapport à la marge de référence historique ou à la moyenne des dépenses rajustées, selon la plus faible des deux valeurs.

Agri-stabilité est financé conjointement par les gouvernements du Canada et de l'Ontario à raison de 60 % et 40 % respectivement.

b) Programme de gestion des risques (« PGR »)

Le PGR a été lancé comme programme permanent par le gouvernement de l'Ontario à partir d'avril 2011 et a été étendu à d'autres secteurs. Le PGR aide les producteurs à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles et la variation des coûts de production. Le PGR est entièrement financé par l'Ontario et constitue une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario. Il réduit donc sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité. Depuis janvier 2015, la participation à Agri-stabilité n'est plus une exigence en matière d'admissibilité au PGR. Le PGR comprend les régimes d'assurance suivants :

PGR : céréales et oléagineux (« PGR-CO »)

Le programme offre aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à l'Assurance-production, si ce programme est offert pour leur culture.

PGR pour le bétail (« PGR-BÉT »)

Le programme comprend des régimes d'assurance individuels pour les bovins, les porcs, les moutons et les veaux. Le programme offre aux producteurs un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

PGR – Programme d'autogestion des risques : produits horticoles comestibles (« PGR-PAGR »)

Selon les modalités du programme, les producteurs de produits horticoles comestibles déposent dans le compte du programme un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles, et une somme est versée au compte par le gouvernement de l'Ontario. Les producteurs peuvent retirer des fonds pour les aider à couvrir des risques agricoles, comme une réduction des revenus ou des dépenses ou des pertes liées à l'exploitation de leur entreprise agricole. Pour y participer, les producteurs doivent effectuer un dépôt dans leur compte du PAGR et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

c) Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario (« PSAG »)

Le Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario et a pris fin le 31 mars 2008. Selon les modalités de l'accord, les producteurs qui participaient au PCSRA et qui recevaient un paiement à ce titre étaient admissibles au versement d'une somme complémentaire calculée à l'aide d'un pourcentage fixe des prestations gouvernementales pour les années 2003 et 2004 du PCSRA.

d) Programme d'aide financière aux apiculteurs (« PAFA »)

Le PAFA est entré en vigueur le 30 avril 2014 et offrait une aide financière aux apiculteurs admissibles de l'Ontario qui ont dû faire face à des taux de mortalité exceptionnellement élevés dans les ruches. Le PAFA était financé entièrement par l'Ontario et était un programme à court terme. Depuis le 1^{er} novembre 2015, une couverture d'assurance contre la mortalité dans les ruches est offerte dans le cadre du programme Assurance-production pour les pertes dues à l'hivernage.

e) Programme de promotion et d'amélioration des vignobles (PPAV)

Le PPAV fournit un soutien financier aux producteurs de raisins afin de les aider à couvrir les coûts associés à l'amélioration de leur production de raisins de cuve. Agricorp a commencé à administrer ce programme au nom du MAAARO à partir du 1^{er} avril 2015. Le PPAV est financé entièrement par l'Ontario.

f) Programme d'aide à la promotion des vins de la Vintners Quality Alliance (VQA) (PAPV-VQA)

Le programme d'aide à la promotion des vins de la VQA offre des subventions afin d'aider les établissements vinicoles à investir dans la croissance de leurs activités de vente de vins de la VQA, y compris les activités de développement des marchés d'exportation et du tourisme. Agricorp a commencé à administrer ce programme au nom du MAAARO à partir du 1^{er} avril 2015. Ce programme est financé entièrement par l'Ontario.

g) Autres programmes

Agricorp administre, au nom du MAAARO et du gouvernement du Canada, plusieurs autres programmes dont certains tirent à leur fin. Ces programmes continuent d'être financés par le MAAARO et le gouvernement du Canada en conformité avec les ententes individuelles d'exécution pour chaque programme. Voici un exemple de ces programmes :

Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA »)

Conformément à la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*, il incombe à toutes les entreprises agricoles en Ontario qui déclarent un revenu agricole brut de 7 000 \$ ou plus de s'inscrire au programme. En échange d'un droit d'inscription, les entreprises agricoles paient un taux d'imposition foncière réduit pour leur bien-fonds agricole (25 % par opposition à 100 %) et elles peuvent adhérer à un organisme agricole agréé de leur choix. Agricorp recueille le droit de l'entreprise agricole et le remet, moins des frais administratifs, à l'organisme agricole agréé choisi par celle-ci.

Le tableau suivant résume les transactions ayant trait aux fonds administrés :

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture en 2016	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paiements	Solde de clôture en 2016
Agri-stabilité	65 946 \$	24 714 \$	10 017 \$	9 521 \$	(37 180) \$	73 018 \$
PGR-CO	203	-	56 978	16	(56 941)	256
PGR-BÉT	2 302	-	40 833	2 041	(38 744)	6 432
PGR-PAGR	6 731	-	21 238	3 622	(22 712)	8 879
PSAG	2 482	-	16	50	(41)	2 507
PAFA	473	-	1 959	(21)	(2 409)	2
PPAV	-	-	2 000	(465)	(1 229)	306
PAPV-VQA	-	-	7 000	-	(7 000)	-
Autres programmes	472	-	(35)	31	(3)	465
Total	78 609 \$	24 714 \$	140 006 \$	14 795 \$	(166 259) \$	91 865 \$

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture en 2015	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paiements	Solde de clôture en 2015
Agri-stabilité	66 792 \$	36 077 \$	20 691 \$	1 054 \$	(58 668) \$	65 946 \$
PGR-CO	35	-	31 710	(19)	(31 523)	203
PGR-BÉT	1 798	-	11 955	(421)	(11 030)	2 302
PGR-PAGR	7 543	-	22 730	727	(24 269)	6 731
PSAG	2 374	-	-	155	(47)	2 482
PAFA	-	-	3 605	22	(3 154)	473
Autres programmes	590	-	343	(114)	(347)	472
Total	79 132 \$	36 077 \$	91 034 \$	1 404 \$	(129 038) \$	78 609 \$

Les opérations figurant aux colonnes Autres dans les tableaux ci-dessus comprennent des éléments comme les droits et les primes payés par les producteurs, les trop-payés, ainsi que les variations aux débiteurs et aux créditeurs de programmes.

4. Débiteurs

Les débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements du Canada et de l'Ontario ainsi que des montants dus par les producteurs.

(en milliers de dollars)	2016	2015
Financement gouvernemental – Canada	4 886 \$	9 236 \$
Financement gouvernemental – Ontario	1 751	1 633
Autres	1 980	1 233
	8 617	12 102
Moins : Provision pour créances douteuses	(130)	(87)
Total	8 487 \$	12 015 \$

5. Placements

Les lois limitent les placements d'Agricorp à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministère des Finances.

a) Profil du portefeuille

(en milliers de dollars)	2016	2015
Court terme	617 433 \$	535 855 \$
Long terme		
Province de l'Ontario	33 044	82 441
Autres gouvernements provinciaux	73 580	108 070
Services publics provinciaux	34 400	42 110
Institutions financières	106 699	61 759
	247 723	294 380
Total	865 156 \$	830 235 \$

b) Échéances du portefeuille de placements

(en milliers de dollars)	2016	2015
Moins de 1 an	617 433 \$	535 855 \$
De 1 an à 3 ans	247 723	217 842
De 4 à 5 ans	–	76 538
Total	865 156 \$	830 235 \$

c) Hiérarchie des justes valeurs

(en milliers de dollars)	Niveau	2016	2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	252 277 \$	249 638 \$
CPG	2	373 508	232 440
Obligations	1	239 371	348 157
Total		865 156 \$	830 235 \$

Il n'y a eu aucun transfert de placements entre les niveaux 1 et 2.

6. Immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2016	Valeur comptable nette 2015
Mobilier et agencements	1 218 \$	1 212 \$	6 \$	25 \$
Matériel informatique	3 847	3 315	532	588
Améliorations locatives	1 955	1 936	19	27
Logiciels	13 127	12 872	255	498
Total	20 147 \$	19 335 \$	812 \$	1 138 \$

7. Gestion des risques liés aux instruments financiers

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des fluctuations dans les prix du marché auront une incidence sur la juste valeur des actifs et des passifs déclarés. Les facteurs du marché incluent trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque sur capitaux propres. Agricorp n'est pas exposée à un risque de change ou à un risque sur capitaux propres important, car la société ne conclut pas de transactions en devises étrangères ou ne détient pas d'instruments de capitaux propres.

Agricorp exerce ses activités dans les limites des directives de placement énoncées dans la loi, qui restreint les placements d'Agricorp à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministère des Finances.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt renvoie aux conséquences négatives des variations des taux d'intérêt sur la situation financière, les activités et les flux de trésorerie d'Agricorp.

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur l'évaluation de la valeur marchande du portefeuille de titres à revenu fixe d'Agricorp. Le rendement moyen des placements est de 2,45 % (2015 – 2,98 %). Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un effet considérable sur la juste valeur des titres à revenu fixe. Bien que les placements soient généralement conservés jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels d'indemnités versées au titre de l'Assurance-production différaient de manière importante des niveaux attendus, et qu'une liquidation des placements à long terme s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement. Aucun changement important par rapport à l'exercice précédent n'a été signalé relativement à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour mesurer les risques.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que les autres parties à un instrument financier ne puissent exécuter leurs obligations contractuelles comme convenu. Agricorp est exposée au risque de crédit principalement en raison des soldes à recevoir du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des producteurs, ainsi que de ses titres de placement. Agricorp est exposée à un risque de crédit relativement aux contrats de réassurance qui sont conclus avec des réassureurs. Afin de réduire ce risque au minimum, Agricorp conclut des conventions de réassurance avec un certain nombre de réassureurs et évalue leur situation financière en vue de réduire au minimum son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité d'un réassureur. Généralement, les réassureurs doivent avoir au minimum la note financière « A- » fondée sur les agences de notation A.M. Best et Standard and Poor's. D'après son jugement professionnel, la direction fixe une limite pour établir le montant maximal de couverture qui peut être cédé en vertu d'un contrat de réassurance avec un seul réassureur.

Le risque de crédit encouru relativement aux soldes de débiteurs provient de la possibilité que les entités devant des sommes à Agricorp ne puissent remplir leurs obligations. Les possibilités de recouvrement sont révisées régulièrement et une provision pour créances douteuses est établie pour constater les risques de dépréciation qui ont été cernés.

Le risque de crédit encouru par Agricorp relativement aux titres de placement provient de ses positions en matière de dépôts à terme, de titres de créance de sociétés et d'obligations d'État. La loi restreint le type de placements que peut détenir Agricorp aux titres de créance canadiens de qualité supérieure et aux placements approuvés par le ministre des Finances, ce qui réduit considérablement le risque de crédit.

8. Financement – Ontario et Canada

Les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont accepté de partager les coûts de l'administration de l'Assurance-production, d'Agri-stabilité et du PSAG à hauteur de 60 % et de 40 % respectivement. Les coûts d'administration du PGR-CO, du PGR-BÉT, du PGR-PAGR, du PAFA, du PPAV et du PAPV-VQA sont financés par l'Ontario.

9. Primes et revenus reportés

Les primes reportées sont les primes au titre de l'Assurance-production de 23,4 millions de dollars (2015 – 15,3 millions de dollars) reçues par Agricorp au cours de l'exercice considéré, pour lesquelles des indemnités potentielles pourraient devoir être versées après la fin de l'exercice. Les revenus reportés comprennent les fonds de fonctionnement liés essentiellement à la valeur non amortie des immobilisations de 0,8 million de dollars (2015 – 1,1 million de dollars) et d'autres montants reportés de 3,2 millions de dollars (2015 – 3,3 millions de dollars).

10. Convention de réassurance

Agricorp gère un programme de réassurance permanent avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies de réassurance couvrent les pertes au titre de l'Assurance-

production selon les seuils négociés. Agricorp a signé des conventions de réassurance afin d'atténuer l'incidence d'un pourcentage fixe des pertes pour des indemnités d'Assurance-production de 2015 supérieures à 475 millions de dollars jusqu'à concurrence de 564 millions de dollars (campagne agricole 2014 – supérieures à 396 millions de dollars jusqu'à concurrence de 538 millions de dollars). Puisque les demandes d'indemnisation réelles pour l'année de production 2015 étaient inférieures au seuil minimal, aucun paiement de réassurance n'a été reçu par Agricorp.

Agricorp a signé en décembre 2015 une convention aux termes de laquelle elle a acheté des polices de réassurance auprès d'un certain nombre de compagnies d'assurance pour l'année de production 2016. Le montant de réassurance achetée en vertu de cette convention vise à atténuer l'incidence d'un pourcentage fixe des pertes se situant entre 16 % et 19 % de la responsabilité couverte (responsabilité maximale de 3,77 milliards de dollars) (2015 – 3,55 milliards de dollars).

11. Régime de retraite

Agricorp a mis en place un régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire pour tous les employés à temps plein et les employés à temps partiel admissibles. Les variations qui ont touché le régime de retraite à prestations déterminées d'Agricorp au cours de l'exercice sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	40 457 \$	36 239 \$
Coût des services rendus	2 342	2 369
Intérêts débiteurs	2 657	2 408
Cotisations salariales	1 447	1 463
Prestations versées	(3 026)	(2 022)
Perte actuarielle	1 460	-
Solde à la fin de l'exercice	45 337 \$	40 457 \$
Actifs du régime		
Juste valeur au début de l'exercice	52 000 \$	45 021 \$
Rendement réel des actifs du régime	(170)	5 256
Cotisations patronales	2 371	2 282
Cotisations salariales	1 447	1 463
Prestations versées	(3 026)	(2 022)
Juste valeur à la fin de l'exercice	52 622 \$	52 000 \$
Situation de capitalisation		
Excédent du régime	7 285 \$	11 543 \$
Perte actuarielle (gain actuariel) non amorti(e)	729	(4 564)
Actif au titre des prestations constituées	8 014 \$	6 979 \$

Les hypothèses actuarielles clés adoptées afin d'évaluer les obligations au titre des prestations constituées d'Agricorp sont les suivantes :

	2016 %	2015 %
Taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	6,00	6,50
Taux d'actualisation servant à déterminer le coût des prestations	6,00	6,50
Taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime	6,00	6,50
Taux de croissance des salaires	3,25	4,00

La charge nette du régime de prestations d'Agricorp se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 342 \$	2 369 \$
Intérêts débiteurs	2 657	2 408
Rendement prévu des actifs du régime	(3 405)	(2 982)
Amortissement d'une perte non constatée	(269)	(134)
Charge nette du régime de prestations	1 325 \$	1 661 \$

Le pourcentage de la juste valeur totale des actifs du régime par catégories est le suivant :

Type de titre	2016 %	2015 %
Actions canadiennes	29,0	30,2
Actions américaines	18,5	17,2
Actions internationales	11,5	14,8
Obligations	29,1	24,6
Titres immobiliers	10,0	4,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,9	9,0
Valeur totale du régime	100,0	100,0

Un conseiller en placements externe gère les placements détenus par le régime de retraite. Le poste « Administration » de l'état des résultats et des soldes des fonds inclut la charge pour le régime de retraite, qui s'élève à 1,3 million de dollars (2015 – 1,7 million de dollars).

L'évaluation actuarielle du régime de retraite la plus récente a été faite en date du 1^{er} janvier 2014. À cette date, le régime avait un excédent actuariel de 7,4 millions de dollars sur la base de la continuité et présentait un excédent de solvabilité et de liquidation de 2,5 millions de dollars. Ces estimations ont été déterminées conformément aux dispositions de l'article 76 des règlements de la *Loi sur les régimes de retraite*, 1990 (Ontario). La prochaine évaluation actuarielle du régime de retraite devrait être complétée au 1^{er} janvier 2017.

12. Engagements et éventualités

a) Engagements

Agricorp a conclu plusieurs contrats de location pour des locaux à bureaux, pour la fourniture de données météorologiques et de stations météorologiques, ainsi que pour des services d'impression, le soutien relatif à l'ordinateur central et la location-exploitation de véhicules. Les loyers globaux minimaux pour les durées non échues de ces contrats de location sont les suivants :

(en milliers de dollars)

2017	2 669 \$
2018	2 410
2019	2 136
2020	1 525
2021	1 507
Années suivantes	7 884
Total	18 131 \$

b) Éventualités

Dans le cours normal des activités, Agricorp peut refuser de verser un certain nombre de paiements d'indemnité ou de paiements de programme. Par conséquent, diverses revendications ou procédures ont été ou peuvent être intentées contre Agricorp. Agricorp ne s'attend pas à ce que les décisions concernant les litiges qui sont en cours ou qui font l'objet d'une revendication aient une incidence importante sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation.

13. Opérations entre apparentés

Agricorp a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du MAAARO. Agricorp a versé 0,2 million de dollars (2015 – 0,3 million de dollars) pour les services administratifs, juridiques et d'audit. En outre, Agricorp a versé 0,8 million de dollars (2015 – 1,3 million de dollars) à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier pour la location des locaux de son siège social. Agricorp a généré des revenus reportés de 50,5 millions de dollars (2015 – 55,6 millions de dollars) auprès du MAAARO comme représentant sa part des primes d'Assurance-production et du fonds de fonctionnement.

14. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des salaires

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 35 000 \$ (2015 – 47 000 \$). La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige Agricorp à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 \$. La divulgation complète des traitements pour Agricorp est incluse dans la liste intitulée « Divulgation pour 2016 en vertu de la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public : Organismes de la Couronne », disponible sur le site Web du gouvernement de l'Ontario : <https://www.ontario.ca/fr/page/divulgation-des-traitements-dans-le-secteur-public-2015-employes-de-tous-les-secteurs-et-employes-en>

Pour l'année civile 2015, les montants réels payés aux cinq employés ayant les salaires annuels les plus élevés sont les suivants :

Nom	Poste	Rémunération	Avantages Imposables
Beifuss, Erich	Directeur des finances	169 317 \$	606 \$
Jackiw, Randy	Directeur général ¹	190 601	10 394
LaRose, Doug	Directeur général	193 294	688
Meneray, Debra	Directrice principale de l'exécution	151 723	557
Sayer, Greg	Directeur principal des Services juridiques	157 282	602

L'avantage imposable accordé au directeur général se compose principalement d'un avantage imposable pour l'usage d'un véhicule qui est prévu dans les modalités de son contrat de travail, et qui constitue une « considération particulière admissible » en vertu des directives gouvernementales.

¹ Depuis août 2015, le directeur général, Randy Jackiw, a accepté un détachement de 18 mois auprès du MAAARO, qui comprend un accord relatif au remboursement des coûts salariaux convenus.

15. Administration

Le tableau suivant est un résumé des frais d'administration pour l'exercice :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Salaires et avantages sociaux	31 307 \$	30 988 \$
Matériel et entretien	2 420	2 615
Services de consultation et services professionnels	1 490	1 389
Installations	1 245	1 799
Amortissement	885	1 527
Frais de téléphone et frais postaux	865	997
Frais de bureau	684	762
Utilisation d'un véhicule et déplacements	565	616
Autres	245	242
Total	39 706 \$	40 935 \$

16. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice 2015 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice considéré.



Déclaration de responsabilité de la direction

L'établissement, la présentation et l'intégrité des états financiers, des commentaires et de l'analyse de la direction et de tous les autres renseignements figurant dans le présent Rapport annuel relèvent de la direction d'Aide juridique Ontario qui en assume la responsabilité. Dans le cadre de ces responsabilités, il incombe à la direction de procéder au choix et à l'application cohérente de principes et de méthodes comptables appropriés, outre le fait de devoir formuler des jugements et de faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public au Canada et en tenant compte de l'importance relative des divers éléments. Les principaux principes comptables suivis par Aide juridique Ontario sont décrits dans les états financiers.

La direction a conçu et applique un système de contrôle interne, de pratiques de conduite de ses activités et de communication d'informations financières de façon à fournir l'assurance raisonnable que ses actifs sont protégés et que des rapports financiers pertinents et fiables sont produits en temps opportun. Des vérificateurs internes, qui sont des employés d'Aide juridique Ontario, examinent et évaluent les contrôles internes au nom de la direction.

Par l'intermédiaire d'un Comité des finances et de la vérification, le conseil d'administration d'Aide juridique Ontario veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement des rapports financiers et du contrôle interne. Ce comité rencontre régulièrement la direction et le vérificateur afin de discuter des contrôles internes, des résultats des vérifications ainsi que de ses conclusions concernant la suffisance des contrôles internes et la qualité des rapports financiers. Les vérificateurs peuvent rencontrer le comité, sans que la direction soit présente, afin de discuter des résultats de son travail.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario a examiné les états financiers ci-joints. Le vérificateur général a la responsabilité d'examiner les états financiers et d'exprimer une opinion quant à leur conformité aux normes comptables pour le secteur public au Canada. Le rapport du vérificateur précise l'étendue de l'examen et de l'opinion du vérificateur général.



David Field
Président-directeur général

Le 8 juin 2016



Michelle Séguin
Directrice générale de l'administration et
Vice-présidente
Le 8 juin 2016



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À Aide juridique Ontario
et à la procureure générale de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Aide juridique Ontario, qui comprennent le bilan au 31 mars 2016, et les états des résultats, des variations de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale,

Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, ECA

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862

Toronto (Ontario)
Le 8 juin 2016

Aide juridique Ontario

Bilan

	31 mars 2016 (en milliers de dollars)	31 mars 2015 (en milliers de dollars)
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 463 \$	15 627 \$
Placements (note 4)	29 527	38 829
Charges payées d'avarice et autres actifs	2 630	1 981
Comptes clients (note 3 a))	15 709	15 598
Autres débiteurs (note 3 b))	11 112	14 484
	<u>65 441 \$</u>	<u>86 519 \$</u>
Comptes clients à long terme (note 3 a))	20 995	22 862
Immobilisations, montant net (note 5)	6 982	7 572
	<u>93 418 \$</u>	<u>116 953 \$</u>
TOTAL DE L'ACTIF		
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	85 232 \$	88 292 \$
Apports reportés (note 7)	5 477	6 600
Subventions reportées (note 8)	—	934
Passif au titre des prestations constituées (note 12)	1 613	1 237
	<u>92 322 \$</u>	<u>97 063 \$</u>
Réserve pour éventualités (note 13)	1 400	6 400
	<u>93 722 \$</u>	<u>103 463 \$</u>
Actif net (déficit)		
Déficit net accumulé	(11 367) \$	— \$
Actif net grevé d'affectations d'origine interne (note 9)	11 063	13 490
	<u>(304)</u>	<u>13 490</u>
	<u>93 418 \$</u>	<u>116 953 \$</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET		

Au nom du conseil d'administration :

 _____ Président

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Aide juridique Ontario

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
PRODUITS		
Total du financement du gouvernement (notes 1 a), 2, 7 et 13)	395 266 \$	363 111 \$
Fondation du droit de l'Ontario (note 8)	25 211	29 179
Contributions des clients	9 995	9 883
Comptes clients et autres recouvrements	811	763
Revenu de placement (note 4)	390	599
Produits divers	969	632
	<u>432 642 \$</u>	<u>404 167 \$</u>
CHARGES (note 2)		
Programmes des clients		
Certificats d'aide juridique		
Droit criminel – causes majeures	30 162 \$	25 560 \$
Droit criminel – autres	81 931	76 324
	<u>112 093</u>	<u>101 884</u>
Total partiel	112 093	101 884
Droit de la famille	60 654	49 837
Immigration et réfugiés	17 108	16 039
Autres domaines du droit civil	6 174	5 781
	<u>196 029</u>	<u>173 541</u>
Total partiel	196 029	173 541
Conférences de règlement	163	137
Bureaux du droit de la famille	10 038	7 928
Bureaux du droit criminel	2 927	1 331
Bureau du droit des réfugiés	4 749	3 064
Stagiaires en droit	2 471	2 466
Nishnawbe-Aski Legal Services Corporation	1 858	1 842
	<u>218 235</u>	<u>190 309</u>
Certificats	218 235	190 309
Programme des avocats de service		
Honoraires et débours des avocats de service	53 432	49 443
Services élargis	2 146	1 766
	<u>55 578</u>	<u>51 209</u>
Total partiel	55 578	51 209

Aide juridique Ontario

État des résultats
(suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
CHARGES (suite)		
Cliniques juridiques et services spéciaux		
Services relevant du domaine de pratique des cliniques de services juridiques (note 10)	85 462	77 971
Sociétés étudiantes de services d'aide juridique	5 337	4 399
Projet de gestion de l'information dans les cliniques de services juridiques	1 474	1 516
Total partiel	92 273	83 886
Projets d'innovation dans la prestation des services		
Autres	1 766	1 808
Total partiel	1 766	1 808
Soutien aux programmes		
Activités régionales	2 740	2 311
Services – bureaux régionaux et de districts	14 943	15 282
Centre de service à la clientèle et de service juridique	10 632	8 283
Total partiel	28 315	25 876
TOTAL DES PROGRAMMES DES CLIENTS	396 167	353 088
Soutien aux prestataires de services		
Service de recherche	4 015	3 599
Services aux avocats et paiements	2 317	2 179
Total partiel	6 332	5 778
Administration et autres coûts		
Bureau provincial	36 411	35 070
Amortissement	3 263	2 413
Créances irrécouvrables	4 263	3 949
Total partiel	43 937	41 432
TOTAL DES CHARGES	446 436 \$	400 298 \$
Excédent (déficit) des produits par rapport aux charges pour l'exercice	(13 794) \$	3 869 \$

Aide juridique Ontario

État des variations de l'actif net (du déficit)

Pour l'exercice clos le 31 mars

(en milliers de dollars)	Actif net grevé d'affectations d'origine interne (note 9)	Déficit accumulé	2016 Total	2015 Total
Actif net au début de l'exercice	13 490 \$	– \$	13 490 \$	9 621 \$
Excédent (déficit) des produits par rapport aux charges pour l'exercice	–	(13 794)	(13 794)	3 869
Transfert de l'actif net grevé d'affectations d'origine interne	(2 427)	2 427	–	–
Actif net (déficit) à la fin de l'exercice	11 063 \$	(11 367) \$	(304) \$	13 490 \$

Aide juridique Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Flux de trésorerie liés aux :		
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) des produits par rapport aux charges de l'exercice	(13 794) \$	3 869 \$
Rajustements pour rapprocher l'excédent (le déficit) des produits par rapport aux charges et les flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement :		
Amortissement des immobilisations	3 263	2 413
Cotisations patronales aux régimes de retraite	(6 144)	(5 062)
Charge de retraite	6 520	5 381
Variation des soldes hors trésorerie :		
Intérêts courus sur les placements	303	(171)
Charges payées d'avance et autres actifs	(649)	(267)
Comptes clients	(111)	1 164
Autres débiteurs	3 372	4 311
Comptes clients à long terme	1 867	(976)
Créditeurs et charges à payer	(3 060)	(4 434)
Apports reportés	(1 123)	1 000
Subventions reportées	(934)	(1 454)
Réserve pour éventualités	(5 000)	-
	(15 490) \$	5 774 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Remboursement par anticipation (achat)	8 999 \$	(10 000) \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations	(2 673) \$	(4 795) \$
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(9 164)	(9 021)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	15 627	24 648
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	6 463 \$	15 627 \$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2016

NATURE DES ACTIVITÉS

Le 18 décembre 1998, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, qui créait Aide juridique Ontario (« AJO ») (la « Société ») en tant que personne morale sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. La Société a commencé ses activités le 1^{er} avril 1999 et est exonérée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* donne à la Société le mandat suivant :

- faciliter l'accès à la justice, partout en Ontario, pour les particuliers à faible revenu en leur fournissant des services d'aide juridique de haute qualité;
- encourager et favoriser la souplesse et l'innovation dans la prestation des services d'aide juridique;
- constater les divers besoins d'aide juridique des particuliers à faible revenu et des collectivités défavorisées;
- exercer ses activités tout en rendant compte de l'utilisation des fonds publics.

Les activités de la Société sont régies et gérées par un conseil d'administration composé de 11 membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Même si la Société administre ses activités indépendamment de la province d'Ontario et du Barreau du Haut-Canada, elle doit rendre compte de l'utilisation qu'elle fait des fonds publics et veiller à ce que la prestation des services d'aide juridique réponde aux besoins des personnes à faible revenu, tout en étant efficace et rentable.

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les présents états financiers ont été préparés conformément au *Manuel de comptabilité des Comptables Professionnels Agréés du Canada pour le secteur public* [« SP »], ainsi qu'aux normes comptables SP 4200 à SP 4270 s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public, ce qui constitue les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif du secteur public au Canada et comprend les principales méthodes comptables résumées ci-après.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont classés soit à la juste valeur, soit au coût ou au coût après amortissement. L'entité détermine le classement de ses instruments financiers au moment de la comptabilisation initiale.

Les placements présentés à la juste valeur se composent d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que de placements dans des fonds communs et de placements dans des titres à revenu fixe qui sont désignés comme étant évalués à la juste valeur par la Société au moment de leur acquisition. Les coûts de transaction sont comptabilisés dans l'état des résultats dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les placements à la juste valeur sont réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Tout gain ou perte de réévaluation est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation et le montant cumulé est reclassé à l'état des résultats au moment de la cession ou du règlement.

Les placements dans des titres à revenu fixe qui ne sont pas désignés comme étant évalués à la juste valeur sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction et sont ensuite évalués au coût après amortissement, selon la méthode de l'amortissement linéaire, diminué de toute provision pour dépréciation.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2016

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Toutes les transactions de placement sont comptabilisées selon la date de transaction.

Les autres instruments financiers, dont les comptes clients et les créditeurs et les charges à payer, sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont ensuite évalués au coût, déduction faite de toute provision pour dépréciation.

CONSTATATION DES PRODUITS

La Société suit la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont reportés lorsqu'ils sont initialement inscrits dans les comptes et ils sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont initialement inscrits dans les comptes si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée. En raison de l'incertitude liée au montant à facturer, les contributions des clients sont constatées à titre de produits lorsque la Société comptabilise la facture d'un avocat pour le compte d'un client. Les jugements, les coûts et les règlements sont constatés comme produits au moment où ils surviennent.

Le revenu de placement, qui est composé d'intérêts, est constaté dans l'état des résultats à mesure qu'il est gagné.

CONSTATATION DES CHARGES

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts du programme de certificats d'aide juridique comprennent les sommes que les avocats ont facturées à la Société ainsi qu'une estimation des frais juridiques au titre des services rendus mais non encore facturés.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant au comptant connu, dont la valeur est peu susceptible de changer et dont l'échéance initiale est de généralement un an ou moins..

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

Mobilier et matériel de bureau	– 5 ans
Matériel informatique	– 3 ans
Logiciels pour toute l'entreprise	– 3 à 7 ans
Améliorations locatives	– sur la durée du bail

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2016

RÉGIMES D'AVANTAGES DES SALARIÉS

La Société comptabilise ses obligations au titre d'un régime à prestations déterminées des salariés et les coûts connexes. Le coût des avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les salariés est calculé de manière actuarielle selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses de la direction quant aux estimations les plus probables. Le coût des avantages liés aux congés de maladie dont les droits ne s'acquièrent pas est également calculé de manière actuarielle selon les hypothèses de la direction quant aux estimations les plus probables. Les gains actuariels (pertes actuarielles) sont amorti(e)s selon la méthode linéaire sur la période résiduelle moyenne estimative de service des salariés actifs. Les coûts des services passés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les passifs sont évalués à l'aide d'un taux d'actualisation établi en fonction du coût d'emprunt de la Société. Les cotisations à un régime de retraite à cotisations déterminées sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant constaté des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur le montant constaté des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables faites par la direction au fur et à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles. Les états financiers contiennent ainsi des estimations importantes concernant la provision pour comptes clients, les frais juridiques au titre de services rendus mais non encore facturés et les avantages sociaux constitués.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2016

1. Financement du gouvernement

Selon l'article 71 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, la Société et le procureur général de l'Ontario doivent conclure un protocole d'entente tous les cinq ans. L'objectif de ce protocole d'entente est de préciser les questions relatives au fonctionnement, à l'administration, aux finances et aux autres relations entre le ministère de la Procureure générale (« MPG ») et la Société. Le dernier protocole d'entente a été signé le 12 novembre 2014.

- a) La Société dépend de la province d'Ontario sur le plan économique, et les apports comptabilisés de la province d'Ontario sont comme suit :

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Apports généraux	363 766 \$	356 711 \$
Admissibilité financière (note 2)	31 500	6 400
Total des apports	395 266 \$	363 111 \$

- b) Les apports provenant de la province d'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2016 comprennent un montant de 50,9 millions de dollars (50,7 millions de dollars en 2015) qui représente une attribution de fonds provenant du virement d'une somme forfaitaire par le gouvernement fédéral à la province dans le cadre du droit criminel, de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et des dépenses en droit de l'immigration et des réfugiés pour contraintes exceptionnelles, conformément à une entente de partage des frais.
- c) Le paragraphe 66(3) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* permet à la Société, sur approbation de la procureure générale, de répartir tout excédent ou déficit d'un exercice sur l'un des deux exercices suivants, ou sur les deux, à moins que le ministre des Finances n'exige que l'excédent soit versé au Trésor en vertu du paragraphe 69(2).

2. Admissibilité financière

Dans les budgets provinciaux de 2014, 2015 et 2016, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à fournir aux Ontariens un meilleur accès à la justice en haussant le seuil d'admissibilité financière de 6 % par année. La première hausse a eu lieu le 1^{er} novembre 2014, et les hausses suivantes ont eu lieu le 1^{er} avril 2015 et le 1^{er} avril 2016. D'autres augmentations annuelles sont prévues jusqu'en 2020. AJO a reçu 31,5 millions de dollars (note 1 a)) de la province d'Ontario en 2015-2016 (6,4 millions de dollars en 2015), et la province s'est engagée à accroître le financement à 48,8 millions de dollars en 2016-2017, à 67,0 millions de dollars en 2017-2018, à 86,3 millions de dollars en 2018-2019, à 106,4 millions de dollars en 2019-2020 et à 120,1 millions de dollars en 2020-2021.

AJO a pour objectif d'accroître l'accès à la justice et de veiller à ce que le financement lié à l'admissibilité financière soit utilisé en totalité en augmentant le nombre de clients dans le cadre du programme de certificats d'aide juridique et de la nouvelle clinique de services juridiques et des programmes aux employés. En moyenne, trois années sont nécessaires pour que tous les coûts soient comptabilisés. Il est donc prévisible que les charges engagées pour certains exercices seront supérieures aux apports reçus au cours des premiers exercices et que les charges engagées pour certains exercices seront inférieures aux apports reçus au cours des derniers exercices. Ces écarts entre les produits et les charges se compenseront sur la durée du programme.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2016

2. Admissibilité financière (suite)

Au cours de l'exercice, AJO a engagé des charges de 37,1 millions de dollars (6,4 millions de dollars en 2015) et a reçu des apports de 31,5 millions de dollars (6,4 millions de dollars en 2015). À ce jour, AJO a engagé des charges cumulées de 43,5 millions de dollars et a reçu des apports cumulés de 37,9 millions de dollars.

3. Débiteurs

a) Comptes clients

La Société dispose d'un programme de contributions des clients qui s'applique aux bénéficiaires de l'aide juridique qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité financière régissant l'attribution d'un certificat sans contribution. Pour recevoir l'aide juridique dont elles ont besoin, ces personnes signent une entente de contribution, en vertu de laquelle elles s'engagent à rembourser à la Société les coûts des services qui leur sont offerts. Ces ententes peuvent prévoir des versements mensuels, un privilège sur des biens, ou les deux.

31 mars 2016 (en milliers de dollars)	Total	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	Plus de 90 jours
Comptes clients	66 425 \$	185 \$	200 \$	234 \$	65 806 \$
Moins : provision pour dépréciation	(29 721)	(98)	(98)	(100)	(29 425)
Comptes clients, montant net	36 704 \$	87 \$	102 \$	134 \$	36 381 \$
31 mars 2015 (en milliers de dollars)	Total	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	Plus de 90 jours
Comptes clients	70 868 \$	184 \$	800 \$	249 \$	69 635 \$
Moins : provision pour dépréciation	(32 408)	(64)	(448)	(134)	(31 762)
Comptes clients, montant net	38 460 \$	120 \$	352 \$	115 \$	37 873 \$

Comprend	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Comptes clients (sans privilège) à court terme	15 709	15 598
Comptes clients (avec privilège) à long terme	20 995	22 862
	36 704 \$	38 460 \$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2016

3. Débiteurs (suite)

b) Autres débiteurs

Les autres débiteurs sont principalement composés de montants à recevoir de la Fondation du droit de l'Ontario, de l'Agence du revenu du Canada ainsi que du ministère de la Justice (« MJ ») fédéral et du MPG pour les causes visées par le protocole.

31 mars 2016 (en milliers de dollars)	Total	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	Plus de 90 jours
Causes visées par le protocole du MPG	2 399 \$	476 \$	502 \$	550 \$	871 \$
Causes visées par le protocole du MJ	374	66	56	127	125
TVH à recevoir	5 811	2 959	2 621	–	231
Fondation du droit de l'Ontario	1 794	1 794	–	–	–
Autres débiteurs	734	373	–	–	361
Total des autres débiteurs	11 112 \$	5 668 \$	3 179 \$	677 \$	1 588 \$
31 mars 2015 (en milliers de dollars)	Total	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	Plus de 90 jours
Causes visées par le protocole du MPG	3 908 \$	1 329 \$	– \$	– \$	2 579 \$
Causes visées par le protocole du MJ	524	454	56	14	–
TVH à recevoir	7 519	3 100	2 032	–	2 387
Fondation du droit de l'Ontario	2 061	2 061	–	–	–
Autres débiteurs	472	472	–	–	–
Total des autres débiteurs	14 484 \$	7 416 \$	2 088 \$	14 \$	4 966 \$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2016

4. Placements

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Certificats de placement garanti	29 400 \$	38 400 \$
Intérêts courus	127	429
Placements	29 527 \$	38 829 \$

La Société a établi une politique de placement conforme aux exigences prévues aux paragraphes 7(1), 7(2), 7(3) et 7(4) du *Règlement de l'Ontario 107/99* pris en application de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. La politique de la Société concernant les placements à court terme et à long terme consiste à investir dans des placements très liquides, comme des obligations du gouvernement fédéral du Canada, des obligations de gouvernements provinciaux canadiens ou d'autres certificats de placement garanti émis ou garantis par des institutions financières canadiennes ayant une note A ou supérieure. Les placements détenus par la Société au 31 mars 2016 sont conformes aux exigences de la loi. Il n'y avait pas de placements à long terme détenus au 31 mars 2016 (néant en 2015). Des placements à court terme détenus de 29,4 millions de dollars (38,4 millions de dollars en 2015) portent intérêt à taux variables.

La Société a réalisé un revenu de placement de 0,4 million de dollars en 2016 (0,6 million de dollars en 2015).

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2016

5. Immobilisations

	2016 (en milliers de dollars)		2015 (en milliers de dollars)	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Mobilier et matériel de bureau	209 \$	139 \$	271 \$	154 \$
Matériel informatique	5 859	2 956	5 019	2 360
Améliorations locatives	6 640	3 781	6 003	2 997
Logiciels pour toute l'entreprise	17 847	16 697	17 753	15 963
	30 555 \$	23 573 \$	29 046 \$	21 474 \$
Valeur comptable nette		6 982 \$		7 572 \$

6. Crédoiteurs et charges à payer

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Comptes juridiques		
– charges à payer au titre des factures reçues, mais non réglées	19 500 \$	20 185 \$
– estimations des services rendus, mais non encore facturés	52 853	57 054
Incitations à la location	558	780
Comptes fournisseurs et autres crédoiteurs	9 971	8 813
Indemnités de vacances	2 350	1 460
	85 232 \$	88 292 \$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2016

7. Apports reportés

La province d'Ontario a accordé un financement de 30,0 millions de dollars à AJO sur une période de trois ans, à compter de 2013-2014. Ce financement vise à améliorer les services de droit de la famille. AJO a obtenu l'approbation de la MPG afin de reporter une tranche de 1,0 million de dollars du montant reçu de 10,0 millions de dollars en 2014-2015. En 2015-2016, 10,0 millions de dollars ont été reçus (10,0 millions de dollars en 2015) et 11,0 millions de dollars ont été comptabilisés (9,0 millions de dollars en 2015).

Le tableau suivant présente les fonds qui ont été reportés à des périodes futures :

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Solde au début de l'exercice	6 600 \$	5 600 \$
Financement provincial reçu	10 000	10 000
Montants comptabilisés (note 1 a))	(11 123)	(9 000)
Solde à la fin de l'exercice	5 477 \$	6 600 \$

8. Subventions reportées

La Société a reçu les fonds suivants de la Fondation du droit de l'Ontario pour des projets futurs :

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Solde au début de l'exercice	934 \$	2 388 \$
Montants comptabilisés à titre de produits	(934)	(1 454)
Solde à la fin de l'exercice	- \$	934 \$

9. Actif net grevé d'affectations d'origine interne

- a) Chaque année, le conseil d'administration détermine le montant, le cas échéant, à transférer entre le surplus (déficit) accumulé et l'actif net grevé d'affectations d'origine interne. Ces montants grevés d'affectations d'origine interne ne peuvent servir à d'autres fins sans l'approbation du conseil d'administration.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2016

9. Actif net grevé d'affectations d'origine interne (suite)

L'actif net grevé d'affectations d'origine interne se compose de ce qui suit :

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Investi dans les immobilisations (note 9 b))	6 982 \$	7 572 \$
Grevé d'affectations d'origine interne pour le projet d'emplacement conjoint des cliniques spécialisées (note 9 c) i))	1 163	3 000
Grevé d'affectations d'origine interne pour le coût des hausses tarifaires (note 9 c) ii))	2 918	2 918
	11 063 \$	13 490 \$

- b) Le placement dans les immobilisations représente le montant de l'actif net qui ne peut être utilisé à d'autres fins, ayant servi à financer l'achat d'immobilisations. Les variations de l'actif net investi dans les immobilisations au cours de l'exercice englobent ce qui suit :

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Solde au début de l'exercice	7 572 \$	5 190 \$
Achat d'immobilisations	2 673	4 795
Amortissement	(3 263)	(2 413)
	6 982 \$	7 572 \$
Représentés par		
Immobilisations (note 5)	6 982 \$	7 572 \$

- c) i) Le conseil d'administration a mis de côté 3 millions de dollars, représentant la réserve grevée d'affectations en 2014-2015 à utiliser aux fins des améliorations locatives, qui ont trait à l'emplacement conjoint des cliniques spécialisées. Au cours de 2015-2016, 1,8 million de dollars ont été utilisés.
- ii) En 2010, le MPG, Aide juridique Ontario et la Criminal Lawyers Association ont signé un protocole d'entente qui prévoyait sept hausses tarifaires de 5 % sur six ans. Le coût total de ces hausses tarifaires sera entièrement réalisé par AJO d'ici 2017-2018. En raison des contraintes imposées par le gouvernement, AJO finance environ 14 millions de dollars au moyen d'économies réalisées en interne. En 2014-2015, le conseil d'administration a constitué une réserve grevée d'affectations de 2,9 millions de dollars, pour compenser ce volet du coût des hausses tarifaires, qui sera utilisée en 2016-2017.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2016

10. Cliniques de services juridiques

La Société procure aux cliniques communautaires le financement qui leur permet de fournir des services en droit de la pauvreté à la collectivité qu'elles servent, sur une base autre que la formule de rémunération à l'acte. Les cliniques communautaires sont des organisations constituées en personnes morales sans capital-actions et elles sont régies et gérées par un conseil d'administration. Les cliniques communautaires sont indépendantes de la Société, mais doivent lui rendre des comptes en vertu des articles 33 à 39 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. Chaque clinique communautaire fait l'objet d'un audit indépendant et doit fournir à la Société des états financiers audités pour la période visée par le financement.

Le total du financement versé aux cliniques communautaires comprend des virements de fonds directs et le coût des services de soutien centralisés.

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Sommes versées aux cliniques et pour le compte de celles-ci	85 462 \$	77 971 \$

11. Engagements et éventualités

- a) La Société émet des certificats aux particuliers qui demandent une aide juridique. Chaque certificat émis autorise la prestation de services juridiques selon les lignes directrices en matière de tarifs. Au 31 mars 2016, selon les estimations de la direction, la Société pourrait être toujours responsable des certificats émis le 31 mars 2016 ou avant cette date, pour un montant total de 51,9 millions de dollars (55,6 millions de dollars en 2015), en plus des factures reçues et des frais juridiques au titre de services rendus, mais non encore facturés.
- b) La Société loue des locaux et du matériel de bureau dans toute la province. Le loyer et les charges de fonctionnement estimatives sont fondés sur les contrats de location et les informations de l'exercice précédent au titre des charges de fonctionnement pour les contrats détenus au cours des cinq prochains exercices et par la suite comme suit :

	Loyer de base (en milliers de dollars)	Charges de fonctionnement (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
2017	2 226 \$	2 607 \$	4 833 \$
2018	2 080	2 530	4 610
2019	1 208	1 355	2 563
2020	445	282	727
2021	99	40	139
Par la suite	113	112	225
	6 171 \$	6 926 \$	13 097 \$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2016

11. Engagements et éventualités (suite)

- c) La Société représente la partie défenderesse dans un certain nombre d'actions en justice dans le cadre normal de la conduite de ses affaires. L'issue et le règlement final de ces actions ne sont pas connus; cependant, d'après les réclamations effectuées, la direction a estimé le montant à 0,3 million de dollars, et nous avons établi la provision nécessaire. Certaines des actions en justice ci-dessus sont couvertes par une assurance après l'application d'une franchise allant jusqu'à 50 000 dollars, selon le moment auquel survient la réclamation et la nature de celle-ci.
-

12. Régimes de retraite

La Société offre deux régimes de retraite prévoyant le versement de prestations de retraite à ses salariés. Le régime régulier est constitué de deux volets : un volet à cotisations déterminées et un volet à prestations déterminées. En outre, la Société offre également un régime complémentaire de retraite (cadres supérieurs) non agréé.

Volet à cotisations déterminées

Le volet à cotisations déterminées du régime couvre 961 salariés (914 salariés en 2015). AJO a porté sa cotisation à 9 % à compter du 1^{er} janvier 2016. La charge de retraite de la Société correspondant à ce volet du régime s'est élevée à 6,1 millions de dollars pour l'exercice (5,0 millions de dollars en 2015). AJO a un régime de transition visant à porter les cotisations de tous les salariés à 9 % des gains ouvrant droit à pension des salariés d'ici le 1^{er} janvier 2018. Par conséquent, le taux actuel des cotisations des salariés varie entre 6 % et 8 %, selon la cotisation des salariés au volet du régime.

Volet à prestations déterminées

Le volet à prestations déterminées du régime couvre un total de 16 salariés : trois participants actifs (trois participants en 2015) et 13 retraités (14 retraités en 2015). Les gains actuariels (pertes actuarielles) sont amorti(e)s selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne estimée des salariés actifs, laquelle était de trois ans au 31 mars 2016 (quatre ans en 2015). Dans le cadre de ce régime, les prestations au moment de la retraite sont déterminées en fonction du nombre d'années de service et de la rémunération durant les années d'emploi. Des évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation doivent être effectuées à des intervalles ne dépassant pas trois ans. L'évaluation actuarielle pour la nouvelle période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2014 a été achevée. La prochaine évaluation actuarielle du régime aux fins de la capitalisation sera préparée au 1^{er} janvier 2017. La Société verse des cotisations à ce volet du régime selon les montants recommandés par l'actuaire.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2016

12. Régimes de retraite (suite)

La Société évalue son obligation au titre des prestations constituées aux fins comptables au 31 mars de chaque exercice.

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Obligation au titre des prestations constituées	3 640 \$	3 620 \$
Actifs des régimes à la valeur de marché	4 076	4 305
Situation de capitalisation — Excédent des régimes	436	685
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	225	(80)
Actif au titre des prestations constituées	661 \$	605 \$

La charge relative au volet à prestations déterminées du régime de la Société est composée de ce qui suit :

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	24 \$	25 \$
Amortissement des (gains actuariels) pertes actuarielles	(20)	48
Produit d'intérêts	(35)	(19)
	(31) \$	54 \$

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées et la charge de retraite de la Société sont les suivantes :

	2016	2015
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	5,25 %	5,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2016

12. Régimes de retraite (suite)

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Coût des prestations		
Taux d'actualisation	5,25 %	5,25 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	5,25 %	5,25 %
Taux de croissance de la rémunération	<u>3,00 %</u>	<u>3,00 %</u>

Autres renseignements sur le régime à prestations déterminées :

	<u>2016</u> (en milliers de dollars)	<u>2015</u> (en milliers de dollars)
Cotisations patronales	24 \$	63 \$
Cotisations salariales	9	10
Prestations versées	<u>200</u>	<u>197</u>

Régime complémentaire de retraite (cadres supérieurs)

Le conseil d'administration de la Société a aussi approuvé l'établissement d'un régime complémentaire de retraite pour un cadre désigné. Aux termes du régime complémentaire de retraite, les prestations à la retraite sont déterminées selon le nombre d'années de service et la rémunération durant les années d'emploi. Le régime n'est pas capitalisé, et la Société paiera les prestations lorsqu'elles deviendront exigibles. Une évaluation comptable du régime de retraite sans capitalisation a été effectuée le 31 mars 2016.

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées et la charge de retraite pour l'exercice sont les suivantes :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Taux d'actualisation	4,00 %	4,00 %
Inflation	<u>1,50 %</u>	<u>1,50 %</u>

La charge de retraite de la Société pour ce régime a été de 0,4 million de dollars pour l'exercice (0,3 million de dollars en 2015). L'obligation au titre des prestations constituées et le passif au titre des prestations constituées s'élevaient à 2,3 millions de dollars au 31 mars 2016 (1,8 million de dollars au 31 mars 2015). Au cours de l'exercice, la Société n'a versé aucune somme au régime.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2016

12. Régimes de retraite (suite)

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Actif (passif) au titre des prestations constituées		
Régime à prestations déterminées	661 \$	605 \$
Régime complémentaire de retraite (cadres supérieurs)	<u>(2 274)</u>	<u>(1 842)</u>
	<u>(1 613) \$</u>	<u>(1 237) \$</u>

13. Réserve pour éventualités

Le paragraphe 66(4) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* exige que la Société maintienne un fonds de réserve pour éventualités comme il est prescrit par l'article 6 du Règlement de l'Ontario 107/99. Ce fonds a été établi le 1^{er} avril 1999 avec un solde de 20 millions de dollars financé par la Société. Le Règlement exige également que la Société obtienne une autorisation préalable de la procureure générale pour effectuer tout prélèvement excédant 5 millions de dollars sur ce montant du capital et qu'elle indique la raison pour laquelle elle doit effectuer un prélèvement, et fournisse un calendrier de remboursement et une description des mesures qu'elle entend prendre pour éviter que cette situation se reproduise.

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Solde au début de l'exercice	6 400 \$	6 400 \$
Montants comptabilisés à titre de produits	<u>(5 000)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 400 \$</u>	<u>6 400 \$</u>

14. Instruments financiers

La Société est exposée à divers risques financiers dans le cadre des opérations sur instruments financiers.

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit relativement à ses comptes clients et autres débiteurs ainsi qu'à ses placements dans des titres à revenu fixe en raison du risque qu'une partie à l'instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les débiteurs sont comptabilisés déduction faite de toute provision pour dépréciation (note 3).

Aide juridique Ontario**Notes afférentes aux états financiers****31 mars 2016**

14. Instruments financiers (suite)**Risque de liquidité**

La Société est exposée au risque d'éprouver des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Elle tire une part importante de ses produits d'exploitation du gouvernement de l'Ontario et d'autres bailleurs de fonds qui n'ont pas pris l'engagement ferme de fournir du financement dans les années à venir. Pour gérer le risque de liquidité, la Société garde des ressources suffisantes facilement accessibles pour honorer ses engagements.

Les créiteurs viennent à échéance dans une période de 21 jours pour les certificats. Les échéances des autres instruments financiers sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers concernant ces passifs.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à ses placements dans des titres à intérêt variable.

Des placements de 29,4 millions de dollars (38,4 millions de dollars en 2015) sont assortis d'un taux d'intérêt de 0,9 % et viennent à échéance à diverses dates entre le 2 avril 2015 et le 19 janvier 2017. Ces taux d'intérêt varient selon le taux préférentiel canadien.



Centre Centennial des sciences et de la technologie

ONTARIO
SCIENCE
CENTRE

CENTRE DES
SCIENCES
DE L'ONTARIO

Le 22 juin 2016

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction et le Conseil d'administration du Centre Centennial des sciences et de la technologie sont responsables des états financiers et de toutes les autres informations présentées dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et comprennent, le cas échéant, les montants établis selon ses estimations et jugements.

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie respecte les normes d'intégrité les plus strictes dans l'exercice de ses activités. Pour préserver son actif, il s'est doté d'un ensemble solide de procédures et de contrôles financiers internes qui équilibrent avantages et coûts. La direction a élaboré et maintient des mécanismes de contrôle des finances et de la gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière.

Le Comité des finances et des opérations et le Conseil d'administration se réunissent une fois par trimestre pour contrôler les activités financières du Centre Centennial des sciences et de la technologie; notamment, une fois par an, ils passent en revue les états financiers et le rapport du vérificateur général. Le Comité des finances et des opérations soumet les états financiers à l'approbation du Conseil d'administration. Les états financiers ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario a effectué l'audit des états financiers. La responsabilité du vérificateur général consiste à exprimer son opinion en indiquant si les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du Centre Centennial des sciences et de la technologie, selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Dans son rapport figurant dans les états financiers, l'auditrice indépendante décrit la portée de son examen et de son opinion.

Maurice Bitran, Ph.D.
Directeur général

Nancy Rowland
Directrice générale des opérations

770 Don Mills Road, Toronto
Ontario, Canada M3C 1T3

TEL. 416 696 1000
FAX 416 696 3124

www.OntarioScienceCentre.ca

An agency of the Government of Ontario

770, Chemin Don Mills, Toronto
(Ontario) Canada M3C 1T3

TÉL. 416 696 1000
FAX 416 696 3124

www.CentredesSciencesOntario.ca

Un organisme du gouvernement de l'Ontario



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration du Centre Centennial des sciences et de la technologie et au ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre Centennial des sciences et de la technologie, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre Centennial des sciences et de la technologie au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 22 juin 2016

Centre Centennial des sciences et de la technologie

État de la situation financière

Au 31 mars 2016

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	11 186	7 321
Débiteurs (Note 4)	1 353	1 186
Charges payées d'avance	970	1 070
Stocks de magasin	106	108
	<u>13 615</u>	<u>9 685</u>
Immobilisations (Note 5)	<u>11 955</u>	<u>18 431</u>
	<u>25 570</u>	<u>28 116</u>
<u>PASSIF ET ACTIFS NETS</u>		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	3 156	3 117
Produits reportés	4 032	3 447
Payable à la province de l'Ontario	924	876
Emprunt remboursable à l'Office ontarien de financement (Note 12)	500	500
	<u>8 612</u>	<u>7 940</u>
Passif à long terme		
Obligation au titre des avantages de retraite [Note 11(C)]	3 237	4 125
Emprunt remboursable à l'Office ontarien de financement (Note 12)	-	500
	<u>3 237</u>	<u>4 625</u>
Apports reportés afférents aux immobilisations (Note 6)	<u>8 895</u>	<u>13 071</u>
Produits de concession reportés (Note 7)	<u>-</u>	<u>36</u>
Actifs nets		
Investis en immobilisations (Note 8)	3 060	5 360
Excédent (déficit) accumulé	1 766	(2 916)
	<u>4 826</u>	<u>2 444</u>
	<u>25 570</u>	<u>28 116</u>

Engagements et éventualité (Note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du Centre des sciences :



 Administrateur



 Administrateur

Centre Centennial des sciences et de la technologie

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Produits		
Province de l'Ontario		
Subvention de fonctionnement	15 476	15 476
Subvention d'occupation (Note 14)	3 888	3 888
Autres subventions	202	78
Droits d'entrée grand public et stationnement	5 201	4 615
Revenus tirés des activités auxiliaires (Tableau 1)	12 114	9 925
Dons d'entreprises – Opération Innovation (Note 15)	115	137
	<u>36 996</u>	<u>34 119</u>
Charges		
Fonctionnement général		
Modules d'exposition et programmes	2 714	2 727
Marketing et publicité	1 804	2 162
Services aux visiteurs	3 116	3 192
Fonctionnement des installations	5 219	5 330
Gestion des programmes	3 641	3 503
Administration	3 937	4 010
Frais d'occupation (Note 14)	5 256	5 150
Charges liées aux activités auxiliaires (Tableau 1)	8 323	7 336
Opération Innovation (Note 15)	115	137
	<u>34 125</u>	<u>33 547</u>
Résultat net avant amortissement et éléments ci-dessous	<u>2 871</u>	<u>572</u>
Moins :		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (Note 6)	5 829	5 544
Charge d'amortissement	(7 206)	(6 996)
	<u>(1 377)</u>	<u>(1 452)</u>
Résultat net avant éléments ci-dessous	1 494	(880)
Ajouter :		
– Compression au titre des avantages de retraite [Note 11 (c)]	888	-
– Subvention de fonctionnement ponctuelle de la province de l'Ontario	-	800
– Gain tiré de la vente d'un module d'exposition en location	-	1 326
	<u>888</u>	<u>2 126</u>
Résultat net de l'exercice	<u>2 382</u>	<u>1 246</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre Centennial des sciences et de la technologie

État de l'évolution des actifs nets
Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016 (en milliers de dollars)			2015 (en milliers de dollars)
	Investis en immobilisations	Excédent (Déficit) de fonctionnement accumulé	Total	Total
Solde, au début de l'exercice	5 360	(2 916)	2 444	1 198
Investissement en immobilisations	(923)	923	-	-
Résultat net de l'exercice	(1 377)	3 759	2 382	1 246
Solde, à la fin de l'exercice	3 060	1 766	4 826	2 444

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre Centennial des sciences et de la technologie

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Activités de fonctionnement		
Résultat net de l'exercice	2 382	1 246
Ajustements ne nécessitant pas de décaissement		
• Gain tiré de la vente d'immobilisations	-	(1 326)
• Amortissement des immobilisations	7 206	6 996
• Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(5 829)	(5 544)
• Amortissement de la portion à long terme des produits de concession reportés	(36)	(214)
• Compression au titre des avantages de retraite	(888)	-
	2 835	1 158
Obligation au titre des avantages de retraite	-	(17)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	607	1 632
Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement	3 442	2 773
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations	(730)	(2 036)
Produit net de la vente d'immobilisations	-	1 326
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement en immobilisations	(730)	(710)
Activités de financement		
Remboursement d'emprunt – Office ontarien de financement	(500)	(500)
Apports reportés afférents aux immobilisations	1 653	1 352
Flux de trésorerie nets générés par les activités de financement	1 153	852
Variation nette de l'encaisse pour l'exercice	3 865	2 915
Encaisse, au début de l'exercice	7 321	4 406
Encaisse, à la fin de l'exercice	11 186	7 321

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Tableau des produits et des charges provenant des activités auxiliaires
Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

Tableau 1

	2016 (en milliers de dollars)			2015 (en milliers de dollars)		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Cinéma OMNIMAX ^{MD}	1 203	1 291	(88)	1 354	1 205	149
Ventes et locations internationales	2 605	2 197	408	1 466	1 640	(174)
Entrées et programmes scolaires	1 153	1 606	(453)	1 302	1 657	(355)
Activités pédagogiques pour groupes récréatifs et familles	1 127	783	344	988	767	221
Adhésions	2 252	504	1 748	2 217	598	1 619
Concessions	428	101	327	519	95	424
Intérêts	133	-	133	119	-	119
Expériences éducatives pour adultes et entreprises	716	443	273	554	421	133
Commandites et dons	2 657	1 152	1 505	1 333	570	763
Soutien aux programmes et autres revenus	42	32	10	151	156	(5)
Frais bancaires et frais de service	-	214	(214)	-	227	(227)
	12 316	8 323	3 993	10 003	7 336	2 667
Moins : programmes fédéraux et provinciaux	(202)	-	(202)	(78)	-	(78)
Totaux	12 114	8 323	3 791	9 925	7 336	2 589

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016

1. Nature des activités

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie, connu sous le nom de Centre des sciences de l'Ontario (le « Centre des sciences »), un organisme de la province de l'Ontario, a été constitué en personne morale sans capital-actions sous le régime de la *Loi sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le Centre des sciences a pour objectifs :

- a) d'assurer le fonctionnement d'un centre des sciences et d'installations connexes afin de susciter l'intérêt du public;
- b) d'offrir un programme éducatif portant sur les origines, les développements et les progrès des sciences et de la technologie, et leurs rapports avec la société;
- c) de décrire le rôle de l'Ontario dans l'avancement des sciences et de la technologie;
- d) de collectionner, de fabriquer, de commercialiser, de présenter et de vendre des objets et des modules d'exposition.

En tant qu'organisme de la province de l'Ontario, le Centre des sciences est exempté des impôts fédéral et provincial sur le revenu.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public, qui représentent les Principes comptables généralement reconnus (PCGR) pour les organismes gouvernementaux sans but lucratif au Canada. Le Centre a décidé d'utiliser les normes s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui comprennent la série 4200 des Normes comptables pour le secteur public.

3. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables suivies pour préparer les présents états financiers sont résumées ci-dessous :

(A) COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les subventions gouvernementales sont comptabilisées mensuellement à mesure qu'elles sont utilisées aux fins prévues.

Les produits tirés des modules d'exposition fabriqués pour la vente sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux.

Les produits tirés des droits d'entrée grand public, du stationnement et d'autres activités auxiliaires sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Les promesses de dons, autres que celles désignées à des fins d'immobilisations, sont comptabilisées dans les produits une fois les dons reçus.

(B) VENTILATION DES CHARGES

Les charges sont classées par fonction dans l'État des résultats. Les coûts de chaque fonction comprennent les salaires et avantages sociaux, les fournitures et autres charges en rapport direct avec la fonction. Le Centre des sciences engage également des charges de soutien général pour offrir ses nombreuses activités. Ces charges sont considérées comme une fonction à part entière et comptabilisées sous le poste Administration.

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016

3. Principales méthodes comptables (suite)

(C) APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations sont constitués des dons et des subventions gouvernementales reçus et employés, ou qui seront employés, pour acquérir des immobilisations, mais qui n'ont pas encore été comptabilisés dans les produits. Les produits sont comptabilisés pendant la période correspondant à la durée de vie prévue des immobilisations à laquelle ils se rapportent.

(D) PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés se composent principalement des commandites reportées, de la portion des adhésions annuelles qui ne sont pas arrivées à expiration et des acomptes versés pour la location future de modules d'exposition. Le Centre des sciences a également comptabilisé des produits reportés tirés d'une concession couverte par l'accord décrit à la note 7.

(E) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement commence lorsque les immobilisations sont prêtes à être utilisées. Il est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, telle qu'indiquée ci-dessous :

Améliorations locatives – Cinéma OMNIMAX ^{MD}	20 ans
Améliorations locatives	10 ans
Modules d'exposition	10 ans
Modules d'exposition en location	4 ou 5 ans
Mobilier, agencement et équipement	5 ans
Matériel informatique	3 ans

La ville de Toronto loue au Centre des sciences le terrain sur lequel il se trouve moyennant un dollar par an, aux termes d'un bail de 99 ans qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 1965. La province est le propriétaire des immeubles qui abritent le Centre des sciences. Pour obtenir plus de détails sur les frais d'occupation, se reporter à la note 14.

(F) STOCKS

Les stocks de magasin sont évalués au coût selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS).

(G) INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Centre des sciences, qui comprennent l'encaisse, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer, le payable à la province de l'Ontario et l'emprunt remboursable à l'Office ontarien de financement, sont évalués au coût, moins tout montant prévu au titre de provision pour dépréciation.

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016

3. Principales méthodes comptables (suite)

(H) UTILISATION DES ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers en conformité avec les normes comptables pour le secteur public exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur de l'actif et du passif présentée à la date des états financiers et le montant des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les estimations et les hypothèses peuvent changer avec le temps à mesure que de nouveaux renseignements deviennent disponibles ou que des faits nouveaux surviennent. Les montants réels peuvent être différents des estimations. Les éléments qui font l'objet des estimations les plus importantes sont l'amortissement des immobilisations, les charges à payer et l'obligation au titre des avantages de retraite.

(I) AVANTAGES SOCIAUX

Le coût des indemnités de départ prévues par la *Loi sur la fonction publique de l'Ontario* et des crédits de congés non utilisés acquis par le personnel au cours de l'exercice est comptabilisé dans les états financiers. Le coût des indemnités de départ prévues par la Loi est comptabilisé lorsque l'indemnité est acquise par les employés admissibles.

4. Risques liés aux instruments financiers

Les risques liés aux instruments financiers du Centre des sciences sont les suivants :

Risque de crédit – Le Centre des sciences est exposé à un risque de crédit minimal. Il évalue de façon continue ses pertes sur créances éventuelles et se constitue une provision pour pertes, en cas de besoin, calculée en fonction de la valeur de réalisation estimée.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'ancienneté des débiteurs :

				(en milliers de dollars)
	En cours	+60 jours	+90 jours	Total
Débiteurs généraux	505	-	13	518
Entrées	193	-	-	193
Location des installations	6	-	-	6
Ventes internationales	609	-	27	636
Totaux	1 313	-	40	1 353

Risque de change – Le Centre des sciences réalise environ 3,93 % (2,29 % en 2015) de ses produits totaux en devises étrangères. Par conséquent, une partie de l'actif et des produits est soumise aux fluctuations des taux de change.

L'encaisse, les débiteurs et les produits reportés en dollars américains sont convertis en dollars canadiens à la fin de l'exercice.

Risque de liquidité – Le Centre des sciences est exposé à un risque de liquidité minimal, car il détient un solde de trésorerie suffisant pour régler tous ses passifs financiers à court terme. Au 31 mars 2016, les actifs à court terme liquides du Centre s'élevaient à 12 645 000 \$ (8 615 000 \$ en 2015) pour régler des passifs financiers à court terme s'établissant à 4 891 000 \$ (4 875 000 \$ en 2015). Pendant l'exercice, les liquidités du Centre étaient stables en raison des encaissements non récurrents qui s'élevaient à Néant \$ (2 126 000 \$ en 2015).

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016

5. Immobilisations

Le tableau ci-dessous présente les immobilisations :

	2016 (en milliers de dollars)			2015 (en milliers de dollars)
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Améliorations locatives	34 973	30 565	4 408	7 530
Modules d'exposition	28 283	22 625	5 658	8 070
Améliorations locatives – Cinéma OMNIMAX ^{MD}	15 331	15 286	45	853
Modules d'exposition en location	1 500	968	532	460
Mobilier, agencement et équipement	1 589	1 152	437	535
Matériel informatique	2 490	1 615	875	983
Total	84 166	72 211	11 955	18 431

La valeur comptable nette des immobilisations (travaux en cours) non amorties au 31 mars :

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Matériel informatique	341	174
Améliorations locatives	2	762
Modules d'exposition en location	311	-
Mobilier, agencement et équipement	5	71
Total	659	1 007

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016

6. Apports reportés afférents aux immobilisations

L'évolution du solde des apports reportés afférents aux immobilisations s'établit comme suit :

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Solde au début de l'exercice	13 071	17 263
Ajouts/virements nets pendant l'exercice	1 653	1 352
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(5 829)	(5 544)
	8 895	13 071

Le solde des apports reportés afférents aux immobilisations à la fin de l'exercice s'établit comme suit :

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Opération Innovation	124	3 289
Initiatives de santé et sécurité	7 241	7 405
Modules d'exposition	1 347	1 520
Cinéma OMNIMAX ^{MD}	-	454
Modules d'exposition en location	183	403
	8 895	13 071

7. Produits de concession reportés

En janvier 2009, le Centre des sciences a conclu un accord avec Compass Group Canada Ltd., un concessionnaire de services de restauration. Selon les termes de cet accord, le Centre des sciences a reçu, le 1^{er} juin 2009, un versement initial de 1 500 000 \$ en contrepartie d'une réduction des revenus des services de restauration de la concession pendant la durée de l'accord. Cette somme a servi à rénover l'aire de restauration et sera comptabilisée, selon la méthode linéaire, comme produits de concession pour la durée de l'accord, soit jusqu'au 31 mai 2016. Au 31 mars 2016, 1 464 000\$ ont ainsi été comptabilisés comme produits de concession. Le solde résiduel de 36 000 \$ a été reporté et est inclus dans les créditeurs et les charges à payer.

8. Actifs nets investis en immobilisations

Les actifs nets investis en immobilisations s'établissent comme suit :

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Immobilisations nettes	11 955	18 431
Moins le montant financé par les apports reportés afférents aux immobilisations	(8 895)	(13 071)
	3 060	5 360

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016

9. Entretien des bâtiments et réparations

Certains frais importants d'entretien et de réparation du Centre des sciences sont absorbés par la province de l'Ontario, par l'intermédiaire de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, et ne sont pas inclus dans l'État des résultats.

10. Dépendance économique

Le Centre des sciences compte sur l'aide financière de la province de l'Ontario pour couvrir certains de ses frais de fonctionnement.

11. Avantages sociaux

(A) PRESTATIONS DE RETRAITE

Les employés à temps plein du Centre des sciences cotisent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (CR-SEFPO), qui sont des régimes de retraite à prestations déterminées établis pour les employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est seul répondant de la CRF et corépondant de la CR-SEFPO, fixe le montant des paiements annuels que le Centre des sciences verse aux caisses. Comme il appartient aux répondants de s'assurer que les caisses de retraite sont financièrement viables, les surplus et les passifs non provisionnés résultant d'évaluations actuarielles obligatoires ne sont pas inclus dans les actifs ou obligations du Centre des sciences.

Les paiements annuels du Centre des sciences, qui se sont élevés à 1 289 994 \$ pour l'exercice courant (1 311 172 \$ en 2015), sont inclus dans le coût des salaires et des avantages sociaux répartis entre les diverses catégories de charges dans l'État des résultats. Se reporter également à la note 13.

(B) AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI AUTRES QUE LES PRESTATIONS DE RETRAITE

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite est pris en charge par le Secrétariat du Conseil du Trésor et n'est donc pas inclus dans l'État des résultats.

(C) OBLIGATION AU TITRE DES AVANTAGES DE RETRAITE

Au cours de l'exercice, l'obligation au titre des avantages de retraite a été réduite de 888 000 \$, tel qu'indiqué à la ligne « Compression au titre des avantages de retraite » dans l'État des résultats. Cette réduction est attribuable à :

- une baisse de 983 000 \$ due à la compression du régime découlant de modifications apportées à la *Loi sur la fonction publique de l'Ontario*;
- une hausse de 95 000 \$ de l'obligation au titre des avantages de retraite avant la compression.

L'obligation au titre des avantages de retraite a été calculée selon la méthode de répartition des prestations fondée sur les hypothèses suivantes, qui sont conformes à l'évaluation actuarielle faite par la province de l'Ontario le 31 décembre 2014 : indexation des salaires et traitements, 1,86 % (1,92 % en 2015); facteur d'actualisation, 0,73 (0,80 en 2015); nombre moyen d'années prévues avant la retraite, 10,04 ans (10,56 ans en 2015). Ces hypothèses représentent la meilleure estimation, par la direction, des taux d'inflation et des niveaux de rémunération futurs ainsi que de toute autre hypothèse de base.

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016

12. Emprunt remboursable à l'Office ontarien de financement

Pendant l'exercice 2005-2006, l'Office ontarien de financement (OOF) a accordé au Centre des sciences un prêt de 10 000 000 \$, dont les intérêts sont fixés par l'OOF à des taux à court terme, payables chaque trimestre. Au 31 mars 2016, le Centre des sciences avait remboursé 9 500 000 \$ du solde du capital sur le prêt. Le remboursement du solde restant doit être effectué en mars 2017, au plus tard.

13. Répartition des charges

Les charges sont comptabilisées par fonction dans l'État des résultats. Les charges totales par type s'établissent comme suit :

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Salaires et avantages sociaux	20 287	20 367
Autres charges de fonctionnement directes	13 838	13 180
	34 125	33 547

14. Engagements et éventualité

(A) FRAIS D'OCCUPATION

La province facture au Centre des sciences, par l'intermédiaire de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, des frais d'occupation des locaux. Ces frais couvrent le loyer, les taxes, l'entretien et certains frais de fonctionnement. Le bail est renouvelé annuellement jusqu'à la conclusion d'un nouvel accord entre le Centre des sciences et la province. Le paiement minimum prévu dans le bail pour l'exercice à venir est de 4 831 000 \$. Le Centre des sciences a reçu une subvention de 3 888 000 \$ du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport pour financer une partie de cette dépense.

(B) MODULES D'EXPOSITION ET SERVICES

Le Centre des sciences s'est engagé à louer plusieurs modules d'exposition en vertu de contrats répartis sur le prochain exercice. En outre, il a conclu des contrats pour différents services d'entretien et services publics répartis sur plusieurs exercices. Les coûts engagés pour la location de modules d'exposition et les contrats de services d'entretien pour les quatre prochains exercices sont répartis comme suit :

	(en milliers de dollars)
2016-2017	2 556
2017-2018	502
2018-2019	262
2019-2020	201

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016

15. Promesses de dons pour l'Opération Innovation et d'autres programmes

En 2001, le Centre des sciences a entrepris un important projet d'investissement appelé Opération Innovation. Ce projet, axé sur l'innovation, a permis de renouveler environ un quart de l'espace public du Centre des sciences, notamment en créant sept nouvelles sections. Jusqu'au 31 mars 2016, le Centre des sciences avait reçu des contributions totalisant environ 45 970 000 \$, dont 16 500 000 \$ du gouvernement de l'Ontario et le reste d'entreprises du secteur privé ou de particuliers.

En outre, le Centre des sciences s'emploie activement à obtenir des commandites du secteur privé pour soutenir de nouvelles réalisations, expériences et activités.

Les montants promis et convenus mais pas encore reçus du secteur privé n'ont pas été comptabilisés comme produits, ni comme produits reportés ou comme apports reportés afférents aux immobilisations au 31 mars 2016, et s'établissent comme suit :

	Opération Innovation	Autres programmes
	(en milliers de dollars)	
2016-2017	490	645
2017-2018	490	655
2018-2019	485	330
2019-2020	-	250
	1 465	1 880

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction pour les états financiers

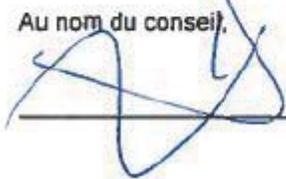
La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et elle est responsable de veiller à l'intégrité et à l'objectivité de ceux-ci. La direction est également responsable de l'ensemble des notes afférentes aux états financiers et des tableaux et de s'assurer que l'information qu'ils contiennent est cohérente, s'il y a lieu, avec l'information présentée dans les états financiers.

En outre, la direction est responsable de la mise en oeuvre et du maintien d'un système de contrôles internes visant à fournir une assurance raisonnable qu'une information financière fiable est produite.

Le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la communication de l'information financière et du contrôle interne et à ce qu'elle exerce ses responsabilités par son entremise. Le conseil examine et approuve les états financiers audités externes chaque année.

Les auditeurs externes, Grant Thornton LLP, effectuent un audit indépendant conformément aux Normes canadiennes d'audit et expriment une opinion sur les états financiers. Les auditeurs externes ont un accès libre et absolu au personnel de la gestion financière du Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015, qu'ils rencontrent au besoin.

Au nom du conseil,



administrateur



administrateur



Rapport de l'auditeur indépendant

Grant Thornton LLP
11th Floor
200 King Street West, Box 11
Toronto, ON
M5H 3T4
T +1 416 366 0100
F +1 416 360 4949
www.GrantThornton.ca

Au comité d'audit du

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (« Toronto 2015 »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et l'état des activités et des variations de l'actif net, l'état des profits découlant de la réévaluation et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2016, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

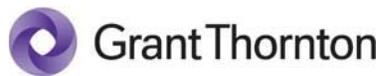
Responsabilité de la direction pour les états financiers des fonds

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Toronto 2015 au 31 mars 2016 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2016, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public.

Grant Thornton LLP

Toronto, Canada
Le 1 juin 2016

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

État de la situation financière

(en milliers de dollars)

31 mars

	Fonds de fonctionnement		Fonds de développement des sites		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Actif						
Actif à court terme						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 081 \$	138 720 \$	16 962 \$	94 865 \$	30 043 \$	233 585 \$
Apports à recevoir						
- Municipalités	-	-	8 147	56 592	8 147	56 592
Autres débiteurs	1 146	12 734	218	283	1 364	13 017
Charges payées d'avance et autres actifs	-	17 404	-	-	-	17 404
Sommes interfonds à recevoir/(à payer)	97	2 155	(97)	(2 155)	-	-
	14 324 \$	171 013 \$	25 230 \$	149 585 \$	39 554 \$	320 598 \$
Passif et actif net						
Passif à court terme						
Créditeurs et charges à payer	2 675 \$	47 658 \$	18 814 \$	104 902 \$	21 489 \$	152 560 \$
Apports reportés						
- Gouvernement du Canada	-	-	6 416	44 594	6 416	44 594
- Province de l'Ontario	11 649	93 278	-	-	11 649	93 278
Produits reportés (note 3)	-	25 606	-	-	-	25 606
Incitatif de fidélisation du personnel cumulé (note 4)	-	3 644	-	89	-	3 733
	14 324	170 186	25 230	149 585	39 554	319 771
Actif net – Fonds de fonctionnement et Fonds de développement des sites	-	-	-	-	-	-
Cumul des profits découlant de la réévaluation	-	827	-	-	-	827
Total de l'actif net						
- Fonds de fonctionnement et Fonds de développement des sites	-	827	-	-	-	827
	14 324 \$	171 013 \$	25 230 \$	149 585 \$	39 554 \$	320 598 \$

Engagements et éventualités (note 7)

Voir les notes complémentaires.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

État des activités et des variations de l'actif net

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars

	Fonds de fonctionnement		Fonds de développement des sites		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Produits						
Apports						
- Gouvernement du Canada	805 \$	- \$	44 599 \$	158 144 \$	45 404 \$	158 144 \$
- Province de l'Ontario (note 6)	212 001	117 155	-	-	212 001	117 155
- Municipalités	-	-	13 557	73 532	13 557	73 532
Produits de commandites (note 5)	71 276	37 597	-	-	71 276	37 597
Produits de billetterie	39 338	-	-	-	39 338	-
Produits tirés des services aux Jeux	14 378	450	-	-	14 378	450
Produits d'intérêts et produits divers	3 341	356	368	628	3 709	984
Vente d'actifs	2 216	31	-	-	2 216	31
Produits tirés de la commercialisation et de l'octroi de licences	1 871	180	-	-	1 871	180
Total des produits	345 226	155 769	58 524	232 304	403 750	388 073
Charges						
Nouvelles constructions	-	-	28 609	134 440	28 609	134 440
Autres projets	-	-	24 637	3 662	24 637	3 662
Rénovations	-	-	5 278	29 202	5 278	29 202
Services aux Jeux Sports et gestion et aménagement des sites	101 368	19 646	-	-	101 368	19 646
Marketing et cérémonies	100 806	34 291	-	-	100 806	34 291
Technologie	75 113	43 424	-	-	75 113	43 424
Charges du siège social	36 604	25 415	-	-	36 604	25 415
Services administratifs	12 775	15 644	-	-	12 775	15 644
Services administratifs	11 560	12 426	-	-	11 560	12 426
Fonds Héritage	7 000	5 000	-	65 000	7 000	70 000
Services essentiels	-	(77)	-	-	-	(77)
Total des charges	345 226	155 769	58 524	232 304	403 750	388 073
Excédent des produits sur les charges	-	-	-	-	-	-
Actif net – Fonds de fonctionnement et Fonds de développement des sites à l'ouverture	-	-	-	-	-	-
Actif net – Fonds de fonctionnement et Fonds de développement des sites à la clôture	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

Voir les notes complémentaires.

**Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et
parapanaméricains de 2015**
État des profits découlant de la réévaluation

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars

	2016	2015
Cumul des profits découlant de la réévaluation à l'ouverture	827 \$	616 \$
Profits latents (pertes latentes) attribuables à la conversion des devises	<u>(827)</u>	<u>212</u>
Cumul des profits découlant de la réévaluation à la clôture	<u>- \$</u>	<u>827 \$</u>

Voir les notes complémentaires.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars

	2016	2015
Augmentation (diminution) de la trésorerie		
Trésorerie reçue		
Apports		
- Gouvernement du Canada	7 226 \$	189 763 \$
- Province de l'Ontario	130 373	212 640
- Municipalités	25 754	112 311
Produits d'intérêts et produits divers	3 778	1 157
Produits de commandites et de services de diffusion	8 529	14 661
Produits tirés de la commercialisation et de l'octroi de licences	829	585
Produits de billetterie	21 143	13 893
Vente d'actifs	2 095	-
Produits tirés des services aux Jeux	12 379	2 448
	<u>212 106</u>	<u>547 458</u>
Trésorerie versée		
Organisation sportive panaméricaine	8 404	-
Salaires, traitements et charges sociales	43 930	47 837
Fournisseurs de services professionnels	7 787	8 515
Autres fournisseurs	248 115	55 999
Propriétaires des sites	107 412	261 184
	<u>415 648</u>	<u>373 535</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(203 542)	173 923
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	<u>233 585</u>	<u>59 662</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	<u>30 043 \$</u>	<u>233 585 \$</u>

Voir les notes complémentaires.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
31 mars 2016

1. Organisation

Le 6 novembre 2009, l'Organisation sportive panaméricaine (« OSP ») a octroyé à la Ville de Toronto, en Ontario, au Canada, le statut de ville-hôte des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (les « Jeux ») en se fondant en partie sur les efforts déployés par le Comité des candidatures de Toronto 2015. Les Jeux se sont déroulés à Toronto et dans la grande région du Golden Horseshoe du 10 au 26 juillet 2015 et du 7 au 15 août 2015 respectivement.

Le Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (« TO2015 ») a été constitué par des lettres patentes en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario le 21 janvier 2010 et est une personne morale sans capital-actions. Le TO2015 est exonéré des impôts sur les bénéfices en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

Le TO2015 est régi par un conseil d'administration composé de douze membres. Trois de ces membres sont nommés par le gouvernement du Canada, trois sont nommés par la province de l'Ontario, un est nommé par la Ville de Toronto, quatre sont nommés par le Comité olympique canadien (« COC ») et un par le Comité paralympique canadien (« CPC »).

Le principal objet du TO2015 est de planifier, d'organiser, de financer, de promouvoir et de présenter les Jeux. L'entente multipartite, intervenue entre le gouvernement du Canada, la province de l'Ontario, la Ville de Toronto, le COC, le CPC et le TO2015, décrit les droits et obligations de chaque partie à l'entente relativement au financement et à la présentation des Jeux. Le TO2015 a réalisé son mandat selon les modalités des principales ententes suivantes :

- L'entente de ville-hôte établit les droits et obligations de l'OSP, du COC et du TO2015;
- L'entente du programme de marketing conjoint, conclue entre le COC, la province de l'Ontario et le TO2015, stipule les droits et obligations portant sur les activités de commercialisation et de parrainage;
- L'accord de soutien de l'Ontario aux Jeux conclu entre la province de l'Ontario, la Ville de Toronto et le TO2015 établit les droits et obligations relatifs au financement opérationnel;
- L'accord de paiements de transfert conclu entre la province de l'Ontario et le TO2015 établit les droits et obligations concernant le Fonds de fonctionnement;
- L'accord de contribution pour la tenue des Jeux conclu entre le gouvernement du Canada et le TO2015 énonce les droits et obligations concernant le Fonds de développement des sites.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
31 mars 2016

2. Résumé des principales méthodes comptables

Mode de comptabilisation

Les présents états financiers ont été établis par la direction en dollars canadiens, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui comprennent les normes comptables s'appliquant aux organismes sans but lucratif des chapitres de la série 4200 publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP ») du Canada.

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers du TO2015 conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, la direction doit formuler des estimations et poser des hypothèses. Ces estimations et hypothèses influent sur les montants présentés des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période de présentation. Les estimations importantes formulées par la direction se rapportent à l'évaluation de la juste valeur des apports en nature de biens et services reçus et à la provision pour créances douteuses. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse, des soldes détenus auprès de banques et des dépôts à court terme dont la durée initiale est inférieure à un an. Le TO2015 n'a aucun emprunt bancaire.

Comptabilité par fonds et comptabilisation des produits tirés des apports

Les états financiers ont été établis en fonction des principes de la comptabilité par fonds selon la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les comptes sont classés dans les deux fonds suivants :

Fonds de développement des sites

La responsabilité du TO2015 consiste à s'assurer que les sites des Jeux panaméricains et parapanaméricains (« sites des Jeux ») sont disponibles et répondent aux normes d'utilisation précisées durant les Jeux. Le TO2015 a conclu diverses ententes concernant le développement et l'utilisation nécessaires des sites des Jeux. Le TO2015 ne détient aucune participation dans ces sites des Jeux.

Le Fonds de développement des sites comprend également l'apport du gouvernement fédéral au Fonds Héritage.

Le Fonds de développement des sites est établi afin de comptabiliser les encaissements et les sorties de ressources désignées pour le développement des sites des Jeux. Infrastructure Ontario a demandé au TO2015 de fournir un point unique de paiement pour les améliorations des immobilisations municipales liées aux Jeux. Par conséquent, ce fonds comprend également des montants versés par les municipalités, lesquels sont destinés à être remis ultérieurement à Infrastructure Ontario par le TO2015 pour le compte de ces municipalités.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
31 mars 2016

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Fonds de développement des sites (suite)

Les apports liés aux activités de développement des sites sont grevés d'affectations et sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont reçus ou à recevoir, pourvu que le montant à recevoir puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement soit raisonnablement assuré. Ces apports grevés d'affectations sont comptabilisés à titre d'apports reportés jusqu'à ce que les dépenses connexes soient engagées, auquel moment ils sont comptabilisés à titre de produits de la période.

Fonds de fonctionnement

Les produits et charges du TO2015 non liés à l'activité de développement des sites sont comptabilisés dans le Fonds de fonctionnement.

Les apports non grevés d'affectations sont comptabilisés à titre de produits dans la période au cours de laquelle ils sont reçus ou à recevoir, pourvu que le montant à recevoir puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement soit raisonnablement assuré. Les apports grevés d'affectations liées aux activités de fonctionnement sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont reçus ou à recevoir, pourvu que le montant à recevoir puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement soit raisonnablement assuré. Ces apports grevés d'affectations sont comptabilisés à titre d'apports reportés jusqu'à ce que les dépenses connexes soient engagées, auquel moment ils sont comptabilisés à titre de produits de la période.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans la période où ils sont gagnés.

Produits de commandites directes

Les produits de commandites directes s'entendent de la trésorerie reçue par le TO2015 en vertu d'accords de commandites en échange d'une valeur attribuée à un commanditaire (par exemple, le droit de donner un nom aux sites, le partenariat de marques). La direction a supposé que la valeur offerte en échange de trésorerie est attribuée sur la durée du contrat. En conséquence, la comptabilisation des produits des commandites en trésorerie est répartie uniformément sur la durée du contrat de façon à correspondre à la valeur offerte lorsque les montants peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits tirés de l'octroi de licences et de la commercialisation

Le TO2015 conclut des accords d'octroi de licences qui prévoient la fourniture et la vente de produits sous licence portant les marques Toronto 2015 et Jeux panaméricains et parapanaméricains en échange de redevances sur les produits vendus. Le TO2015 comptabilise les produits tirés de l'octroi de licences au moment où les produits sont vendus.

Produits tirés des services aux Jeux

Le TO2015 fournit des biens et des services, notamment les repas, la technologie, le mobilier et les espaces de bureau requis pendant les Jeux, et réserve les chambres d'hôtel pour les différentes parties prenantes qui assistent aux jeux. Ces produits sont comptabilisés lorsque les biens et les services sont fournis aux parties prenantes. Les produits perçus avant les Jeux sont comptabilisés à titre de produits reportés jusqu'à la prestation des produits et services.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

31 mars 2016

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Produits de billetterie

Les produits tirés des ventes de billets de l'organisation sont comptabilisés au moment où les événements payants ont lieu. Les produits perçus avant l'événement sont comptabilisés à titre de produits reportés jusqu'à ce que l'événement ait lieu.

Apports en nature de biens et services

Le TO2015 reçoit des apports en nature de biens et services selon des ententes de parrainage ou les reçoit en dons sans aucune contrepartie. Ils sont comptabilisés dans les états financiers lorsque les biens et services sont utilisés par le TO2015 dans le cours normal des activités et auraient autrement été achetés, et lorsque la juste valeur peut être raisonnablement estimée. Ils sont comptabilisés à la juste valeur de marché.

Régime incitatif de fidélisation du personnel

Le TO2015 a établi un régime incitatif de fidélisation du personnel afin d'aider à fidéliser les employés admissibles pour qu'ils demeurent en poste jusqu'à la fin de leur contrat de travail et de les récompenser lorsque les résultats attendus à l'égard du rendement organisationnel sont atteints. Le montant à payer au titre de l'incitatif de fidélisation du personnel est comptabilisé sur la période de service des employés et est calculé selon une méthode fondée sur le coût actuariel reposant notamment sur les meilleures estimations de la direction quant au taux de croissance des salaires, au taux de rotation du personnel, aux taux d'actualisation et à l'atteinte des objectifs de rendement organisationnel. Les profits et les pertes actuariels, s'il en est, sont amortis sur la durée moyenne estimative restante de la carrière active du groupe d'employés couverts.

Le TO2015 a versé les montants à payer aux employés relativement au régime incitatif de fidélisation du personnel en fonction des objectifs atteints au cours de l'exercice. Ainsi, il n'y avait aucun solde à payer relativement au régime incitatif de fidélisation du personnel à la clôture.

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisation sont évalués à la juste valeur au moment où ils sont émis ou acquis. Dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût amorti, la juste valeur est ajustée pour tenir compte du montant des frais de financement connexes et des coûts de transaction. Les coûts de transaction et les frais de financement liés aux instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
31 mars 2016

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Instrument financiers (suite)

À chaque date de clôture, le TO2015 évalue ses actifs et passifs financiers comptabilisés au coût ou au coût amorti. L'organisation recourt à la méthode du taux d'intérêt effectif pour amortir les primes, les escomptes, les frais de transaction et les frais de financement à l'état des activités. Les instruments financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les apports à recevoir, les autres débiteurs et les créditeurs. L'organisation évalue régulièrement s'il existe une indication objective de dépréciation de ses actifs financiers et comptabilise une perte de valeur, s'il y a lieu.

Conversion des devises

À la date de transaction, les actifs, les passifs et les montants présentés à l'état des activités qui résultent d'une transaction en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. Avant le règlement, les actifs et passifs monétaires et les instruments financiers non monétaires évalués à la juste valeur qui sont libellés en devises sont convertis en dollars canadiens à la date de clôture au taux de change en vigueur à cette date, les profits et les pertes de change qui en résultent étant comptabilisés à l'état des profits et des pertes découlant de la réévaluation. Dans la période de règlement, le montant cumulé des profits et des pertes découlant de la réévaluation se rapportant à l'élément est repris à l'état des profits et des pertes découlant de la réévaluation, et un profit ou une perte de change est comptabilisé à l'état des activités.

3. Produits reportés

À l'ouverture, les produits reportés se composent des produits de commandites, des produits de diffusion, des produits tirés de l'octroi de licences et des produits de billetterie non gagnés. Ces produits ont été comptabilisés pendant l'exercice où les Jeux ont eu lieu.

	Exercice clos le 31 mars 2016	Exercice clos le 31 mars 2015
Solde à l'ouverture	25 606 \$	3 544 \$
Montant reçu au cours de l'exercice	-	32 331
Moins : Montant comptabilisé en produits au cours de l'exercice	<u>(25 606)</u>	<u>(10 269)</u>
Solde à la clôture	<u>- \$</u>	<u>25 606 \$</u>

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
31 mars 2016

4. Incitatif de fidélisation du personnel cumulé

	Exercice clos le 31 mars 2016	Exercice clos le 31 mars 2015
Régime incitatif de fidélisation cumulé – portion attribuable à la rétention	- \$	2 586 \$
Régime incitatif de fidélisation cumulé – portion attribuable au rendement	-	1 147
Passif au titre des prestations constituées, solde à la clôture	- \$	3 733 \$

Le tableau qui suit présente les hypothèses actuarielles importantes qui ont été utilisées pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées du TO2015 au cours de l'exercice :

	Exercice clos le 31 mars 2016	Exercice clos le 31 mars 2015
Taux d'actualisation	0 %	1,98 %
Taux de croissance de la rémunération	0 %	0 %

Le tableau qui suit présente des renseignements supplémentaires sur le régime incitatif de fidélisation du personnel :

	Exercice clos le 31 mars 2016	Exercice clos le 31 mars 2015
Coût des prestations pour la période	1 600 \$	1 922 \$
Prestations versées au cours de la période	5 303	-

Au cours de l'exercice considéré, il a été déterminé que les objectifs de rendement organisationnel avaient été atteints. Par conséquent, les incitatifs de fidélisation du personnel ont été intégralement versés aux employés admissibles.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
31 mars 2016

5. Produits de commandites

Au 31 mars 2016, le TO2015 avait conclu des ententes de commandite finales avec 86 commanditaires, pour une valeur contractuelle totale de 169 619 \$.

Au cours de l'exercice, le TO2015 a reçu 7 566 \$ (14 661 \$ en 2015) en produits de commandites directes (en trésorerie). Les produits de commandites comptabilisés au cours des périodes de présentation se détaillent comme suit :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Commandites directes (en trésorerie)	13 494 \$	9 651 \$
Apports en nature	<u>57 782</u>	<u>27 946</u>
Total des produits de commandites	<u>71 276 \$</u>	<u>37 597 \$</u>

6. Transactions entre parties liées

Au cours de l'exercice, le TO2015 a comptabilisé à l'état des activités et des variations de l'actif net des produits de 212 001 \$ (117 155 \$ en 2015) au titre d'apports reçus de la province de l'Ontario en vue du financement des charges d'exploitation devant être engagées dans le cadre de la planification et du déroulement des Jeux.

Au cours de l'exercice, le TO2015 a comptabilisé des produits de 4 265 \$ (néant en 2015) à l'état des activités et des variations de l'actif net dans les produits tirés des services aux Jeux reçus de la Police provinciale de l'Ontario relativement au financement de repas et de services d'hébergement fournis à la Police provinciale de l'Ontario par le TO2015. La Police provinciale de l'Ontario est une division du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels contrôlée par la province de l'Ontario.

Au cours de l'exercice, le TO2015 a versé à Infrastructure Ontario, qui est le gestionnaire de projets pour les grands sites des Jeux, un montant de 65 863 \$ (333 442 \$ en 2015) représentant des coûts de construction liés à l'aménagement des sites. Infrastructure Ontario est une entité contrôlée par la province de l'Ontario. Ces coûts sont inclus aux postes « Nouvelles constructions » et « Rénovations » de l'état des activités et des variations de l'actif net.

7. Engagements et éventualités

Engagements liés au développement des sites

Le TO2015 a conclu différentes ententes de biens et services liées au développement des sites pendant les Jeux. Au 31 mars 2016, le TO2015 avait des engagements en cours d'environ 25 406 \$ liés au Fonds de développement des sites. Le TO2015 prévoit les régler dans les douze prochains mois pour conclure les projets.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
31 mars 2016

7. Engagements et éventualités (suite)

Éventualités

De temps en temps, le TO2015 est désigné à titre de défendeur dans des poursuites survenant dans le cours normal de ses activités. Bien que le montant du passif susceptible de survenir relativement aux poursuites actuellement en cours ne puisse être estimé, selon le TO2015, il est improbable que ce passif ait une incidence défavorable importante sur sa situation financière ou sur les résultats de ses activités.

8. Instruments financiers

Le TO2015 a instauré un cadre de gestion des risques visant à surveiller, à évaluer et à gérer les principaux risques pris en charge en raison de ses instruments financiers. Les risques liés aux instruments financiers sont, notamment, le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché et le risque de change.

- Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le TO2015 est exposé au risque de crédit dans le cas de la non-exécution par des contreparties relativement à ses apports à recevoir de la part du gouvernement du Canada, de la province de l'Ontario, des municipalités et des commanditaires. La provision pour créances douteuses à recevoir au 31 mars 2016 s'élève à 1 471 \$ (néant en 2015). Compte tenu des sources de ces débiteurs, la direction est d'avis que le TO2015 n'est pas exposé à un risque de crédit important découlant de ces apports à recevoir.

- Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le TO2015 éprouve des difficultés à honorer les engagements liés à ses passifs financiers à leur échéance. La direction atténue ce risque en surveillant les activités de trésorerie et en évaluant les sorties de trésorerie attendues au moyen d'analyses budgétaires exhaustives. Au 31 mars 2016, la totalité des soldes créditeurs était exigible depuis moins de six mois.

- Risque de marché et de change

Le risque de marché s'entend du risque que la valeur des instruments financiers ou le montant des flux de trésorerie devant en découler fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché, des taux de change ou d'autres variations des prix du marché. Le TO2015 a peu de risque de change, voire aucun, à la clôture du fait qu'aucun contrat important en cours n'est libellé en devises à la clôture.

Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)

31 mars 2016

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée lors de l'établissement des états financiers de l'exercice considéré.

**Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et
parapanaméricains de 2015**
Tableau complémentaire
**État des activités (pour la période écoulée depuis la
constitution)**

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2016

	De la constitution à ce jour (31 mars 2016)		
	Fonds de fonctionnement	Fonds de développement des sites	Total
Produits			
Apports			
- Gouvernement du Canada	805 \$	408 687 \$	409 492 \$
- Province de l'Ontario	432 959	-	432 959
- Municipalités	-	267 672	267 672
Produits de commandites	131 612	-	131 612
Produits de billetterie	39 338	-	39 338
Produits tirés des services aux Jeux	14 378	-	14 378
Produits d'intérêts et produits divers	4 606	1 379	5 986
Vente d'actifs	2 247	-	2 247
Produits tirés de la commercialisation et de l'octroi de licences	2 080	-	2 080
Total des produits	628 025	677 738	1 305 763
Charges			
Nouvelles constructions	-	510 326	510 326
Rénovations	-	71 705	71 705
Autres projets	-	30 707	30 707
Marketing et cérémonies	156 799	-	156 799
Sports et gestion et aménagement des sites	145 160	-	145 160
Services aux Jeux	128 177	-	128 177
Technologie	74 716	-	74 716
Charges du siège social	63 147	-	63 147
Services administratifs	38 547	-	38 547
Services essentiels	9 479	-	9 479
Fonds Héritage	12 000	65 000	77 000
Total des charges	628 025	677 738	1 305 763
Excédent des produits sur les charges	- \$	- \$	- \$

Commission de l'énergie de l'Ontario

États financiers

Responsabilité de la direction

La direction de la Commission de l'énergie de l'Ontario est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers et des autres renseignements présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation des états financiers exige nécessairement que la direction fasse preuve de jugement et qu'elle emploie les meilleures estimations, particulièrement lorsque l'effet des transactions touchant l'exercice en cours ne peut pas être déterminé avec certitude avant les prochains exercices.

La Commission de l'énergie de l'Ontario a recours à des systèmes de contrôle comptable internes conçus pour offrir une assurance raisonnable que les renseignements financiers fiables sont disponibles rapidement, que l'actif et le passif de la Commission de l'énergie de l'Ontario sont comptabilisés adéquatement et que la sauvegarde de l'actif assurée.

Les états financiers ont été examinés et approuvés par le Comité de gestion de la Commission de l'énergie de l'Ontario. De plus, ils ont fait l'objet d'une vérification de la part du vérificateur général de l'Ontario, dont le rapport suit.



Julie Mitchell

Vice-présidente, Solutions liées aux gens, à la culture et à l'entreprise

Le 28 juillet 2016



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission de l'énergie de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission de l'énergie de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats de fonctionnement et de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission de l'énergie de l'Ontario au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale

Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, ECA

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)

Le 28 juillet 2016

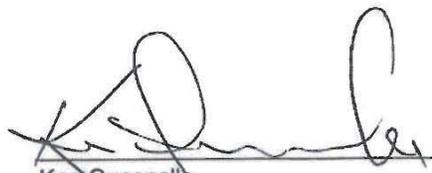
Commission de l'énergie de l'Ontario
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 En date du 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme :		
Encaisse (note 9)	8,616,823	3,615,083
Investissements – courants (note 9)	3,850,613	946,984
Comptes débiteurs (note 9)	1,249,054	828,447
Coûts liés au processus de réglementation devant être évalués (note 9)	2,436,533	5,032,324
Dépôts et charges payées d'avance	411,535	395,349
Total de l'actif à court terme	16,564,558	10,818,187
Actif à long terme :		
Investissements – long terme (note 9)	-	3,940,356
Immobilisations (note 5)	2,802,373	3,168,747
Total de l'actif à long terme	2,802,373	7,109,103
TOTAL DE L'ACTIF	19,366,931	17,927,290
PASSIF		
Passif à court terme :		
Revenus reportés (note 3b)	-	26,034
Comptes créditeurs et charges à payer	6,803,732	6,721,191
Total du passif à court terme	6,803,732	6,747,225
Passif à long terme :		
Revenus reportés liés aux immobilisations (note 3c)	1,820,005	1,924,415
Incitatif de location reporté (note 8)	1,268,255	1,606,427
Passif au titre du régime de retraite (note 6b)	276,049	323,419
Total du passif à long terme	3,364,309	3,854,261
TOTAL DU PASSIF	10,168,041	10,601,486
Réserve de fonctionnement (note 4)	6,870,615	5,019,974
Actif net :		
Actif net affecté aux fins internes (note 7)	2,328,275	2,305,830
TOTAL DU PASSIF, DE LA RÉSERVE ET DE L'ACTIF NET	19,366,931	17,927,290

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du Comité de gestion :


 Rosemarie T. Leclair
 Présidente


 Ken Quesnelle
 Vice-président


 Christine Long
 Vice-présidente

Commission de l'énergie de l'Ontario

ÉTAT DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
REVENUS		
Recouvrement des coûts :		
Recouvrement des coûts généraux (note 3a)	33 578 350	31 066 833
Coûts liés au processus de réglementation – POAFE (note 11)	11 881 381	358 158
Coûts liés au processus de réglementation	2 336 392	4 682 504
Amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations	795 275	930 593
Total des revenus provenant du recouvrement des coûts	48 591 398	37 038 088
Autres revenus :		
Frais de permis	389 600	362 400
Revenus d'intérêt (note 9)	137 439	126 644
Pénalités administratives et intérêt (note 7)	22 445	874 419
Revenus divers	1 713	8 575
Total des autres revenus	551 197	1 372 038
TOTAL DES REVENUS	49 142 595	38 410 126
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	26 344 088	25 073 024
Experts-conseils et professionnels (note 11)	13 442 756	6 578 220
Publications, médias et publicité (note 11)	3 657 818	511 213
Bien-fonds	2 799 966	2 606 091
Technologies de l'information	970 197	790 760
Réunions, formation et déplacement	693 887	488 473
Bureaux et administration	416 163	557 333
Amortissement des immobilisations payées par la CEO	795 275	930 593
TOTAL DES CHARGES	49 120 150	37 535 707
EXCÉDENT DES REVENUS PAR RAPPORT AUX CHARGES	22 445	874 419
Actif net, au début de la période	2 305 830	1 431 411
ACTIF NET, à la fin de la période (note 7)	2 328 275	2 305 830

Voir les notes afférentes aux états financiers

Commission de l'énergie de l'Ontario

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités suivantes :		
FONCTIONNEMENT		
Évaluation comptabilisée	34 243 181	31 394 907
Revenu des coûts liés au processus de réglementation	14 217 773	5 040 662
Autres revenus	551 197	1 372 038
Charges	(49 120 150)	(37 535 707)
	(107 999)	271 900
Rajustement pour les charges non pécuniaires :		
Amortissement des immobilisations payées par la CEO	795 275	930 593
Amortissement des améliorations locatives payées par le propriétaire	261 965	261 965
Incitatif de location reporté	(338 172)	(338 172)
	719 068	854 386
Changements aux fonds de roulement hors caisse :		
Comptes débiteurs	(420 607)	(245 250)
Coûts liés au processus de réglementation devant être évalués	2 595 791	(3 828 631)
Dépôts et charges payées d'avance	(16 186)	(20 196)
Réserve de fonctionnement	1 850 641	1 672 656
Comptes créditeurs et charges à payer	82 541	51 172
Passif au titre du régime de retraite	(47 370)	8 916
	4 044 810	(2 361 333)
Rentrées nettes provenant des activités de fonctionnement	4 655 879	(1 235 047)
INVESTISSEMENT		
Échéance des investissements	1 036 727	105 578
Rentrées nettes provenant des activités d'investissement	1 036 727	105 578
IMMOBILISATIONS		
Achats de biens immobilisés	(690 866)	(700 916)
Rentrées nettes utilisées pour des activités d'immobilisation	(690 866)	(700 916)
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	5 001 740	(1 830 385)
Encaisse, au début de la période	3 615 083	5 445 468
Encaisse, à la fin de la période	8 616 823	3 615 083

Voir les notes afférentes aux états financiers

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
31 mars 2016

1. Nature de la Commission

La Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») est l'autorité de réglementation des industries du gaz naturel et de l'électricité en Ontario. La CEO traite en outre des questions qui lui sont soumises par le ministre de l'Énergie ou le ministre des Richesses naturelles.

Aux termes de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la CEO est, depuis le 1^{er} août 2003, une société sans capital-actions. Elle est autorisée à financer entièrement ses coûts de fonctionnement auprès des participants au marché du gaz et de l'électricité.

À titre d'organisme de Sa Majesté du chef de l'Ontario, la CEO bénéficie d'une exemption d'impôt fédéral et provincial aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La CEO est classée comme organisme gouvernemental sans but lucratif aux fins comptables.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui constituent les principes comptables généralement reconnus au Canada pour les organismes sans but lucratif. La CEO a choisi d'utiliser les principes destinés aux organismes gouvernementaux sans but lucratif qui comprennent les sections SP 4200 à 4270.

Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers comprennent les suivantes :

a) Constatation des produits

Les revenus reçus pendant l'exercice 2016 qui portent sur des exercices subséquents ne sont pas constatés comme des revenus et sont reportés. La constatation des revenus est liée aux charges de la CEO comme suit :

- Le recouvrement des coûts généraux aux termes de l'article 26 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* qui sont liés aux charges de la CEO est constaté à titre de revenus dans la mesure où ils dépassent les coûts du processus de réglementation (article 30), de l'amortissement des revenus reportés à long terme liés aux immobilisations et d'autres revenus. Lorsque les revenus évalués dépassent les coûts réels durant l'année courante, ils sont reportés, reconnus dans l'exercice suivant et considérés comme un rapprochement (note 3b).

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
 31 mars 2016

- Les revenus provenant des pénalités administratives imposées aux participants individuels au marché aux termes de l'article 112.5 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* sont reconnus dans l'année au cours de laquelle la Commission accepte une promesse de conformité volontaire ou émet une ordonnance d'exécution, au montant indiqué dans l'ordonnance, pourvu que cette ordonnance ne fasse pas l'objet d'un appel, qu'une estimation raisonnable puisse être faite et qu'une perception soit raisonnablement assurée. Si l'ordonnance fait l'objet d'un appel, les revenus seront constatés dans l'année au cours de laquelle tous les droits d'appel seront épuisés et l'ordonnance devient finale. Les revenus provenant des pénalités administratives ne seront pas utilisés pour réduire les paiements évalués dans le modèle d'évaluation des coûts de la CEO, mais seront utilisés pour soutenir les activités liées à l'éducation des consommateurs, à la sensibilisation et aux autres activités d'intérêt public. Les pénalités administratives et les dépenses connexes sont consignées dans l'état des résultats de fonctionnement et de l'actif net à titre d'actif net affecté aux fins internes résumé à la note 7 des états financiers.
- L'amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations est constaté à titre de revenus sur la même base que celle de l'amortissement des immobilisations sous-jacentes. Les revenus liés aux dépenses d'immobilisations sont reportés étant donné qu'ils ont été comptabilisés d'avance (note 3c).
- Les coûts liés au processus de réglementation sont constatés à titre de revenus lorsque les charges afférentes sont engagées.
- Les autres revenus sont constatés lorsqu'ils sont reçus et recevables.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, commençant au cours de l'exercice suivant les acquisitions et s'échelonnant sur leurs durées de vie utiles estimatives, comme suit :

Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique et logiciels afférents	3 ans
Équipement audiovisuel	3 ans
Améliorations locatives de location	pendant la durée du contrat

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
31 mars 2016

c) Instruments financiers

Les instruments financiers de la CEO sont d'abord mesurés à leur juste valeur et ultérieurement mesurés dans l'une des catégories suivantes : (i) à leur juste valeur ou (ii) au coût ou au coût amorti. La CEO utilise la juste valeur pour la mesure ultérieure de l'encaisse, des comptes débiteurs, des coûts du processus de réglementation à être évalués, des comptes créditeurs et des charges à payer. Les investissements à court et à long terme de la CEO sont par la suite mesurés au coût amorti.

d) Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs à la date des états financiers, ainsi que sur les totaux comptabilisés des revenus, des charges et des sommes recouvrées durant l'année. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

e) Régime de retraite des employés

Les employés à temps plein de la CEO participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires, laquelle est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. La province d'Ontario, qui est le seul promoteur de cette caisse de retraite, détermine la contribution annuelle de la CEO à la caisse. Comme la CEO n'est pas un promoteur de ces fonds, les gains et les pertes qui découlent des évaluations actuarielles obligatoires des fonds ne constituent pas un actif ou une obligation de la CEO étant donné que la responsabilité de veiller à la viabilité financière de la caisse de retraite incombe au promoteur. Les charges de la CEO sont limitées aux contributions obligatoires aux fonds telles que décrites dans la note 6a.

La CEO gère également un régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire pour un ancien président, tel que décrit dans la note 6b. La CEO constate ses obligations et le coût afférent dans le cadre de ce régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire. La provision actuarielle et le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants au moyen de la méthode de projection des prestations, au prorata des hypothèses les plus probables de la direction.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
 31 mars 2016

3. Évaluations de l'industrie pour l'exercice 2016

Durant l'exercice 2016, on a estimé les coûts des participants des industries du gaz naturel et de l'électricité pour l'exercice 2016 en se fondant sur les sommes prévues dans le budget. Les sommes évaluées dépassant les coûts réels sont rapprochées et constatées à titre de revenus reportés actuels. Le calcul du recouvrement des coûts généraux réels, du rapprochement et des revenus reportés est détaillé dans les tableaux suivants.

A) Recouvrement des coûts généraux pour l'exercice 2016

Salaires et avantages sociaux	26 344 088 \$
Experts-conseils et professionnels	13 442 756
Publications, médias et publicité	3 657 818
Bien-fonds	2 799 966
Technologies de l'information	970 197
Réunions, formation et déplacement	693 887
Bureaux et administration	416 163
Amortissement des immobilisations payées par la CEO	795 275
Total des charges	49 120 150
Coûts du processus de réglementation, amortissement des revenus reportés à long terme liés aux immobilisations et autres revenus excluant les pénalités administratives et les intérêts	(15 541 800)
Recouvrement des coûts généraux au 31 mars 2016	33 578 350 \$

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
 31 mars 2016

b) Revenus reportés actuels de l'exercice 2016 (rapprochement de l'exercice 2016)

Recouvrement des coûts généraux (note 3a)	33 578 350 \$	
Dépenses en immobilisations de l'exercice 2016 payées par la CEO	690 866	
Rajustement de la réserve de fonctionnement	1 850 641	
Évaluation totale (réelle)		36 119 857
Évaluation totale (budget)		36 119 857
<i>Revenus reportés actuels de l'exercice 2016 (rapprochement de l'exercice 2016)</i>		0 \$

c) Report des revenus de l'exercice 2016 liés aux immobilisations

Les revenus liés aux dépenses en immobilisations sont reportés parce qu'ils ont été comptabilisés d'avance, à l'exception des améliorations locatives payées par le propriétaire qui ne sont pas incluses dans les évaluations. Dans le cadre des incitatifs de location compris dans le contrat de location, le propriétaire a payé 3 540 400 \$ en améliorations locatives au nom de la CEO depuis l'entrée en vigueur du bail le 1^{er} janvier 2005.

Valeur comptable nette des immobilisations pour l'exercice 2016 (note 5)	2 802 373 \$
Valeur comptable nette des améliorations locatives payées par le propriétaire (note 5)	(982 368)
Report des revenus de l'exercice 2016 liés aux immobilisations	1 820 005 \$

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
 31 mars 2016

4. Réserve de fonctionnement

En sa qualité d'organisme autofinancé, la CEO a établi une réserve de fonctionnement de l'évaluation annuelle actuelle, laquelle est rajustée chaque année. L'objectif principal du maintien de cette réserve consiste à financer les activités de la CEO en cas de manque à gagner au titre des revenus ou de dépenses imprévues. La réserve de fonctionnement doit être utilisée pour la gestion des flux de trésorerie et le maintien du fonds de roulement.

En se fondant sur l'examen des flux de trésorerie, la CEO a augmenté la réserve de fonctionnement maximale autorisée à 20,0 % du besoin réel de financement annuel de la CEO. La réserve de fonctionnement est actuellement à 19,0 %.

Réserve de fonctionnement de l'exercice 2016

Réserve de fonctionnement au 31 mars 2015	5 019 974 \$
Rajustement de la réserve de fonctionnement	1 850 641
Réserve de fonctionnement au 31 mars 2016	6 870 615 \$

La CEO n'est pas assujettie à des exigences extérieures relativement à la réserve.

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette en 2016	Valeur comptable nette en 2015
Mobilier et équipement de bureau	2 804 730 \$	2 801 349 \$	3 381 \$	62 862 \$
Équipement informatique et logiciels afférents	12 658 446	11 329 697	1 328 749	1 236 359
Équipement audiovisuel	895 490	890 808	4 682	13 149
Améliorations locatives payées par la CEO	1 331 012	847 819	483 193	612 045
Améliorations locatives payées par le propriétaire	3 540 400	2 558 032	982 368	1 244 332
Total	21 230 078 \$	18 427 705 \$	2 802 373 \$	3 168 747 \$

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
 31 mars 2016

6. Avantages sociaux futurs des employés

a) La contribution de la CEO au Régime de retraite des fonctionnaires pour l'exercice 2016 était de 1 532 038 \$ (1 497 979 \$ en 2015) et est comprise dans les coûts liés aux salaires et aux avantages sociaux indiqués dans l'état des résultats de fonctionnement et de l'actif net.

b) Le régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire pour un ancien président de la Commission comporte une obligation totale au titre des indemnités constituées de 276 049 \$ (323 419 \$ en 2015) et un passif au titre des prestations constituées de 276 049 \$ à l'égard de la CEO (323 419 \$ en 2015). Les charges afférentes de la CEO pour l'exercice ont accusé un déficit de 38 537 \$ (ce qui représente une hausse de 8 916 \$ en 2015) et sont reflétées dans les coûts liés aux salaires et aux avantages sociaux. Des indemnités de 8 333 \$ ont été versées durant l'exercice (0 \$ en 2015). Les hypothèses actuarielles significatives adoptées le 31 mars 2016 comprenaient un taux d'actualisation de 2,00 % (1,75 % en 2015).

c) La CEO n'est pas responsable du coût des avantages sociaux non liés à la pension et après la retraite des employés. La responsabilité de ces coûts incombe à la province d'Ontario, un apparenté.

7. Actif net affecté aux fins internes

L'actif net affecté aux fins internes représente au 31 mars 2016 des revenus provenant des pénalités administratives imposées aux participants au marché individuel aux termes de l'article 112.5 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. Les revenus provenant des pénalités administratives ne seront pas utilisés pour réduire les paiements aux termes de l'évaluation générale, conformément au modèle d'évaluation des coûts de la CEO. Les revenus provenant des pénalités administratives et tout revenu d'intérêt connexe sont restreints par le comité de gestion afin de soutenir les activités concernant l'éducation des consommateurs, la sensibilisation et les autres activités dans l'intérêt public.

Les modifications de l'actif net affecté aux fins internes sont les suivantes :

Solde au début de l'exercice		2 305 830 \$
Pénalités administratives imposées durant l'exercice 2016	2 000 \$	
Revenus d'intérêt provenant des pénalités administratives	20 445	
Pénalités administratives et intérêt		22 445
Dépenses engagées		0
Solde, à la fin de l'exercice		2 328 275 \$

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
31 mars 2016

8. Incitatif de location reporté et engagements dans les contrats de location-exploitation

Durant l'exercice 2005, la CEO a conclu un engagement de preneur à bail pour ses bureaux, lequel comportait divers incitatifs de location. L'incitatif de location reporté représente les avantages des engagements pris dans un contrat de location-exploitation qui sont amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 15 ans, soit la durée du contrat.

Les changements des incitatifs de location reportés sont les suivants :

	2016	2015
Solde au début de l'exercice	1 606 427 \$	1 944 599 \$
Moins : Amortissement des incitatifs de location reportés déduits des dépenses d'entretien de l'immeuble	(338 172)	(338 172)
Solde, à la fin de l'exercice	1 268 255 \$	1 606 427 \$

Les paiements minimums de base aux termes du bail d'exploitation, qui expire le 31 décembre 2019, pour les 4 prochaines années et regroupés sont les suivants :

31 mars 2017	1 041 926
31 mars 2018	1 030 059
31 mars 2019	1 030 058
Le 31 décembre 2019	772 544
Total	3 874 587 \$

La CEO s'est engagée à payer sa part proportionnelle des impôts fonciers et des charges d'exploitation pour les biens-fonds, part qui s'est élevée à 1 723 845 \$ en 2016 (1 634 747 \$ en 2015). Ces montants devraient être semblables pour les années à venir.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
 31 mars 2016

9. Instruments financiers

Risques liés aux taux d'intérêt :

Les actifs et les passifs financiers de la CEO ne sont pas exposés à d'importants risques liés aux taux d'intérêt. Les investissements de la CEO consistent en deux obligations du gouvernement de l'Ontario arrivant à échéance en septembre 2016 et en mars 2017, à un rendement réel de 1,80 % et 1,48 % respectivement. Les soldes de trésorerie portent intérêt à un taux de 0,85 % à 1,00 % (de 1,00 % à 1,15 % en 2015). Le taux d'intérêt moyen du solde de trésorerie l'encaisse pour l'année était de 0,90 % (1,12 % en 2015).

Un changement de 25 points de base dans les taux d'intérêt aurait des répercussions de 25 243 \$ (14 936 \$ en 2015) sur les excédents d'exploitation de la CEO.

Risques liés aux devises :

L'exposition de la CEO aux risques liés aux devises est faible puisque très peu d'opérations sont effectuées dans des devises autres que le dollar canadien.

Risques liés aux crédits :

L'exposition de la CEO aux risques liés aux crédits est faible puisque l'encaisse de la CEO et les obligations du gouvernement de l'Ontario, dont l'échéance est relativement courte, sont détenues par une banque canadienne de renom. La CEO a une exposition minimale au risque lié au crédit en ce qui concerne les comptes débiteurs en raison des taux de recouvrement historiquement élevés. Le classement par échéance des crédits débiteurs est résumé ci-dessous :

	Actuels	Plus de 60 jours	Plus de 90 jours	Total
Coûts liés au processus de réglementation	382 171 \$	407 \$		382 578 \$
Recouvrement des coûts généraux	(800)	2 025		1 225
Recouvrement de la TVH	855 782			855 782
Intérêts courus à recevoir	9 469			9 469
Total	1 246 622 \$	2 432 \$	0 \$	1 249 054 \$

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
31 mars 2016

En raison des taux de recouvrement élevés, les coûts liés au processus de réglementation de 2 436 533 \$ (5 032 324 \$ en 2015) devant être évalués sont également peu exposés à des risques liés au crédit. Les coûts liés au processus de réglementation devant être évalués sont des coûts engagés par la CEO qui seront facturés dans un exercice futur après le 31 mars 2016.

Risques liés aux flux de trésorerie :

L'exposition de la CEO aux risques liés aux flux de trésorerie est faible puisque la CEO a une encaisse suffisante pour régler tous les passifs à court terme et que les obligations du gouvernement de l'Ontario sont convertibles en sommes d'espèces, en tout temps et sans pénalité. Au 31 mars 2016, la CEO avait un flux de trésorerie de 8 616 823 \$ (3 615 083 \$ en 2015) et deux obligations du gouvernement de l'Ontario totalisant 3 850 613 \$ (trois obligations en 2015 totalisant 4 887 340 \$) pour régler le passif à court terme de 6 803 732 \$ (6 747 225 \$ en 2015).

10. Opérations entre entités apparentées

La province d'Ontario est un apparenté puisqu'elle est l'entité responsable du contrôle la CEO. Par conséquent, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), Ontario Power Generation (OPG), Hydro One et le ministère des Finances de l'Ontario sont des entités apparentées à la CEO en raison de leur contrôle commun par la province de l'Ontario. Le total des opérations entre entités apparentées représente des revenus de 15 969 538 \$ (14 638 291 \$ en 2015) et des charges de 193 946 \$ (69 445 \$ en 2015). La majeure partie de ces charges sont liées aux salaires et aux avantages sociaux des affectations temporaires. Les opérations entre entités apparentées relatives aux avantages sociaux futurs des employés sont consignées à la note 6.

Les transactions entre entités apparentées survenues en raison de la mise sur pied du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité sont incluses dans la note 11.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
31 mars 2016

**11. Administration du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité
(POAFE)**

La CEO a conclu des engagements contractuels concernant le déploiement et l'administration du nouveau POAFE, un nouveau programme d'aide pour les consommateurs d'électricités à faible revenu qui, depuis le 1^{er} janvier 2016, fournit aux consommateurs à faible revenu admissibles un crédit mensuel sur leurs factures d'électricité. Ces engagements comprennent les coûts associés au fournisseur de service centralisé engagé par la CEO pour administrer le POAFE. La CEO recouvre ses coûts d'administration du POAFE de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE). La SIERE assume également les autres coûts liés au POAFE.

Au cours de l'exercice 2016, l'état des résultats de fonctionnement et de l'actif net comprend 11 881 381 \$ de coûts du programme, notamment des coûts ponctuels de déploiement associés à l'édification de l'infrastructure nécessaire pour exécuter le programme. Ces coûts comprennent 319 989 \$ payés au ministère des Finances, une entité apparentée. Voici le total des revenus et des charges inclus dans les présents états financiers concernant le POAFE :

Revenus :	
Coûts liés au processus de réglementation — POAFE	11 881 381 \$
Total des revenus	11 881 381 \$
Charges :	
Experts-conseils et professionnels	9 307 740 \$
Publications, médias et publicité	2 432 368
Autres charges	141 273
Total des charges	11 881 381 \$

Les coûts de la CEO pour le POAFE devraient être moins importants lors du prochain exercice puisque le programme n'est plus en mode démarrage et que la plupart des coûts du programme seront désormais directement payés par la SIERE.

La Commission de transport Ontario Northland

Responsabilité de la direction

La direction de la Commission de transport Ontario Northland est responsable de l'intégrité des états financiers consolidés, de l'image fidèle donnée par ceux-ci et des autres informations incluses dans le rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation des états financiers consolidés comporte nécessairement l'utilisation des meilleures estimations et de jugements de la direction, particulièrement quand les opérations affectant la période courante ne peuvent être déterminées avec certitude jusqu'à des périodes futures. Toute l'information financière présentée dans le rapport annuel concorde avec les états financiers consolidés.

La Commission maintient des systèmes de contrôles comptables internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est exacte et fiable et que les actifs et passifs de la Commission sont correctement comptabilisés et les actifs protégés.

La Commission est chargée de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités de contrôle interne et d'information financière. La Commission se réunit avec la direction et les auditeurs externes pour s'assurer que chaque groupe s'est acquitté de ses responsabilités. Les présents états financiers consolidés ont été révisés et approuvés par la Commission.

Les présents états financiers consolidés ont été audités par le Vérificateur général de l'Ontario dont la responsabilité est d'exprimer une opinion sur la fidélité de l'image donnée par ces états financiers consolidés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur qui suit présente l'étendue de l'examen de l'auditeur et son opinion.



T. Laughren
Président du conseil d'administration



C. Moore
Président et chef de la direction

North Bay, Ontario
Le 27 juin 2016



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission de transport Ontario Northland
et au ministre du Développement du Nord et des Mines

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Commission de transport Ontario Northland, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2016, et les états consolidés de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Commission de transport Ontario Northland au 31 mars 2016, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observation

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 1 complémentaire aux états financiers consolidés qui indique que la province de l'Ontario a annoncé son intention de transformer les activités de la Commission de transport Ontario Northland. La capacité de la Commission de transport Ontario Northland à maintenir son exploitation dépend du soutien financier continu du gouvernement de l'Ontario tandis qu'elle complète ses plans de transformation. Cette condition indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute sur la capacité de la Commission de transport Ontario Northland à poursuivre en tant qu'entreprise en exploitation.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123
www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 27 juin 2016

La vérificatrice générale,

Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, ECA

La Commission de transport Ontario Northland
État consolidé de la situation financière
(en milliers de dollars)

31 mars	2016	Retraité (Se reporter à la Note 3) 2015
Actif		
Court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 4)	2 052 \$	6 217 \$
Débiteurs (déduction faite d'une provision de 84 \$; de 86 \$ en 2015)	46 279	43 156
Stocks	12 071	13 413
Charges payées d'avance	367	391
	60 769	63 177
Encaisse affectée (Note 13)	4 705	4 656
Immobilisations (Note 5)	340 673	315 134
Actif au titre des prestations constituées de retraite (Note 6 a)	39 303	35 072
	445 450 \$	418 039 \$

Passif et actifs nets

Court terme		
Créditeurs et charges à payer	35 544 \$	40 838 \$
Tranche à court terme de la dette à long terme (Note 9)	386	366
Produits reportés	66	511
	35 996	41 715
Apports reportés du gouvernement (Notes 7 et 3)	2 169	2 068
Apports reportés afférents aux immobilisations (Note 8)	227 988	199 696
Dette à long terme (Note 9)	2 565	2 951
Obligation au titre des prestations constituées au titre des avantages complémentaires de retraite (Note 6 b)	86 652	82 959
Passif au titre des sites contaminés (Note 10)	3 500	3 500
	358 870	332 889
Actifs nets		
Non affecté	81 875	80 494
Grevé d'affectations internes - réserve pour auto assurance (Note 13)	4 705	4 656
	86 580	85 150
	445 450 \$	418 039 \$

Nature des activités (Note 1)**Éventualités** (Note 14) / **Engagements** (Note 15)

Approuvé au nom de la Commission :



Président du conseil d'administration



Président et chef de la direction

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

La Commission de transport Ontario Northland
État consolidé de l'évolution des actifs nets
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2016	Retraité (Se reporter à la Note 3) 2015
Actif net non affecté		
Solde, au début de l'exercice (tel que présenté précédemment)	80 494 \$	108 042 \$
Correction d'une erreur de la période précédente (Note 3)	0	(2 068)
Solde, au début de l'exercice (retraité)	80 494	105 974
Changement de méthode comptable (Note 10)	0	(3 500)
Transfert (à) de la réserve pour auto assurance (Note 13)	(49)	468
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	1 430	(22 448)
Solde, à la fin de l'exercice	81 875 \$	80 494 \$
Grevé d'affectations internes - réserve pour auto assurance (Note 13)		
Solde, au début de l'exercice	4 656 \$	5 124 \$
Transferts de (à) l'actif net non affecté	49	(468)
Solde, à la fin de l'exercice	4 705 \$	4 656 \$
Total des actifs nets	86 580 \$	85 150 \$

La Commission de transport Ontario Northland
État consolidé des résultats
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2016	Retraité (Se reporter à la Note 3) 2015
Produits		
Ventes et autre (Note 12)	62 514 \$	62 281 \$
Charges (Note 12)		
Main d'oeuvre et avantages sociaux (Note 6)	63 592	65 234
Matériaux et pièces	13 699	19 271
Services	9 425	8 505
Fournitures et matériel	4 196	5 469
Autre	8 827	10 209
Intérêts sur la dette à long terme	163	210
Gain sur la vente d'immobilisations	(315)	(230)
Revenus de placement	(49)	(62)
Amortissement des immobilisations	15 507	12 195
	115 045	120 801
Insuffisance des produits sur les charges avant le financement du gouvernement	(52 531)	(58 520)
Apports gouvernementaux pour l'exploitation (Note 11)	45 256	38 459
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (Note 8)	8 705	4 819
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les activités abandonnées	1 430	(15 242)
Activités abandonnées (Note 20)	-	(7 206)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	1 430 \$	(22 448) \$

La Commission de transport Ontario Northland
État consolidé des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2016	Retraité (Se reporter à la Note 3) 2015
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux)		
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	1 430 \$	(22 448) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	15 507	12 195
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(8 705)	(4 819)
Gain sur disposition d'immobilisations	(315)	(230)
Perte sur disposition de Ontera	-	60 937
Activités abandonnées	-	(45 604)
Charge au titre des avantages sociaux futurs	17 220	16 197
	25 137	16 228
Variation du solde des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(3 123)	(11 411)
Stocks	1 342	810
Charges payées d'avance	24	21
Créditeurs et charges à payer	(5 294)	22 925
Apports reportés du gouvernement et produits reportés	(344)	(5 416)
	17 742	23 157
Activités d'investissement en immobilisations		
Achat d'immobilisations	(41 509)	(33 879)
Produit de la vente d'immobilisations	778	230
Produit de la vente de Ontera (Note 20)	-	6 000
	(40 731)	(27 649)
Activités de financement		
Remboursement de capital sur la dette à long terme	(366)	(19 295)
Apports reportés afférents aux immobilisations	36 997	38 306
Cotisations au régime de retraite versées	(13 934)	(2 956)
Prestations autres que de retraite versées	(3 824)	(3 340)
	18 873	12 715
(Diminution) augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie au cours de l'exercice		
	(4 116)	8 223
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice	10 873	2 650
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice	6 757 \$	10 873 \$
Représenté par		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 4)	2 052 \$	6 217 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés (Note 13)	4 705	4 656
	6 757 \$	10 873 \$

La Commission de transport Ontario Northland Notes complémentaires aux états financiers consolidés (en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

1. Nature des activités

La Commission de transport Ontario Northland (la « Commission »), une entreprise exploitée par la province de l'Ontario (la « province »), offre une variété de services, y compris le transport ferroviaire de marchandises et de passagers, le service d'autobus, surtout dans la région nord-est du Nord de l'Ontario.

En mai 2013, la province a annoncé une nouvelle orientation destinée à transformer la Commission au moyen d'un mandat révisé stipulé dans le protocole d'accord entre la Commission et le ministère de Développement du Nord et des Mines en vertu duquel la Commission poursuit son exploitation, tandis que les efforts pour transformer l'agence sont maintenus au moyen de l'examen et de la mise en œuvre des options, notamment le désinvestissement, la restructuration, la diversification des modes de prestation des services et de nouveaux partenariats. Cela implique :

- a) continuer à fournir et d'assurer des services efficaces, sûrs et fiables dans le Nord de l'Ontario tout au long du processus de transformation, tel que prescrit par la province de l'Ontario par l'entremise du ministre de temps à autre; et
- b) soutenir les efforts de transformation et préparer des actifs et des unités d'affaires pour les activités de transformation sous réserve de l'approbation de la province de l'Ontario.

Le 4 avril 2014, la province a annoncé son intention de transformer la Commission de transport Ontario Northland en société de transport appartenant au gouvernement, tout en continuant l'exploitation des services d'autobus, du « Polar Bear Express », du fret ferroviaire et des services d'entretien. Simultanément, elle a annoncé qu'une offre de Bell Aliant pour acheter Ontera (télécommunications) a été acceptée (se reporter à la Note 20 « Activités abandonnées »). La transaction a été finalisée le 1^{er} octobre 2014.

La capacité de la Commission à maintenir son exploitation dépend du soutien financier continu de la province. Par conséquent, ces états financiers consolidés ont été établis sur une base de continuité d'exploitation. Cela suppose que la Commission sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dans le cours normal de ses activités.

Ces états financiers consolidés ne tiennent pas compte des ajustements qui seraient nécessaires si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne s'appliquait pas. Si l'hypothèse de continuité de l'exploitation ne s'appliquait pas à ces états financiers, des ajustements à la valeur comptable des actifs seraient nécessaires, et la valeur comptable des produits et des charges ainsi que les classements à l'état de la situation financière utilisés pour refléter ces éléments sur une base de liquidation pourraient différer de ceux applicables à la continuité de l'exploitation.

La Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

2. Principales méthodes comptables

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon les normes applicables aux organismes gouvernementaux sans but lucratif du Manuel de comptabilité pour le secteur public de CPA Canada. Ils comprennent les comptes de la Commission et de ses filiales en propriété exclusive soit : Ontario Northland International Consulting Services Inc. et Nipissing Central Railway Company.

Comptabilisation des produits

Les produits de toutes sources sont constatés lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- a) des services sont fournis ou des produits sont livrés aux clients;
- b) il existe une indication claire qu'un arrangement existe;
- c) la réception du montant est raisonnablement assurée.

Les revenus tirés du transport ferroviaire sont généralement comptabilisés lorsque la cargaison arrive à destination. Le transport interrégional est traité comme achevé une fois que les marchandises sont remises au transporteur correspondant.

Les revenus tirés des contrats sont généralement comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux à mesure que les travaux atteignent des jalons prédéfinis d'un projet.

La Commission comptabilise les apports du gouvernement provincial selon la méthode du report comme suit :

- Les apports non affectés sont comptabilisés comme produits lorsque ceux-ci sont reçus ou à recevoir si leurs montants peuvent être estimés de manière raisonnable et si la réception est raisonnablement assurée.
- Les apports grevés d'affectations externes qui sont liés aux charges d'exploitation sont constatés comme produits lorsque les charges connexes sont engagées.
- La province rembourse la Commission pour le coût de certaines immobilisations destinées à être utilisées dans l'exploitation. La Commission comptabilise ces apports comme apports reportés afférents aux immobilisations. Ces derniers sont amortis en déduction des revenus selon la méthode de l'amortissement linéaire, et ce, à des taux correspondants à ceux des immobilisations connexes.

La Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs.

Les durées de vie utile estimatives des principales catégories d'immobilisations s'établissent comme suit :

Terrain	Pas d'amortissement
Routes	De 20 à 50 ans
Bâtiments	50 ans
Matériel	De 3 à 33 ans
Autobus	12 ans

Aucun amortissement n'est prévu pour les actifs en cours de construction, et ce, avant qu'ils ne soient mis en service.

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite - La Commission offre à ses employés un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Le régime prévoit des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service ainsi que sur le salaire moyen ouvrant droit à pension, et il est généralement applicable à compter du premier jour du mois suivant le début de l'emploi. Un régime de retraite supplémentaire (le « RRS ») est également offert aux employés qui gagnent une rente viagère supérieure au montant maximum prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Les obligations au titre du régime sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations en tenant compte des prestations projetées en regard des services rendus jusqu'à présent. Les régimes ne sont pas indexés. Cependant, diverses augmentations ponctuelles ont été accordées aux pensionnés.

Régimes d'avantages complémentaires de retraite - La Commission offre à ses employés des avantages complémentaires de retraite tels que l'assurance-vie de groupe, l'assurance-maladie et l'assurance-invalidité de longue durée, par l'entremise de régimes à prestations déterminées. Les coûts associés à ces avantages sociaux futurs sont déterminés de manière actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des hypothèses actuarielles les plus probables. De plus, à titre d'employeur visé par l'annexe 2 en vertu de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « CSPAAT »), la Commission comptabilise les indemnités d'accident du travail selon la méthode de la comptabilité d'exercice en utilisant les calculs actuariels fournis par la CSPAAT pour les indemnités en vigueur, les indemnités non encore accordées et les coûts administratifs liés au chargement.

Les charges au titre des régimes de retraite et des régimes d'avantages complémentaires de retraite comprennent les coûts des services courants, les intérêts et les ajustements découlant de modifications apportées aux régimes, les changements des hypothèses et les gains actuariels nets ou les pertes actuarielles nettes. Ces charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les employés rendent des services à la Commission. Les coûts des services passés de retraite ont été imputés à l'actif net à la date de transition à la norme SP 3250. Les gains actuariels ou les pertes actuarielles sont amortis sur une base linéaire sur l'excédent de la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés couverts par les régimes (environ 13 ans). Les coûts des services passés sont comptabilisés dans la période de modification du plan.

L'actif de la caisse de retraite est évalué selon les valeurs actuelles du marché.

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

2. Principales méthodes comptables (suite)

Stocks

Les matériaux et les fournitures, exception faite du matériel ferroviaire usagé et des essieux montés, sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette selon la méthode du coût moyen pondéré. Le matériel ferroviaire usagé est présenté à la valeur comptable non amortie déterminée au moment de la mise hors service. Les essieux montés sont évalués au coût standard. La Commission utilise les mêmes formules d'établissement du coût pour tous les stocks dont la nature et l'emploi qu'en fait la Commission sont similaires. Quand la valeur de réalisation nette excède la valeur comptable, les stocks sont diminués d'un montant qui correspond à cet excédent. Lorsque les circonstances, qui avaient auparavant causé une baisse de la valeur des stocks, n'existent plus, la dépréciation antérieure fait l'objet d'une reprise.

Le coût des stocks passé en charges et utilisé dans des projets d'immobilisations corporelles pour 2016 s'élève à 9 478 \$ (17 084 \$ en 2015).

Dépréciation des immobilisations

Les immobilisations faisant l'objet d'un amortissement sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'une immobilisation pourrait ne pas contribuer à la capacité de la Commission de rendre des services. La recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable aux flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs qui devraient être générés par l'actif. Si la valeur comptable de l'actif excède ses flux de trésorerie futurs estimatifs, une charge de dépréciation est constatée pour un montant égal à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. Lorsque des prix cotés sur le marché ne sont pas disponibles, la Commission utilise les flux de trésorerie futurs actualisés à un taux proportionnel aux risques associés au recouvrement de l'actif comme une estimation de la juste valeur.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont inclus dans le calcul de l'excédent des produits sur les charges. Un gain de change de 2 245 \$ (gain de 988 \$ en 2015) découlant principalement des règlements de trafic ferroviaire entre le Canada et les États-Unis est inclus dans les revenus tirés du transport ferroviaire.

Impôts sur le bénéfice

Comme entreprise opérationnelle sans but lucratif de la province, la Commission est exonérée de l'impôt sur le bénéfice. Cette exemption s'applique également à ses filiales en propriété exclusive. Par conséquent, les présents états financiers ne présentent aucune provision pour impôts.

La Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

2. Principales méthodes comptables (suite)

Estimations comptables

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. Les éléments significatifs qui requièrent l'utilisation d'estimations par la direction incluent la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour moins-value des débiteurs et des stocks, le passif au titre des sites contaminés et les obligations au titre des prestations constituées de retraite et des avantages complémentaires de retraite. De par leur nature, ces estimations sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure. L'effet de changements de telles estimations sur les états financiers consolidés au cours de périodes futures pourrait être significatif. Ces estimations sont révisées périodiquement et si des ajustements deviennent nécessaires, ils sont portés à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse, les soldes en banque et les fonds affectés d'origine interne.

Instruments financiers

La Commission classe ses instruments financiers comme à la juste valeur ou au coût après amortissement. La méthode comptable de l'organisme pour chaque catégorie est la suivante :

Juste valeur

Cette catégorie comprend la trésorerie et équivalents de trésorerie qui est initialement comptabilisée au coût et, ultérieurement, portée à la juste valeur.

Les coûts de transaction associés aux instruments financiers classés comme étant à juste valeur sont passés en charge lorsqu'ils sont engagés.

Coût après amortissement

Cette catégorie comprend les débiteurs, les créditeurs et charges à payer et la dette à long terme. Ceux-ci sont d'abord constatés au coût et ultérieurement comptabilisés à leur coût après amortissement à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte de valeur sur les actifs financiers, sauf pour les apports qui sont initialement comptabilisés à la juste valeur.

Les coûts de transaction associés aux instruments financiers classés dans la catégorie au coût après amortissement sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les radiations sur les actifs financiers de la catégorie au coût après amortissement sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il est peu vraisemblable que cette perte sera recouvrée. Les actifs financiers sont alors radiés à leur valeur nette de recouvrement, et la radiation est comptabilisée à l'état des résultats.

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

2. Principales méthodes comptables (suite)

Passif au titre des sites contaminés

Un site contaminé est un site dans lequel la concentration de substances nocives dépasse les niveaux maximums admissibles selon une norme environnementale. Les sites qui sont actuellement d'un usage improductif sont considérés comme un site contaminé uniquement si un événement imprévu entraîne une contamination. Un passif pour l'assainissement des sites contaminés est comptabilisé lorsque la Commission est directement responsable ou accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif inclut tous les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, y compris les activités, l'entretien et la surveillance après l'assainissement. Le passif est comptabilisé déduction faite de tout recouvrement prévu.

3. Ajustement de la période précédente

Au cours de l'exercice, la Commission a corrigé la comptabilisation d'une cotisation grevée d'une affectation d'origine externe qui avait été reçue au cours de l'exercice précédent. Cette correction a été comptabilisée de manière rétroactive. En raison de cette correction, ces états financiers ont fait l'objet d'une réduction de l'actif net non affecté et des débiteurs s'élevant à 2 068 \$ et d'une augmentation des apports reportés du gouvernement et de la trésorerie et équivalents de trésorerie de 2 068 \$ au 1^{er} avril 2014.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2016	Retraité (Se reporter à la Note 3) 2015
Encaisse (découvert bancaire)	(117) \$	4 149 \$
Encaisse grevée d'une affectation à l'externe	2 169	2 068
Total	2 052 \$	6 217 \$

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

5. Immobilisations

	2016		2015	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Services ferroviaires				
Voies	410 346 \$	154 001 \$	256 345 \$	244 170 \$
Bâtiments	46 515	23 337	23 178	22 668
Matériel	88 363	62 081	26 282	28 385
Travaux en cours	19 483	-	19 483	7 127
Services d'autobus				
Bâtiments	2 865	619	2 246	2 312
Autobus	9 541	1 934	7 607	5 823
Service de mise en valeur				
Bâtiments	3 999	769	3 230	2 898
Matériel	1 082	209	873	395
Service d'aménagement				
Terrains et bâtiments	2 962	1 533	1 429	1 356
	585 156 \$	244 483 \$	340 673 \$	315 134 \$

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

6. Avantages sociaux futurs

La Commission agit en tant qu'administrateur de son régime de retraite contributif, lequel couvre tous les employés permanents. Les actifs de la caisse de retraite, qui sont principalement constitués de titres négociables, de biens immobiliers et d'obligations de sociétés et de gouvernements, sont placés par des gestionnaires de placements professionnels. La date d'évaluation annuelle du régime de retraite de la Commission est le 31 décembre.

L'actif au titre des prestations constituées de retraite, l'obligation au titre des prestations constituées au titre des avantages complémentaires de retraite et les charges sont déterminés annuellement par des actuaires indépendants, conformément aux pratiques actuarielles reconnues et aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public en se fondant sur les meilleures estimations de la direction. La date de la plus récente évaluation actuarielle du régime de retraite contributif à des fins de capitalisation est le 1^{er} janvier 2014. En conformité avec les règlements existants en matière de régimes de retraite, des évaluations annuelles seront effectuées pour le régime de retraite de la Commission. La date du rapport le plus récent à des fins comptables pour le régime d'avantages complémentaires de retraite est le 31 décembre 2015.

La répartition cible des actifs du régime de retraite en pourcentage et la répartition moyenne des actifs au 31 mars 2016, par catégorie, se présentent comme suit :

	Cible	2016	2015
Titres de capitaux propres	– Nationaux	26,9 %	28,8 %
	– Étrangers	24,3 %	24,7 %
Titres de créances	35 % - 55 %	45,4 %	43,9 %
Immobilier	0 % - 15 %	1,8 %	2,0 %
Court terme et autres	0 % - 15 %	1,6 %	0,6 %
Total		100 %	100 %

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

6. Avantages sociaux futurs (suite) :

a. Rapprochement entre l'obligation au titre des prestations constituées et l'actif (le passif) au titre des prestations constituées :

Régimes de retraite :

	Régime de retraite	RRS	Total 2016	Réal 2015
Obligation au titre des prestations constituées	(536 686) \$	(3 509) \$	(540 195) \$	(526 421) \$
Actifs du régime à la juste valeur	524 801	-	524 801	514 401
Situation de capitalisation - surplus (insuffisance) du régime	(11 885)	(3 509)	(15 394)	(12 020)
Perte actuarielle nette non amortie	53 398	1 299	54 697	47 092
Actif (passif) au titre des prestations constituées déduction faite de la provision pour moins-value à la fin de l'exercice	41 513 \$	(2 210) \$	39 303 \$	35 072 \$

	Régime de retraite	RRS	Total 2016	Réal 2015
Actif au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	37 165 \$	(2 093) \$	35 072 \$	40 384 \$
Charge au titre des avantages sociaux futurs	(9 361)	(342)	(9 703)	(8 268)
Cotisations versées	13 709	225	13 934	2 956
Actif au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	41 513 \$	(2 210) \$	39 303 \$	35 072 \$

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

6. Avantages sociaux futurs (suite) :

b. Rapprochement entre l'obligation au titre des prestations constituées et l'actif (le passif) au titre des prestations constituées

Régimes d'avantages complémentaires de retraite

	2016	2015
Obligation au titre des prestations constituées,		
à la fin de l'exercice	(87 343) \$	(86 100) \$
Gain actuariel net non amorti	691	3 141
Passif au titre des prestations constituées,		
à la fin de l'exercice	(86 652) \$	(82 959) \$
Passif au titre des prestations constituées,		
au début de l'exercice	(82 959) \$	(82 894) \$
Charge liée aux prestations	(7 517)	(3 405)
Cotisations capitalisées	3 824	3 388
Autre	-	(48)
Passif au titre des prestations constituées,		
à la fin de l'exercice	(86 652) \$	(82 959) \$

Des indemnités d'accident du travail se chiffrant à 15 675 \$ (14 662 \$ en 2015) sont incluses dans le passif au titre des prestations constituées pour les régimes d'avantages complémentaires de retraite. Ce montant a été déterminé en fonction des calculs actuariels les plus récents fournis par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail au 31 décembre 2015.

c. Composantes de la charge périodique nette de retraite de l'exercice

	2016	2015
Coût des services rendus moins les cotisations des employés	5 050 \$	7 447 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	29 735	29 093
Rendement prévu des actifs des régimes	(29 006)	(28 162)
Amortissement de la perte actuarielle nette	3 924	4 047
Gain sur compression (Note 20)	-	(4 157)
	9 703 \$	8 268 \$

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

6. Avantages sociaux futurs (suite) :

d. Composantes de la charge périodique nette au titre des régimes d'avantages complémentaires de retraite

	2016	2015
Coût des services rendus	3 759 \$	1 085 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	2 530	2 565
Amortissement des pertes actuarielles nettes	1 228	1 922
Gain sur compression (Note 20)	-	(2 167)
	7 517 \$	3 405 \$

La charge totale de prestations de retraite et d'avantages complémentaires de retraite comprend un montant de 17 220 \$ qui est inclus au poste Main d'oeuvre et avantages sociaux à l'état des résultats (17 997 \$ en 2015).

e. Hypothèses moyennes pondérées

Taux d'actualisation - retraite	5,50 %	5,75 %
Taux d'actualisation - avantages complémentaires de retraite	3,55 %	3,94 %
Taux d'actualisation - invalidité de longue durée	3,55 %	3,94 %
Taux d'actualisation - CSPAAT	4,75 %	4,75 %
Taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes	5,50 %	5,75 %
Taux d'augmentation de la rémunération		
2016	1,2 %	3,0 %
2017 à 2019	2,0 %	3,0 %
2020	2,5 %	3,0 %
2021 et par la suite	3,0 %	3,0 %
Durée moyenne résiduelle de période de services (années)	12	12
Hausses des coûts pour les médicaments (diminuant progressivement à 5 % en 2020)	7,50 %	6,00 %
Hausses des frais médicaux et d'hospitalisation	5,00 %	5,00 %
Augmentations des coûts pour les soins dentaires	4,50 %	4,50 %
Augmentations des coûts pour les soins de la vue	0 %	0 %

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

7. Apports reportés

Les apports reportés sont des fonds affectés reçus de la province destinés uniquement aux dépenses futures liées aux offres de remise à neuf pour de nouveaux contrats. Les apports seront comptabilisés comme produits dans l'exercice pour lequel les dépenses ont été engagées.

La variation du solde des apports reportés s'établit comme suit :

	2016	Retraité (Se reporter à la Note 3) 2015
Solde , au début de l'exercice	2 068 \$	2 068 \$
Revenus d'intérêts	101	-
Solde , à la fin de l'exercice	2 169 \$	2 068 \$

8. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les remboursements non amortis reçus du ministre pour financer l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations est comptabilisé à titre de revenus dans l'état consolidé des résultats à un taux équivalant à celui des actifs auquel il se rapporte.

Les variations du solde des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles non amorties s'établissent comme suit :

	2016	2015
Solde , au début de l'exercice	199 696 \$	179 038 \$
Apports de la province	36 997	38 306
Amortissement imputé aux revenus – Services ferroviaires, services d'autobus et remise à neuf	(8 705)	(4 819)
– Télécommunications (Ontera)	-	(678)
Retraites et transferts	-	(12 151)
Solde , à la fin de l'exercice	227 988 \$	199 696 \$

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

9. Dette à long terme

	2016	2015
Emprunt auprès de l'Office ontarien de financement, portant intérêt au taux annuel de 5,22 %, remboursable par versements mensuels de capital et d'intérêts réunis de 30 \$, pour une période de 15 ans à compter du 1 ^{er} février 2005	1 269 \$	1 560 \$
Emprunt auprès de l'Office ontarien de financement, portant intérêt au taux annuel de 4,90 %, remboursable par versements mensuels de capital et d'intérêts réunis de 13 \$, pour une période de 25 ans à compter du 1 ^{er} février 2006	1 682	1 757
	2 951	3 317
Moins la tranche à court terme	386	366
Dette à long terme	2 565 \$	2 951 \$

Les intérêts sur dette à long terme se sont élevés à 159 \$ (699 \$ en 2015)

Les remboursements en capital exigibles au cours des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

2016-2017	386 \$
2017-2018	406
2018-2019	428
2019-2020	390
2020-2021	96
Par la suite	1 245
	2 951 \$

10. Passif au titre des sites contaminés

Le passif pour l'assainissement découle des minéraux spécifiques qui contaminent le sol et proviennent d'une ancienne activité de transbordement. Selon les études d'ingénierie réalisées à ce jour, le passif estimé s'élève à 3 500 \$ (3 500 \$ en 2015). Ce passif est assujéti à une incertitude d'évaluation, et la Commission réalisera des études plus approfondies à l'avenir. Les changements apportés à ce passif estimé seront comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils se produisent.

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

11. Apports du gouvernement

Un protocole d'accord, daté du 15 juillet 2013, conclu entre la Commission et le ministère du Développement du Nord et des Mines fixe le montant de l'apport pour les activités de fonctionnement et de l'apport en capital pour chaque exercice.

Les détails relatifs aux apports du gouvernement reçus pendant l'exercice s'établissent comme suit :

	2016	2015
Ministère du Développement du Nord et des Mines :		
Services ferroviaires - transport de voyageurs et succursale de Moosonee	16 841 \$	16 127 \$
Insuffisance en trésorerie et autre	18 533	22 332
Pression de financement lié à l'insuffisance des retraites	9 882	-
	45 256 \$	38 459 \$
Télécommunications (Ontera) (Note 20) (i)	-	52 092
	45 256 \$	90 551 \$
Apports de capital (Note 8)	36 997	38 306
Total des apports du gouvernement	82 253 \$	128 857 \$

- (i) Le gouvernement a fourni un apport unique de 52 092 \$ pour soutenir la vente de Ontera.

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

12. Informations sectorielles à fournir

La Commission est une entreprise diversifiée de la province de l'Ontario qui fournit une vaste gamme de services à ses clients de la région Nord-est de l'Ontario comme des services de transport ferroviaire et en autobus, de remise à neuf et de fret. Des secteurs fonctionnels distincts ont été présentés séparément dans l'information sectorielle. La nature des secteurs et des activités qui sont inclus sont comme suit :

Services ferroviaires

Les services ferroviaires renvoient aux solutions de logistique et de transport ainsi qu'à l'expédition de quantités importantes de produits de et vers le Nord-est de l'Ontario.

Services d'autobus

Les services d'autobus fournissent des solutions d'expédition et de transport de passager pour rapprocher les collectivités du Nord-est de l'Ontario.

Service de remise à neuf et réparation

L'équipe de remise à neuf et de réparation a la responsabilité de réparer et de remettre en état le parc ferroviaire pour des clients répartis partout en Amérique du Nord.

Service de mise en valeur

Le service d'aménagement fournit des services de location de biens immobiliers pour des clients externes, et ce, afin de réduire les coûts totaux.

Administration

Ce service renvoie aux dépenses pour le fonctionnement de la Commission elle-même et ne peut être attribué à des secteurs spécifiques.

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

12. Informations sectorielles à fournir (suite)

	Services ferroviaires	Services d'autobus	Service de remise à neuf et réparation	Aménagement	Administration	Apports gouvernementaux pour l'exploitation	Total 2016
Produits	46 932	10 564	4 235	783	-	-	62 514
Charges							
Main d'œuvre et avantages sociaux	31 519	4 927	1 309	-	8 617	-	46 372
Matériaux et pièces	10 911	2 212	421	48	107	-	13 699
Services	4 529	2 499	425	113	1 859	-	9 425
Fournitures et matériel	3 253	406	151	87	299	-	4 196
Autre	4 544	1 289	361	91	2 542	-	8 827
	54 756	11 333	2 667	339	13 424	-	82 519
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les éléments suivants :	(7 824)	(769)	1 568	444	(13 424)	-	(20 005)
Intérêts sur la dette à long terme (Gain) perte sur la vente d'immobilisations	-	84	75	-	4	-	163
Revenus de placement	(645)	330	-	-	-	-	(315)
Amortissement des immobilisations	-	-	-	-	(49)	-	(49)
Avantages sociaux futurs	11 776	834	99	37	2 761	-	15 507
	12 529	1 543	1 064	-	2 084	-	17 220
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant le financement du gouvernement	(31 484)	(3 560)	330	407	(18 224)	-	(52 531)
Apports gouvernementaux pour l'exploitation	-	-	-	-	-	45 256	45 256
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	5 421	614	20	-	2 650	-	8 705
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(26 063)	(2 946)	350	407	(15 574)	45 256	1 430

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

12. Informations sectorielles à fournir (suite)

	Services ferroviaires	Services d'autobus	Service de remise à neuf et réparation	Aménagement	Administration	Apports gouvernementaux pour l'exploitation	Total 2015
Produits	46 407	10 700	4 683	491	-	-	62 281
Charges							
Main d'œuvre et avantages sociaux	33 364	4 741	5 330	-	5 602	-	49 037
Matériaux et pièces	13 681	2 979	2 393	76	142	-	19 271
Services	3 697	2 812	104	108	1 784	-	8 505
Fournitures et matériel	3 989	480	402	235	363	-	5 469
Autre	5 475	1 296	92	88	3 258	-	10 209
	60 206	12 308	8 321	507	11 149	-	92 491
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les éléments suivants :	(13 799)	(1 608)	(3 638)	(16)	(11 149)	-	(30 210)
Intérêts sur la dette à long terme (Gain) perte sur la vente d'immobilisations	29	81	81	-	19	-	210
Revenus de placement	(413)	183	-	-	-	-	(230)
Amortissement des immobilisations	-	-	-	-	(62)	-	(62)
Avantages sociaux futurs	11 322	638	87	37	111	-	12 195
	11 524	1 349	1 445	-	1 879	-	16 197
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant le financement du gouvernement	(36 261)	(3 859)	(5 251)	(53)	(13 096)	-	(58 520)
Apports gouvernementaux pour l'exploitation	-	-	-	-	-	38 459	38 459
Amortissement des apports reportés	4 673	133	13	-	-	-	4 819
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(31 588)	(3 726)	(5 238)	(53)	(13 096)	38 459	(15 242)

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

13. Actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne - réserve pour auto assurance

La Commission adopte une politique d'autoassurance pour les dommages occasionnés par les déraillements du matériel roulant et pour les dommages causés à la cargaison. Annuellement, la Commission vire des fonds de son actif net non affecté à la réserve pour autoassurance (la « réserve ») pour financer de tels coûts. Les intérêts gagnés sur le solde des fonds en réserve et les demandes de règlement déduites du solde de la réserve sont comptabilisés à titre de revenus ou de charges dans l'état consolidé des résultats et, par la suite, virés à (de) la réserve.

Périodiquement, la Commission emprunte des sommes de la réserve pour son utilisation temporaire. La Commission paie à la réserve des intérêts au taux préférentiel bancaire moins 1,75 % sur ces emprunts temporaires.

14. Éventualités

Dans le cours normal des activités, diverses réclamations ont été déposées à l'encontre de la Commission, demandes de dommages-intérêts pour des dommages corporels, des dommages matériels, des actions sur l'environnement et des questions reliées à l'emploi. Les dommages, le cas échéant, ne peuvent être estimés à l'heure actuelle et, en tout état de cause, la Commission est d'avis que ces réclamations sont sans fondement ou qu'elles pourraient être couvertes par l'assurance, une fois la franchise de 2 000 \$ appliquée. En cas de perte, le montant serait imputé à l'état consolidé des résultats une fois celui-ci établi.

15. Engagements

La Commission est également liée par certaines ententes de sécurité d'emploi pour un nombre important de ses employés syndiqués. S'il existait des réclamations actuelles aux termes de ces ententes, la Commission constituerait une provision à leur égard. En raison de la nature de ces ententes, l'exposition maximale au risque de paiements futurs pourrait être importante. Cependant, le montant de cette exposition ne peut être raisonnablement déterminé et aucune provision n'a été comptabilisée à la date de clôture de l'exercice.

16. Dépendance économique

La majorité des revenus de la division des services ferroviaires proviennent de quatre clients importants.

17. Frais de règlement

Dans le cadre de l'annulation de l'exploitation du train de voyageurs Northlander en 2012, un accord de règlement salarial a été négocié avec « United Steelworkers », l'agent négociateur pour ces employés. L'accord a été signé en août 2013 et engendrera la poursuite et le maintien de versements de taux de base régulier jusqu'en août 2017, pour un montant de 2 913 \$. Au cours de la période courante, un montant de 956 \$ a été versé relativement à cette obligation.

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

18. Classement des instruments financiers

Le tableau ci-dessous fournit les informations relatives au coût et à la juste valeur des instruments financiers par catégorie. L'exposition maximale au risque de crédit représenterait la valeur comptable indiquée ci-dessous.

	2016		
	Juste valeur	Coût après Amortissement	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 052 \$	- \$	2 052 \$
Débiteurs	-	46 279	46 279
Créditeurs et charges à payer	-	35 544	35 544
Dette à long terme	-	2 951	2 951
	2 052 \$	84 774 \$	86 826 \$

Retraité
(Se reporter
à la Note 3)
2015

	Juste valeur	Coût après Amortissement	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 217 \$	- \$	6 217 \$
Débiteurs	-	43 156	43 156
Créditeurs et charges à payer	-	40 838	40 838
Dette à long terme	-	3 317	3 317
	6 217 \$	87 311 \$	93 528 \$

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

18. Classement des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant fournit une analyse des instruments financiers qui sont évalués postérieurement à la constatation initiale de la juste valeur. Ces instruments financiers sont regroupés par niveau, de 1 à 3, en fonction du degré auquel la juste valeur est observable :

- les évaluations de la juste valeur de niveau 1 sont celles qui sont dérivées des prix cotés (non redressés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques utilisant le dernier cours du marché;
- les évaluations de la juste valeur de niveau 2 sont celles qui sont dérivées des données autres que les prix cotés qui sont inclus dans le niveau 1 et observables pour l'actif ou le passif, que ce soit directement (c.-à-d., les prix) ou indirectement (c.-à-d., dérivés des prix);
- les évaluations de la juste valeur de niveau 3 sont celles qui sont dérivées des méthodes d'évaluation qui comprennent les données de l'actif ou passif et qui ne sont pas basées sur des données du marché observables (données non observables).

	2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 052 \$	- \$	- \$	2 052 \$
				Retraité (Se reporter à la Note 3) 2015
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 217 \$	- \$	- \$	6 217 \$

Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux 1 et 2 pour les exercices clos les 31 mars 2016 et 2015. Il n'y a pas eu de transfert vers le niveau 3.

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

19. Gestion de risques liés aux instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque par lequel la Commission enregistre une perte financière si un débiteur ne respecte pas ses versements de capital et d'intérêt à l'échéance. La Commission est exposée à ce risque en raison de son encaisse et de ses débiteurs. La Commission détient des comptes en espèces auprès de banques à charte fédérale qui sont assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada. En cas de défaut, les comptes en espèces de la Commission sont assurés à concurrence de 400 000 \$ (2015 400 000 \$).

Les débiteurs consistent principalement des montants à recevoir de clients et de la province de l'Ontario. Le risque de crédit est atténué par des processus d'approbation financière exécutés avant que le crédit soit accordé au client. La Commission évalue son exposition au risque de crédit en fonction du temps nécessaire pour que les montants soient réglés. Une provision pour dépréciation est déterminée en fonction de l'expérience historique de la Commission en matière de recouvrement. Les montants non réglés à la fin de l'exercice s'établissaient comme suit :

31 mars 2016	En souffrance				
	Total	Courant	30 jours et moins	31 à 60 jours	Plus de 61 jours
Sommes à recevoir du gouvernement	37 395 \$	37 395 \$	- \$	- \$	- \$
Montants à recevoir des clients	8 961	7 827	195	180	759
Autres débiteurs	7	7	-	-	-
Débiteurs bruts	46 363	45 229	195	180	759
Moins provisions pour dépréciation	(84)	-	-	-	(84)
Débiteurs nets	46 279 \$	45 229 \$	195 \$	180 \$	675 \$

Retraité

(Se reporter à la Note 3)

31 mars 2015

En souffrance

	Total	Courant	30 jours et moins	31 à 60 jours	Plus de 61 jours
Sommes à recevoir du gouvernement	34 055 \$	34 055 \$	- \$	- \$	- \$
Montants à recevoir des clients	7 857	5 422	1 553	188	694
Autres débiteurs	1 330	1 330	-	-	-
Débiteurs bruts	43 242	40 807	1 553	188	694
Moins provisions pour dépréciation	(86)	-	-	-	(86)
Débiteurs nets	43 156 \$	40 807 \$	1 553 \$	188 \$	608 \$

Il n'y a pas eu de changements significatifs par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

19. Gestion de risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de marché

Le risque du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en fonction des facteurs du marché. Les facteurs de marché comprennent trois types de risques : risque de change, risque de taux d'intérêt et risque lié aux actions.

Il n'y a pas eu de changements significatifs par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Risque de change

Le risque de change renvoie aux activités de la Commission réalisées dans différentes devises dont les montants sont convertis en bénéfices non canadiens à différents moments et qu'il y a des fluctuations négatives dans les taux des devises. La Commission conserve un compte bancaire en dollars américains pour recevoir des paiements en dollars américains de clients et payer en dollars américains des fournisseurs et autres opérateurs. Il n'y a pas eu de changements significatifs par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente la perte financière potentielle qui découle des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs sur les instruments financiers liées aux fluctuations des taux d'intérêt. La Commission est exposée à ce risque en raison de sa dette à long terme portant intérêt.

Il n'y aurait pas d'incidence sur la dette à long terme de la Commission, décrit en Note 8, car le taux inhérent de la dette a été fixé.

Il n'y a pas eu de changements significatifs par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Risque lié aux actions

Le risque lié aux actions renvoie à l'incertitude associée à l'évaluation des actifs découlant de fluctuations sur les marchés de titres de capitaux propres. La Commission n'est pas exposée à ce risque.

Il n'y a pas eu de changements significatifs par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque par lequel la Commission ne serait pas en mesure de disposer de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières. La Commission atténue ce risque en surveillant l'encaisse et les sorties de fonds prévues en établissant un budget strict et en faisant des rapports réguliers à la province de l'Ontario.

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

19. Gestion de risques liés aux instruments financiers (suite)

Le tableau ci-dessous établit les échéances contractuelles (représentant les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers) :

	2016			
	Dans les 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Débiteurs	35 544 \$	- \$	- \$	- \$
Dette à long terme	193	193	1 320	1 245
Total	35 737 \$	193 \$	1 320 \$	1 245 \$

	2015			
	Dans les 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Débiteurs	30 650 \$	10 188 \$	- \$	- \$
Dette à long terme	183	183	1 701	1 250
Total	30 833 \$	10 371 \$	1 701 \$	1 250 \$

Il n'y a pas eu de changements significatifs par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

20. Activités abandonnées

Dans le cadre du plan de désinvestissement de la province annoncé en mars 2012, la Commission a accepté les modalités d'un accord d'achat d'actions avec Bell Aliant le 29 mars 2014 pour disposer de sa participation exclusive dans Ontera. La transaction a été finalisée le 1^{er} octobre 2014. L'accord d'achat d'actions décrit les détails de la vente et les coûts qui seront engagés par la Commission, y compris les indemnités et les remboursements anticipés des pensions et des prêts bancaires. Les coûts de transaction liés à la vente d'Ontera, pour laquelle la Commission est responsable, ont été pris en compte dans les résultats financiers de l'exercice en cours dans des postes distincts.

L'information financière choisie liée aux activités de télécommunications (Ontera) s'établit comme suit :

	Période de six mois terminée le 30 septembre 2014
Produit des ventes	12 348 \$
Charge d'exploitation	<u>10 668</u>
Excédent des produits sur les charges avant les éléments ci-dessous	1 680
Amortissement des immobilisations	(2 512)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	678
Charge au titre des avantages sociaux futurs	(1 800)
Charge d'intérêt	(154)
Intérêt et pénalités liés au remboursement anticipé de la dette à long terme	<u>(2 577)</u>
Insuffisance des produits sur les charges avant la perte sur disposition	(4 685)
Apports du gouvernement (Note 11)	52 092
Gains sur compressions du régime de retraite et du régime de retraite supplémentaire (Note 6)	6 324
Perte sur disposition de Ontera (i)	<u>(60 937)</u>
Perte liée aux activités abandonnées	<u>(7 206) \$</u>

(i) La perte sur disposition des actions de Ontera de 60 937 \$ est représentée par un produit de 6 000 \$ en espèces moins la valeur comptable du placement de 26 436 \$ et d'autres ajustements du prix d'achat et engagements pris par la Commission pour couvrir les indemnités et les dépenses en capital de 40 501 \$. Certains coûts liés à l'exploitation de Ontera et de sa disposition, ainsi que les coûts liés aux services techniques et aux conseils justifiant la mise à jour des règlements et des politiques, ont été engagés par Infrastructure Ontario et payés par le ministère du Développement du Nord et des Mines. Ces coûts s'élèvent à environ 6 500 \$ pour les trois exercices clos le 31 mars 2015 et ne sont pas inclus dans ces états financiers.

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

21. Chiffres comparatifs

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés lorsque cela s'avérait nécessaire pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Commission des courses de l'Ontario

**Alcohol and Gaming
Commission of Ontario** **Commission des alcools
et des jeux de l'Ontario**

90 Sheppard Avenue East
Suite 200
Toronto ON M2N 0A4

90, avenue Sheppard Est
Bureau 200
Toronto ON M2N 0A4



Commission des courses de l'Ontario

Responsabilité en matière de communication d'information financière

Les états financiers ci-joints de la Commission des courses de l'Ontario ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et elles relèvent de la direction. La préparation des états financiers comprend forcément l'utilisation d'estimations fondées sur le discernement de la direction, en particulier si des opérations concernant l'actuelle période de référence ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes. Les états financiers ont été préparés comme il se doit selon des seuils de signification raisonnables et l'information disponible en date du 29 juin 2016.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et elle tient à jour un système de comptabilité interne et de contrôle administratif ayant pour but d'offrir une garantie raisonnable selon laquelle les renseignements financiers sont pertinents, fiables et exacts, et que les actifs de la Commission sont bien comptabilisés et suffisamment protégés.

Il incombe à la Commission désignée de veiller à ce que la direction remplisse ses responsabilités en matière de communication d'information financière et qu'elle soit en fin de compte responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers.

La Commission se réunit régulièrement avec la direction et le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario pour discuter des mesures de contrôle interne se rapportant au processus d'établissement de rapports financiers et aux questions d'audit et de communication de l'information financière, et pour s'assurer que chaque partie s'acquitte bien de ses responsabilités.

Les états financiers ont été audités par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. Il incombe à l'auditeur d'exprimer une opinion indiquant si les états financiers sont présentés fidèlement en respectant les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant énonce l'ampleur de l'examen et l'opinion de l'auditeur.

Pour la direction :

Handwritten signature of Jean Major in black ink.

Jean Major
Directeur général et chef de la direction

Handwritten signature of Teresa Tedesco in black ink.

Teresa Tedesco
Directrice générale de l'administration



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario
et au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission des courses de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats d'exploitation, de l'évolution des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des courses de l'Ontario au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Dissolution de la Commission

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note complémentaire 19 aux états financiers, qui indique que la Commission des courses de l'Ontario a été dissoute le 1^{er} avril 2016. Une loi modificative a intégré le mandat de la Commission à celui de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario.

La vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 29 juin 2016

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

Commission des courses de l'Ontario

État de la situation financière

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

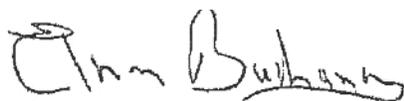
	31 mars 2016 (en milliers de dollars)	31 mars 2015 (en milliers de dollars)
Actifs financiers		
Trésorerie (note 4A)	6 217	7 192
Comptes clients (note 6)	992	1 153
	<u>7 209</u>	<u>8 345</u>
Passif		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 7)	2 960	3 876
Produits différés (note 3)	-	1 327
Obligation au titre des prestations constituées (note 8B)	1 558	640
Incitatif à la location différé (note 17)	-	82
	<u>4 518</u>	<u>5 925</u>
Actifs financiers nets	<u>2 691</u>	<u>2 420</u>
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 9)	-	128
Charges payées d'avance	38	33
	<u>38</u>	<u>161</u>
Excédent cumulé (note 4B)	<u>2 729</u>	<u>2 581</u>

Engagements et éventualités (note 14)

Sommes détenues en fiducie (note 5)

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Au nom de la Commission :



Membre



Membre

Commission des courses de l'Ontario

État des résultats d'exploitation

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	Budget 2016 (en milliers de dollars) (note 18)	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Produits			
Programme de financement du partenariat pour l'industrie des courses de chevaux (annexe A)	100 020	100 037	98 586
Financement réglementaire (note 10)	6 352	6 504	6 351
Droits d'enregistrement et de permis	2 426	2 400	2 426
Recouvrement des coûts (note 11)	605	685	605
Amendes et pénalités	105	128	106
Intérêts créditeurs	50	25	51
Divers	26	28	26
Total des produits	109 584	109 807	108 151
Charges (note 15)			
Programme de financement du partenariat pour l'industrie des courses de chevaux (annexe A)	98 533	98 825	98 319
Organisation des courses	3 482	3 868	2 874
Vérification de l'observation	1 305	1 379	1 210
Contrôle des médicaments	1 320	1 416	1 294
Administration	816	891	746
Audiences et arbitrage	518	703	477
Gouvernance	830	740	644
Délivrance de permis et diligence raisonnable	1 058	870	979
Administration du PAC et du PDICQH (note 3)	458	432	469
Services vétérinaires	459	452	437
Services gouvernementaux	58	71	62
Soutien à l'industrie	10	12	10
Total des charges	108 847	109 659	107 521
Excédent annuel	737	148	630
Excédent accumulé, en début d'exercice	2 581	2 581	1 951
Excédent accumulé, en fin d'exercice	3 318	2 729	2 581

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

État de l'évolution des actifs financiers nets Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Excédent annuel	148	630
(Acquisition) d'immobilisations corporelles	(3)	(47)
Amortissement des immobilisations corporelles	73	75
Perte au moment de l'aliénation d'immobilisations corporelles	58	-
(Acquisition) de charges payées d'avance	(79)	(76)
Utilisation de charges payées d'avance	74	76
	123	28
Augmentation des actifs financiers nets	271	658
Actifs financiers nets, en début d'exercice	2 420	1 762
Actifs financiers nets, en fin d'exercice	2 691	2 420

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	148	630
Amortissement des immobilisations corporelles	73	75
Perte au moment de l'aliénation d'immobilisations corporelles	58	-
	<u>279</u>	<u>705</u>
Variation des soldes de fonctionnement sans effet sur la trésorerie		
Fonds de roulement d'exploitation sans effet sur la trésorerie	(2 087)	4 310
Obligation au titre des prestations constituées	918	(102)
Incitatif à la location différé	(82)	(113)
	<u>(1 251)</u>	<u>4 095</u>
Opérations liées aux immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3)	(47)
	<u>(3)</u>	<u>(47)</u>
Variation nette de la trésorerie	(975)	4 753
Trésorerie, en début d'exercice	<u>7 192</u>	<u>2 439</u>
Trésorerie, en fin d'exercice	<u>6 217</u>	<u>7 192</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

Programme de financement du partenariat pour l'industrie des courses de chevaux (PFPICC)
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

Annexe A

			(Note 3)
	Budget 2016 (en milliers de dollars)	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Produits			
Entente de paiement de transfert du PFPICC	99 900	99 900	99 800
Intérêts créditeurs et divers	120	137	113
	100 020	100 037	99 913
Moins : Produits différés			(1 327)
Total des produits	100 020	100 037	98 586
Charges (note 15)			
Bourses			
Hippodromes centralisés	71 238	71 677	70 919
Hippodromes régionaux	2 023	2 063	1 532
Hippodromes FAR	7 944	7 949	8 100
Soutien opérationnel			
Hippodromes régionaux	1 684	1 647	1 492
Hippodromes FAR	8 080	8 080	7 929
Développement de l'industrie			
Soutien aux éleveurs	5 890	5 890	7 000
Soutien à l'Ontario Racing Association	-	428	-
Administration du PFPICC	1 267	921	916
Marketing, valorisation de la marque et communications	333	132	356
Autre	74	38	75
Total des charges du PFPICC nettes de l'administration du PAC et du PDICQH	98 533	98 825	98 319
Administration du PAC et du PDICQH (note 3)	-	248	267
Total des charges du PFPICC	98 533	99 073	98 586
Excédent annuel	1 487	964	-

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016

1. Objectif de la Commission

Le 15 décembre 2000, la *Loi de 2000 sur la Commission des courses de chevaux* a prorogé le mandat de la Commission des courses de chevaux de l'Ontario (la « Commission ») en tant qu'organisme de réglementation de la Couronne autofinancé et autonome. Il incombe à la Commission d'administrer, de diriger, de contrôler et de réglementer les courses de chevaux en Ontario.

À titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Commission est exemptée des impôts sur le revenu prélevés par les gouvernements fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

Le 1^{er} avril 2016, la Commission a été dissoute, et la *Loi de 2000 sur la Commission des courses de chevaux* a été abrogée. La *Loi de 2015 sur les licences de courses de chevaux* donne au registrateur des alcools, des jeux et des courses le pouvoir de réglementer la tenue des courses de chevaux et les activités des particuliers et des entités titulaires d'une licence délivrée en vertu de la Loi qui leur permet de participer à des courses de chevaux en Ontario.

2. Principales conventions comptables

A) RÈGLES COMPTABLES DE BASE

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables pour le secteur public, établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada.

B) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constatées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation, à compter de l'année suivant son acquisition, comme suit :

Matériel de bureau et fournitures	5 ans
Logiciels et matériel	3 ans
Logiciels sur mesure	7 ans
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail

Une immobilisation corporelle est dépréciée lorsque les conditions montrent qu'elle ne permet plus à la Commission d'offrir ses services ou lorsque les avantages économiques futurs associés à cette immobilisation sont inférieurs à sa valeur comptable nette. Les dépréciations sont comptabilisées comme des charges dans l'état des résultats d'exploitation.

C) COMPTABILISATION DES PRODUITS

Le financement réglementaire est constaté à titre de produit dans l'exercice durant lequel il est exigible.

Les droits de permis et d'enregistrement sont comptabilisés comme des produits lorsque les permis sont délivrés.

Les produits tirés des amendes et des pénalités, déduction faite de la provision pour sommes irrécouvrables, sont constatés lorsque les amendes et les pénalités sont imposées.

Les produits différés sont comptabilisés comme des sommes reçues en cours d'exercice, dans le cadre du PFPICC, qui doivent être versées après la fin de l'exercice aux bénéficiaires des ententes de paiement de transfert lorsque tous les critères d'admissibilité sont remplis.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016

2. Principales conventions comptables (suite)

D) COMPTABILISATION DES CHARGES

Les charges sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, au cours de l'exercice pendant lequel elles sont engagées.

E) AVANTAGES SOCIAUX

I) PRESTATIONS DE RETRAITE

Les employés de la Commission cotisent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et de plusieurs organismes provinciaux. Si la participation est obligatoire pour les employés à temps plein, les employés à temps partiel ont la possibilité de ne pas y cotiser. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRF, détermine les paiements annuels que la Commission doit verser au régime. Puisque les promoteurs ont la responsabilité d'assurer la viabilité financière du régime de retraite, tout excédent ou déficit actuariel découlant d'une évaluation actuarielle réglementaire ne constitue ni un actif ni un passif pour la Commission.

II) AVANTAGES NON LIÉS À LA RETRAITE

Le coût des avantages sociaux non liés à la retraite après le départ à la retraite est assumé par le gouvernement de l'Ontario et ne figure pas dans l'état des résultats.

III) OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

L'obligation au titre des prestations constituées tient compte des indemnités de départ versées aux employés à la cessation de leur emploi.

F) INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et le passif financier de la Commission sont comptabilisés comme suit :

- La trésorerie est assujettie à un risque négligeable de changement de valeur; par conséquent, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
- Les comptes clients sont évalués au coût après amortissement, déduction faite de la provision pour moins-value. Les provisions pour moins-value servent à rendre compte des comptes clients au coût inférieur après amortissement et de la valeur nette recouvrable, en cas de recouvrabilité et de risque de pertes. La variation des provisions pour moins-value est consignée dans l'état des résultats d'exploitation.
- Les comptes fournisseurs et les charges à payer sont indiqués au prix coûtant.

La Commission n'a pas recours à des instruments financiers dérivés.

G) INCERTITUDE D'ÉVALUATION

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges déclarés pour la période de référence. Les postes nécessitant l'utilisation d'estimations importantes sont la répartition des coûts entre la Commission et la Division de l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario ainsi que les provisions pour moins-value.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016

2. Principales conventions comptables (suite)

Les estimations reposent sur la meilleure information existante au cours de la préparation des états financiers et sont réexaminées chaque année afin de tenir compte des nouvelles données lorsqu'elles sont disponibles. Il existe une incertitude d'évaluation dans les états financiers. Les montants réels pourraient différer des estimations.

3. Programme de financement du partenariat pour l'industrie des courses de chevaux (Division de l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario)

Le 12 mars 2012, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et le ministère des Finances ont annoncé que le programme des machines à sous dans les hippodromes de l'Ontario prendrait fin le 31 mars 2013. Par suite de cette décision, en octobre 2013, l'ancien ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAO) a annoncé la mise en place du Programme de financement du partenariat pour l'industrie des courses de chevaux (PFPICC ou le « Programme ») sur une période de cinq ans à compter du 1^{er} avril 2014. Le Programme a été créé par les décrets 251/2014 et 528/2014 au début de 2014.

L'une des composantes du PFPICC est l'établissement d'une nouvelle division au sein de la Commission, la Division de l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario. Cette division est l'organe de la Commission responsable du développement de l'industrie et est chargée de la mise en œuvre efficace du Programme et de la répartition des fonds. En vertu de ce plan quinquennal, la province octroiera jusqu'à 500 millions de dollars (100 millions par an) pour appuyer l'industrie des courses de chevaux. Le plan comprend un soutien accru pour les bourses, les dates des courses et les éleveurs de chevaux de course ainsi que l'intégration des courses de chevaux à la stratégie des jeux de la province et prône un nouveau modèle de gouvernance pour l'industrie.

En 2016, la Commission a reçu 99,9 millions de dollars dans le cadre du PFPICC (99,8 millions en 2015). La Commission a conclu une entente de responsabilité avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) qui précise les activités subventionnées, établit un cadre pour la production de rapports et fixe des indicateurs de responsabilité et de rendement.

Aux fins du PFPICC, les hippodromes de l'Ontario ont été segmentés en trois catégories :

1. Financement pour les hippodromes centralisés, soit ceux de Clinton, de Flamboro Downs, de Georgian Downs, de Grand River, de Hanover, de Western Fair, de Mohawk et de Woodbine.
2. Financement pour les hippodromes régionaux, soit ceux de Dresden, de Hiawatha, de Kawartha Downs et de Lakeshore.
3. Financement pour les hippodromes FAR, soit ceux de Fort Erie, d'Ajax Downs et de Rideau Carleton.

Les coûts totaux d'administration du Programme d'amélioration du cheval (PAC) et du Programme de développement de l'industrie des courses de quarter horses (PDICQH) en 2015-2016 se sont chiffrés à 432 000 \$ (469 000 \$ en 2015), dont 248 000 \$ (267 000 \$ en 2015) ont été octroyés dans le cadre du PFPICC.

Au 31 mars 2015, les produits différés de 1 327 000 \$ représentaient des sommes reçues durant l'exercice dans le cadre du PFPICC, qui devaient être versées aux bénéficiaires des ententes de paiement de transfert après la fin de l'exercice. Toutefois, comme la Commission n'a pas distribué la majeure partie des fonds en raison du non-respect des critères d'admissibilité, le MAAARO a demandé et obtenu le remboursement de 1 289 000 \$ octroyés au PFPICC.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016

3. Programme de financement du partenariat pour l'industrie des courses de chevaux (Division de l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario) (suite)

La Commission et la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) ont convenu d'utiliser jusqu'à 900 000 \$ de l'excédent de 2016 de la Division de l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario pour assumer, en 2017, les coûts de fonctionnement d'une nouvelle organisation de l'industrie, l'Ontario Racing Association (ORA). L'ORA est une organisation sans but lucratif de l'Ontario qui représente l'industrie des courses de chevaux auprès du public, des partenaires de l'industrie et du gouvernement. Elle axe ses efforts sur l'amélioration des chevaux, les programmes de courses, les communications, le marketing, le développement des entreprises et les normes de l'industrie.

4. Trésorerie et réserve de trésorerie

A) Trésorerie

Le solde de trésorerie figurant dans l'état de la situation financière se compose comme suit :

	31 mars 2016 (en milliers de dollars)	31 mars 2015 (en milliers de dollars)
Général	2 855	2 944
Division de l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario	2 362	3 248
Réserve	1 000	1 000
	6 217	7 192

B) RÉSERVE

Le paragraphe 13(1) de la *Loi de 2000 sur la Commission des courses de chevaux* autorise la Commission à conserver ses excédents, à moins que, conformément au paragraphe 13(2), le ministre responsable lui ordonne de verser au Trésor de la province de l'Ontario une partie de ses excédents, comme le détermine le ministre. En 2002, la Commission a obtenu l'approbation du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs pour établir un compte de réserve qui ne dépasserait pas 25 % du budget d'exploitation annuel de la Commission.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016

5. Sommes détenues en fiducie

Au 31 mars 2016, la Commission détenait des fonds dans des comptes bancaires en fiducie portant intérêt au nom de tiers de l'industrie des courses de chevaux, comme suit :

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Sommes détenues en fiducie :		
Compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux de race Standardbred	21	668
Programme relatif au dioxyde de carbone total	0	20
Compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux de l'hippodrome de Quinte	0	12
	21	700

Les fonds en fiducie administrés par la Commission ne figurent pas dans les états financiers puisque les actifs ne sont pas détenus au profit de la Commission. En date du 1^{er} avril 2016, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario détenait ces fonds en fiducie.

A) COMPTE POUR LES BOURSES DESTINÉES AUX PROFESSIONNELS DES CHEVAUX DE RACE STANDARDBRED

La Commission détient les comptes pour les bourses destinées aux marchés libérés et aux hippodromes non agréés qui seront réaffectées aux bourses d'autres hippodromes.

B) PROGRAMME RELATIF AU DIOXYDE DE CARBONE TOTAL (TCO2)

La somme détenue en fiducie représente le financement reçu antérieurement de l'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) dans le but de payer les coûts des tests de dépistage d'agents alcalinisants chez les chevaux dans les hippodromes qui proposent des paris mutuels. En 2015, cette somme n'a pas été payée avant la fin de l'exercice et a été détenue en fiducie pour les hippodromes. La somme a été versée entièrement aux hippodromes en 2016.

C) COMPTE POUR LES BOURSES DESTINÉES AUX PROFESSIONNELS DES CHEVAUX DE L'HIPPODROME DE QUINTE

En l'absence d'un exploitant autorisé à l'hippodrome de Quinte, la Commission a commencé, en décembre 2008, à détenir en fiducie le compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux. En 2016, cette somme a été virée au compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux de race Standardbred.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016

6. Comptes clients

	31 mars 2016 (en milliers de dollars)	31 mars 2015 (en milliers de dollars)
Produits et autres comptes clients	939	1 080
TVH à recevoir	79	99
	1 018	1 179
Moins : Provision pour créances douteuses	(26)	(26)
	992	1 153

Les comptes clients comprennent la TVH à recevoir et les montants devant être acquittés par des titulaires de permis de l'industrie, qui sont exigibles dès la réception de la facture. Des provisions pour créances douteuses ne sont pas nécessaires pour la plupart de ces montants (produits) en raison du lien qu'entretient la Commission avec ces parties quant à la délivrance de permis. La provision pour créances douteuses représente la provision correspondante pour une partie des amendes à percevoir.

7. Comptes fournisseurs et charges à payer

	31 mars 2016 (en milliers de dollars)	31 mars 2015 (en milliers de dollars)
Comptes fournisseurs	2 564	3 153
Congés cumulés, salaires et autres avantages sociaux	396	723
	2 960	3 876

Les comptes fournisseurs concernent en grande partie les opérations ordinaires avec des fournisseurs indépendants et sont assujettis à des clauses commerciales habituelles. Les congés cumulés, les salaires et les autres avantages sociaux sont comptabilisés en fonction des dispositions et des pratiques en matière d'emploi en vertu de la législation connexe. Les sommes à verser dans le cadre de la rémunération sont payées conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires.

8. Avantages sociaux

A) PRESTATIONS DE RETRAITE

Les paiements annuels de la Commission, qui se sont chiffrés à 283 000 \$ (280 000 \$ en 2015), sont inclus dans les charges « Avantages sociaux » à la note 15.

B) OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

En 2016, la dissolution de la Commission (note 19) a entraîné une augmentation de 1 062 000 \$ des charges « Avantages sociaux ».

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016

9. Immobilisations corporelles

	(en milliers de dollars)				(en milliers de dollars)
	Logiciels et matériel	Logiciels sur mesure	Matériel de bureau et fournitures	Améliorations locatives	Valeur comptable nette
Coût					
Solde d'ouverture, 1 ^{er} avril 2015	467	44	292	450	1 253
Acquisitions			3	—	3
Aliénations	(467)	(44)	(295)	(450)	(1 256)
Solde de clôture, 31 mars 2016	0	0	0	0	0
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture, 1 ^{er} avril 2015	(438)	—	(282)	(405)	(1 125)
Amortissement	(18)	(6)	(4)	(45)	(73)
Aliénations	456	6	286	450	1 198
Solde de clôture, 31 mars 2016	0	0	0	0	0
Valeur comptable nette, 31 mars 2016	0	0	0	0	0

	(en milliers de dollars)				(en milliers de dollars)
	Logiciels et matériel	Logiciels sur mesure	Matériel de bureau et fournitures	Améliorations locatives	Valeur comptable nette
Coût					
Solde d'ouverture, 1 ^{er} avril 2014	465	—	291	450	1 206
Acquisitions	2	44	1	—	47
Solde de clôture, 31 mars 2015	467	44	292	450	1 253
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture, 1 ^{er} avril 2014	(412)	—	(278)	(360)	(1 050)
Amortissement	(26)	—	(4)	(45)	(75)
Solde de clôture, 31 mars 2015	(438)	—	(282)	(405)	(1 125)
Valeur comptable nette, 31 mars 2015	29	44	10	45	128

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016

9. Immobilisations corporelles (suite)

Après la dissolution de la Commission (note 19), les immobilisations ne devaient plus être utilisées et ont toutes été cédées, ce qui a causé une perte de 58 000 \$ au moment de l'aliénation.

10. Financement réglementaire

Le montant du financement réglementaire a été établi de sorte que la somme totale de ce financement et des autres produits perçus par la Commission suffirait à couvrir tous les coûts inhérents au fonctionnement de la Commission. Le financement a été calculé comme un pourcentage du total des paris effectués dans chaque association. Le 1^{er} avril 2014, le pourcentage des paris obtenu au titre du financement réglementaire a augmenté, passant de 0,5 % à 0,75 %.

11. Recouvrement des coûts

La Commission recouvre auprès de l'industrie et du MAAARO certains coûts pour ses activités, comme suit :

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Recouvrement des coûts :		
Programme TCO2	540	522
Détachements de personnel dans d'autres organisations	62	-
Divers	83	83
	685	605

A) PROGRAMME TCO2

Depuis le 1^{er} octobre 2010, la Commission assume la responsabilité de recueillir les échantillons et d'effectuer les tests en laboratoire pour le programme TCO2. Les coûts des tests de dépistage d'agents alcalinisants chez les chevaux des hippodromes qui proposent des paris mutuels sont indiqués au poste « Contrôle des médicaments » de l'état des résultats d'exploitation. Ces charges sont recouvrées entièrement au moyen d'imputations aux exploitants d'hippodromes, déduction faite des subventions de l'ACPM, et sont incluses dans le poste « Recouvrement des coûts ».

B) DÉTACHEMENTS DE PERSONNEL DANS D'AUTRES ORGANISATIONS

Pendant l'exercice, la Commission a détaché des employés dans diverses organisations pendant de courtes périodes.

12. Rémunération des membres

La rémunération totale du président et des membres de la Commission pour l'exercice se chiffrait à 144 000 \$ (139 000 \$ en 2015). La rémunération des membres est imputée au poste « Gouvernance » dans l'état des résultats et au poste « Services » à la note 15.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016

13. Instruments financiers

A) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission soit incapable de satisfaire à ses obligations dans les délais ou à des coûts raisonnables. La Commission gère son risque de liquidité en surveillant ses exigences opérationnelles. La Commission prépare son budget et ses prévisions de trésorerie dans le but de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour remplir ses obligations. Les comptes fournisseurs et les charges à payer sont généralement payables dans les 30 jours après la réception de la facture.

B) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en omettant de remplir une obligation. La Commission est exposée au risque de crédit découlant de ses comptes clients. En raison de la nature de ces comptes clients, la Commission les comptabilise sans perte de valeur fondée sur les tendances. De l'avis de la direction, la Commission n'est pas exposée à un risque considérable de taux d'intérêt, de change, de liquidité ou de crédit découlant de ses instruments financiers en raison de leur nature.

14. Engagements et éventualités

Les engagements en vertu de contrats de location-exploitation pour les bureaux et les véhicules ont été transférés à la CAJO à la suite de la dissolution de la Commission (note 19).

15. Charges par poste

Voici un résumé des charges par poste :

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Salaires et traitements	4 318	4 602
Services (note 16)	102 309	101 073
Avantages sociaux (note 8)	1 968	816
Transports et communications	749	840
Fournitures	242	115
Amortissement	73	75
Total des charges	109 659	107 521

Les charges engagées pour une activité donnée sont affectées à cette activité selon les coûts réels. Les charges qui ne sont pas attribuées à une activité donnée, comme les frais généraux, sont affectées aux secteurs d'activités dans l'état des résultats, compte tenu des estimations du temps consacré à chaque activité.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016

16. Opérations entre apparentés

La Commission a versé à la province de l'Ontario les sommes suivantes : 1 049 000 \$ (961 000 \$ en 2015) pour des services d'enquête et des services connexes de la Police provinciale de l'Ontario; 400 000 \$ (222 000 \$ en 2015) pour des services administratifs, des services de technologie de l'information et l'utilisation de matériel informatique.

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu 99,9 millions de dollars du MAAARO (99,8 millions en 2015) dans le cadre du Programme de financement du partenariat de l'industrie des courses de chevaux (note 3).

La Commission a des responsabilités de gouvernance et d'administration en ce qui concerne certains programmes financés par l'industrie et procède au recouvrement de certains de ses coûts comme précisé à la note 11.

Pendant l'exercice, la Commission a versé 84 000 \$ (0 \$ en 2015) à la CAJO pour le paiement des dépenses communes de personnel entraînées par le regroupement des opérations en juillet 2015 en vue de la dissolution de la Commission (note 19).

17. Incitatif à la location différé

Dans le cadre de ses conventions de bail pour les locaux de son bureau central, la Commission a négocié un incitatif à la location différé de 820 000 \$, ce qui comprend la valeur des périodes de location gratuite et le coût des améliorations locatives. Cet incitatif à la location différé était amorti comme une réduction de la charge locative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 10 ans depuis le 1^{er} avril 2006, date de début du bail. En date du 31 mars 2016, il était entièrement amorti.

18. Données budgétisées

Les données budgétisées représentent le budget initial de la Commission pour l'exercice approuvé par son conseil d'administration. Les données budgétisées pour le PFPICC ont été établies dans l'entente modifiant l'entente de responsabilité de la Commission conclue avec l'ancien MAAO en date du 26 mars 2014. Ces états financiers présentent uniquement le budget approuvé à l'origine.

19. Dissolution de la Commission

La *Loi de 2015 sur les licences de courses de chevaux* est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016. En vertu de cette loi, la Commission a été dissoute, et la *Loi de 2000 sur la Commission des courses de chevaux* a été abrogée. La Loi donne au registraire des alcools, des jeux et des courses le pouvoir de réglementer la tenue des courses de chevaux et les activités des particuliers et des entités titulaires d'une licence délivrée en vertu de la Loi qui leur permet de participer à des courses de chevaux en Ontario.

En outre, la Loi prévoit le transfert à la CAJO de l'actif, du passif, des droits et des obligations de la Commission dissoute. Pour faciliter la conclusion des affaires de la Commission, le Règlement de l'Ontario 61/16 désigne la CAJO comme partie du contentieux des affaires civiles concernant la Commission des courses de l'Ontario dissoute et prévoit que les comptes bancaires de la Commission resteront ouverts jusqu'à ce que le ministre nommé en vertu de la Loi en ordonne la fermeture.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers 31 mars 2016

Le 1^{er} avril 2016, en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario* ainsi que du règlement afférent, l'administration et le financement du PFPICC ont été transférés de la Commission à la Société des loteries et des jeux de l'Ontario.

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

RAPPORT DE LA DIRECTION

le 31 mars 2016

La direction de la Commission des parcs du Niagara est responsable pour les états financiers et d'autres données présentées dans ce rapport. Les états ont été préparés par la direction conformément au cadre de travail identifié dans la note 2 des états financiers vérifiés ci-inclus.

Les états financiers incluent des montants basés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements. La direction a raisonnablement déterminé tels montants dans le but de s'assurer que les états sont présentés de façon précise, du point de vue matériel.

La direction entretient un système interne de comptabilité et de contrôles administratifs conçu pour fournir une assurance raisonnable sur la pertinence, la fiabilité et la flexibilité de l'information financière et sur la précision et la protection adéquates de la représentation des avoirs de la Commission.

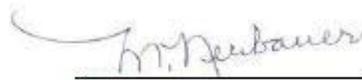
Le conseil de la Commission des parcs du Niagara doit s'assurer que la direction soit imputable pour les rapports financiers, car en fin de compte, elle est responsable pour la révision et l'approbation des états financiers.

Le conseil, par intermédiaire du comité des finances et des vérifications, rencontre la direction périodiquement pour discuter des résultats financiers, des questions d'audit, des problèmes existant dans les rapports financiers et pour s'assurer que chaque groupe comble ses responsabilités adéquatement. Le comité révise les états financiers avant de recommander l'approbation du conseil.

Les états financiers ont été vérifiés par Grant Thornton LLP, l'auditeur externe nommé par la Commission, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada suivies par la Commission, le ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport et le procureur général provincial. Grant Thornton LLP avait l'accès complet et direct à tous les dossiers de la Commission, ainsi que l'accès entier au comité des finances et d'audit, avec ou sans la présence de la direction, pour discuter de l'audit et de leurs résultats concernant l'intégrité des rapports financiers de la Commission.



John Lohuis
Directeur général
le 17 juin 2016



Margaret Neubauer
Directeur en chef, services corporatifs
le 17 juin 2016



Rapport de l'auditeur indépendant

Grant Thornton LLP
Suite B
222, rue Catharine, case postale 336
Port Colborne, ON
L3K 5W1

T +1 905 834 3651
F +1 905 834 5095
E PortColborne@ca.gt.com
www.GrantThornton.ca

À l'attention de la Commission des parcs du Niagara, du ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport et du vérificateur général

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission des parcs du Niagara ci-inclus, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats d'exploitation, de l'excédent accumulé, des changements en dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable pour la préparation de ces états financiers conformément aux principes de comptabilité décrits dans la Note 2 des états financiers pour tel contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération la contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers de la Commission des parcs du Niagara pour l'exercice terminé à cette date le 31 mars 2016 sont préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux principes de comptabilité décrits dans la note 2 des états financiers.

L'accent des sujets

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers qui décrivent ces principes de comptabilité utilisé dans la préparation de ces états financiers et les différences importantes entre cette base de la comptabilité et les normes de comptabilité canadiennes du secteur public.

A stylized, handwritten-style signature of "Grant Thornton LLP" in a dark grey or black ink.

Port Colborne, Canada
le 17 juin 2016

Comptables agréés
Experts-comptables agréés

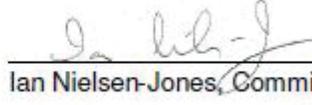
État de la position financière de la Commission des parcs du Niagara

au 31 mars	2016	2015
(en milliers de dollars)		
Actifs financiers		
Argent comptant et valeurs en comptant	395 \$	322 \$
Comptes débiteurs	1 738	1 436
Inventaires – vendables	<u>3 892</u>	<u>3 889</u>
	<u>6 025</u>	<u>5 647</u>
Passifs		
Dette bancaire (note 3)	2 180	9 305
Comptes créditeurs	9 041	6 977
Paie accumulée	2 706	2 589
Produit constaté d'avance (note 4)	1 316	1 418
Fonds pour les dépenses de capital différé (note 5)	26 390	26 438
Financement à long terme (note 6)	28 371	30 072
Avantages postérieurs à l'emploi (note 7)	3 558	3 697
Obligation de stabilisation des centrales électriques (note 8)	<u>29 076</u>	<u>28 837</u>
	<u>102 638</u>	<u>109 333</u>
Dette nette	<u>(96 613)</u>	<u>(103 686)</u>
Actifs non financiers		
Immobilisations (note 10 et page 23)	155 332	156 675
Inventaires – divers	1 199	1 476
Charges payées d'avance	<u>1 230</u>	<u>873</u>
	<u>157 761</u>	<u>159 024</u>
Excédant accumulé (note 11)	<u>61 148 \$</u>	<u>55 338 \$</u>

Engagements et éventualités (notes 12 et 13)

De la part de la Commission


Janice Thomson, Président


Ian Nielsen-Jones, Commissaire

Les notes complémentaires font partie intégrantes des états financiers.

État des résultats d'exploitation de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016
(en milliers de dollars)

	Budget <u>2016</u>	Chiffres réels <u>2016</u>	Chiffres réels 17 mois terminé le 31 mars <u>2015</u>
Revenus			
Exploitation générant du revenu	66 911 \$	76 402 \$	71 971 \$
Revenu foncier	6 899	6 882	9 660
Commission, locations et frais	12 899	12 858	12 780
Prime sur les fonds américains – nette	500	1 073	806
Revenu divers	<u>5</u>	<u>7</u>	<u>18</u>
	<u>87 214</u>	<u>97 222</u>	<u>95 235</u>
Dépenses (page 24)			
Exploitation générant du revenu			
Coûts des marchandises vendues	11 207	13 265	12 398
Exploitation	35 590	36 953	44 310
Entretien	15 281	15 759	20 404
Administration et services policiers	13 292	13 584	18 881
Marketing et promotions	<u>3 596</u>	<u>3 283</u>	<u>3 962</u>
	<u>78 966</u>	<u>82 844</u>	<u>99 955</u>
(Déficit) excédant net pour l'année avant les articles sous-mentionnés	<u>8 248</u>	<u>14 378</u>	<u>(4 720)</u>
Autres articles			
Intérêts débiteurs – nets (note 14)	1 626	1 502	2 352
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	8 728	8 359	11 577
Amortissement des fonds pour les dépenses de capital différé (note 5)	(1 365)	(1 498)	(1 963)
Gain pour l'élimination d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>(34)</u>	<u>(24)</u>
	<u>8 989</u>	<u>8 329</u>	<u>11 942</u>
(Déficit) excédant net provenant de l'exploitation	(741)	6 049	(16 662)
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques (note 8)	(705)	(239)	(750)
Autres mises de fonds	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(78)</u>
(Déficit) excédant annuel	<u>(1 446) \$</u>	<u>5 810 \$</u>	<u>(17 490) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'excédent accumulé de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016
(en milliers de dollars)

	Budget <u>2016</u>	Chiffres réels <u>2016</u>	Chiffres réels 17 mois terminé le 31 mars <u>2015</u>
Excédent accumulé (note 11)			
Début d'année	55 338 \$	55 338 \$	72 828 \$
(Déficit) excédant annuel	<u>(1 446)</u>	<u>5 810</u>	<u>(17 490)</u>
Fin d'année	<u>53 892 \$</u>	<u>61 148 \$</u>	<u>55 338 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des changements de la dette nette de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016
(en milliers de dollars)

	Budget <u>2016</u>	Chiffres réels <u>2016</u>	Chiffres réels 17 mois terminé le 31 mars <u>2015</u>
(Déficit) excédant annuel	(1 446) \$	5 810 \$	(17 490) \$
Amortissement des immobilisations corporelles	8 728	8 359	11 577
Achat des immobilisations corporelles (note 16)	(6 195)	(7 016)	(7 569)
Immobilisations corporelles contribuées	-	-	(2 197)
Produit provenant de la vente d'immobilisations corporelles	-	34	24
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles – nette	<u>-</u>	<u>(34)</u>	<u>(24)</u>
	1 087	7 153	(15 679)
Acquisition des dépenses prépayées	-	(357)	(690)
Utilisation (acquisition) d'autres inventaires	<u>-</u>	<u>277</u>	<u>(164)</u>
(Augmentation) diminution de la dette nette	1 087	7 073	(16 533)
Dette nette			
Début d'année	<u>(103 686)</u>	<u>(103 686)</u>	<u>(87 153)</u>
Fin d'année	<u>(102 599) \$</u>	<u>(96 613) \$</u>	<u>(103 686) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État du flux de trésorerie de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016
(en milliers de dollars)

	<u>2016</u>	17 mois terminé le 31 mars <u>2015</u>
Augmentation (diminution) en argent comptant et en quasi-espèces		
Activités d'exploitation		
(Déficit) excédant annuel	5 810 \$	(17 490) \$
Sommes imputées à un revenu n'exigeant pas de fonds décaissés		
Amortissement des immobilisations corporelles	8 359	11 577
Amortissement des fonds pour les dépenses de capital différés	(1 498)	(1 963)
Gain sur l'élimination des immobilisations corporelles – nette	(34)	(24)
Avantages postérieurs à l'emploi	183	62
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques	<u>239</u>	<u>750</u>
	13 059	(7 088)
Changement net du bilan du fonds de roulement autre que les disponibilités portant à l'exploitation (note 17)	<u>1 694</u>	<u>(404)</u>
	<u>14 753</u>	<u>(7 492)</u>
Activités d'immobilisations		
Achat des immobilisations corporelles (note 16)	(7 016)	(7 569)
Immobilisations corporelles contribuées	-	(2 197)
Produit provenant de la vente d'immobilisations corporelles	<u>34</u>	<u>24</u>
	<u>(6 982)</u>	<u>(9 742)</u>
Activités de financement		
Remboursement du financement à long terme	(1 701)	(1 899)
Paiement des prestations postérieures à l'emploi	(322)	(470)
Réception des fonds pour les dépenses de capital	<u>1 450</u>	<u>4 966</u>
	<u>(573)</u>	<u>2 597</u>
Augmentation (diminution) nette de l'argent comptant et des quasi-espèces	7 198	(14 637)
Argent comptant et quasi-espèces (note 17)		
Début d'année	<u>(8 983)</u>	<u>5 654</u>
Fin d'année	<u>(1 785) \$</u>	<u>(8 983) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

1. Nature des activités

La Commission des parcs du Niagara (la « Commission ») est gouvernée par la Loi sur les parcs du Niagara. Fondée en 1885, la Commission est une « entreprise d'exploitation » de la province de l'Ontario et est responsable pour l'entretien, la protection et la mise en vedette de plus de 1 300 hectares de parcs longeant près de 56 kilomètres tout le long de la rivière Niagara, du Lac Érié au Lac Ontario. La Commission est exonérée de l'impôt sur le revenu des sociétés au titre de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de l'Ontario.

La Commission est aussi classifiée en tant qu'autre organisme gouvernemental par le ministère des Finances et comme tel, les états financiers vérifiés de la Commission sont publiés dans le cadre des Comptes publics du Canada.

La Commission a changé sa fin d'exercice au 31 mars de vigueur en 2015. Par conséquent, les chiffres de période actuelle rapportent que les quantités pour les douze mois ont fini le 31 mars 2016 et les chiffres comparatifs rapportent les quantités pour les dix-sept mois finis le 31 mars 2015.

2. Principales conventions comptables

Principes de comptabilité

Ces états financiers ont été préparés en conformité avec les dispositions de l'information financière de la Loi financière d'administration d'Ontario, du Ministère de l'Ontario du Tourisme, de la Culture et du Sport protocole d'entente de l'Ontario et les exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi financière d'administration d'Ontario. Le ministère de l'Ontario du Tourisme, de la Culture et du Sport protocole d'entente de l'Ontario exige que les états financiers soient préparés en conformité avec les normes comptables canadiennes du secteur public. La Loi sur l'administration des finances de l'Ontario prévoit que les changements peuvent être nécessaires pour l'application de ces normes à la suite de la réglementation.

Règlement 395/11 de la Loi sur l'administration des finances de l'Ontario exige que les contributions reçues ou à recevoir pour l'acquisition ou le développement d'immobilisations corporelles amortissables et les contributions des immobilisations corporelles amortissables pour une utilisation dans la fourniture de services, soient enregistrés comme apports en capital reportés et être reconnu à titre de revenus dans l'état des résultats d'exploitation à un taux égal à la charge d'amortissement sur les actifs connexes d'immobilisations corporelles amortissables. Ces contributions comprennent les transferts gouvernementaux et les contributions à l'extérieur restreintes.

L'exigence de la comptabilité en vertu du règlement 395/11 n'est pas compatible avec les exigences des normes comptables canadienne du secteur public qui exige que:

- les transferts de gouvernement soient identifiés comme revenu une fois approuvés par le cédant et les critères d'éligibilité ont été remplis à moins que le transfert contienne une condition qui crée une responsabilité, dans ce cas le transfert est identifié comme revenu au cours de la période où le passif est éteint selon la norme de comptabilité canadienne du secteur public PS3410 ;
- les contributions à l'extérieur restreintes soient identifiées comme revenu pendant la période où les ressources sont employées pour le but ou les buts spécifiques selon la norme de comptabilité canadienne du secteur public PS3100.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

2. Principales conventions comptables (suite)

Principes de comptabilité (suite)

En conséquence, le revenu identifié dans l'état des résultats d'exploitation et de certains revenus reportés relatifs et les apports en capital reportés seraient enregistrés différemment sous des normes de comptabilité canadiennes du secteur public.

Ces principales conventions comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées ci-dessous.

Argent comptant et quasi-espèces

L'argent comptant et les quasi-espèces incluent les fonds en caisse, les soldes bancaires et les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois.

Inventaires

Les inventaires de vente et divers sont estimés au montant inférieur entre le coût moyen et la valeur de réalisation nette.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au prix coûtant. Les coûts incluent toutes les dépenses s'attribuant directement à l'acquisition, la construction, le développement et/ou l'amélioration de l'avoir requis pour installer l'avoir à l'endroit et dans la condition nécessaire pour son utilisation prévue. Les immobilisations corporelles contribuées sont capitalisées à la juste valeur de marché estimée au moment de l'acquisition.

La Commission capitalise un certain montant de l'intérêt qui fait partie des coûts de ses travaux d'immobilisation en cours et est financé par un emprunt à long terme.

Les œuvres d'art exposées sur la propriété de la Commission ne sont pas incluses dans les immobilisations. Les œuvres d'art sont retenues pour des expositions et à titre pédagogique et historique. On estime que tels avoirs sont dignes d'être conservés, en raison sociaux plutôt que financiers envers la communauté. Aucune évaluation de la collection n'a été présentée dans les états financiers.

Les locations à bail sont classifiées en tant qu'immobilisation ou bail d'exploitation. Les locations de bail qui transfèrent presque tous les bénéfices provenant de la possession sont comptées en tant que contrat de location/acquisition. Toutes les autres locations de bail sont représentées en tant que contrats de location/acquisition et les paiements de location liés sont facturés dans les dépenses engagées.

L'amortissement peut être calculé en ligne droite pour radier le coût net de chaque actif par rapport à sa vie utile prévue pour toutes les classifications, sauf le terrain. On considère que le terrain a une vie infinie sans amortissement. On suppose que les valeurs résiduelles des actifs sont zéro avec tout gain net ou toute perte nette provenant de l'élimination des actifs reconnus dans l'état des résultats d'exploitation. L'amortissement est facturé mensuellement. Les travaux en cours ne sont pas amortis tant que l'actif soit disponible pour emploi productif.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

L'amortissement se base sur les classifications et vies utiles suivantes :

<u>Classification</u>	<u>Vie utile</u>
Améliorations de la propriété, des bâtiments, des routes et des structures	7 à 40 ans
Équipement et ameublement	3 à 10 ans
Véhicules	10 à 12 ans

Produit constaté d'avance

Les revenus limités par des lois des gouvernements en chef ou par des ententes avec des tierces parties sont différés et signalés comme des revenus limités. S'il y a des dépenses qui qualifient, les revenus limités sont inclus au revenu pour des sommes équivalentes. Les revenus reçus avant les dépenses subies ultérieurement sont différés jusqu'à ce qu'ils soient générés et appariés au montant dépensé.

Fonds pour les dépenses de capital différé

Les versements de transferts à titre de capital investi sont inscrits en tant que passifs, référés comme des fonds pour les dépenses de capital différés et sont reconnus en tant que revenu au même tarif que l'amortissement des immobilisations corporelles, conformément au Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière, tel que divulgué ci-dessus.

Avantages postérieurs à l'emploi

La valeur actuelle du coût d'offrir aux employés des avantages sociaux futurs fait partie des dépenses, car les employés gagnent ces avantages.

Passif au titre des sites contaminés

Les sites contaminés sont le résultat de la contamination étant introduite dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'un organisme vivant chimique, organique ou radioactive ou qui dépasse une norme environnementale. Le passif est comptabilisé déduction faite des recouvrements prévus. Un passif pour l'assainissement des sites contaminés est reconnu quand un site n'est pas en cours d'utilisation productive et tous les critères suivants sont respectés:

- une norme environnementale existe;
- la contamination dépasse la norme environnementale;
- la Commission:
 - est directement responsable; ou
 - accepte la responsabilité;
- il est prévu que les avantages économiques futurs seront abandonnés; et
- une estimation raisonnable du montant peut être faite.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

2. Principales conventions comptables (suite)

Passif au titre des sites contaminés (suite)

Le passif est comptabilisé utilisant l'estimation de la direction du coût de post-assainissement, y compris l'exploitation, la maintenance et la surveillance, qui font partie intégrante de la stratégie d'assainissement d'un site contaminé.

Constatation des produits

Le revenu généré par les magasins de souvenirs, les restaurants et les attractions est reconnu lorsque la marchandise a été transférée au client ou après avoir complété un service. Le revenu généré par le revenu foncier, les commissions, les locations, les frais et d'autres sources est reconnu pendant la durée du contrat ou après avoir reçu le montant dû.

Conversion des devises

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens. Les actifs et passifs en devise étrangère sont convertis aux taux de change en vigueur au moment d'effectuer l'état de la situation financière. Les gains et les pertes au moment de la conversion sont reflétés dans l'excédant/déficit annuel.

L'utilisation des estimations et des mesures d'incertitude

La préparation des états financiers conformément aux normes de comptabilité canadiennes du secteur public impose que la direction prépare des estimations et des suppositions ayant un effet sur le rapport des actifs et passifs et la divulgation des actifs et passifs éventuels à compter de la date des états financiers et des sommes de revenus et de dépenses déclarées lors de la période d'établissement du rapport. Il se peut que les résultats réels ne soient pas identiques à ces estimations. Deux endroits où les estimations sont utilisées se trouvent dans les avantages postérieurs à l'emploi et l'obligation de stabilisation des centrales électriques.

Changement de méthode comptable

En juin 2010, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié la responsabilité pour les sites contaminés PS3260 en vigueur pour les exercices à compter du 1er Avril 2014. Les sites contaminés sont le résultat de la contamination étant introduite dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une matière chimique, biologique ou radioactif ou organisme vivant qui dépasse une norme environnementale.

Dans le passé, la Commission aurait seulement rapporté des passifs environnementaux en fonction de ses obligations découlant de la législation fédérale. La nouvelle norme du CCSP exige que la législation ou la réglementation provinciale également être pris en considération lors de la déclaration des passifs environnementaux, même si aucune ordonnance de remise en état a été délivré, mais la contamination est supérieure à la norme. L'assainissement des sites est souvent liée à les activités industrielles passées.

Aucun passif n'a été signalé en vertu de la nouvelle norme comptable du CCSP parce qu'il n'y a pas de sites contaminés identifiés.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

3. Facilités de crédit

Les facilités de crédit ayant une capacité d'emprunt maximale de 15 000 000 \$ offrent deux types d'emprunts. Il y a une facilité de prêt à taux variable qui varie avec le taux préférentiel de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et il y a l'emprunt d'exploitation à taux fixe disponible avec une condition de prêt qui n'excède pas 364 jours à des taux établis par rapport aux taux d'acceptation bancaire. Ces facilités de crédit sont non garanties et échouent le 31 mars 2021 avec une option de renouvellement de trois ans à la discrétion de la Commission. À compter du 31 mars 2016, 1 371 416 \$ a été retiré des facilités de crédit (2015 – 8 654 257 \$). Prenant en considération les chèques et les dépôts dus, le montant rapporté sur la l'état de la position financière à compter du 31 mars 2016 s'élève à 2 179 628 \$ (2015 – 9 305 011 \$).

4. Revenu différé

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Centrales électriques fermées (note 8)	135 \$	116 \$
Produit de la vente lié à la transaction foncière à Fort Erie	321	322
Divers	<u>860</u>	<u>980</u>
	<u>1 316 \$</u>	<u>1 418 \$</u>

Obligation de transaction foncière à Fort Erie

Pendant l'exercice en 2009, la Commission et « Peace Bridge Authority » (« PBA ») ont signé une entente pour transférer des parcelles de terrain. Le PBA a acquis une parcelle de 5 952 acres qui se trouve à Fort Erie et qui appartenait à la Commission pour une somme de 2 021 206 \$. La Commission a acquis une option s'élevant à 670 000 \$, plus une somme annuelle de 7 300 \$ ajustée selon l'inflation, consistant de 1 973 acres longeant la rivière et qui se trouve à la fin de la rue Jarvis à Fort Erie et qui appartenait au PBA. L'entente demande la remise d'un produit net à la Commission s'élevant à 1 351 206 \$, qui devra être dépensé sur a) financement des améliorations au vieux fort « Old Fort Erie » destinés à la célébration du 200^{ème} anniversaire de la Guerre de 1812 et b) retour et/ou maintien de la propriété, rue Jarvis, comme parc.

Le produit net fait partie du revenu différé dans l'état de la position financière. Jusqu'à date, environ 989 000 \$ de ce produit a été dépensé sur les grands travaux liés à la rénovation du « Old Fort Erie » et environ 47 000 \$ a été dépensé dans l'entretien de la propriété à la rue Jarvis. À compter du 31 mars 2016, il reste encore environ 321 500 \$ pour l'utilisation en 2017 et au-delà.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

5. Fonds pour les dépenses de capital différé	17 mois terminé le 31 mars	
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Fonds pour les dépenses de capital différé		
Début d'année	<u>26 438 \$</u>	<u>23 435 \$</u>
Montant reçu pendant l'année pour les projets d'immobilisation	<u>1 450</u>	2 769
Immobilisations corporelles contribuées	<u>-</u>	<u>2 197</u>
	<u>1 450</u>	<u>4 966</u>
Amortissement	<u>(1 498)</u>	<u>(1 963)</u>
Fin d'année	<u>26 390 \$</u>	<u>26 438 \$</u>

6. Dette à long terme

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Prêt non garanti à terme porte intérêt au taux fixe de 5,06%. Il est remboursable par versements annuels en capital et intérêt de 2 640 907 \$ et échoit en avril 2027	<u>23 400 \$</u>	24 787 \$
Prêt non garanti à terme porte intérêt au taux fixe de 5,07%. Il requiert un versement initial en capital et intérêt de 543 418 \$ et, par la suite, des versements annuels de 569 965 \$ et échoit en avril 2027	<u>4 876</u>	5 183
La Commission a l'option d'acheter du terrain exigeant des versements annuels de 7 300 \$ jusqu'en janvier 2028 (note 4)	<u>95</u>	<u>102</u>
	<u>28 371 \$</u>	<u>30 072 \$</u>

Les versements exigibles des obligations financières à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à:

2017	1 772
2018	1 861
2019	1 955
2020	2 054
2021	2 158

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

7. Avantages postérieurs à l'emploi

Prestations de préretraite déterminées

La Commission offre des prestations de préretraite déterminées à ses employés, encaissable à la cessation d'emploi pour certains employés à temps plein avec un minimum de cinq ans de service. Les prestations sont calculées selon une rémunération d'une semaine, au moment de la cessation d'emploi, pour chaque année de service à temps plein avec la Commission, jusqu'à un maximum de vingt-six semaines. Les passifs accumulés sur les prestations à compter du 31 mars 2016 s'élèvent à 3 557 888 \$ (2015 – 3 696 673 \$).

La Commission exige l'administration d'une évaluation actuarielle des prestations postérieures à l'emploi à tous les trois ans. La dernière évaluation fut complétée pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, avec des extrapolations jusqu'en 2019. La dernière évaluation reflète les changements approuvés par la Commission en matière d'admissibilité et les montants maximaux de prestations payables à la cessation.

Comme résultat d'une évaluation actuarielle effectuée en 2016 pour l'exercice de douze mois terminé le 31 mars 2016, on a déterminé qu'il existait une perte actuarielle de 116 919 \$. L'obligation réelle à compter du 31 mars 2016 s'élève à 2 674 097 \$ (2015 – 2 591 542 \$).

Information sur le régime de pension à prestations déterminées	17 mois terminé le 31 mars	
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Actifs du régime à prestations déterminées de l'employé	Nul \$	Nul \$
Passifs du régime à prestations déterminées de l'employé	<u>3 558</u>	<u>3 697</u>
Déficit du régime à prestations déterminées de l'employé	<u>3 558 \$</u>	<u>3 697 \$</u>
Obligation aux prestations reconnue dans l'état de la position financière		
Obligation aux prestations, début d'année	3 697 \$	4 105 \$
Diminution due à une modification du plan	-	(246)
Dépenses pour l'année	183	308
Prestations déboursées au cours de l'année	<u>(322)</u>	<u>(470)</u>
Obligation aux prestations, fin d'année	<u>3 558 \$</u>	<u>3 697 \$</u>
Les dépenses afférant des prestations nettes sont les suivantes :		
Coût actuel afférent du service	170 \$	275 \$
Frais d'intérêt	117	181
Amortissement du gain actuariel	<u>(104)</u>	<u>(148)</u>
	<u>183 \$</u>	<u>308 \$</u>

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

7. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Prestations de préretraite déterminées (suite)

Les suppositions actuarielles principales appliquées dans l'évaluation du régime de pension à prestations déterminées sont les suivantes:

Taux d'intérêt (escompte) – l'obligation accumulée et les dépenses pour l'année furent déterminées en utilisant un taux d'escompte de 4,25% (2015 – 4,75%)

Niveaux de rémunération – on suppose que les niveaux des salaires et rémunérations augmenteront de 2% par an.

Ces suppositions ont été revues dans la période en cours.

Prestations de retraite

La Commission offre des prestations de retraite à tous ses employés permanents (et aux employés non permanents qui choisissent de participer) par intermédiaire de la Caisse de retraite de la fonction publique (« CRFP ») et le Fonds de pension du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (« Fonds de pension du SEFPO »). Ceux-ci sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et plusieurs agences provinciales. La province de l'Ontario, qui est le commanditaire unique de la CRFP et un commanditaire conjoint du Fonds de pension du SEFPO, détermine les versements annuels de la Commission destinés à ces fonds. Puisque les commanditaires sont responsables pour s'assurer que les fonds de pension sont durables du point de vue financier, tout surplus ou passif non financé provenant des évaluations actuarielles de financement obligatoires n'est pas un avoir ou une obligation de la Commission. Les versements annuels de la Commission de 2 318 549 \$ (2015 – 3 016 420 \$), desquels 1 159 274 \$ (2015 – 1 508 210 \$) représente la portion des employés, sont inclus dans les dépenses administratives et des services de police dans l'état des résultats d'exploitation.

Les prestations postérieures à l'emploi et non liées à la pension sont déboursées par la province et, par conséquent, ne sont pas incluses dans l'état des résultats d'exploitation.

8. Obligation de stabilisation des centrales électriques

La province de l'Ontario a ordonné à la Commission de devenir propriétaire de trois anciennes centrales électriques qui se trouvent sur la propriété de la Commission.

La centrale électrique « Toronto Power Generating Station » (« TPGS ») et la centrale électrique « Ontario Power Generating Station » (« OPGS ») furent transférées par « Ontario Power Generation Inc. » (« OPG ») à la Commission à titre gratuit en août 2007. Comme partie des termes des transferts de TPGS et OPGS, l'OPG devait entreprendre certains travaux structurels et environnementaux pour s'assurer que les bâtiments ne représentent pas une menace au public. La centrale électrique « Canadian Niagara Power Generating Station » (« CNPGS »), possédée antérieurement par Fortis Ontario, fut transférée le 30 avril 2009.

Le ministère du Tourisme de la Culture et du Sport a embauché une société d'architecture (The Ventin Group Inc.) pour s'assurer que la directive gouvernementale originale gouvernant le transfert initial soit respectée et pour identifier le travail et les coûts associés à la « stabilisation et mise en veilleuse » de toutes les installations, jusqu'à ce que l'on puisse déterminer l'utilisation finale de ces bâtiments. La société The Ventin Group a identifié la peinture à base de

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

8. Obligation de stabilisation des centrales électriques (suite)

plomb qui se trouve à TPGS et OPGS en tant que déficience que l'OPG aurait dû sceller ou mettre en capsule après le nettoyage. La société The Ventin Group a signalé qu'il faudra investir énormément pour mettre les trois centrales électriques en veilleuse. Il faudra donc investir encore plus pour arriver à l'état « prêt pour l'aménagement ». De plus, il y a aussi des structures secondaires liées à TPGS et à OPGS qui n'étaient pas incluses dans la directive originale qui causeront des coûts de remise en état supplémentaires à un certain point à l'avenir.

La Commission estime que l'acceptation de ces centrales électriques exigera une infusion financière importante qui dépasse ses capacités. À compter du 31 mars 2016, les négociations continues avec la province n'ont pas garanti que la Commission ne serait pas responsable pour tout coût à l'avenir. Tout coût prévu pour les objectifs décrits ci-dessus ne sera pas déboursé sans obtenir du financement de la province.

On a calculé une obligation de mise hors service de 25 146 000 \$ à compter du 31 octobre 2009. Cette valeur représentait la meilleure estimation de la part de la Commission des coûts requis pour « stabiliser et mettre en veilleuse » les trois centrales électriques, basé sur le rapport d'ingénierie. Le rapport a aussi identifié les coûts des éventualités d'approximativement 3 600 000 \$ qui n'avaient pas été accumulés dans l'obligation de mise hors service de l'avoir à ce moment. La Commission estime que ce travail devrait être complété dans l'espace de trois ou quatre ans. Afin de déterminer la valeur nette actuelle de l'obligation de mise hors service de l'avoir, le personnel a estimé que, à condition que la province fournisse le financement nécessaire, le travail ne commencera pas dans les prochaines années. On prévoit que les travaux débuteront entre 2016 et 2019. Le coût de l'immobilisation et le taux d'inflation estimé au cours du calcul s'élevait à 5,059% et 2%, respectivement. Ceci donne une valeur nette actuelle de 24 212 539 \$ à compter du 31 mars, 2016 (2015 – 23 724 061 \$). Ceci représente une augmentation de 488 478 \$ par rapport à 2015 et ceci a été inclus dans l'état des résultats d'exploitation.

On a complété deux études supplémentaires pendant l'année se terminant le 31 octobre 2010 qui identifiaient un passif supplémentaire portant sur le processus de « stabilisation et mise en veilleuse ». Le premier rapport identifia 6 305 000 \$ supplémentaires pour des travaux externes d'infrastructure nécessaires. La deuxième étude identifia 1 260 000 \$ supplémentaires pour stabiliser les toits des bâtiments. La somme des deux études s'élève à une augmentation de 7 565 000 \$. Tel que mentionné antérieurement, on estime que ces travaux ne débuteront pas avant entre 2016 et 2019 et par conséquent, on a effectué un autre calcul pour déterminer la valeur nette actuelle de ce passif supplémentaire en utilisant un coût d'immobilisation de 5,059% et un taux d'inflation de 2% respectivement. Ceci nous donne une valeur nette actuelle de 7 251 930 \$ à compter du 31 mars 2016 (2015 – 7 036 679 \$) pour cette partie du passif. Ceci représente une augmentation de 215 251 \$ à compter de 2015 et ce montant a aussi été inscrit dans l'état des résultats d'exploitation.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

8. Obligation de stabilisation des centrales électriques (suite)

	17 mois terminé le 31 mars	
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Obligation de stabilisation des centrales électriques		
Début d'année	<u>28 837 \$</u>	<u>28 087 \$</u>
Augmentation pour l'année actuelle de la valeur actuelle de l'obligation originale	<u>704</u>	971
Travaux qui se sont effectués pendant l'année	<u>(465)</u>	<u>(221)</u>
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques	<u>239</u>	<u>750</u>
Fin d'année	<u>29 076 \$</u>	<u>28 837 \$</u>

Dû à une baisse de valeur de cette propriété, aucune immobilisation n'a été inscrite. Ceci a été documenté dans plusieurs des études effectuées jusqu'à date.

À compter du 31 octobre 2009, la Commission a reçu des fonds au montant de 1 550 000 \$ de la part du ministère du Tourisme de la Culture et du Sport pour aider avec le processus de « stabilisation et de mise en veilleuse ». Environ 135 000 \$ de ces fonds sont encore disponible pour 2017 et dans les années ultérieures. Le travail effectué en 2016 fut financé par d'autres subventions de la province.

Au cours de l'exercice, la Commission a subi des coûts annuels pour l'entretien et la sécurité dans tous les sites. Ces montants ont tous été reportés dans l'état des résultats d'exploitation et dans les dépenses d'entretien.

À la suite du 31 mars 2015, la Commission a embauché la société d'architecture (The Ventin Group Inc.) pour passer en revue les études existantes afin de mettre à jour les exigences nécessaires pour mettre les trois centrales électriques à un état prêt pour l'aménagement. On s'attend à ce que ce processus soit achevé par décembre 2016 et l'obligation de stabilisation des centrales électriques sera mis à jour selon les besoins.

9. Passif au titre des sites contaminés

La Commission rend compte des passifs environnementaux liés à la gestion et à l'assainissement de sites contaminés lorsque la Commission est obligé ou probablement obligé d'assumer ces coûts. Actuellement aucun de ces sites contaminés ont été identifiés et donc aucun passif n'a été enregistré.

Les efforts de la Commission pour évaluer les sites contaminés peuvent entraîner des futurs passifs d'assainissement de l'environnement liés aux sites récemment établis ou aux modifications apportées aux évaluations ou à l'utilisation prévue des sites existants. Toute modification de passif de la Commission pour les sites contaminés seront comptabilisés dans l'année où ils sont évalués comme probables et raisonnablement estimables.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

10. Immobilisations

(en milliers de dollars)

	Amortissements		2016	2015
	Coût	cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	14 359 \$	-	14 359 \$	14 359 \$
Améliorations des terrains	17 135	-	17 135	17 135
Bâtiments, routes et structures	233 117	114 776 \$	118 341	119 305
Équipement et ameublements	42 496	38 199	4 297	4 369
Véhicules	<u>4 086</u>	<u>3 111</u>	<u>975</u>	<u>787</u>
	311 193	156 086	155 107	155 955
Travaux d'immobilisation en cours	<u>225</u>		<u>225</u>	<u>720</u>
	<u>311 418 \$</u>	<u>156 086 \$</u>	<u>155 332 \$</u>	<u>156 675 \$</u>
Équipement selon le contrat de location-acquisition inclus ci-dessus	<u>69 \$</u>	<u>56 \$</u>	<u>13 \$</u>	<u>20 \$</u>

11. Excédant accumulé

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Déficit d'exploitation	<u>(6 789) \$</u>	<u>(12 293) \$</u>
Investissement en immobilisations corporelles	<u>128 942</u>	<u>130 237</u>
Non financé		
Dette à long terme	(28 371)	(30 072)
Prestations postérieures à l'emploi	(3 558)	(3 697)
Obligation de stabilisation des centrales électriques	<u>(29 076)</u>	<u>(28 837)</u>
	<u>(61 005)</u>	<u>(62 606)</u>
Excédant (déficit) accumulé	<u>61 148 \$</u>	<u>55 338 \$</u>

Fonds excédentaires

En vertu du paragraphe 16(2) de la Loi sur les parcs du Niagara, toute somme excédentaire devra, selon l'ordre du Lieutenant-gouverneur en conseil, être payée au ministre des Finances et devra faire partie des Fonds consolidé du revenu. À compter du 31 mars 2016 aucun fonds excédentaire n'a été inscrit en tant que passif auprès du ministre des Finances.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

12. Engagements

La Commission s'est engagée à environ 1 536 800 \$ en grands travaux dans l'année à suivre.

La Commission a deux ententes avec un franchiseur exigeant le paiement de frais de service de 4% des ventes brutes et les frais publicitaires et de marketing de 2,5% des ventes brutes. Les durées des ententes sont de 10 ans et les dates d'échéances sont en 2017 et en 2022.

La Commission prend à bail des véhicules, de l'équipement et des propriétés avec des contrats de location-exploitation échéants en 2017 et 2018. L'obligation totale pour les contrats de location-exploitation est d'environ 40 285 \$ pour 2017 et 8 603 \$ en 2018.

13. Éventualités

La Commission est en litige concernant certaines réclamations pour lesquelles la probabilité d'une perte ne peut être déterminée et le montant ne peut être estimé de manière raisonnable. Par conséquent, les dispositions pour ces réclamations ne sont pas incluses dans les états financiers.

14. Intérêts débiteurs – nets

	Budget 2016	Réel 2016	Réel 2015
			17 mois terminé le 31 mars
			Réel
			2015
			(en milliers de dollars)
Produit de l'intérêt	(20) \$	(48) \$	(29) \$
Dépense du prêt à l'intérêt	<u>1 646</u>	<u>1 550</u>	<u>2 381</u>
	<u>1 626</u> \$	<u>1 502</u> \$	<u>2 352</u> \$

15. Amortissement des immobilisations corporelles

	Budget 2016	Réel 2016	Réel 2015
			17 mois terminé le 31 mars
			Réel
			2015
			(en milliers de dollars)
Amortissement des avoirs productifs de revenu	4 696 \$	4 428 \$	6 342 \$
Amortissement des avoirs ne produisant pas de revenu	<u>4 032</u>	<u>3 931</u>	<u>5 235</u>
	<u>8 728</u> \$	<u>8 359</u> \$	<u>11 577</u> \$

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

16. Acquisition des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises durant l'année sont comptabilisées au coût total de 7 016 030 \$ (2015 – 9 766 221 \$) duquel nul \$ (2015 – 2 197 416 \$) a été acquis à partir des immobilisations corporelles contribuées. Des versements comptants de 7 016 030 \$ (2015 – 7 568 805 \$) ont été effectués pour acheter des immobilisations corporelles.

17. État des flux de trésorerie

17 mois terminé
le 31 mars

2016 **2015**

(en milliers de dollars)

Les changements des composantes du fonds de roulement incluent

Débiteurs	(302) \$	2 143 \$
Inventaires – vendables et divers	274	(771)
Créditeurs	2 064	(889)
Paie cumulée	117	(245)
Produit constaté d'avance	(102)	48
Charges payées d'avance	(357)	(690)
	1 694 \$	(404) \$
Argent comptant et quasi-espèces se composent de:		
Encaisse	395	322
(Dette bancaire) / argent liquide tenu en banque	(2 180)	(9 305)
	(1 785)	(8 983)
Intérêt reçu	48 \$	29 \$
Intérêt payé	1 550 \$	2 381 \$

Tableau complémentaire de dépenses par objet de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016
(en milliers de dollars)

	Budget	Réel	Réel
	2016	2016	2015
			17 mois terminé le 31 mars
Coût des marchandises vendues	11 207 \$	13 265 \$	12 398 \$
Salaires, rémunérations et prestations	44 947	46 343	56 635
Ventes et divers	3 295	3 466	4 453
Réparation et entretien d'équipement	4 622	4 451	5 812
Matériel et ameublement	2 329	2 568	2 663
Publicité et promotion	2 710	2 684	3 631
Installations	6 874	6 793	9 506
Administration	<u>2 982</u>	<u>3 274</u>	<u>4 857</u>
	<u>78 966 \$</u>	<u>82 844 \$</u>	<u>99 955 \$</u>

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Responsabilité et attestation de la direction

La direction répond de l'intégrité, de la cohérence et de la fiabilité des états financiers et des autres informations contenus dans le rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les Normes internationales d'information financière.

Nous attestons que nous avons examiné les états financiers et les autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel et que, à notre connaissance, ils ne contiennent aucune fausse déclaration au sujet d'un fait important ni n'omettent de déclarer un fait important nécessitant de l'être, et qu'il n'est pas nécessaire de faire une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, en ce qui concerne la période couverte par les états financiers et le rapport annuel.

À notre connaissance, les états financiers, conjointement avec les autres renseignements financiers inclus dans le présent rapport annuel, donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») aux dates et pour les périodes données, ainsi que de ses résultats de fonctionnement et de ses flux de trésorerie. La préparation des états financiers comprend des transactions ayant un impact sur la période courante, mais qui ne peuvent être conclues avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les prévisions et les hypothèses se fondent sur des conditions antérieures et actuelles et sont jugées comme étant raisonnables.

Nous sommes responsables de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne de l'information financière pour la CVMO. Nous avons conçu ce contrôle interne de l'information financière ou nous avons été les instigateurs de sa conception effectuée sous notre surveillance, afin d'offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière ainsi que la préparation des états financiers à des fins externes, en conformité avec les principes comptables canadiens généralement reconnus.

Nous avons évalué ou fait évaluer sous notre supervision l'efficacité du contrôle interne de l'information financière de la CVMO à la fin de l'exercice. Dans son rapport de gestion annuel, la CVMO a fait état de nos conclusions concernant l'efficacité du contrôle interne de l'information financière à la fin de l'exercice en se fondant sur cette évaluation.

Nous avons également fait état dans le rapport de gestion de tout changement survenu dans notre contrôle interne de l'information financière au cours de l'exercice qui a sensiblement touché ou aurait raisonnablement et sensiblement pu toucher notre contrôle interne de l'information financière.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôles internes. Les états financiers ont été examinés par le Comité des finances et de la vérification et approuvés par le conseil d'administration. Le Rapport de la vérificatrice générale qui suit présente la portée de l'examen et l'opinion de la vérificatrice sur les états financiers.



Maureen Jensen
Présidente et chef de la direction



H.R. Goss
Directeur des services généraux

Le 31 mai 2016



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, les états du résultat global, l'état des variations de l'excédent et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au 31 mars 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 31 mai 2016

La vérificatrice générale,

Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, ECA

État de la situation financière

(En dollars canadiens)

Au 31 mars	Note(s)	2016	2015
ACTIF			
À COURT TERME			
Trésorerie		29 244 715 \$	16 984 305 \$
Comptes clients et autres débiteurs	4, 5	3 831 842	2 975 339
Charges payées d'avance		1 522 706	1 373 481
Total – passif à court terme		34 599 263 \$	21 333 125 \$
À long terme			
Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances	3d), 6	35 555 504	24 702 966
Actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM	2, 7, 17	139 855 968	128 793 173
Actif du fonds de réserve	8	20 000 000	20 000 000
Immobilisations corporelles	9	12 872 939	12 584 733
Total – passif à long terme		208 284 411 \$	186 080 872 \$
Actif total		242 883 674 \$	207 413 997 \$
PASSIF			
À court terme			
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	10	14 617 340 \$	16 082 770 \$
Total – passif à court terme		14 617 340 \$	16 082 770 \$
À long terme			
Passif au titre des régimes de retraite	12b)	3 608 042	3 560 802
Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances	3d), 6	35 555 504	24 702 966
Actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM	2, 7, 17	139 855 968	128 793 173
Total – passif à long terme		179 019 514 \$	157 056 941 \$
Passif total		193 636 854 \$	173 139 711 \$
EXCÉDENT			
Fonds d'administration générale		29 246 820 \$	14 274 286 \$
Réserve	8, 13	20 000 000	20 000 000
Excédent de fonctionnement		49 246 820 \$	34 274 286 \$
Total du passif et de l'excédent		242 883 674 \$	207 413 997 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du Conseil d'administration de la commission



Maureen Jensen
Présidente



Sarah Kavanagh
Présidente du Comité des finances et de l'audit

État du résultat global

(En dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 mars	Note(s)	2016	2015
PRODUITS			
Droits	3c), 14	116 638 258 \$	103 655 869 \$
Divers		43 216	159 286
Produit d'intérêts		167 951	120 645
		116 849 425 \$	103 935 800 \$
CHARGES			
Salaires et avantages sociaux	15	79 174 128 \$	76 230 578 \$
Charges administratives	16	7 737 356	8 016 972
Charges locatives		8 009 082	7 741 228
Services professionnels		5 478 737	3 551 063
Amortissement	9	2 761 282	2 702 076
Autres		797 546	628 203
		103 958 131 \$	98 870 120 \$
Recouvrement des coûts d'application de la loi	3g)	(899 940)	(2 995 062)
Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs	3g), 20	(1 198 271)	—
		101 859 920 \$	95 875 058 \$
Excédent des produits sur les charges		14 989 505 \$	8 060 742 \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Éléments qui ne sont pas reclassés en résultat net			
Réévaluation des régimes de retraite à prestations déterminées	12b)	(16 971) \$	(326 189) \$
Autres éléments de la perte globale		(16 971) \$	(326 189) \$
Résultat global total		14 972 534 \$	7 734 553 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

État des variations de l'excédent

(En dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 mars	Note(s)	2016	2015
Excédent de fonctionnement, au début de la période		34 274 286 \$	26 539 733 \$
Résultat global total		14 972 534	7 734 553
Excédent de fonctionnement, à la fin de la période		49 246 820 \$	34 274 286 \$
Répartition :			
Fonds d'administration générale		29 246 820 \$	14 274 286 \$
Réserve	8, 13	20 000 000	20 000 000
		49 246 820 \$	34 274 286 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie

(En dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 mars	Note(s)	2016	2015
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Excédent des produits sur les charges		14 989 505 \$	8 060 742 \$
Rajustement pour :			
Intérêts reçus		160 772 \$	117 660 \$
Produit d'intérêts		(167 951)	(120 645)
Charge d'intérêts de la marge de crédit		55 188	101 499
Passif au titre des régimes de retraite		30 269	115 982
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	9	8 201	5 159
Amortissement	9	2 761 282	2 702 076
		17 837 266 \$	10 982 473 \$
ÉVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT HORS TRÉSORERIE			
Comptes clients et autres débiteurs		(849 324) \$	530 855 \$
Charges payées d'avance		(149 225)	(80 486)
Comptes fournisseurs et autres créditeurs		(1 465 430)	(2 249 355)
		(2 463 979) \$	(1 798 986) \$
Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement		15 373 287 \$	9 183 487 \$
FLUX DE TRÉSORERIE ENGAGÉS DANS LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Achat d'immobilisations corporelles	9	(3 057 689) \$	(1 616 286) \$
Flux de trésorerie nets engagés dans les activités d'investissement		(3 057 689) \$	(1 616 286) \$
FLUX DE TRÉSORERIE ENGAGÉS DANS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Intérêts payés sur la marge de crédit		(55 188) \$	(101 499) \$
Flux de trésorerie nets engagés dans les activités de financement		(55 188) \$	(101 499) \$
Augmentation (baisse) nette de la trésorerie		12 260 410 \$	7 465 702 \$
Trésorerie, au début de la période		16 984 305	9 518 603
Trésorerie, à la fin de la période		29 244 715 \$	16 984 305 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

1. Entité présentant l'information financière

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») est une société établie au Canada. L'adresse du bureau inscrit de la CVMO est le 20, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5H 3S8. La CVMO est une société sans capital-action responsable de la réglementation des marchés financiers de la province. À titre de société d'État, la CVMO ne paie aucun impôt sur le revenu.

2. Base de présentation

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les présents états financiers, qui se rapportent à l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2016, comprennent des données comparatives. Leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 31 mai 2016.

b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés en se fondant sur la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à leur juste valeur et du passif au titre des prestations de retraite qui est évalué sans tenir compte des gains et des pertes actuariels, comme cela est expliqué à la note 3e). Le coût historique se fonde généralement sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'actifs.

c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle de la CVMO. Les montants ont été arrondis au dollar le plus proche.

d) Exercice du jugement et sources d'incertitude relatives aux estimations

i) Jugement

La préparation des états financiers en conformité avec les IFRS exige que la direction formule des jugements au moment d'appliquer des méthodes comptables pouvant avoir des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges déclarés pour la période.

Voici les jugements formulés au moment d'appliquer les méthodes comptables à part celles qui ont trait aux estimations ayant la plus grande incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Fonds pour l'éducation des investisseurs (FEI)

Le FEI était un organisme sans but lucratif financé au moyen des amendes imposées et des règlements conclus dans le cadre des procédures d'exécution de la CVMO. Avant sa dissolution le 31 mars 2015, il existait un certain nombre de points requérant une dose de jugement pour déterminer si le FEI devait être consolidé avec la CVMO. Ces points comprennent principalement le contrôle, les relations juridiques, les clauses contractuelles, la représentation au conseil d'administration et à la direction, le pouvoir de gouverner, les avantages et l'importance. La direction de la CVMO a fait preuve de jugement dans ces domaines pour déterminer que la consolidation de ses résultats et du FEI ne serait pas appropriée parce que les investisseurs des marchés financiers – et non la CVMO – tirent parti des avantages ou des rendements variables provenant des activités du FEI.

Avec la dissolution de ce dernier, on a fait preuve de jugement pour transférer le reste de ses actifs et de son passif à la CVMO qui en devient le seul actionnaire. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le FEI, notamment sa dissolution, consulter la note 19.

Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs

Après la dissolution du FEI le 31 mars 2015 (voir la note 19), la CVMO a commencé à recouvrer les coûts conformément au sous-alinéa 3.4 (2) b) (ii) de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), qui a été modifié le 20 juin 2012 dans le but d'élargir les fins auxquelles des sommes d'argent peuvent être désignées afin d'y inclure ce qui suit : « en vue de leur utilisation par la Commission [pour] instruire les investisseurs ou améliorer

de quelque façon que ce soit les connaissances et l'information des personnes sur le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et des capitaux » (coûts d'éducation des investisseurs). La CVMO a préparé des lignes directrices qui permettent de déterminer les coûts qui seraient conformes à l'alinéa 3.4 (2) b) (ii). La CVMO a fait preuve de jugement pour évaluer les types de frais engagés qui se conformeraient à ces lignes directrices. Veuillez consulter la note 20 pour obtenir un résumé des coûts recouverts.

Actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) (actif net pour les systèmes des ACVM)

La CVMO a été nommée pour administrer les processus de gestion financière de l'actif net pour les systèmes des ACVM qui consistent principalement en l'excédent accumulé des droits d'utilisation des systèmes exigés que versent les participants aux marchés. En vertu d'une évaluation des conditions du contrat lié à l'entente, la direction de la CVMO a fait preuve de jugement et déterminé que les participants aux marchés financiers, et non la CVMO (ou d'autres membres des ACVM, y compris l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières [OCRCVM] dans le cas de la BDNI, jusqu'au 13 octobre 2013), tirent parti des actifs nets ou de tout développement ultérieur des systèmes des ACVM. La CVMO a également déterminé que, pour jouer son rôle administratif des actifs nets des systèmes des ACVM, elle ne surveille ni a une influence importante sur la manière dont ceux-ci sont gérés.

La CVMO a fait preuve de jugement et déterminé que les actifs nets qu'elle gère au nom des systèmes des ACVM sont mieux représentés par la présentation d'un actif et d'un passif correspondants.

Voir la note 7 pour obtenir de plus amples renseignements, notamment un résumé des renseignements financiers liés aux actifs nets des ACVM.

ii) Sources d'incertitude relatives aux estimations

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction pose des hypothèses sur l'avenir et d'autres sources d'incertitude relatives aux estimations qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur comptable de l'actif et du passif au cours du prochain exercice. Pour déterminer la valeur comptable de certains actifs et passifs, la direction doit estimer les effets d'événements futurs incertains sur ces actifs et passifs à la fin de la période de préparation du rapport. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations, car les événements futurs peuvent grandement différer des estimations de la direction. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes font l'objet d'examen réguliers. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période durant laquelle les estimations sont révisées et dans toute période future touchée.

Voici les principales hypothèses et autres grandes sources d'incertitude relatives aux estimations qui sont susceptibles de causer un rajustement majeur au cours du prochain exercice financier.

Régime de retraite complémentaire

Le passif au titre du régime de retraite complémentaire représente la valeur actuelle estimée de l'obligation de la CVMO d'effectuer les paiements prévus le 31 mars 2016. La CVMO a recours à un expert actuariel indépendant pour déterminer la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées du régime de retraite complémentaire et les répercussions sur l'état du résultat global et les autres éléments du résultat global.

Dans certains cas, cette détermination comprendra les meilleures estimations de la direction et des renseignements provenant d'autres sources autorisées. Tout changement à l'une ou l'autre de ces hypothèses pourrait entraîner des répercussions importantes sur les états financiers de la CVMO.

Les importantes hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les valeurs actuelles des obligations au titre des prestations déterminées et l'analyse de la sensibilité aux changements dans les hypothèses actuarielles utilisées sont indiquées à la note 12b).

Notes afférentes aux états financiers

Règlements affectés et ordonnances et recouvrement des coûts d'application de la loi

Les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, ainsi que les recouvrements des coûts d'application de la loi sont comptabilisés lorsque les règlements sont approuvés ou que les ordonnances sont rendues par la CVMO, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final, auquel cas le recouvrement est comptabilisé à la réception du montant. Une estimation est exigée pour déterminer le montant des règlements affectés et des ordonnances à comptabiliser, ainsi que les coûts d'application de la loi qui seront recouverts.

La direction prend en compte la capacité de l'intimé de payer la sanction pécuniaire, la capacité de retrouver l'intimé et les actifs que l'intimé possède, le cas échéant. Tout changement à l'un ou l'autre de ces facteurs pourrait avoir des répercussions importantes sur les états financiers de la CVMO. L'actif et le passif changeront selon les règlements affectés estimés et les montants des ordonnances jugés recouvrables. Les charges peuvent changer selon le recouvrement des coûts d'application de la loi. De plus amples renseignements sur les règlements affectés et les ordonnances sont présentés à la note 6.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées uniformément à toutes les périodes visées par les présents états financiers. Veuillez consulter la note 21 pour lire la discussion sur les normes comptables, les interprétations et les modifications entrées en vigueur au cours de l'exercice.

a) Instruments financiers

L'actif et le passif financiers sont comptabilisés lorsque la CVMO devient partie visée par les dispositions contractuelles de l'instrument.

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : actif financier comptabilisé à sa juste valeur par le biais du résultat net (titres détenus à des fins de transaction), les prêts et les créances ainsi que les autres éléments de passif.

L'actif et le passif financiers sont d'abord évalués à leur juste valeur, à laquelle on ajoute les coûts de transaction, à l'exception de l'actif financier comptabilisé à sa juste valeur par le biais du résultat net, qui est d'abord évalué à sa juste valeur.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie découlant de cet actif arrivent à échéance ou que tous les risques et bénéfices de l'actif financier sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire quand l'obligation contractuelle est acquittée, annulée ou arrivée à échéance.

La CVMO a adopté les catégories ci-après pour le classement des actifs et des passifs financiers.

Actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur au moyen du résultat net (titres détenus à des fins de transaction)

L'encaisse, les espèces détenues en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, les fonds inclus dans l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM et l'actif du fonds de réserve sont classés dans la catégorie des titres détenus à des fins de transaction. Les soldes comptabilisés correspondent approximativement à leur juste valeur.

Prêts et débiteurs

Les comptes clients et autres débiteurs ainsi que les débiteurs découlant de règlements affectés et d'ordonnances sont classés en tant que prêts et débiteurs et sont évalués au coût amorti, moins toute réduction de valeur. Les dotations aux réductions de valeur sont comptabilisées lorsqu'il existe une preuve objective (telle que d'importantes difficultés financières de la part d'un participant au marché ou un défaut ou un important retard de paiement) que la CVMO ne sera pas en mesure de recouvrer la totalité ou une partie des montants impayés en vertu des conditions relatives au montant à percevoir.

Autres passifs

Les comptes fournisseurs et autres créditeurs sont classés dans la catégorie des autres passifs et évalués au coût amorti. Les soldes comptabilisés correspondent approximativement à leur juste valeur.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins les amortissements et les réductions de valeur cumulés. Le coût comprend les charges directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Le coût des immobilisations corporelles, moins toute valeur résiduelle, est déprécié et comptabilisé dans l'état des résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif, comme suit :

Matériel informatique et applications connexes	3 ans
Serveurs et câblage du réseau	5 ans
Ameublement et matériel de bureau	5 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail plus délai de l'option

Les durées d'utilisation prévues, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont examinées à la fin de chaque exercice. Toute modification des prévisions est constatée de façon prospective.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée en cas d'aliénation ou quand on prévoit que la poursuite de l'utilisation de l'actif n'entraînera aucun avantage économique futur. Tout gain ou toute perte découlant de l'aliénation ou du retrait d'une immobilisation corporelle est déterminé en calculant la différence entre le produit net de l'aliénation et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé à l'état des résultats.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen à chaque date de clôture. Si une réduction de valeur est indiquée, la valeur recouvrable de l'actif est évaluée. Cette valeur correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur d'un actif moins les coûts de vente et sa valeur d'utilité. La réduction de valeur comptabilisée correspond à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'actif.

c) Comptabilisation des produits

Droits de participation

Les droits de participation sont comptabilisés au moment de leur réception. Avant la réception des droits, la probabilité que les avantages économiques associés à la transaction se répercutent sur la CVMO est inconnue. En outre, il est impossible de les évaluer de manière fiable, la capitalisation boursière des émetteurs ou les revenus d'origine ontarienne spécifiés des personnes ou compagnies inscrites, en fonction desquels sont calculés les droits de participation, ne pouvant être déterminés avant leur réception.

Ces droits représentent le paiement du droit de participer aux marchés financiers de l'Ontario et la CVMO n'a aucune obligation précise au cours de l'exercice envers un participant au marché en particulier. Ainsi, le rendement de la CVMO ne consiste qu'en un seul acte, soit le paiement des droits. Une fois les droits acquittés, il n'y a aucune obligation de rembourser les droits et il n'y a aucune condition non remplie au nom de la CVMO. Par conséquent, les droits de participation sont réputés se matérialiser sur réception, sauf dans le cas de certaines entités réglementées qui déposent leurs droits de participation en utilisant le portail électronique de dépôt de documents de la CVMO. Ces droits sont comptabilisés quand ils peuvent être évalués de manière fiable, soit à la date où le document exigé est déposé ou bien à celle où les droits en souffrance correspondants sont payés.

Droits d'activité

Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants aux marchés. Les activités entreprises étant généralement achevées dans un délai assez court, les droits d'activité sont comptabilisés au moment de leur réception.

Droits de dépôt tardif (frais de retard)

Les droits de dépôt tardif des rapports sur les opérations d'initiés sont comptabilisés chaque semaine; ils comprennent les droits relatifs à tous les rapports sur les opérations d'initiés déposés en retard au cours de la période précédente de sept jours. Les autres sommes en souffrance sont comptabilisées lorsque le montant des droits peut être mesuré de manière fiable, soit à la date où le document exigé est déposé ou bien à celle où les droits en souffrance correspondants sont payés.

Notes afférentes aux états financiers

d) Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

Les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances sont comptabilisés lorsque les règlements sont approuvés ou que les ordonnances sont rendues par la CVMO, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final, auquel cas le recouvrement est comptabilisé à la réception du montant. En raison de l'utilisation restreinte de fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, un passif à long terme correspondant qui équivaut à l'actif à long terme auquel il est lié se retrouve dans l'état de la situation financière de la CVMO.

e) Avantages sociaux des employés

Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

La CVMO offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps en participant au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario. La province de l'Ontario est l'unique promoteur du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario. La CVMO le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car on ne lui fournit pas suffisamment d'information pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées et elle ne dispose pas de tels renseignements.

Il incombe au promoteur de s'assurer que les caisses de retraite sont viables sur le plan financier. Tout excédent ou toute dette non provisionnée découlant d'évaluations actuarielles obligatoires ne constituent ni un actif ni un passif de la CVMO. La CVMO n'est exposée à aucun passif du régime pour les obligations d'autres entités en vertu des conditions du régime. Aucun déficit ou excédent du régime ne pourraient influencer le montant des cotisations à venir par la CVMO.

Qui plus est, il n'y a pas d'entente d'attribution d'un déficit ou d'un excédent sur la dissolution ou le retrait de la CVMO du régime. Les paiements effectués au titre du régime sont comptabilisés comme charges lorsque les employés ont rendu des services leur donnant droit aux cotisations. De plus amples renseignements sur le Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario sont présentés à la note 12a).

Régime de retraite complémentaire

La CVMO maintient également des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation pour ses présidents et ses vice-présidents actuels et précédents (voir la note 12b)). Ces régimes sont des régimes de retraite fin de carrière, qui offrent à leurs membres des prestations sous forme de niveau garanti de retraite payable à vie. Le niveau des prestations cibles offert dépend des années de service des membres et de leur salaire au cours des dernières années précédant leur retraite. Dans certains régimes, les prestations cibles sont indexées en fonction de l'inflation. Les prestations cibles sont ensuite compensées par les prestations payables par le Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (régimes enregistré et supplémentaire) qui est lié à l'inflation.

Le passif au titre des prestations déterminées comptabilisé dans l'état de la situation financière relativement aux régimes de retraite complémentaires correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées à la date de clôture.

Les gains et les pertes actuariels obtenus à la suite de la réévaluation du passif de l'obligation découlant des régimes de retraite supplémentaires sont comptabilisés immédiatement dans l'état de la situation financière par un débit ou un crédit dans les autres éléments du résultat global pour la période pendant laquelle les réévaluations du passif sont effectuées. Elles ne sont pas reclassées comme profit ou perte pendant les périodes suivantes.

Autres obligations postérieures à l'emploi

Les charges complémentaires non liées à la retraite des retraités admissibles sont payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'état du résultat global, conformément à la note 18c).

Prestations de cessation d'emploi

Les prestations de cessation d'emploi sont généralement payables lorsque l'emploi prend fin avant la date normale de départ à la retraite ou qu'un employé accepte volontairement de quitter son emploi en contrepartie de ces prestations. La CVMO comptabilise un passif et une charge pour les prestations de cessation d'emploi à la date où elle s'est manifestement engagée soit à mettre fin à l'emploi de personnes en poste conformément à un plan officiel détaillé sans qu'il n'y ait de possibilité réelle de retour en arrière, soit au moment où elle a reconnu des coûts pour verser des prestations de cessation d'emploi à la suite d'une restructuration entraînant une réorganisation fondamentale qui a une incidence importante sur la nature et la mission des activités de la CVMO, selon la première éventualité.

Avantages à court terme

Les avantages à court terme du personnel, tels que les salaires, les cotisations aux régimes de retraite, les congés annuels payés et les primes sont évalués de façon non actualisée et versés au moment de la prestation des services à la CVMO.

f) Locations

Toutes les locations actuelles sont classées dans la catégorie des contrats de location-exploitation. Les paiements en vertu des contrats de location sont versés de façon linéaire pendant la durée des contrats.

Si des incitatifs sont offerts pour conclure des contrats de location-exploitation, l'avantage global découlant de ces incitatifs est comptabilisé en tant que réduction des charges de location selon la méthode linéaire, sauf si une autre méthode systématique est plus représentative du calendrier en vertu duquel les retombées économiques découlant de l'actif loué sont utilisées.

g) Montants recouverts**Recouvrement des coûts d'application de la loi**

Les coûts d'application de la loi recouverts sont comptabilisés en compensation des charges totales à la date d'approbation du règlement ou à celle de l'ordonnance de la CVMO, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final, auquel cas le recouvrement est comptabilisé à la réception du montant.

Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs

Les coûts d'éducation des investisseurs recouverts sont comptabilisés trimestriellement en compensation des charges totales en fonction des charges admissibles comptabilisées durant le trimestre.

h) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'une obligation juridique ou implicite actuelle découle d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour s'acquitter de l'obligation et qu'il est possible d'effectuer une estimation fiable du montant de l'obligation.

Notes afférentes aux états financiers

4. Risques afférents aux instruments financiers

La CVMO est exposée à divers risques relativement aux instruments financiers. Son objectif est de minimiser le niveau de risque. La note 3a) présente un résumé de l'actif et du passif financiers de la CVMO, par catégorie. Les principaux types de risques liés aux instruments financiers de la CVMO sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité. Cette note fournit des renseignements sur l'exposition de la CVMO à ces risques ainsi que les objectifs, les politiques et les processus de la CVMO permettant d'évaluer et de gérer ces risques.

Risque de change

L'exposition de la CVMO au risque de change est minime en raison du petit nombre d'opérations exprimées en devises autres que le dollar canadien.

Risque de taux d'intérêt

L'actif et le passif financiers de la CVMO ne sont pas exposés à un risque de taux d'intérêt important en raison de leur courte durée. L'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM (les liquidités) et l'actif du fonds de réserve de la CVMO sont détenus par les banques de l'annexe 1 (et par des caisses d'épargne [credit union] en Colombie-Britannique en ce qui concerne l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement [les liquidités] des systèmes des ACVM). Les soldes bancaires portent intérêt à un taux de 1,85 % sous le taux préférentiel. Le taux moyen des intérêts gagnés sur les soldes bancaires pour l'exercice s'est établi à 0,91 % (2015 – 1,12 %). Le fonds de réserve porte intérêt à un taux moyen de 0,91 % (1,12 % en 2015).

Une variation de 25 points de base du taux d'intérêt aurait les répercussions suivantes sur l'excédent de fonctionnement de la CVMO :

Incidence sur l'excédent de fonctionnement

	Hausse des taux de 25 points de base	Baisse des taux de 25 points de base
Actif du fonds de réserve	24 109 \$	(24 109) \$
Solde de trésorerie	22 271	(22 271)
	46 380 \$	(46 380) \$

Risque de crédit

La CVMO est exposée à un risque de crédit minime en ce qui a trait à l'encaisse, aux fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, à l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM, à l'actif du fonds de réserve ainsi qu'aux comptes clients et autres débiteurs.

Les institutions financières de l'annexe 1 détiennent environ 77 % de l'actif financier de la CVMO, notamment l'actif détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM et 18 % de cet actif est détenu par deux caisses d'épargne en Colombie-Britannique (liquidités de l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM exclusivement). La Credit Union Deposit Insurance Corporation (CUDIC), une société constituée en vertu d'une loi, garantit l'ensemble des dépôts des caisses d'épargne de la Colombie-Britannique, conformément à ce qui est énoncé dans la *Financial Institutions Act*. Étant donné la nature de ces contreparties, la direction considère que l'exposition à la concentration du risque de crédit est minime. De plus, la politique d'investissement relativement à l'encaisse, à l'actif du fonds de réserve et aux fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances limite maintenant les montants détenus en dépôt dans une seule banque parmi celles de l'annexe 1 à 30,0 millions de dollars pour chaque catégorie.

Les soldes des comptes clients consistent en un grand nombre de débiteurs ayant chacun des soldes négligeables.

Les autres débiteurs regroupés sont importants, la plupart des débiteurs devant des sommes individuelles et regroupées négligeables, ainsi qu'un petit nombre de débiteurs devant des sommes plus importantes, qui sont importantes une fois regroupées ou lorsqu'on les considère individuellement, et sont à recouvrer :

- à même l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM afin de recouvrer les coûts du personnel et des locaux et autres charges engagées,
- à même les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances afin de recouvrer les coûts d'éducation des investisseurs,
- auprès du gouvernement du Canada au titre de la récupération de la taxe de vente harmonisée (TVH) versée au cours de l'exercice,
- auprès du gouvernement du Canada afin de recouvrer les coûts de locaux sous-loués par la CVMO.

Par conséquent, l'exposition de la CVMO à la concentration du risque de crédit est minime.

La CVMO a établi une provision pour créances douteuses. La valeur comptable des comptes clients et autres débiteurs représente donc généralement le risque de crédit maximal. Compte tenu des renseignements historiques sur les taux de non-remboursement des débiteurs, la direction considère comme étant bonne la cote de crédit des comptes clients qui ne sont pas échus ou qui n'ont pas perdu de valeur. Les efforts de perception des soldes des comptes clients et autres débiteurs se poursuivent, y compris ceux qui sont inclus dans la provision pour créances douteuses.

La balance chronologique des comptes clients et autres débiteurs s'établit comme suit :

	Note	31 mars 2016	31 mars 2015
À court terme		2 016 130 \$	1 965 003 \$
Échu 31 à 60 jours		1 099 936	383 682
Échu 61 à 90 jours		61 100	266 971
Échu plus de 90 jours (net)		654 676	359 683
Total des comptes clients et autres débiteurs	5	3 831 842 \$	2 975 339 \$

Échu plus de 90 jours (détail)		31 mars 2016	31 mars 2015
Échu plus de 90 jours (brut)		816 511 \$	667 761 \$
Provision pour créances douteuses	5	(161 835)	(308 078)
		654 676 \$	359 683 \$

Le rapprochement de la provision pour créances douteuses s'établit comme suit :

Échu plus de 90 jours (détail)	Note	31 mars 2016	31 mars 2015
Solde à l'ouverture		308 078 \$	1 140 299 \$
Provision pour l'exercice en cours		113 210	455 799
Radiations en cours d'exercice		(259 453)	(1 288 020)
Solde à la fermeture	5	161 835 \$	308 078 \$

En 2016, la somme de 259 453 \$ provenant des comptes clients et autres débiteurs qui concernaient des soldes en souffrance avant le 1^{er} avril 2015 a été radiée, ce qui s'est traduit par une réduction de la provision pour créances douteuses et par une réduction correspondante des comptes clients et autres débiteurs pour le même montant. La somme radiée a été imputée aux créances douteuses au cours des exercices précédents, dans le cadre des dispositions de l'exercice en cours concernant ces exercices. La disposition de l'exercice en cours de 113 210 \$ a été imputée aux créances douteuses pour l'exercice 2016.

Notes afférentes aux états financiers

Risque de liquidité

L'exposition de la CVMO au risque de liquidité est faible, car elle dispose d'une encaisse et de fonds de réserve suffisants et elle a accès à des facilités de crédit pour régler toutes ses obligations à court terme. Au 31 mars 2016, la CVMO disposait d'une encaisse de 29,2 millions de dollars et d'un fonds de réserve de 20,0 millions de dollars pour régler un passif à court terme de 14,6 millions de dollars.

La CVMO dispose de facilités de crédit de 52 millions de dollars pour combler les insuffisances d'encaisse à court terme. Le taux d'intérêt de la facilité de crédit est de 0,5 % inférieur au taux préférentiel. Au cours de l'exercice, la CVMO a utilisé les facilités de crédit à un maximum de 14,4 millions de dollars. Au 31 mars 2016, il n'y avait aucun montant dû au titre des facilités de crédit.

L'exposition globale au risque de liquidité demeure inchangée par rapport à 2015.

Risques associés au régime de retraite complémentaire

L'exposition globale de la CVMO aux risques associés au régime de retraite complémentaire est faible en raison du caractère complémentaire du régime et du nombre limité de participants au régime ayant droit aux prestations. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 12b).

5. Comptes clients et autres débiteurs

	Notes	31 mars 2016	31 mars 2015
Comptes clients		845 910 \$	1,228 444 \$
Autres débiteurs		1 869 080	1,637 527
Provision pour créances douteuses	4	(161 835)	(308 078)
		2 553 155 \$	2 557 893 \$
Intérêts à percevoir		33 965	26 785
Montant recouvrable au titre des coûts d'éducation des investisseurs	19	629 824	—
TVH recouvrable		614 898	390 661
Total des comptes clients et autres débiteurs	4	3 831 842 \$	2 975 339 \$

6. Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

La CVMO a un certain nombre d'accords de règlement et d'ordonnances résultant de procédures d'exécution; les fonds provenant de ces règlements ou de ces ordonnances doivent être mis de côté pour être attribués aux tiers que pourrait désigner le conseil d'administration de la Commission. À la suite d'une modification apportée à la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario qui est entrée en vigueur en juin 2012, ces fonds peuvent être attribués à la CVMO en vue d'instruire les investisseurs ou d'améliorer de quelque façon que ce soit les connaissances et l'information des personnes sur le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et des capitaux, y compris les coûts internes affectés approuvés par le conseil. Les fonds ainsi cumulés sont détenus dans un compte bancaire distinct et portent intérêt au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,85 %. Le conseil attribuera ces fonds lorsqu'il le juge approprié, à sa discrétion. La CVMO versera notamment des fonds aux investisseurs lésés, lorsque cela s'avèrera approprié et lorsque des fonds peuvent être raisonnablement versés.

Au 31 mars, le solde cumulé s'établit comme suit :

Notes	31 mars 2016	31 mars 2015
Solde à l'ouverture	24 702 966 \$	18 573 291 \$
Imposés en cours d'exercice	223 287 035 \$	52 970 941 \$
Moins :		
Sommes versées directement aux investisseurs	(164 260 580)	—
Rajustements à la valeur actuelle	—	(114 977)
Ordonnances jugées non recouvrables	(45 526 682)	(43 315 108)
Montant constaté à la suite des sommes imposées en cours d'exercice	13 499 773	9 540 856
Montants perçus relativement à une ordonnance externe	105 000	
Montants perçus avant une ordonnance	—	—
Rajustements par rapport aux sommes imposées les années précédentes	(1 839 616)	1 042 072
Total des règlements et des ordonnances constatés	11 765 157	10 582 928
Plus : Intérêts	195 548	187 634
Plus : Produit de la vente au FTO		
d'éléments d'actif pédagogiques	19 2	—
Plus : Recouvrement d'un chèque périmé précédemment remis à un investisseur lésé	102 350	—
Moins : Versements		
Payé à la CVMO en guise de recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs	20 (583 734)	—
Payé au FEI	—	(2 070 000)
Passif net du FEI	19 —	(48 675)
Payé à FAIR Canada	—	(2 500 000)
Payé à des investisseurs lésés	(626 785)	(22 212)
Solde à la fermeture	35 555 504 \$	24 702 966 \$
Répartition :		
Trésorerie	31 164 377 \$	19 863 303 \$
Créance	4 391 127	4 839 663
	35 555 504 \$	24 702 966 \$

Les 11 765 157 \$ (10 582 928 \$ en 2015) désignés comme le total des règlements et des ordonnances comptabilisés correspondent à la partie des 223 287 035 \$ (52 970 941 \$ en 2015) en règlements et ordonnances qui a été imposée pendant l'exercice pour lequel un paiement a été reçu ou jugé recouvrable. Ce total comprend une contrepassation de 1 839 616 \$ (augmentation de 1 042 072 \$ en 2015) en rajustements provenant d'ordonnances comptabilisées au cours des exercices précédents. Le total des sommes imposées comprend un montant de 164 260 580 \$ en vertu de trois ordonnances de règlement requérant que les intimés dédommagent les investisseurs lésés, ce qui n'est pas inclus dans les dossiers comptables de la CVMO.

Les rajustements des montants imposés au cours des exercices précédents comprennent des portions d'ordonnances qui avaient auparavant été jugées recouvrables, mais qui sont maintenant jugées irrécouvrables durant l'exercice 2016, moins les montants des exercices précédents qui sont payés en versements comptabilisés au cours de l'exercice 2016, ainsi que les montants qui avaient auparavant été jugés irrécouvrables, alors que le paiement a été reçu au cours de l'exercice 2016. En date du 31 mars 2016, 4 391 127 \$ (4 839 663 \$ en 2015) étaient considérés comme débiteurs parce que ces montants étaient jugés comme étant recouvrables.

Notes afférentes aux états financiers

La CVMO a recouvré un total de 10 959 020 \$ (7 498 841 \$ en 2015) en règlements affectés et ordonnances qui ont été imposés pendant l'exercice pour un taux de recouvrement moyen de 18,57 % (14,16 % en 2015).

Conformément à la décision du Conseil, la CVMO a versé des paiements à même les fonds affectés totalisant 1 210 519 \$ (4 592 212 \$ en 2015). Des renseignements sur les destinataires de ces paiements sont inclus dans le tableau de la page précédente.

7. Actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) (actif net des ACVM)

Les principaux systèmes nationaux des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (systèmes des ACVM) sont composés du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), de la Base de données nationale d'inscription (BDNI) et du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

La CVMO, la British Columbia Securities Commission (BCSC), l'Alberta Securities Commission (ASC) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont les principaux administrateurs des systèmes des ACVM.

La CVMO a été nommée le principal administrateur désigné – Fonctionnement afin de recevoir, détenir et gérer les fonds excédentaires provenant des droits que versent les participants au marché qui utilisent les systèmes des ACVM. Il s'agit essentiellement d'un rôle de dépositaire. L'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM comprend l'excédent accumulé du fonctionnement des systèmes des ACVM reçu, détenu et géré par le principal administrateur désigné au nom des principaux administrateurs et l'OCRCVM (dans le cas des fonds excédentaires accumulés découlant du système de la BDNI jusqu'au 13 octobre 2013). L'utilisation de cet excédent est restreinte par les diverses ententes entre les principaux administrateurs.

À titre de fournisseur de services, CGI Information Systems and Management Consultants Inc. (CGI) est responsable de l'hébergement et de la maintenance des systèmes des ACVM. CGI transfère les droits d'utilisation des systèmes bruts perçus des utilisateurs des systèmes des ACVM au principal administrateur désigné au fur et à mesure qu'il les reçoit et facture ses services au principal administrateur désigné.

Le principal administrateur désigné administre les paiements versés à CGI pour les services fournis, au fur et à mesure qu'ils sont dus, à partir des fonds excédentaires. Un comité de gouvernance des systèmes (CGS) des ACVM, composé de membres des quatre principaux administrateurs, a été mis sur pied en vertu d'une entente conclue le 2 avril 2013. Cet accord a également créé un cadre de gouvernance pour la gestion et la supervision des systèmes des ACVM, y compris celui de CGI. L'entente énonce les méthodes de collecte et d'affectation des droits d'utilisation et traite de l'affectation et du paiement du passif qui pourrait survenir.

L'utilisation des fonds excédentaires selon les modalités des diverses ententes nécessite l'approbation des membres du comité de gouvernance. L'autorisation de la majorité des membres est requise pour toutes les utilisations permises des fonds excédentaires comme l'énoncent les diverses ententes, sauf dans les cas suivants, pour lesquels il faut obtenir l'approbation unanime des principaux administrateurs :

- tout engagement financier d'une somme n'excédant pas la moindre des deux sommes suivantes :
 - i) 5,0 millions de dollars ou ii) 15 % de l'excédent accumulé à cette date;
- d'importants changements dans la conception des systèmes;
- tout changement aux droits d'utilisation des systèmes.

Dans le cas de la BDNI, l'approbation de l'OCRCVM est requise pour toute utilisation des fonds excédentaires découlant des utilisations prévues dans le contrat à l'égard des fonds accumulés avant le 12 octobre 2013.

Les ACVM prévoient le redéveloppement des systèmes des ACVM dans le cadre d'une démarche échelonnée sur plusieurs années. Ce programme sera financé à même les fonds excédentaires accumulés.

Les résultats relatifs à l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM sont présentés ci-dessous.

Situation financière	Au 31 mars 2016	Au 31 mars 2015
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie	96 490 056 \$	35 390 508 \$
Investissements	40 000 000	90 000 000
Comptes clients et autres débiteurs	2 550 211	3 003 521
Charges payées d'avance	696 490	672 909
Total – à court terme	139 736 757 \$	129 066 938 \$
Immobilisations incorporelles	1 862 781	1 400 176
Actif total	141 599 538 \$	130 467 114 \$
PASSIF		
À court terme		
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	1 616 813 \$	1 613 001 \$
Produits reportés	126 757	60 940
Total – à court terme	1 743 570 \$	1 673 941 \$
Passif total	1 743 570 \$	1 673 941 \$
EXCÉDENT		
Excédent d'ouverture	128 793 173 \$	115 685 590 \$
Excédent des produits sur les charges	11 062 795	13 107 583
Excédent à la fermeture	139 855 968 \$	128 793 173 \$
Total du passif et de l'excédent	141 599 538 \$	130 467 114 \$
Résultat de fonctionnement		
	Exercice clos le 31 mars 2016	Exercice clos le 31 mars 2015
PRODUITS		
Droits relatifs aux systèmes de la BDNI	14 122 155 \$	13 935 844 \$
Droits relatifs aux systèmes de SEDAR	10 799 086	11 039 597
Frais de service pour la distribution des données	615 230	489 875
Produit d'intérêts	1 693 848	1 552 815
Total des produits	27 230 319 \$	27 018 131 \$
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	2 893 628 \$	2 542 607 \$
Services professionnels	12 240 191	10 718 950
Amortissement	411 712	269 980
Autres	621 993	379 011
Total des charges	16 167 524 \$	13 910 548 \$
Excédent des produits sur les charges	11 062 795 \$	13 107 583 \$

Notes afférentes aux états financiers

Flux de trésorerie	Exercice clos le 31 mars 2016	Exercice clos le 31 mars 2015
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	11 062 795 \$	13 107 583 \$
Rajustement pour :		
Produits d'intérêts reçus	1 901 855	1 116 584
Produit d'intérêts	(1 693 848)	(1 552 815)
Réduction de valeur	210 000	—
Amortissement	411 712	269 980
	11 892 514 \$	12 941 332 \$
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie		
Comptes clients et autres débiteurs	245 303	416 476
Charges payées d'avance	(23 581)	577 359
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	3 812	250 371
Produits reportés	65 817	60 940
	291 351 \$	1 305 146 \$
Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement	12 183 865 \$	14 246 478 \$
FLUX DE TRÉSORERIE ENGAGÉS DANS LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat d'immobilisations incorporelles	(1 084 317) \$	(961 823) \$
Achat d'investissements	(40 000 000)	(90 000 000)
Échéance des investissements	90 000 000	—
Flux de trésorerie nets engagés dans les activités d'investissement	48 915 683 \$	(90 961 823) \$
Augmentation (baisse) nette de la situation de trésorerie	61 099 548 \$	(76 715 345) \$
Situation de trésorerie, au début de la période	35 390 508	112 105 853
Situation de trésorerie, à la fin de la période	96 490 056 \$	35 390 508 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM, veuillez consulter la note 2d) et la note 17.

8. Actif du fonds de réserve

Dans le cadre de l'approbation de sa qualité d'organisme autofinancé, la CVMO a obtenu la permission de constituer une réserve pour éventualités de 20,0 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues ou à un décalage entre la réception des produits et le paiement des charges.

Les principaux critères de placement des fonds de réserve sont la protection du capital et le maintien de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins de trésorerie. L'intérêt sur les placements est affecté au fonctionnement de la CVMO. L'actif du fonds de réserve cumulé en date du 31 mars 2016 est détenu dans un compte bancaire distinct et porte intérêt au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,85 %.

9. Immobilisations corporelles

	Ameublement de bureau	Matériel de bureau	Matériel informatique et applications connexes	Matériel informatique et applications connexes en vertu de contrats de location- financement	Réseaux et serveurs	Améliorations locatives	Total
2016							
VALEUR COMPTABLE BRUTE							
Solde au 1 ^{er} avril 2015	4 720 355 \$	668 400 \$	19 931 847 \$	— \$	2 817 284 \$	9 344 762 \$	37 482 648 \$
Ajouts	76 966	16 570	1 775 376	—	180 394	1 008 383	3 057 689
Cessions	(5,448)	—	(64 233)	—	—	—	(69,681)
Solde au 31 mars 2016	4 791 873 \$	684 970 \$	21 642 990 \$	0 \$	2 997 678 \$	10 353 145 \$	40 470 656 \$
AMORTISSEMENT							
Solde au 1 ^{er} avril 2015	(4 271 240) \$	(479 857) \$	(17 591 895) \$	— \$	(464 848) \$	(2 090 075) \$	(24 897 915) \$
Amortissement pour l'exercice	(203 912)	(23 982)	(331 675)	—	(1 071 153)	(1 130 560)	(2 761 282)
Cessions	5 161	—	56 319	—	—	—	61 480
Solde au 31 mars 2016	(4 469 991) \$	(503 839) \$	(17 867 251) \$	0 \$	(1 536 001) \$	(3 220 635) \$	(27,597 717) \$
Valeur comptable au 31 mars 2016	321 882 \$	181 131 \$	3 775 738 \$	0 \$	1 461 677 \$	7 132 510 \$	12,872,939 \$
2015							
VALEUR COMPTABLE BRUTE							
Solde au 1 ^{er} avril 2014	4 696 639 \$	583 871 \$	18 795 602 \$	309 964 \$	2 513 937 \$	9 348 307 \$	36 248 320 \$
Ajouts	88 766	84 529	1 139 644	—	303 347	—	1 616 286
Cessions	(65 050)	—	(3 399)	(309 964)	—	(3 545)	(381 958)
Solde au 31 mars 2015	4 720 355 \$	668 400 \$	19 931 847 \$	0 \$	2 817 284 \$	9 344 762 \$	37 482 648 \$
AMORTISSEMENT							
Solde au 1 ^{er} avril 2014	(4 135 852) \$	(464 407) \$	(16 594 672) \$	(309 964) \$	— \$	(1 067 743) \$	(22 572 638) \$
Amortissement pour l'exercice	(188 308)	(15 450)	(918 216)	—	(464 848)	(1 115 254)	(2,702 076)
Cessions	52 920	—	(79 007)	309 964	—	92 922	376 799
Solde au 31 mars 2015	(4 271 240) \$	(479 857) \$	(17 591 895) \$	0 \$	(464 848) \$	(2 090 075) \$	(24 897 915) \$
Valeur comptable au 31 mars 2015	449 115 \$	188 543 \$	2 339 952 \$	0 \$	2 352 436 \$	7 254 687 \$	12 584 733 \$

Notes afférentes aux états financiers

10. Comptes fournisseurs et autres créditeurs

	31 mars 2016	31 mars 2015
Comptes fournisseurs	1 320 361 \$	591 452 \$
Charges au titre de la masse salariale	10 985 698	13 395 062
Autres charges constatées	2 311 281	2 096 256
	14 617 340 \$	16 082 770 \$

11. Obligations découlant de baux**Contrats de location-exploitation**

La CVMO a conclu des contrats de location-exploitation visant du matériel et des locaux et s'est engagée à verser les paiements suivants :

	31 mars 2016	31 mars 2015
Moins de un an	8 362 862 \$	8 216 281 \$
De 1 à 5 ans	3 518 456	11 806 868
Plus de 5 ans	—	—
	11 881 318 \$	20 023 149 \$

Les charges locatives comptabilisées pendant l'exercice 2016 étaient de 7 491 391 \$ (7 346 719 \$ en 2015). Ce montant correspond aux paiements minimaux en vertu des baux. Une partie des bureaux de la CVMO est sous-louée au bureau du projet de systèmes informatiques des ACVM et au gouvernement du Canada selon un système de récupération totale des coûts. Au cours de l'exercice, la CVMO a constaté des paiements de sous-location totalisant 704 578 \$ provenant de ces deux organismes.

Le bail des locaux de la CVMO a commencé le 30 août 2012 pour une période de cinq ans allant jusqu'au 31 août 2017. La CVMO a deux options consécutives lui permettant de prolonger la durée au-delà du 31 août 2017, chaque fois pour une période de cinq ans. La CVMO prévoit exercer la première option. Les contrats de location-exploitation de la CVMO ne contiennent aucune clause de loyer conditionnel.

12. Régimes de retraite**a) Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario**

Tous les employés admissibles de la CVMO doivent adhérer au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et les membres peuvent le faire s'ils le désirent. La CVMO a versé des cotisations de 4 851 811 \$ (4 533 161 \$ en 2015) au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2016. Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux de l'état du résultat global. Les cotisations prévues pour l'exercice 2017 sont de 5 299 870 \$.

Aucun renseignement sur le taux de participation de la CVMO au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario comparativement aux autres entités participantes n'est disponible.

b) Régimes de retraite complémentaires

La CVMO a également des régimes de retraite à prestations déterminées complémentaires sans capitalisation pour ses présidents et ses vice-présidents actuels et précédents. Ces régimes complémentaires ne contiennent aucun actif. La valeur des obligations actuarielles et le coût des services rendus au cours de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et d'après les meilleures estimations de la direction. Les régimes de retraite à prestations déterminées complémentaires sont des régimes non enregistrés. La CVMO verse les paiements de prestations lorsqu'ils viennent à échéance.

La CVMO est responsable de la bonne gouvernance de ces régimes. Le Comité des finances et de l'audit et le Comité des ressources humaines et de la rémunération de la CVMO aident à la gestion des régimes. La CVMO a également nommé des actuaires professionnels chevronnés et indépendants afin de fournir une évaluation des obligations au titre des régimes de retraite complémentaires conformément aux normes d'exercice établies par l'Institut canadien des actuaires.

En vertu de la méthode de répartition des prestations, le passif au titre des régimes de retraite est la valeur actuarielle actuelle des prestations pour services accumulées avant la date d'évaluation, d'après la moyenne des derniers salaires prévue. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice sont dus à l'augmentation de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations déterminées découlant du service des employés pendant la période en cours. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice, exprimés en pourcentage des gains ouvrant droit à pension, seront stables au fil du temps si les caractéristiques démographiques du membrariat actif demeurent stables d'une évaluation à une autre. Toutefois, toutes choses étant égales par ailleurs, les coûts des services rendus au cours de l'exercice augmenteront si l'âge moyen du membrariat actif augmente entre les évaluations actuarielles.

Les régimes de retraite complémentaires exposent la CVMO aux risques ci-après.

- Changements dans le rendement des obligations – une baisse du rendement des obligations des sociétés augmente le passif du régime.
- Risque lié à l'inflation – dans les régimes qui n'indexent pas l'objectif de la prestation, étant donné que les sommes de compensation de retraite sont liées à l'inflation, une inflation élevée entraîne une baisse du passif. Inversement, dans les régimes dont l'objectif de la prestation est lié à l'inflation, le passif de la CVMO augmente avec la hausse de l'inflation.
- Espérance de vie – la majorité des obligations ont pour but de fournir des prestations viagères aux membres. Par conséquent, l'augmentation de l'espérance de vie entraîne une augmentation du passif du régime.

Il n'y a eu aucune modification au régime, aucune compression et aucun règlement au cours de l'exercice. La durée combinée de tous les régimes est d'environ 12 ans (12 ans en 2015).

	31 mars 2016	31 mars 2015
Obligation au titre des prestations déterminées, au début de l'exercice	3 560 802 \$	3,118 630 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	115 100	137 153
Coût financier	117 627	124 868
Paiement de prestations	(202 458)	(146 038)
Modification du régime	—	—
Perte actuarielle/(gain) sur l'obligation	16 971	326 189
Obligation au titre des prestations déterminées, à la fin de l'exercice	3 608 042 \$	3 560 802 \$

Notes afférentes aux états financiers

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles formulées afin de déterminer la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées sont les suivantes :

	31 mars 2016	31 mars 2015
Taux d'actualisation	3,70 %	3,40 %
Inflation	2,25 %	2,25 %
Taux prévu(s) des augmentations de salaire	0 %	0 %
Hausse du MGAP au titre du RPC	2,75 %	2,75 %
Hausse de la limite de l'ARO	2 890,0 \$	2 818,9 \$

Les hypothèses pour les taux de mortalité sont fondées sur la table de mortalité du secteur public de 2014 (CPM2014Publ), avec un facteur d'ajustement selon la taille pour un revenu mensuel de 6 000 \$ et plus, ainsi que des projections entièrement générationnelles au moyen de l'échelle d'amélioration CPM B (CPM-B).

Analyse de sensibilité

Les changements dans les hypothèses actuarielles formulées ont une incidence importante sur l'obligation au titre des prestations déterminées.

Ce qui suit est une estimation de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations déterminées à un changement dans les principales hypothèses actuarielles (la sensibilité présume que toutes les autres hypothèses restent constantes) :

	31 mars 2016	31 mars 2015
Augmentation du taux d'actualisation de 0,5 % (l'obligation diminuera de)	5,3 %	5,5 %
Diminution du taux d'actualisation de 0,5 % (l'obligation augmentera de)	5,8 %	6,1 %
Augmentation de l'espérance de vie de un an (l'obligation augmentera de)	2,7 %	2,7 %
Diminution de l'espérance de vie de un an (l'obligation diminuera de)	2,8 %	2,8 %
Augmentation du taux d'inflation de 0,5 % (l'obligation diminuera de)	2,6 %	2,4 %
Diminution du taux d'inflation de 0,5 % (l'obligation augmentera de)	3,2 %	2,9 %

Les charges de la CVMO liées aux régimes de retraite complémentaires s'établissaient à 232 727 \$ (262 021 \$ en 2015) pour l'exercice clos le 31 mars 2016. Pendant le prochain exercice, la CVMO prévoit engager 237 300 \$ en paiements de prestations au titre du régime de retraite complémentaire.

13. Gestion des immobilisations

La CVMO a créé un fonds de réserve de 20 millions de dollars décrit à la note 8, qu'elle considère comme étant du capital. Le principal objectif du maintien de ce capital consiste à assurer le financement des activités de la CVMO en cas de manque à gagner et de dépenses imprévues ou d'un décalage entre la réception des produits et le paiement des charges. La stratégie globale de la CVMO demeure inchangée par rapport à 2015.

La CVMO mène une politique de placement en vertu de laquelle l'actif du fonds de réserve se limite aux obligations directes et garanties du gouvernement du Canada et de ses provinces et aux instruments émis par les banques canadiennes de l'annexe 1 afin de protéger le capital.

La CVMO dispose de facilités de crédit de 52 millions de dollars auprès d'une institution financière de l'annexe 1 pour combler les insuffisances d'encaisse à court terme. La CVMO a reçu l'autorisation du ministère des Finances pour prolonger les facilités de crédit de deux ans.

La CVMO n'est assujettie à aucune exigence externe en matière de capital.

14. Droits

La structure tarifaire de la CVMO est conçue de manière que les droits permettent de récupérer le coût de la prestation des services qu'elle offre aux participants au marché. Le barème de droits repose sur le concept de « droits de participation » et de « droits d'activité ». Les droits de participation sont calculés d'après le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile ou peu pratique d'attribuer à des activités ou à des entités particulières; ils correspondent approximativement au niveau d'utilisation des marchés financiers par les participants.

Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants aux marchés.

Les frais de retard représentent les frais imposés aux participants au marché pour le dépôt tardif de documents requis et (ou) le paiement tardif de leurs droits de participation et de leurs droits d'activités.

Tout excédent de fonctionnement général ainsi produit est normalement remis aux participants au marché sous forme de frais inférieurs à ce qu'ils devraient être pour récupérer les coûts, ou encore de remboursements directs.

La Commission a révisé ses droits de participation et d'activités en apportant des modifications à la règle sur les droits qui sont entrées en vigueur le 6 avril 2015. Bien que les droits de participation soient demeurés les mêmes, certains droits d'activité ont été rajustés au début de l'exercice 2016.

Les droits reçus sont les suivants :

	31 mars 2016	31 mars 2015
Droits de participation	99 714 224 \$	88 423 432 \$
Droits d'activité	13 840 855	13 110 801
Droits de dépôt tardif (frais de retard)	3 083 179	2 121 636
	116 638 258 \$	103 655 869 \$

15. Salaires et avantages sociaux

	31 mars 2016	31 mars 2015
Salaires	65 735 420 \$	63 853 257 \$
Avantages sociaux	7 848 643	7 083 761
Charge de retraite	5 084 538	4 795 182
Indemnités de départ/de cessation d'emploi	505 527	498 378
	79 174 128 \$	76 230 578 \$

Notes afférentes aux états financiers

16. Charges administratives

	31 mars 2016	31 mars 2015
Charges de la Commission	1 755 599 \$	1 915 710 \$
Communications et publications	1 511 122	1 477 687
Maintenance et soutien	2 418 854	2 267 653
Fournitures	730 270	743 307
Autres charges	642 480	1 078 123
Formation	679 031	534 492
	7 737 356 \$	8 016 972 \$

17. Passifs éventuels et engagements contractuels

a) La CVMO s'est engagée à entièrement rembourser tout passif éventuel découlant de l'exploitation des systèmes des ACVM et de la garde des fonds excédentaires associés qui surviennent en raison d'une négligence volontaire ou d'une inconduite volontaire au nom de la CVMO.

En vertu des ententes décrites dans la note 7, la CVMO, l'ASC, la BCSC et l'AMF, à titre de principaux administrateurs, se sont engagées à payer une part égale de toute réclamation ou charge découlant de l'exploitation et du redéveloppement des systèmes des ACVM qui dépasse les fonds excédentaires détenus.

En 2016, il n'y a eu aucune réclamation ou charge de cette nature. Comme l'indique la note 7, la CVMO, à titre de principal administrateur désigné, détient des fonds dans des comptes bancaires et des comptes de placement distincts qui peuvent servir à régler les réclamations et les charges découlant de l'exploitation et du redéveloppement des systèmes des ACVM.

b) La CVMO est engagée dans différentes poursuites découlant de la conduite normale des affaires. À l'heure actuelle, la Commission n'est pas en mesure de déterminer, de manière suffisamment fiable, l'issue et le règlement définitif de ces poursuites. Toutefois, la direction ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de la situation financière de la CVMO. Tout règlement y afférent, le cas échéant, sera comptabilisé dans la période durant laquelle il aura été conclu.

18. Opérations entre apparentés**a) Actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM**

Dans le cours normal de ses activités, la CVMO a conclu des transactions avec l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 7.

b) Fonds pour l'éducation des investisseurs (FEI)

Dans le cours normal de ses activités et dans le cadre de la dissolution du 31 mars 2015, la CVMO a conclu des transactions avec le FEI. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 19.

c) Province de l'Ontario

Dans le cours normal de ses activités, la CVMO a conclu les transactions ci-dessous avec la Province de l'Ontario.

- i) La *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario précise qu'à la demande du ministre responsable, la CVMO doit remettre à la province de l'Ontario tous les fonds excédentaires que fixe le ministre. Compte tenu du modèle tarifaire décrit à la note 14 et de la pratique de la CVMO d'établir les droits de façon périodique, la CVMO n'est pas tenue de verser ses fonds excédentaires au Trésor. Les surplus que la CVMO conserve font l'objet de conditions qui doivent être convenues avec le ministère.
- ii) Les charges complémentaires non liées à la retraite des retraités admissibles sont payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'état du résultat global.

d) Rémunération des principaux membres de la direction

Les principaux membres de la direction de la CVMO sont les membres du conseil d'administration, le président, les vice-présidents et le directeur général.

La rémunération des principaux membres de la direction comprend les charges suivantes :

	31 mars 2016	31 mars 2015
Avantages sociaux des employés à court terme	3 357 387 \$	3 749 157 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	294 136	508 650
Rémunération totale	3 651 523 \$	4 257 807 \$

19. Fonds pour l'éducation des investisseurs

Le Fonds pour l'éducation des investisseurs (le « FEI ») a été constitué par lettres patentes de l'Ontario en date du 3 août 2000 à titre de société sans but lucratif ni capital-action. Le FEI était géré par un conseil d'administration distinct et avait pour objet d'accroître les connaissances et la sensibilisation des investisseurs actuels et éventuels, d'appuyer la recherche et d'élaborer des programmes et des partenariats qui visaient à promouvoir la sensibilisation des investisseurs et l'éducation financière dans les écoles et auprès d'apprenants adultes.

La CVMO était l'unique membre votant du FEI. Toutefois, la CVMO avait déterminé, en s'appuyant sur une évaluation des conditions de l'entente, que c'étaient les investisseurs sur le marché financier, plutôt que la CVMO, qui tiraient parti des activités du FEI. La CVMO ne contrôlait pas le FEI comme tel et ce dernier n'avait pas été consolidé dans les états financiers de la CVMO, comme cela est mentionné à la note 2d). Le FEI ne payait pas d'impôts sur le revenu.

Le 31 mars 2015, l'actif et le passif financiers ont été transférés à la CVMO à leur juste valeur dans le cadre de la dissolution du FEI. Ces actif et passif financiers sont énumérés ci-dessous, avec le passif net de 48 675 \$ réglé par l'intermédiaire des fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances.

Transféré aux fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

Actif/passif	Type	Valeur d'échange
Trésorerie	Actif financier	60 548 \$
Créances	Actif financier	114 379
Charges à payer	Passif financier	(223 602)
Total		(48 675) \$

Certains programmes et contenu du site Web autrefois détenus par le FEI ont également été transférés à la CVMO. Une portion du contenu a été dévolue à un tiers distinct pour la somme symbolique de 2 \$. Le reste continuera d'être soutenu par la CVMO et sera rendu accessible au public par le site Web de celle-ci. Étant donné que ce reste de programmes et de contenu du site Web n'est pas rendu accessible aux fins d'obtention d'un avantage économique futur pour la CVMO, il a été transféré selon une valeur d'échange nulle (0 \$).

Notes afférentes aux états financiers

20. Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs

Au cours de l'exercice, conformément à la note 3g), la CVMO a constaté le recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs à même les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, comme suit :

	31 mars 2016
Coûts salariaux	527 443 \$
Coûts des événements communautaires de la CVMO	92 735
Coûts des campagnes médiatiques (Mois de la prévention de la fraude)	73 901
Coûts du site Web et autres frais de TI	115 492
Coûts de consultation	388 700
Total	1 198 271 \$

Le montant comptabilisé durant l'exercice est de 1 198 271 \$, dont 629 824 \$ étaient dus à la CVMO au 31 mars 2016. Le montant de 583 734 \$ payé au cours de l'exercice comprend 15 287 \$ reportés de l'exercice précédent.

21. Prises de position comptables**Nouvelles et révisées après publication, non entrées en vigueur**

Les nouvelles normes, interprétations et modifications des IFRS suivantes, qui ont été publiées, mais ne sont pas encore entrées en vigueur pour l'exercice clos le 31 mars 2016, n'ont pas été appliquées au moment de la préparation des présents états financiers. Ces prises de position sont actuellement à l'étude ou ont été jugées comme n'ayant pas d'incidence importante sur les états financiers de la CVMO.

IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié une version définitive de l'IFRS 9 – *Instruments financiers*. La version intégrale de l'IFRS 9 comprend une directive révisée concernant la classification et l'évaluation de l'actif financier et reporte la directive sur la comptabilisation et la décomptabilisation des instruments financiers de la NCI 39 *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*. Cette norme est en vigueur pour les périodes annuelles commençant à partir du 1^{er} janvier 2018, mais il sera permis de l'appliquer plus tôt. On ne s'attend pas à ce qu'elle ait une grande incidence sur les états financiers de la CVMO.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Cette norme remplace toutes les exigences en matière de produits des normes IFRS et s'applique à tous les produits découlant de contrats avec des clients. Elle énonce les principes qu'une entité doit appliquer afin de mesurer et de comptabiliser les produits. Cette norme est en vigueur pour les périodes annuelles commençant à partir du 1^{er} janvier 2018. La CVMO en évalue actuellement l'incidence sur ses états financiers.

IAS 1 – Présentation des états financiers

En décembre 2014, l'IASB, dans le cadre de son initiative de divulgation, a publié des modifications à la norme NCI 1 – *Présentation des états financiers*, qui visent à améliorer l'efficacité de la divulgation. Plus particulièrement, les modifications clarifient que l'information ne devrait pas être obscurcie par de l'information non significative. Les modifications instaurent des exigences lorsqu'une entité présente des sous-totaux dans ses états financiers de base. Les modifications précisent également que les entités disposent de souplesse quant à l'ordre dans lequel les notes sont présentées et insistent sur le fait qu'il faut tenir compte de la compréhension et de la comparabilité quand on détermine cet ordre. Ces modifications seront en vigueur pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2016. Il sera permis de les appliquer plus tôt. La CVMO en évalue actuellement l'incidence sur ses états financiers.

Conseil des arts de la province de l'Ontario

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers du Conseil des arts de la province de l'Ontario (le CAO) qui sont joints sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus pour le secteur public du Canada.

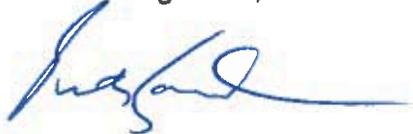
La direction suit un système de contrôles internes conçu pour assurer avec une certitude raisonnable que l'information financière est exacte et que l'actif est protégé.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités de communication et de contrôle interne de l'information financière. Le comité des finances et de la vérification et le conseil d'administration se réunissent régulièrement pour encadrer les activités financières du CAO, et une fois par an pour examiner les états financiers vérifiés et le rapport du vérificateur externe qui en fait partie.

Les états financiers ont été vérifiés par le bureau du vérificateur général de l'Ontario, dont c'est la responsabilité d'exprimer une opinion sur les états financiers. Le rapport du vérificateur qui fait partie des états financiers explique la portée de l'examen du vérificateur et de son opinion.

Au nom de la direction :

Le directeur général,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Peter Caldwell', written over a light blue circular stamp.

Peter Caldwell

Le directeur des finances et de l'administration,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jerry Zhang', written over a light blue circular stamp.

Jerry Zhang

Le 22 juin 2016



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

**Au Conseil des arts de la province de l'Ontario
et au ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport**

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, des gains et des pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario) au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de son exploitation, de son évolution des soldes de fonds, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 22 juin 2016

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État de la situation financière

Au 31 mars 2016, avec les informations comparatives de 2015

	2016		2015	
	Fonds d'exploitation	Fonds affectés et fonds de dotation	Total	Total
Actif				
Actif à court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 499 884 \$	2 298 300 \$	3 798 184 \$	4 345 350 \$
Débiteurs	310 805	–	310 805	44 050
Frais payés d'avance	22 520	–	22 520	37 634
	1 833 209	2 298 300	4 131 509	4 427 034
Placements [notes 2 b) et 8]	777 830	26 211 143	26 988 973	28 353 843
Immobilisations (note 3)	2 820 959	–	2 820 959	1 020 995
	5 431 998 \$	28 509 443 \$	33 941 441 \$	33 801 872 \$

Passif et soldes des fonds

Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	1 169 051 \$	– \$	1 169 051 \$	1 035 064 \$
Tranche à court terme de l'avantage incitatif à la location reporté	165 322	–	165 322	–
Tranche à court terme des avantages sociaux futurs [note 2 b)]	196 406	–	196 406	327 520
	1 530 779	–	1 530 779	1 362 584
Avantage incitatif à la location reporté	1 211 405	–	1 211 405	–
Avantages sociaux futurs [note 2 b)]	140 854	–	140 854	64 364
Soldes des fonds				
Investis en immobilisations	1 444 232	–	1 444 232	1 020 995
Fonds affectés à des fins de dotation (note 4)	–	70 311	70 311	70 311
Fonds affectés et fonds de dotation (note 5)	–	23 232 290	23 232 290	23 966 214
Fonds non affectés	970 413	–	970 413	526 299
Gains de réévaluation cumulés	134 315	5 206 842	5 341 157	6 791 105
	2 548 960	28 509 443	31 058 403	32 374 924
	5 431 998 \$	28 509 443 \$	33 941 441 \$	33 801 872 \$

Engagements (note 10)

Dépendance économique (note 11)

Au nom du conseil d'administration :

 , administratrice

 , administrateur

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des résultats et de l'évolution des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2016, avec les informations comparatives de 2015

	Fonds d'exploitation		Fonds affectés et fonds de dotation		Total
	2016	2015	2016	2015	
Produits					
Subvention générale – province de l'Ontario	59 937 400 \$	59 937 400 \$	– \$	– \$	59 937 400 \$
Subventions spéciales					
Arts visuels francophones – Canada et Ontario	75 000	–	–	–	75 000
Fonds de mobilisation créative	750 000	–	–	–	750 000
Ontario et Canada/Programmes de langue française – Ontario	125 300	117 300	–	–	125 300
Revenu de placement (note 8)	342 933	425 026	1 766 329	2 264 296	2 109 262
Frais d'administration des fonds (note 6)	66 610	63 229	–	–	66 610
Recouvrement de subventions d'exercices antérieurs	139 149	81 689	–	–	139 149
Divers	106 556	58	–	–	106 556
Apports	–	–	7 596	4 184	7 596
	61 542 948	60 624 702	1 773 925	2 268 480	63 316 873
					(annexe II)
					62 893 182
Charges					
Prix et charges	–	–	1 578 088	1 558 283	1 578 088
Subventions aux artistes et aux organismes du domaine des arts	50 540 445	52 053 379	–	–	50 540 445
Administration (annexe I)	8 164 993	7 141 879	–	–	8 164 993
Services (annexe I)	2 899 920	1 936 661	–	–	2 899 920
	61 605 358	61 131 919	1 578 088	1 558 283	63 183 446
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(62 410)	(507 217)	195 837	710 197	133 427
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	1 718 072	1 655 686	30 656 852	29 126 498	32 374 924
Virements interfonds (annexe II)	929 760	534 859	(929 760)	(534 859)	–
Gains nets (pertes nettes) de réévaluation	(36 462)	34 744	(1 413 486)	1 355 016	(1 449 948)
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	2 548 960 \$	1 718 072 \$	28 509 443 \$	30 656 852 \$	31 058 403 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des gains et des pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2016, avec les informations comparatives de 2015

	2016	2015
Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	6 791 105 \$	5 401 345 \$
Gains (pertes) non réalisé(e)s attribuables aux éléments suivants :		
Placements à long terme	(1 022 435)	2 067 246
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Sortie de placements à long terme	(427 513)	(677 486)
Gains nets (pertes nettes) de réévaluation de l'exercice	(1 449 948)	1 389 760
Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice	5 341 157 \$	6 791 105 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2016, avec les informations comparatives de 2015

	2016	2015
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	133 427 \$	202 980 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Gain sur les distributions de revenu	(1 364 354)	(1 458 001)
Gain à la vente de placements	(335 989)	(777 970)
Amortissement et dépréciation des immobilisations	550 147	75 119
Variation de l'avantage incitatif à la location reporté	315 097	-
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	(266 755)	(7 585)
Frais payés d'avance	15 114	4 113
Créditeurs et charges à payer	133 987	88 847
Recouvrement de l'avantage incitatif à la location	1 061 630	-
Avantages sociaux futurs	(54 624)	(173 458)
	187 680	(2 045 955)
Activités d'investissement en immobilisations		
Achat d'immobilisations	(2 350 111)	(302 542)
Activités d'investissement		
Produit tiré de la vente de placements, montant net	1 615 265	1 462 921
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
	(547 166)	(885 576)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		
	4 345 350	5 230 926
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		
	3 798 184 \$	4 345 350 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016

Le Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario) (le « CAO ») a été créé en 1963 par le gouvernement de l'Ontario pour promouvoir le développement et le rayonnement des arts dans toute la province. Le CAO joue un rôle de chef de file en se vouant à la poursuite de l'excellence dans le secteur des arts et en les rendant accessibles à tous les Ontariens. Le CAO est un organisme de bienfaisance enregistré et exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

1. Principales méthodes comptables

a) Règles de présentation

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui font partie des normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public.

Le CAO applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le CAO a choisi de ne pas consolider les entités contrôlées (note 7).

b) Comptabilité par fonds

Aux fins de comptabilisation et de présentation, les ressources sont classées par fonds en fonction de l'objet de chacun des fonds.

Le fonds d'exploitation présente les activités du CAO qui sont principalement financées par une subvention générale de la province de l'Ontario.

Les fonds affectés et les fonds de dotation sont grevés d'affectations d'origine interne établies par le CAO ou par les donateurs qui ont assujetti les fonds à des conditions particulières dans leurs contrats de fiducie.

Les subventions futures payables approuvées sous réserve du respect de certaines exigences particulières ne sont pas incluses dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds [note 10 b)].

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le CAO considère les dépôts bancaires, les certificats de placement garanti et les autres instruments encaissables ou dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins comme trésorerie et équivalents de trésorerie.

d) Revenu de placement

Le revenu de placement comprend le revenu découlant des fonds communs de placement et des soldes bancaires.

Le revenu de placement découlant du fonds d'exploitation est comptabilisé en fonction du nombre réel de parts détenues dans le fonds commun de placement et comptabilisé à titre de produits dans le fonds d'exploitation.

Le revenu découlant des fonds communs de placement liés aux fonds affectés et aux fonds de dotation est comptabilisé à titre de produits dans les fonds affectés et les fonds de dotation.

e) Avantages sociaux

i) Le CAO comptabilise les avantages sociaux futurs, qui comprennent aussi les avantages postérieurs à l'emploi versés après le départ des employés, conformément aux « Normes comptables pour le secteur public ». Selon ces normes, le coût de ces avantages postérieurs à l'emploi est passé en charges dans l'exercice au cours duquel ces prestations sont gagnées.

ii) Le CAO comptabilise un passif au titre des congés de maladie et autres avantages sociaux pour les montants qui s'accumulent, mais qui n'ont pas été acquis.

f) Avantages incitatifs à la location

Les avantages incitatifs à la location comprennent une allocation au titre des améliorations locatives et une exonération du paiement de loyers touchés par le CAO. Le montant total de ces avantages incitatifs à la location est amorti selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

g) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût (prix d'achat). Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Équipement audiovisuel	5 ans
Matériel et logiciels informatiques	3 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location

Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de prestation de services du CAO, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

h) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés s'entendent des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et comptabilisés à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont par la suite comptabilisés au coût ou au coût amorti, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser tous les placements à la juste valeur puisqu'ils sont gérés et évalués selon leur juste valeur.

Les variations non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient réalisées, auquel moment elles sont virées à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les coûts de transaction liés à l'acquisition des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés à l'acquisition et des coûts de financement, qui sont amortis selon le mode linéaire.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois par année. Lorsqu'il est établi qu'une perte de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et les gains ou pertes non réalisés font l'objet d'un ajustement dans l'état des gains et des pertes de réévaluation.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

Lorsqu'un actif est vendu, les gains et les pertes non réalisés auparavant comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation sont virés à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les normes exigent que les organismes classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs, qui comprend trois niveaux de données pouvant être utilisées pour évaluer la juste valeur :

- niveau 1 – prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 – données observables ou corroborées autres que les prix cotés visés au niveau 1, comme des prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;
- niveau 3 – données non observables qui sont attestées par une activité faible ou nulle sur le marché et qui revêtent une importance significative pour l'établissement de la juste valeur des actifs ou des passifs.

L'évaluation de la juste valeur de tous les placements détenus par le CAO repose sur des données de niveau 1 et de niveau 2.

Les instruments financiers dérivés et les placements de portefeuille sous forme d'instruments de capitaux propres, cotés sur un marché actif et inscrits à l'état de la situation financière, sont initialement évalués à la juste valeur.

i) Conversion des devises

Les opérations en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les actifs et les passifs libellés en devises sont comptabilisés à la juste valeur aux taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Au cours de la période de règlement, les gains et les pertes de change réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et les soldes non réalisés sont virés hors de l'état des gains et des pertes de réévaluation.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

j) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les estimations importantes comprennent la valeur comptable des immobilisations, ainsi que les provisions liées à certains passifs au titre des avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés à temps plein du CAO participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (la « caisse »), qui est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province de l'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la caisse, fixe le montant annuel que doit cotiser le CAO à la caisse. Puisque le CAO n'est pas promoteur de la caisse, les gains et les pertes découlant des évaluations actuarielles obligatoires aux fins de la capitalisation ne constituent pas des actifs ou des obligations du CAO, la responsabilité de la viabilité financière de la caisse incombant au promoteur. Le paiement annuel de 303 878 \$ (316 635 \$ en 2015) à la caisse est inclus dans les salaires et avantages sociaux à l'annexe I.

b) Avantages complémentaires de retraite

Le coût des avantages complémentaires de retraite des employés est assumé par le Secrétariat du Conseil du Trésor et n'est pas présenté à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Le CAO offre également les prestations de cessation d'emploi gagnées par les employés admissibles. Les indemnités de départ et les paiements au titre des congés annuels non utilisés accumulés à la fin de l'exercice s'élevaient à 247 375 \$ (313 922 \$ en 2015) dont 106 521 \$ (249 558 \$ en 2015) ont été comptabilisés dans le passif à court terme.

Le CAO a prévu des fonds pour s'acquitter de ces passifs et de ces autres obligations et les a investis dans les mêmes fonds communs de placement que les fonds affectés et les fonds de dotation. Au 31 mars 2016, la valeur marchande de ce placement se chiffrait à 777 830 \$ (774 391 \$ en 2015) et est présentée dans le fonds d'exploitation à titre de placements.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

3. Immobilisations

			2016	2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Équipement audiovisuel	145 622 \$	33 747 \$	111 875 \$	8 607 \$
Matériel et logiciels informatiques	705 615	424 678	280 937	45 861
Mobilier et agencements	363 187	91 934	271 253	23 704
Matériel de bureau	95 875	32 638	63 237	11 122
Améliorations locatives	1 476 093	36 902	1 439 191	15 605
Immobilisations en cours de développement	654 466	–	654 466	916 096
	3 440 858 \$	619 899 \$	2 820 959 \$	1 020 995 \$

En ce qui a trait au développement du système de gestion des subventions et de la relation client du CAO, il y a eu un changement de fournisseur et, par conséquent, une charge de dépréciation de 353 576 \$ a été comptabilisée au cours de l'exercice 2016.

4. Soldes des fonds affectés à des fins de dotation

	2016	2015
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000 \$	26 000 \$
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	17 998
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	17 235
Fonds de la bourse d'études Leslie Bell	9 078	9 078
	70 311 \$	70 311 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

5. Soldes de fonds grevés d'affectations internes

Le solde des fonds affectés et des fonds de dotation de 28 509 443 \$ inclut un montant de 2 298 300 \$ lié à des fonds grevés d'affectations internes, lesquels comprennent les éléments suivants :

a) En 2016, le CAO a autorisé les soldes de fonds grevés d'affectations internes suivants :

	2016	2015
Fonds de réserve désigné par le conseil	1 435 000 \$	1 250 000 \$
Fonds lié aux programmes de subvention	863 300	827 400
Fonds lié aux améliorations locatives futures	–	750 000
Fonds lié à la modernisation des technologies	–	250 000
	2 298 300 \$	3 077 400 \$

b) Le Fonds d'initiatives, dont le solde s'élève à 4 185 685 \$ (4 334 406 \$ en 2015) est un fonds grevé d'affectations internes mis en place par le conseil d'administration pour fournir des subventions afin d'appuyer les entreprises artistiques novatrices et expérimentales.

6. Opérations entre apparentés

a) L'annexe II comprend les frais d'administration imputés par le CAO aux fonds affectés et aux fonds de dotation détenus par le CAO pour le soutien et les services administratifs quotidiens. Conformément aux accords respectifs, le CAO a imputé des frais d'administration fixes ou au prorata des fonds ou du revenu de placement annuel des fonds du CAO.

	2016	2015
Frais d'administration des fonds	64 610 \$	63 229 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

6. Opérations entre apparentés (suite)

- b) Au cours de l'exercice, le CAO a affecté une partie de ses frais de location mensuels et une partie de ses frais généraux et d'administration à la Fondation des arts de l'Ontario (la « Fondation »). Le conseil d'administration du CAO contrôle la Fondation puisqu'il contrôle l'élection des membres du conseil d'administration de la Fondation. Les frais généraux et d'administration imputés à la Fondation se sont élevés à 10 800 \$ (7 200 \$ en 2015) et le total des frais de location imputé à la Fondation s'est élevé à 6 000 \$ (6 000 \$ en 2015).

Ces opérations se font dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange qui correspond à la contrepartie fixée et convenue par les apparentés.

7. Fondation des arts de l'Ontario

La Fondation a été constituée en société le 15 octobre 1991 en vertu de la *Loi sur les personnes morales* (Ontario) et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Fondation a été établie aux fins suivantes :

- a) recueillir ou maintenir un ou plusieurs fonds afin d'affecter le capital et les produits financiers qui en découlent, en tout ou en partie, à des organismes de bienfaisance enregistrés également en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);
- b) assurer des bourses à des fins d'études ou de recherche dans les arts, en Ontario ou ailleurs;
- c) décerner des prix à des personnes qui résident en Ontario ou ailleurs pour leurs réalisations exceptionnelles dans le domaine des arts.

Tel qu'il est défini dans les recommandations concernant la comptabilité formulées par le Conseil des normes comptables de CPA Canada pour les organismes sans but lucratif, le CAO contrôle en principe la Fondation puisque le conseil d'administration du CAO contrôle l'élection des membres du conseil d'administration de la Fondation.

Les états financiers de la Fondation n'ont pas été consolidés avec ceux du CAO. Les ressources de la Fondation ne sont assujetties à aucune restriction et il n'y a aucune différence importante entre ses méthodes comptables et celles du CAO.

La plus grande partie des soldes des fonds, soit une tranche de 46 614 028 \$ du total de 71 900 858 \$, représente les soldes des fonds de dotation individuels pour les arts que la Fondation gère pour certains organismes du secteur des arts dans le cadre du programme Fonds de dotation pour les arts du gouvernement de l'Ontario. En vertu de ce programme, les apports reçus et les sommes équivalentes versées sont conservés à perpétuité. Le conseil d'administration de la Fondation détermine le montant du produit financier qui peut être versé chaque année.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

7. Fondation des arts de l'Ontario (suite)

Les états financiers audités de la Fondation sont disponibles sur demande. Les faits saillants financiers de la Fondation sont présentés ci-après selon les NCSP :

a) Situation financière

	2016	2015
Actif		
Trésorerie et placements	71 930 033 \$	74 206 588 \$
Passif et soldes des fonds		
Créditeurs et charges à payer	29 175 \$	20 025 \$
Soldes des fonds	71 900 858	74 186 563
	71 930 033 \$	74 206 588 \$

b) Évolution des soldes des fonds

	2016	2015
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	74 186 563 \$	67 209 879 \$
Apports reçus	1 334 585	1 171 448
Gains sur placements	3 789 120	4 353 961
Frais d'administration des fonds	373 956	353 718
Prix et charges	(4 617 336)	(4 325 855)
Gains nets de réévaluation	(3 166 030)	5 423 412
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	71 900 858 \$	74 186 563 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

7. Fondation des arts de l'Ontario (suite)

c) Flux de trésorerie

	2016	2015
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(2 892 317) \$	(2 809 436) \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	3 366 194	2 802 709
	473 877 \$	(6 727) \$

8. Placements et revenu de placement

Le revenu de placement net comprend ce qui suit :

	2016	2015
Distributions de revenu	1 364 354 \$	1 458 001 \$
Gains réalisés	335 989	777 970
Intérêts bancaires	408 919	453 351
	2 109 262 \$	2 689 322 \$

Le portefeuille se compose de ce qui suit :

	2016	2015
Actions étrangères, principalement américaines	39 %	41 %
Titres à revenu fixe	25 %	22 %
Actions canadiennes	19 %	20 %
Placements alternatifs	15 %	14 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 %	3 %

Le CAO détient actuellement un montant de 6 747 243 \$ (coût de 5 411 954 \$) (montant de 6 237 845 \$ et coût de 3 181 219 \$ en 2015) en titres à revenu fixe exposés au risque de taux d'intérêt. Les taux d'intérêt varient entre 0,50 % et 10,95 % pour l'exercice clos le 31 mars 2016 (0,50 % et 10,95 % en 2015).

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

9. Divulgence des traitements dans le secteur public

Le nom des employés du secteur public qui ont touché un traitement de 100 000 \$ ou plus pendant l'année civile 2015 doit être divulgué en vertu de l'article 3 (5) de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*. Les renseignements devant être divulgués par le CAO sont les suivants. Les paiements effectués en 2015 au titre de la prime au mérite ponctuelle accordée rétroactivement ont eu un effet sur ces montants.

Nom	Titre	Traitement	Avantages imposables
Peter Caldwell	Directeur et chef de la direction	210 049 \$	351 \$
Jim Grace	Directeur des finances et de l'administration	154 874	238
Kirsten Gunter	Directrice des communications	120 604	187
Kathryn Townshend	Directrice de la recherche	122 839	191
Carolyn Vesely	Directrice des subventions	139 256	219
Feizal Bacchus	Chef des opérations	114 128	179
Dennis Governor	Chef de la technologie de l'information	107 641	176
Annmarie Stanescu	Spécialiste en technologie de l'information	109 570	176
Nina Small	Directrice des ressources humaines	123 616	136
Patricia Bradley	Responsable, programmes de théâtre, Organismes majeurs et Compas	101 150	190
Nasreen Khan	Responsable de l'éducation artistique	103 143	164
Janice Lambrakos	Coordonnatrice des services d'information	104 454	161
David Parsons	Responsable de la musique classique	103 225	114
Myles Warren	Responsable de la danse et des prix	105 173	163
Lisa Wöhrle	Responsable adjointe des arts visuels et des métiers d'art	121 790	167
Bushra Junaid	Chef de la liaison et du développement	104 328	136
		1 945 840 \$	2 948 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

10. Engagements

a) Engagements de location

Le CAO loue des locaux et du matériel de bureau en vertu de contrats de location-exploitation. Les paiements annuels futurs exigibles au titre de la location, y compris les frais associés aux services publics et les frais d'exploitation, se résument comme suit :

2017	587 313 \$
2018	762 019
2019	763 512
2020	753 051
2021	766 568
2022 et par la suite	3 833 245
	<hr/>
	7 465 708 \$

b) Engagements en matière de subventions

Le CAO a approuvé des subventions se chiffrant à 726 129 \$ (727 184 \$ en 2015), qui seront versées au cours des prochaines années dès que les conditions dont elles sont assorties auront été remplies. Ces montants ne figurent pas à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds. Ces montants sont inclus dans les soldes de fonds grevés d'affectations internes, comme il est décrit à la note 5 a).

11. Dépendance économique

Le CAO dépend financièrement de la province de l'Ontario, dont il reçoit les fonds qui servent à accorder les prix et subventions et à éponger les frais d'exploitation.

12. Instruments financiers

a) Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le CAO est exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de change du fait de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change touchent la valeur des placements à revenu fixe et des placements en monnaie étrangère. Le CAO n'a actuellement pas recours à une stratégie de couverture pour atténuer cette exposition.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

12. Instruments financiers (suite)

b) Risque de marché

Le risque de marché découle de la négociation d'actions et de titres à revenu fixe. Les fluctuations du marché exposent le CAO à un risque de perte. Le CAO a recours à deux gestionnaires de fonds expérimentés qui lui prodiguent des conseils au sujet des risques de placement et de la sélection et de la composition de l'actif pour parvenir à un juste équilibre entre les risques et le rendement. Le comité des finances et de l'audit du conseil d'administration du CAO surveille les décisions et les résultats de placement et rencontre périodiquement les gestionnaires.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le CAO ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en temps requis ou à un coût raisonnable. Le CAO gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan de l'exploitation. Le CAO établit son budget et ses prévisions de trésorerie de manière à s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour respecter ses obligations. Les créiteurs et charges à payer sont habituellement exigibles dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une facture.

Il n'y a eu aucun changement à l'exposition aux risques susmentionnés depuis 2015.

13. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation des états financiers adoptée au cours de l'exercice considéré.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Annexe I – Frais d'administration et services

Exercice clos le 31 mars 2016, avec les informations comparatives de 2015

	2016	2015
Frais d'administration		
Salaires et avantages sociaux (notes 2 b) et 9)	5 207 969 \$	5 110 510 \$
Frais de consultation et frais juridiques	653 323	550 865
Loyer et électricité (note 6)	946 701	518 850
Communications	234 761	285 307
Déplacements	138 329	160 693
Divers	92 325	106 784
Réunions	77 421	101 665
Téléphone, poste et livraison	92 935	85 348
Amortissement et dépréciation des immobilisations	550 147	75 118
Entretien et location d'équipement	77 631	61 551
Recrutement et formation du personnel	45 070	47 503
Fournitures de bureau, impression et papeterie	48 381	37 685
	8 164 993	7 141 879
Services		
Autres programmes	1 898 801	1 175 088
Jurés et conseillers	650 472	644 273
Projets de langue française Canada-Ontario	350 647	117 300
	2 899 920	1 936 661
	11 064 913 \$	9 078 540 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Annexe II – Fonds affectés et fonds de dotation

Exercice clos le 31 mars 2016, avec les informations comparatives de 2015

2016	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement du (au) fonds d'explo- itation	Revenu de placement	Prix et charges payés	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice
Fonds de la famille Chalmers	22 424 272 \$	– \$	– \$	286 888 \$	(1 480 667) \$	21 230 493 \$
Fonds d'initiatives (note 5)	4 334 406	–	(157 785)	55 454	(46 390)	4 185 685
Fonds commémoratif						
Oskar Morawetz	309 806	–	–	3 964	(23 316)	290 454
Fonds de la bourse Heinz Unger	105 843	–	–	1 354	(9 133)	98 064
Fonds de la bourse d'études						
Leslie Bell	147 463	131	7 125	1 886	(1 561)	155 044
Fonds Vida Peene	129 724	7 465	–	1 660	(11 388)	127 461
Fonds commémoratif John Hirsch	60 277	–	–	771	(657)	60 391
Fonds commémoratif						
John Adaskin du Centre de musique canadienne	43 123	–	–	552	(3 461)	40 214
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	17 696	–	–	226	(1 189)	16 733
Fonds Ruth Schwartz	6 842	–	–	87	(325)	6 604
Fonds grevés d'affectations internes (note 5)	3 077 400	–	(779 100)	–	–	2 298 300
	30 656 852 \$	7 596 \$	(929 760) \$	352 842 \$	(1 578 087) \$	28 509 443 \$

2015	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement du (au) fonds d'explo- itation	Revenu de placement	Prix et charges payés	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice
Fonds de la famille Chalmers	20 938 668 \$	– \$	– \$	2 970 970 \$	(1 485 366) \$	22 424 272 \$
Fonds d'initiatives (note 5)	3 830 603	–	–	543 522	(39 719)	4 334 406
Fonds commémoratif						
Oskar Morawetz	273 794	–	–	38 848	(2 836)	309 806
Fonds de la bourse Heinz Unger	93 539	–	–	13 272	(968)	105 843
Fonds de la bourse d'études						
Leslie Bell	133 720	–	6 141	18 974	(11 372)	147 463
Fonds Vida Peene	117 357	4 184	–	16 651	(8 468)	129 724
Fonds commémoratif John Hirsch	57 689	–	–	8 175	(5 587)	60 277
Fonds commémoratif						
John Adaskin du Centre de musique canadienne	38 110	–	–	5 408	(395)	43 123
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	16 523	–	–	2 342	(1 169)	17 696
Fonds Ruth Schwartz	8 095	–	–	1 150	(2 403)	6 842
Fonds grevés d'affectations internes (note 5)	3 618 400	–	(541 000)	–	–	3 077 400
	29 126 498 \$	4 184 \$	(534 859) \$	3 619 312 \$	(1 558 283) \$	30 656 852 \$



P.O. Box 148
777 Bay Street, Suite 701
Toronto ON M5G 2C8

Tel: (416) 586 - 6500
Fax: (416) 586 - 4363
Email: info@ehealthontario.on.ca
Website: www.ehealthontario.on.ca

C. P. 148
777, rue Bay, bureau 701
Toronto ON M5G 2C8

Tél: (416) 586 - 6500
Télé: (416) 586 - 4363
Courriel: info@ehealthontario.on.ca
Site Web: www.ehealthontario.on.ca

23 juin 2016

Les présents états financiers de cyberSanté Ontario sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation des états financiers demande nécessairement l'utilisation d'estimations et d'hypothèses basées sur le jugement de la direction et qui ont une incidence sur les montants déclarés des actifs et passifs et la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date du bilan, ainsi que sur le montant déclaré des revenus et des dépenses durant la période concernée. Les états financiers ont été correctement préparés en fonction d'un seuil raisonnable d'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles jusqu'au 23 juin 2016.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne que la direction juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes résultant de fraudes ou d'erreurs.

Le conseil d'administration de cyberSanté Ontario veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de rapports financiers et de contrôles internes. Habituellement, le conseil rencontre périodiquement la direction pour s'assurer que celle-ci s'acquitte de ses responsabilités.

Les états financiers pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2016 ont été vérifiés par la firme Ernst & Young LLP (« EY »). La responsabilité d'EY consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers présentent fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière de cyberSanté Ontario en date du 31 mars 2016 et les résultats de ses opérations et de son flux de trésorerie pour l'exercice s'étant terminé, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport des vérificateurs, daté du 23 juin 2016, décrit la portée de l'examen réalisé par EY et son opinion sur les états financiers.

Au nom de la direction,

Cynthia Morton
Directrice générale

Allan Gunn

Directeur général de l'administration et directeur général des finances

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de
cyberSanté Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **cyberSanté Ontario**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats et des variations du déficit net, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **cyberSanté Ontario** au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Toronto, Canada
Le 23 juin 2016

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

cyberSanté Ontario

BILAN*(en milliers de dollars)*

Aux 31 mars

	2016	2015
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie	3,957	18,869
Charges payées d'avance	9,921	7,279
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (<i>note 3 b</i>)	54,657	28,010
TVH à recevoir	2,260	4,556
Total de l'actif à court terme	70,795	58,714
Immobilisations, montant net (<i>note 4</i>)	80,980	70,033
Charges payées d'avance	2,666	1,206
	154,441	129,953
PASSIF ET DÉFICIT NET		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (<i>notes 6 et 7 e</i>)	73,461	75,727
Total du passif à court terme	73,461	75,727
Apport de capital reportés (<i>note 5</i>)	80,980	70,033
Total du passif	154,441	145,760
Engagements et éventualités (<i>note 7</i>)		
Déficit net (<i>note 1</i>)	—	(15,807)
	154,441	129,953

Voir les notes ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration,


Cynthia Morton
Chef de la direction

Raymond V. Hession
Président du conseil d'administration

cyberSanté Ontario

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES VARIATIONS DU DÉFICIT NET

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars

	2016	2015
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions du gouvernement <i>(note 3 a))</i>	295,853	347,519
Amortissement des apports de capital reportés <i>(note 5)</i>	21,711	19,259
	317,564	366,778
CHARGES (notes 6 et 8)		
Activités de base	108,979	194,000
Services technologiques	112,446	100,161
Services généraux et services partagés	58,621	69,165
	280,046	363,326
Amortissement des immobilisations <i>(note 4)</i>	21,711	19,259
	301,757	382,585
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice <i>(note 1)</i>	15,807	(15,807)
Déficit net au début de l'exercice	(15,807)	—
Déficit net à la fin de l'exercice	—	(15,807)

Voir les notes ci-jointes.

cyberSanté Ontario

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE*(en milliers de dollars)*

Exercices clos les 31 mars

	2016	2015
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	15,807	(15,807)
Ajouter (soustraire) les éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des apports de capital reportés	(21,711)	(19,259)
Amortissement des immobilisations	21,711	19,259
	15,807	(15,807)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés au fonctionnement		
Charges payées d'avance	(4,102)	5,083
TVH à recevoir	2,296	4,117
Créditeurs et charges à payer (<i>note 10</i>)	(2,225)	26,992
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée	(26,647)	(31,308)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(14,871)	(10,923)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations (<i>note 10</i>)	(32,699)	(16,701)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(32,699)	(16,701)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports utilisés pour financer l'acquisition d'immobilisations	32,658	26,500
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	32,658	26,500
Diminution nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(14,912)	(1,124)
Trésorerie au début de l'exercice	18,869	19,993
Trésorerie à la fin de l'exercice	3,957	18,869

Voir les notes ci-jointes.

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS*(en milliers de dollars)*

31 mars 2016

1. NATURE DES ACTIVITÉS

cyberSanté Ontario est un organisme de services opérationnels créé en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement* (Règlement de l'Ontario 43/02). Le paragraphe 2(3) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que cyberSanté Ontario est, à toutes fins, un organisme de Sa Majesté au sens de la *Loi sur les organismes de la Couronne* qui doit exercer ses pouvoirs uniquement en cette qualité. Le paragraphe 6(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que le conseil d'administration est composé de membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil par suite de la recommandation du ministre de la Santé et des Soins de longue durée. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer jusqu'à 12 membres au conseil d'administration de cyberSanté Ontario. En vertu du paragraphe 7(1) du Règlement de l'Ontario 43/02, et sous réserve des directives données par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée aux termes de l'article 8, le conseil d'administration de cyberSanté Ontario assure la gestion et le contrôle des activités de cyberSanté Ontario. Le paragraphe 9(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que le chef de la direction de cyberSanté Ontario est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Les objectifs de cyberSanté Ontario sont les suivants :

- a) Fournir des services de cyberSanté Ontario ainsi que le soutien nécessaire afin d'assurer une planification, une gestion et une prestation de soins de santé efficaces en Ontario.
- b) Élaborer une stratégie et une politique de fonctionnement de cyberSanté Ontario.
- c) Protéger la vie privée des personnes dont les informations personnelles ou les données personnelles sur la santé sont recueillies, transmises, stockées ou échangées par cyberSanté Ontario ou par l'intermédiaire de celui-ci, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* et à toute autre loi applicable (par. 4, Règlement de l'Ontario 339/08).

cyberSanté Ontario est financé par la province d'Ontario grâce au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « ministère »). En date du 1^{er} avril 2015, cyberSanté Ontario et le ministère ont conclu une entente de responsabilité pour une période de trois ans prenant fin le 31 mars 2018. Tout excédent des produits sur les charges doit être remboursé au cours de l'exercice suivant. Tout déficit réduit le financement de l'exercice suivant.

En tant qu'organisme de la Couronne, cyberSanté Ontario est exempté de l'impôt sur le revenu.

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

(en milliers de dollars)

31 mars 2016

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément au *Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada* pour le secteur public, qui énonce les principes comptables généralement reconnus applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public au Canada. cyberSanté Ontario a choisi de se conformer aux normes applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui comprennent les chapitres SP 4200 à SP 4270. Les principales méthodes comptables sont résumées ci-après.

Constatation des produits

cyberSanté Ontario applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports sont constatés au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si la perception peut être raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont constatés à titre d'apports de capital reportés lorsqu'ils sont comptabilisés initialement et sont amortis par imputation aux résultats de la même manière que les actifs connexes.

Ventilation des charges

Les coûts de chaque fonction comprennent les coûts du personnel et les autres charges directement liées à la fonction. Les charges de fonctionnement général ainsi que les autres coûts sont inclus dans les charges relatives aux services communs.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels	3 à 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Sur la durée des baux

cyberSanté Ontario réduit la valeur des immobilisations qu'elle ne prévoit plus utiliser à long terme à leur valeur résiduelle, le cas échéant. L'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle de ces immobilisations est constaté à titre de charge d'amortissement dans l'état des résultats et des variations du déficit net.

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS*(en milliers de dollars)*

31 mars 2016

Les coûts de main-d'œuvre internes sont capitalisés dans le cadre des projets de développement de la technologie de l'information.

Avantages sociaux futurs

cyberSanté Ontario a constitué un régime de retraite à cotisations déterminées destiné à ses salariés. Aux termes du plan, cyberSanté Ontario verse un montant équivalent à celui des salariés jusqu'à un maximum de 6 % de leur revenu annuel. Les cotisations de cyberSanté Ontario aux régimes de retraite sont passées en charges selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Actifs et passifs financiers

cyberSanté Ontario évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Par la suite, elle évalue ses actifs et passifs financiers au coût amorti, déduction faite de toute provision pour dépréciation.

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie, le montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, la TVH à recevoir, et les crédateurs et charges à payer.

3. GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

- a) Le financement accordé par le ministère qui est comptabilisé à titre de produits est calculé comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Financement des dépenses de fonctionnement et en immobilisations de cyberSanté Ontario	221 076	210 077
Financement des paiements de transfert aux partenaires de cyberSanté Ontario	79 580	148 073
Financement total	300 656	358 150
Montants servant à financer les immobilisations et comptabilisés comme apports de capital reportés (<i>note 5</i>)	(32 658)	(26 500)
Intérêt gagné au cours de l'exercice devant être remboursé au ministère	146	289
Fonds non reçus comptabilisés comme montant à recevoir du ministère	27 709	15 580
Montant comptabilisé à titre de produits	295 853	347 519

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS*(en milliers de dollars)*

31 mars 2016

b) Le montant à recevoir du ministère comprend ce qui suit :

	2016	2015
	\$	\$
Montant à recevoir du ministère pour les programmes administrés (<i>note 6 c)</i>)	11 368	12 430
Financement à recevoir	43 289	15 580
	54 657	28 010

Les montants à recevoir du ministère se rapportent à l'achat de matériel informatique et de logiciels pour son compte par cyberSanté Ontario, et les coûts de main-d'œuvre et les autres coûts de fonctionnement se rapportent aux services fournis par cyberSanté Ontario.

4. IMMOBILISATIONS

	2016		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique	75 447	59 718	15 729
Logiciels	115 657	66 822	48 835
Mobilier et matériel de bureau	6 978	5 876	1 102
Améliorations locatives	5 928	4 772	1 156
Travaux en cours	14 158	—	14 158
	218 168	137 188	80 980

	2015		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique	66 688	53 262	13 426
Logiciels	92 475	53 776	38 699
Mobilier et matériel de bureau	6 796	5 338	1 458
Améliorations locatives	5 913	4 210	1 703
Travaux en cours	14 747	—	14 747
	186 619	116 586	70 033

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS*(en milliers de dollars)*

31 mars 2016

Au cours de l'exercice, des actifs qui n'étaient plus utilisés et qui représentaient un coût total de 1 109 \$ (2 581 \$ en 2015), un amortissement cumulé de 1 081 \$ (2 228 \$ en 2015) et une valeur comptable nette de 28 \$ (353 \$ en 2015) ont été radiés et inclus dans l'amortissement des immobilisations.

Au cours des exercices clos les 31 mars 2016 et 2015, aucune imputation pour dépréciation n'a été comptabilisée au titre de la réduction de valeur des travaux en cours dans le cadre des projets qui ont été remaniés.

5. APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	70 033	62 792
Apports utilisés pour financer l'achat d'immobilisations (<i>note 3 a</i> ,	32 658	26 500
Amortissement	(21 711)	(19 259)
Solde à la fin de l'exercice	80 980	70 033

6. OPÉRATION ENTRE APPARENTÉS

cyberSanté Ontario est contrôlée par la province d'Ontario par l'entremise du ministère; par conséquent, elle est un apparenté pour les autres entités qui sont contrôlées ou qui peuvent faire l'objet d'une influence notable par la province d'Ontario. Les opérations entre apparentés sont présentées ci-après.

a) Ententes de paiement de transfert

cyberSanté Ontario a conclu des ententes de paiement de transfert avec divers apparentés. Aux termes de ces ententes, cyberSanté Ontario leur verse des paiements lorsque les critères d'admissibilité établis sont respectés.

Le tableau suivant présente les charges liées aux activités de base pour l'exercice qui comprennent les paiements de transfert aux apparentés :

	2016	2015
	\$	\$
Hôpitaux	55 856	76 021
Autres agences et entités du secteur de la santé	523	3 515
	56 379	79 536

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS*(en milliers de dollars)*

31 mars 2016

Au 31 mars 2016, les créiteurs et charges à payer comprenaient un montant de 20 075 \$ (5 222 \$ en 2015) à verser aux apparentés aux termes de ces ententes.

b) Autres charges

Au cours de l'exercice, Hydro One, le ministère des Services gouvernementaux de l'Ontario et le ministère du Procureur général de l'Ontario ont facturé respectivement 30 160 \$ (30 267 \$ en 2015), 3 544 \$ (2 717 \$ en 2015) et 79 \$ (3 \$ en 2015) pour la prestation des services. De plus, Infrastructure Ontario a facturé 4 276 \$ (6 697 \$ en 2015) pour la location de bureaux et autres services fournis au cours de l'exercice. Le ministère des Finances a facturé 92 \$ (50 \$ en 2015) et le Secrétariat du conseil du Trésor, 215 \$ (95 \$ en 2015). Les montants versés au ministère des Services gouvernementaux sont inclus dans les charges au titre des services technologiques. Tous les autres montants sont inclus dans les services généraux et services partagés.

Au 31 mars 2016, les créiteurs et charges à payer comprenaient respectivement 5 665 \$ (2 474 \$ en 2015), 2 199 \$ (738 \$ en 2015), 1 160 \$ (1 296 \$ en 2015), 1 \$ (3 \$ en 2015), néant (15 \$ en 2015) et 197 \$ (95 \$ en 2015) à verser à Hydro One, le ministère des Services gouvernementaux de l'Ontario, Infrastructure Ontario, le ministère du Procureur général de l'Ontario, le ministère des Finances et le Secrétariat du conseil du Trésor.

c) Programmes administrés

Au cours de l'exercice, cyberSanté Ontario a dépensé 11 368 \$ (12 430 \$ en 2015) pour les programmes qu'elle administre au nom du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Les montants dépensés sont recouvrables auprès du ministère (*note 3 b*). Les montants sont comptabilisés déduction faite des recouvrements et sont inclus dans les charges au titre des services technologiques.

d) Ententes de prototypage

Aux termes d'une entente avec un collègue en Ontario, cyberSanté Ontario a dépensé 151 \$ (néant en 2015) afin de développer des prototypes et réaliser des études de faisabilité en vue d'une infrastructure de dossier médical électronique pour l'entité. Ces coûts sont inclus dans les charges au titre des services généraux et services partagés.

Toutes les opérations entre apparentés sont évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur de la contrepartie qui a été établie et acceptée par les apparentés.

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS*(en milliers de dollars)*

31 mars 2016

7. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

- a) cyberSanté Ontario a divers engagements contractuels répartis sur plusieurs années en matière de prestation de services. Les paiements requis aux termes de ces engagements sont les suivants :

	\$
2017	54 286
2018	14 138
2019	6 746
2020	2 234
2021	2 020
2022 et par la suite	505
	79 929

- b) La Société immobilière de l'Ontario, société de la Couronne de la province d'Ontario, détient les baux pour les bureaux qu'occupe cyberSanté Ontario. cyberSanté Ontario est responsable de tous les paiements à effectuer en vertu des contrats de location-exploitation. Les paiements requis jusqu'à la date d'expiration des baux sont les suivants :

	\$
2017	5 042
2018	5 123
2019	5 139
2020	5 139
2021	5 139
2022 et par la suite	8 458
	34 040

- c) cyberSanté Ontario a établi avec certains de ses partenaires des ententes de paiement de transfert qui prévoient des paiements futurs une fois que les partenaires ont rempli les critères d'admissibilité établis. Les travaux ont débuté en vertu d'un grand nombre de ces ententes et les progrès à l'égard des critères d'admissibilité font l'objet d'un suivi régulier. Le total des paiements futurs relatifs à ces contrats s'élève à environ 47,7 millions de dollars, dont une tranche de 44,5 millions de dollars sera versée aux apparentés, comme il est expliqué à la note 6 a). Ces paiements doivent être versés au cours de la période se terminant le 31 décembre 2019. Du total des paiements futurs, une tranche d'environ 26,1 millions de dollars devrait être remboursée au cours de l'exercice 2017.

cyberSanté Ontario**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS***(en milliers de dollars)*

31 mars 2016

- d) cyberSanté Ontario est membre de l'organisme Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »). HIROC regroupe les risques d'assurance de responsabilité civile des membres qui en font partie, lesquels sont tous des organismes de soins de santé sans but lucratif au Canada. Tous les membres du regroupement HIROC versent une prime annuelle qui est établie par calculs actuariels. Tous les membres peuvent faire l'objet d'une cotisation pour les pertes subies par le regroupement, le cas échéant, pour les années au cours desquelles ils sont membres. Aucune cotisation n'a été émise au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016.
- e) Dans le cours normal des activités, cyberSanté Ontario fait l'objet de diverses réclamations et réclamations possibles. La direction comptabilise sa meilleure estimation au titre de sa responsabilité éventuelle liée à ces réclamations pour lesquelles la responsabilité éventuelle est probable et peut être évaluée. Dans les autres cas, l'issue ultime de ces réclamations ne peut être déterminée pour l'instant.

Toute perte supplémentaire liée à des réclamations sera constatée au cours de l'exercice où la responsabilité pourra être évaluée ou les rajustements au titre de montants déjà inscrits, le cas échéant, seront jugés nécessaires.

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

cyberSanté Ontario a constitué un régime de retraite à cotisations déterminées destiné à ses salariés. Les cotisations de cyberSanté Ontario au régime pour l'exercice se sont élevées à 3 796 \$ (3 642 \$ en 2015).

9. RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le total de la rémunération versée aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice s'est établi à 54 \$ (94 \$ en 2015). Les salaires versés aux membres du conseil d'administration qui sont employés du gouvernement de l'Ontario figurent dans la liste *Divulcation des traitements dans le secteur public* qui se trouve dans le site Web du gouvernement de l'Ontario.

10. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation des créditeurs et charges à payer liée à l'achat d'immobilisations au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, totalisant 41 \$ (9 799 \$ en 2015), a été exclue de l'état des flux de trésorerie.

cyberSanté Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

(en milliers de dollars)

31 mars 2016

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

cyberSanté Ontario est exposé au risque de crédit découlant de ses créances clients, soit au risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

cyberSanté Ontario gère et contrôle le risque de crédit relatif aux créances clients en ne transigeant qu'avec des tiers reconnus et solvables. En outre, le solde des montants à recevoir fait l'objet d'un suivi continu. Au 31 mars 2016, il n'existait aucun montant important qui était en souffrance ou déprécié.

Risque de liquidité

cyberSanté Ontario court le risque d'éprouver des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La totalité des produits d'exploitation de cyberSanté Ontario proviennent du gouvernement de l'Ontario, et aucun engagement de financement ferme n'est prévu au cours des prochains exercices. Afin de gérer le risque de liquidité, cyberSanté Ontario conserve des ressources immédiatement accessibles suffisantes pour honorer ses engagements.

Les comptes créditeurs viennent à échéance à moins de six mois.

12. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés par rapport à ceux des états présentés antérieurement pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour les états financiers de 2016.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints de La Fondation Trillium de l'Ontario sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

La direction maintient un système de contrôles internes qui a pour objet de fournir un degré raisonnable d'assurance que l'information financière est exacte et que les actifs sont protégés.

Le conseil d'administration s'assure que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles internes. Le comité des finances et de la vérification et le conseil d'administration se rencontrent régulièrement pour superviser les activités financières de la Fondation et au moins une fois l'an pour passer en revue les états financiers vérifiés et le rapport des vérificateurs externes à leur égard.

Les états financiers ont été vérifiés par KPMG s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes est d'exprimer une opinion indiquant que les états financiers donnent une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs présente l'étendue du travail de vérification et l'opinion des vérificateurs.



Andrea Cohen Barrack
Chef de la direction



Anne Pashley
Vice-présidente,
Finances et administration



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Yonge Corporate Centre
4100, rue Yonge, Bureau 200
Toronto (Ontario) M2P 2H3
Canada
Tél. 416-228-7000
Télé. 416-228-7123

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de la Fondation Trillium de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation Trillium de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation Trillium de l'Ontario au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

23 juin 2016
Toronto, Canada

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

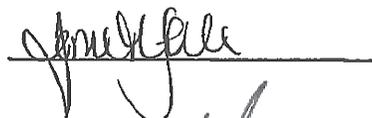
État de la situation financière

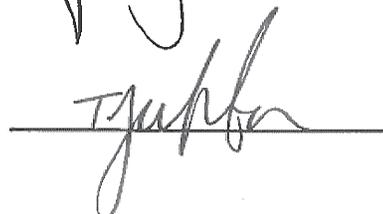
Au 31 mars 2016, avec informations comparatives pour 2015

	2016	2015
Actif		
Trésorerie	1 544 270 \$	1 038 447 \$
Débiteurs et autres	458 107	528 888
Placements (note 2)	155 213 410	134 306 937
Immobilisations (note 3)	1 228 970	1 537 067
	<u>158 444 757 \$</u>	<u>137 411 339 \$</u>
Passif et actif net		
Passif		
Créditeurs et charges à payer	2 398 801 \$	2 094 498 \$
Apports reportés [note 4 a)]	10 884 514	7 408 799
Subventions à payer [note 4 b)]	142 589 400	125 336 000
	<u>155 872 715</u>	<u>134 839 297</u>
Actif net		
Investi en immobilisations	1 228 970	1 537 067
Non affecté	1 343 072	1 034 975
	<u>2 572 042</u>	<u>2 572 042</u>
Engagements (note 7)		
	<u>158 444 757 \$</u>	<u>137 411 339 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 Janet Yale, président

 Timothy Jackson, trésorier

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives pour 2015

	2016	2015
Produits		
Financement du gouvernement de l'Ontario [note 4 a)]	123 351 385 \$	119 858 728 \$
Subventions annulées ou recouvrées [note 4 a)]	3 937 788	2 572 084
Revenus de placement [note 4 a)]	1 828 535	2 318 955
	<u>129 117 708</u>	<u>124 749 767</u>
Charges		
Activités du programme		
Subventions promises [note 4 b)]	109 569 000	108 317 000
Charges découlant de l'octroi de subventions [note 4 a)]	14 087 615	13 476 685
Subventions remises à l'agent payées [note 4 a)]	2 028 500	-
Services rendus à la collectivité [notes 4 a) et 6]	887 022	483 684
	<u>126 572 137</u>	<u>122 277 369</u>
Services de soutien [notes 4 a) et 5]	2 056 137	1 965 324
Amortissement des immobilisations	489 434	507 074
	<u>129 117 708</u>	<u>124 749 767</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	- \$	- \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives pour 2015

			2016	2015
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
Actif net à l'ouverture de l'exercice	1 537 067 \$	1 034 975 \$	2 572 042 \$	2 572 042 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(489 434)	489 434	–	–
Acquisition d'immobilisations	181 337	(181 337)	–	–
Actif net à la clôture de l'exercice	1 228 970 \$	1 343 072 \$	2 572 042 \$	2 572 042 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives pour 2015

	2016	2015
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Amortissement d'immobilisations sans effet sur la trésorerie	489 434 \$	507 074 \$
Variation des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation	21 104 199	(4 220 362)
	21 593 633	(3 713 288)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations, montant net	(181 337)	(456 018)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de placements	(959 088 928)	(793 099 405)
Cession de placements	938 182 455	796 819 554
	(20 906 473)	3 720 149
Augmentation (diminution) de la trésorerie	505 823	(449 157)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 038 447	1 487 604
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 544 270 \$	1 038 447 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016

La Fondation Trillium de l'Ontario (la « Fondation » ou « FTO »), organisme du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (le « Ministère »), est soutenue financièrement par le gouvernement de l'Ontario. La FTO a entrepris ses activités à titre d'organisme sans lien de dépendance avec le gouvernement de l'Ontario le 23 août 1982 et a été constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario selon des lettres patentes datées du 17 novembre 1982. L'objectif de la FTO consiste à favoriser l'épanouissement de communautés saines et dynamiques partout en Ontario en renforçant les capacités du secteur bénévole grâce à des investissements dans les initiatives communautaires.

Le financement du gouvernement est assujéti à un protocole d'entente qui établit la façon dont les fonds doivent être investis et distribués.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris la norme 4200 qui s'applique aux organismes sans but lucratif du secteur public.

a) Constatation des produits

La FTO suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent le financement accordé par le gouvernement. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, s'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et s'il est raisonnablement assuré qu'ils seront reçus. Les apports grevés d'une affectation d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits financiers sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La Fondation n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an. S'il est établi qu'ils ont subi une moins-value durable, le montant de la perte est présenté dans l'état des résultats.

Puisque les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, un état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été inclus.

c) Subventions

Les subventions accordées par la Fondation sont comptabilisées à titre de charges relatives aux subventions promises dans l'exercice au cours duquel la Fondation les approuve.

Les subventions accordées par des organismes tiers pour lesquels la Fondation agit en qualité d'agent administratif sont comptabilisées à titre de subventions remises à l'agent payées lorsque les paiements sont effectués.

d) Ventilation des charges au titre des services de soutien

La Fondation classe les charges par fonction dans son état des résultats. Elle ventile certains coûts en déterminant la méthode de ventilation appropriée et en l'appliquant de la même façon pour chaque exercice. La Fondation ventile ses charges au titre des services de soutien de façon proportionnelle par habitant.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Placements

	2016	2015
Placements à court terme	66 707 683 \$	46 041 528 \$
Obligations	15 422 366	15 447 707
Portefeuille échelonné d'obligations	73 083 361	72 817 702
	155 213 410 \$	134 306 937 \$

Tous les placements, à l'exception du portefeuille échelonné d'obligations, sont effectués dans des titres à revenu fixe et ils viennent à échéance au cours des trois prochains mois (au cours des quatorze prochains mois en 2015). Ces placements portent intérêt à des taux variant de 0,63 % à 0,98 % (de 0,85 % à 1,08 % en 2015).

Dans le portefeuille échelonné d'obligations de la FTO, tous les placements obligataires sont des titres à revenu fixe et leur échéance va de six mois à trois ans. Ces placements portent intérêt à des taux variant de 1,90 % à 4,45 % (de 1,90 % à 4,45 % en 2015).

L'Office ontarien de financement agit à titre de gestionnaire de placements de la FTO en vertu d'une convention relative aux conseils en investissement qui respecte les politiques et procédures de la FTO régissant le risque et contient également des mesures supplémentaires liées au risque.

3. Immobilisations

	2016		2015	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	1 027 942 \$	858 676 \$	169 266 \$	257 657 \$
Matériel informatique	1 173 513	1 023 209	150 304	239 818
Logiciels	1 363 745	1 195 468	168 277	158 594
Améliorations locatives	1 409 329	668 206	741 123	880 998
	4 974 529 \$	3 745 559 \$	1 228 970 \$	1 537 067 \$

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016

4. Apports reportés et subventions à payer

- a) Les apports reportés représentent le financement accordé par les ministères qui n'a pas encore été promis comme subventions ni versé aux bénéficiaires des subventions du Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté (« FILRP ») ni investi dans le fonctionnement. Ces fonds sont affectés jusqu'au moment où les subventions sont approuvées par le Conseil d'administration et promises à des tiers, les conditions d'attribution du FILRP sont remplies et les paiements effectués, ou jusqu'à ce que les dépenses de fonctionnement soient payées. La FTO a mis en place des contrôles afin de s'assurer que les affectations relatives aux promesses de subventions soient respectées avant de recourir à ces fonds.

	2016					2015	
	Activités générales	Fonds pour les immobilisations communautaires	Perspectives Jeunesse	Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté	Total	Total	Total
Apports reportés à l'ouverture de l'exercice	5 492 214 \$	1 824 763 \$	91 822 \$	– \$	7 408 799 \$	–	7 267 527 \$
Financement reçu							
Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport	115 000 000	–	–	–	115 000 000	–	115 000 000
Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse	–	–	8 710 000	–	8 710 000	–	5 000 000
Secrétariat du Conseil du Trésor	–	–	–	3 117 100	3 117 100	–	–
	115 000 000	–	8 710 000	3 117 100	126 827 100	–	120 000 000
Produits financiers comptabilisés à titre de produits	1 757 672	–	67 453	3 410	1 828 535	–	2 318 955
Subventions promises	(101 817 500)	–	(7 751 500)	–	(109 569 000)	–	(108 317 000)
Subventions remises à l'agent payées	–	–	–	(2 028 500)	(2 028 500)	–	–
Charges découlant de l'octroi de subventions	(12 825 811)	(131 033)	(858 019)	(272 752)	(14 087 615)	–	(13 476 685)
Services de soutien	(2 056 137)	–	–	–	(2 056 137)	–	(1 965 324)
Amortissement	(478 014)	–	(8 220)	(3 200)	(489 434)	–	(507 074)
Services rendus à la collectivité	(887 022)	–	–	–	(887 022)	–	(483 684)
Subventions annulées ou recouvrées	2 724 193	1 213 595	–	–	3 937 788	–	2 572 084
Montants constatés au titre du financement du gouvernement de l'Ontario	(113 582 619)	1 082 562	(8 550 286)	(2 301 042)	(123 351 385)	–	(119 858 728)
Variation au cours de l'exercice	1 417 381	1 082 562	159 714	816 058	3 475 715	–	141 272
Apports reportés à la clôture de l'exercice	6 909 595 \$	2 907 325 \$	251 536 \$	816 058 \$	10 884 514 \$	–	7 408 799 \$

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016

4. Apports reportés et subventions à payer (suite)

Fonds pour les immobilisations communautaires

Le 27 août 2010, la Fondation a signé un accord avec le Ministère lui permettant de gérer le Fonds pour les immobilisations communautaires afin de subventionner des projets d'infrastructure précis qui tiennent compte des priorités du gouvernement de l'Ontario et de contribuer à rajeunir les infrastructures communautaires par l'injection de fonds dans des projets d'immobilisations.

Fonds Perspectives Jeunesse

Le 7 novembre 2013, la Fondation a signé un accord avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse lui permettant de gérer le Fonds Perspectives Jeunesse afin de subventionner des projets locaux et des projets axés sur le développement positif des jeunes du Grand Toronto qui améliorent la condition des jeunes qui font face à de multiples obstacles les empêchant d'obtenir des résultats positifs. Le 8 octobre 2015, la Fondation a signé un accord modifié visant à étendre le programme Fonds Perspectives Jeunesse à l'échelle de la province.

Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté

Le 19 novembre 2015, la Fondation a signé un accord avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport afin d'agir à titre d'agent administratif pour le Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté, programme de subventions visant à fournir du financement de soutien pour des projets innovants axés sur la collectivité, qui améliorent de façon appréciable la qualité de vie de ceux et celles qui sont le plus touchés par la pauvreté. Les transactions sont reportées jusqu'à ce que les subventions aient été payées ou que les charges d'exploitation aient été engagées. Le Secrétariat du Conseil du Trésor a la responsabilité d'examiner et d'approuver les demandes, tandis que la Fondation accompagne les demandeurs tout au long du processus de demande et gère les subventions approuvées.

Le financement à recevoir de la part du Secrétariat du Conseil du Trésor totalisera 50 000 000 \$ pour six ans. Au cours de 2016, 3 117 100 \$ ont été reçus, dont une tranche de 2 028 500 \$ est incluse dans les subventions remises à l'agent payées.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

4. Apports reportés et subventions à payer (suite)

- b) Lorsque la FTO promet la distribution d'une subvention, celle-ci est comptabilisée comme subvention à payer. Les subventions promises qui ne sont pas encore distribuées sont à payer à la réception des fonds par la FTO et si les bénéficiaires satisfont à certains critères de rendement. L'historique des subventions à payer se détaille comme suit :

	2016	2015
Subventions promises	109 569 000 \$	108 317 000 \$
Subventions annulées	(2 611 100)	(1 823 600)
Subventions payées	(89 704 500)	(110 534 400)
	17 253 400	(4 041 000)
Subventions à payer à l'ouverture de l'exercice	125 336 000	129 377 000
Subventions à payer à la clôture de l'exercice	142 589 400 \$	125 336 000 \$

Subventions à payer à divers organismes au cours des exercices qui seront clos le 31 mars :

2017	81 008 500 \$
2018	39 233 500
2019	19 422 400
2020	2 659 700
2021	246 600
Par la suite	18 700
	142 589 400 \$

5. Ventilation des charges

La Fondation ventile certaines de ses charges au titre des services de soutien en fonction de la proportion du nombre total de membres du personnel qui participent directement à l'octroi de subventions et à la prestation de services à la collectivité. Les pourcentages qui suivent ont servi à calculer la ventilation : 66 % pour l'octroi de subventions (67 % en 2015) et 3 % pour les services rendus à la collectivité (2 % en 2015).

Les services de soutien de 2 056 137 \$ (1 965 324 \$ en 2015) inscrits à l'état des résultats tiennent compte de 4 320 783 \$ (4 178 377 \$ en 2015) au titre des charges découlant de l'octroi de subventions et de 173 758 \$ (137 628 \$ en 2015) au titre des services rendus à la collectivité.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

6. Services rendus à la collectivité

Les services rendus à la collectivité, à l'exception des subventions, consistent en des activités de bienfaisance, comme des convocations, le partage de connaissances, le renforcement des capacités et une aide technique aux organismes communautaires.

7. Engagements

Les paiements annuels minimaux futurs au titre des contrats de location-exploitation visant des locaux se détaillent comme suit :

2017	1 336 100 \$
2018	1 357 900
2019	1 301 400
2020	1 307 100
2021	1 342 100
Par la suite	685 100
	<hr/>
	7 329 700 \$

Relativement à ces contrats de location-exploitation, la FTO a convenu d'indemniser le propriétaire à l'égard de pertes qui pourraient découler d'une rupture du contrat de location-exploitation des locaux loués.

8. Indemnisation des dirigeants et des administrateurs

La FTO indemnise ses administrateurs, dirigeants, salariés et bénévoles, passés, présents et futurs, à l'égard de frais (y compris les frais juridiques), de jugements et de toute somme réellement ou raisonnablement engagée par ces derniers relativement à une action, poursuite ou procédure intentée contre eux dans le cadre de leurs fonctions, s'ils ont agi avec intégrité et bonne foi dans l'intérêt véritable de la FTO. La nature de cette indemnisation empêche la FTO d'estimer raisonnablement le risque maximal. La FTO a souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants relativement à cette indemnisation.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

9. Risques financiers

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Fondation gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. La Fondation prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Les créiteurs et charges à payer sont généralement exigibles dans les 60 jours suivant la réception de la facture.

Il n'y a eu aucune variation importante du risque de liquidité par rapport à 2015.

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la fluctuation des prix de marché comme les taux de change et les taux d'intérêt influent sur les produits de la Fondation ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché est de contenir le risque de marché auquel la Fondation est exposée dans les limites de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement du capital investi.

Il n'y a eu aucune variation importante du risque de marché par rapport à 2015.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs ou d'un instrument financier fluctue avec les taux d'intérêt du marché.

Les actifs et les passifs financiers à taux d'intérêt variable exposent la Fondation au risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie. La Fondation est exposée à ce risque en raison de ses placements.

Au 31 mars 2016, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, en présumant une courbe de rendement parallèle, toutes les autres variables restant constantes, l'incidence estimée sur la valeur de marché des obligations aurait été d'environ 1 220 000 \$.

Les placements de la Fondation sont présentés à la note 2.

Il n'y a eu aucune variation du risque de taux d'intérêt par rapport à 2015.

FONDS DE REBOISEMENT



RBC Investor &
Treasury Services

Le 14 juin 2016

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers du Fonds de reboisement (le « Fonds ») ci-joints relèvent de la responsabilité du ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario (le « Ministère ») et de Fiducie RBC Services aux Investisseurs, laquelle agit à titre de fiduciaire du Ministère. En vertu de la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne*, la situation financière et les résultats du Fonds sont inclus dans les états financiers, qui sont préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Certains des montants contenus dans les états financiers sont fondés sur des estimations et des jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable afin de faire en sorte que les états financiers soient présentés fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs.

La direction maintient, avec l'aide du fiduciaire, un système de contrôle comptable et administratif interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte et que les actifs du Fonds sont correctement comptabilisés et adéquatement protégés.

Les états financiers ont été audités par KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeurs externes indépendants nommés par le comité du Fonds, dont le rapport suit.

Peter Henry, forestier professionnel inscrit
Chef, Section des guides de gestion forestière
et de la sylviculture

Michael Keel
Directeur, Service à la clientèle
Service à la clientèle et Solutions America*

*Représentant de Fiducie RBC Services aux Investisseurs, fiduciaire du ministère des Richesses naturelles et des Forêts, Fonds de reboisement.



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
333, rue Bay, Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada
Tél. 416-777-8500
Télé. 416-777-8818

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario
et au fiduciaire du Fonds de reboisement

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds de reboisement, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds de reboisement au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l. / SENCRL.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

14 juin 2016
Toronto, Canada

FONDS DE REBOISEMENT

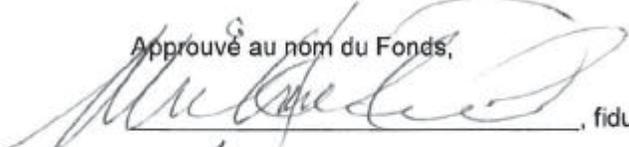
État de la situation financière

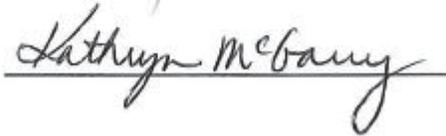
Au 31 mars 2016, avec information comparative de 2015

	2016	2015
Actifs		
Actifs à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	961 127 \$	796 742 \$
Revenu de placement à recevoir	814 619	959 325
Recouvrements de TVH à recevoir (note 8)	478 339	329 386
	<u>2 254 085</u>	<u>2 085 453</u>
Placements à la juste valeur (notes 4 et 5)	122 664 427	129 763 665
	<u>124 918 512 \$</u>	<u>131 849 118 \$</u>
Passifs et actif net		
Passifs à court terme		
Créditeurs et charges à payer	177 473 \$	303 806 \$
Retenue sur les décaissements à l'égard du reboisement	280 024	218 947
Montant à verser au Fonds de réserve forestier (note 9)	278 457	173 627
	<u>735 954</u>	<u>696 380</u>
Actif net		
Règlement du Fonds	1	1
Actif net disponible pour les décaissements au titre des projets	126 017 801	130 133 428
(Pertes) gains de réévaluation cumulé(e)s	(1 835 244)	1 019 309
	<u>124 182 558</u>	<u>131 152 738</u>
	<u>124 918 512 \$</u>	<u>131 849 118 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du Fonds,

 , fiduciaire

 , ministre des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario

FONDS DE REBOISEMENT

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2016, avec information comparative de 2015

	2016	2015
Revenu de placement		
Revenus d'intérêts (note 7)	3 420 682 \$	3 513 077 \$
Gain net réalisé sur les placements	1 094 214	1 076 461
Total du revenu de placement	4 514 896	4 589 538
Charges		
Honoraires	204 590	159 997
Honoraires du fiduciaire et frais de gestion des placements (note 9)	313 480	303 512
Honoraires d'audit	80 496	75 260
Frais de gestion du ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario	70 313	70 313
Recouvrements de TVH (note 8)	-	(254 142)
Total des charges	668 879	354 940
Excédent du revenu de placement sur les charges	3 846 017	4 234 598
Opérations de financement du capital à l'égard du reboisement		
Frais de reboisement	47 168 503	43 803 541
Décaissements à l'égard du reboisement	(55 130 147)	(50 429 254)
Recouvrements de TVH liés aux décaissements à l'égard du reboisement (note 8)	-	12 229 405
Excédent (déficit) net du financement du capital à l'égard du reboisement	(7 961 644)	5 603 692
Excédent (déficit) de l'exercice	(4 115 627)	9 838 290
Actif net disponible pour les décaissements au titre des projets, à l'ouverture de l'exercice	130 133 428	120 295 138
Actif net disponible pour les décaissements au titre des projets, à la clôture de l'exercice	126 017 801 \$	130 133 428 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDS DE REBOISEMENT

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2016, avec information comparative de 2015

	2016	2015
Gains (pertes) de réévaluation cumulé(e)s, à l'ouverture de l'exercice	1 019 309 \$	(1 584 509) \$
Variation des (pertes) gains non réalisé(e)s attribuables aux placements	(1 760 339)	3 680 279
Montants reclassés à l'état des résultats Gains réalisés sur des placements	(1 094 214)	(1 076 461)
(Pertes) gains de réévaluation de l'exercice, montant net	(2 854 553)	2 603 818
(Pertes) gains de réévaluation cumulé(e)s, à la clôture de l'exercice	(1 835 244) \$	1 019 309 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDS DE REBOISEMENT

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2016, avec information comparative de 2015

	2016	2015
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent du revenu de placement sur les charges	3 846 017 \$	4 234 598 \$
Élément sans effet sur la trésorerie		
Gain réalisé sur la vente de placements	(1 094 214)	(1 076 461)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Diminution (augmentation) du revenu de placement à recevoir	144 706	(45 644)
Augmentation des recouvrements de TVH à recevoir	(148 953)	(329 386)
Diminution des créiteurs et charges à payer	(126 333)	(5 732)
Augmentation de la retenue sur les décaissements à l'égard du reboisement	61 077	45 457
Augmentation (diminution) du montant à verser au Fonds de réserve forestier	104 830	(140 186)
	<u>2 787 130</u>	<u>2 682 646</u>
Activités portant sur le capital		
Rentrées de capital – frais de reboisement	47 168 503	43 803 541
Sorties de capital – décaissements au titre des projets	(55 130 147)	(50 429 254)
Sorties de capital – recouvrements de TVH	-	12 229 405
	<u>(7 961 644)</u>	<u>5 603 692</u>
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(119 333 910)	(139 039 133)
Produit de la vente de placements – montant net	124 672 809	129 939 911
	<u>5 338 899</u>	<u>(9 099 222)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	164 385	(812 884)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture de l'exercice	796 742	1 609 626
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture de l'exercice</u>	<u>961 127 \$</u>	<u>796 742 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016

1. Entité présentant l'information financière

En vertu de la *Loi sur le bois de la Couronne*, L.R.O. 1990, le Fonds de reboisement (le « Fonds ») a été constitué conformément à une entente datée du 4 octobre 1994. À cette date, le montant de 1 \$ au titre du règlement du Fonds a été versé par la Couronne à Fiducie RBC Services aux Investisseurs (le « fiduciaire »). Le 17 octobre 1997, l'entente a été modifiée par la première entente modificative visant à rendre la convention du Fonds conforme à la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne*, L.O. 1994 (la « LDFC »). L'entente a également été modifiée par la deuxième entente modificative le 25 mars 1999, avec effet le 31 janvier 1998, aux fins de gestion du financement des dépenses en sylviculture engagées après le 31 mars 1994 qui concernent le territoire où le bois de la Couronne a été coupé ainsi que les autres modalités, telles qu'elles sont précisées par le ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario (le « Ministère »). L'entente a par la suite été modifiée par la troisième entente modificative, avec effet le 1^{er} avril 2000, par la quatrième entente modificative, avec effet le 1^{er} avril 2001, par la cinquième entente modificative, avec effet le 1^{er} avril 2003, par la sixième entente modificative, avec effet le 1^{er} avril 2009 et l'entente intermédiaire modifiant la sixième entente modificative, avec effet le 1^{er} avril 2009. Le Fonds est domicilié au Canada et son siège social se trouve au 155, rue Wellington Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3L3.

Les gestionnaires des forêts, y compris les titulaires de permis, sont tenus de payer des frais de reboisement et reçoivent une facture mensuelle de la Couronne pour ces frais. Le montant de cette facture est fonction du volume de bois et des essences récoltés. Les frais de reboisement doivent être versés au fiduciaire qui, par la suite, porte le paiement au crédit de l'unité de gestion forestière visée du Fonds (note 10).

Tout au long de l'exercice, les gestionnaires des forêts présentent des demandes de remboursement des coûts pour le travail de sylviculture admissible ayant été effectué jusqu'à la date de la demande. Les gestionnaires des forêts, y compris les titulaires de permis, peuvent demander que les dépenses engagées pour mettre en œuvre le travail de sylviculture admissible leur soient remboursées ou que le fiduciaire rembourse directement les entrepreneurs sylvicoles pour le travail qui a été réalisé. Le fiduciaire n'a ni la responsabilité ni l'obligation d'évaluer l'admissibilité des coûts dont le remboursement est demandé puisque cela relève du Ministère.

Le Fonds a été constitué par le Ministère afin d'établir un mécanisme de financement indépendant de la trésorerie de la province pour financer des activités forestières particulières, comme il est défini dans la LDFC.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

2. Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCSP »).

a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont établis en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds. À moins d'indication contraire, toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au dollar près.

b) Recours à des estimations et au jugement

L'établissement d'états financiers conformément aux NCSP exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

c) Présentation selon l'ordre des liquidités

Le Fonds présente son état de la situation financière généralement selon l'ordre des liquidités. Le recouvrement ou le règlement des actifs et passifs à court terme est prévu dans les 12 mois suivant la date de clôture et le recouvrement ou le règlement des actifs et passifs à long terme est prévu plus de 12 mois suivant la date de clôture.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à tous les exercices présentés dans les présents états, sauf indication contraire :

a) Intérêts

Les revenus d'intérêts, y compris les revenus d'intérêts tirés des actifs financiers non dérivés à la juste valeur, sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif selon la comptabilité d'exercice. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les sorties ou les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'actif ou du passif financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable de l'actif ou du passif financier.

b) Gain réalisé découlant des instruments financiers à la juste valeur

Le gain réalisé découlant des instruments financiers à la juste valeur comprend toutes les variations de la juste valeur réalisées, mais exclut les produits d'intérêts et de dividendes.

c) Honoraires et autres charges

Les honoraires et les autres charges sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) selon la comptabilité d'exercice lorsqu'ils sont exigibles.

d) Opérations portant sur le capital

Les fonds reçus pour les dépenses de reboisement et de sylviculture sont déposés dans le Fonds et sont considérés comme des rentrées de capital lorsqu'ils sont reçus par le fiduciaire. Les remboursements sont considérés comme des sorties de capital lorsqu'elles sont réclamées auprès du fiduciaire, conformément aux directives du Ministère.

e) Impôt sur le revenu, taxe de vente harmonisée (« TVH ») et taxe sur les produits et services (« TPS »)

Le Fonds est considéré comme un actif de la Couronne et, à ce titre, le fiduciaire, sur recommandation du Ministère, a jugé que le revenu gagné dans le cadre du Fonds n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

3. Principales méthodes comptables (suite)

En vertu d'une interprétation de la *Loi sur la taxe d'accise*, les remboursements effectués par le Fonds aux titulaires de permis d'aménagement forestier représentent la contrepartie des services de sylviculture imposables offerts aux fins de la TPS et de la TVH. À ce titre, les réclamations facturées par les gestionnaires des forêts, y compris les titulaires de permis, devraient être assujetties à la TPS et à la TVH et le Fonds, par l'entremise du Ministère, demande donc le recouvrement d'un remboursement admissible. En conséquence, la TPS et la TVH devraient être payées par le Fonds, lequel effectue la comptabilisation d'une compensation nette pour les recouvrements de TPS et de TVH. Ce régime a été appliqué pour l'exercice clos le 31 mars 2015 et les exercices ultérieurs par la suite (note 8).

Pour les périodes closes le 31 mars 2014 ou avant, la TPS et la TVH ont été comptabilisées par le Fonds, de sorte que les montants facturés par les gestionnaires des forêts, y compris les titulaires de permis, ont été payés par le Fonds et aucune déclaration à l'égard des recouvrements n'a été produite. Le Fonds, par l'entremise du Ministère, a par la suite demandé les recouvrements de TPS et de TVH et les a obtenus au cours de l'exercice 2015 pour les périodes closes le 31 mars 2015 ou avant (note 8).

f) Actifs et passifs financiers

i) Actifs financiers

Le Fonds comptabilise initialement les prêts et créances et les dépôts à la date à laquelle ils ont été générés. Tous les autres actifs financiers (y compris les actifs désignés comme étant à la juste valeur) sont comptabilisés initialement à la date de la transaction à laquelle le Fonds devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Fonds décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que le Fonds transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout droit créé ou maintenu par le Fonds sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

3. Principales méthodes comptables (suite)

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté à l'état de la situation financière si, et seulement si, le Fonds a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Fonds détient les actifs financiers non dérivés suivants : Placements à la juste valeur et prêts et créances.

a) Placements à la juste valeur

Les placements sont désignés comme étant à la juste valeur si le Fonds les gère et prend des décisions d'achat ou de vente en fonction de leur juste valeur conformément à l'énoncé des politiques et des objectifs concernant les placements du Fonds. Au moment de la comptabilisation initiale, les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) à mesure qu'ils sont engagés. Les réévaluations ultérieures des actifs financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisées à l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient réalisées, lesquelles sont ensuite comptabilisées à l'état des résultats. Le portefeuille d'obligations du Fonds comprend ses actifs financiers à la juste valeur. Le Fonds a déterminé que tous les placements seraient évalués à la juste valeur puisqu'ils sont gérés et évalués à la juste valeur.

Les gains réalisés sont comptabilisés à l'état des résultats, alors que les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation.

b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

Les prêts et créances sont constitués des produits financiers à recevoir ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes de trésorerie et tous les dépôts à vue dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois.

ii) Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de la transaction à laquelle le Fonds devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Fonds décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou arrivées à expiration.

Ces passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

4. Actifs et passifs financiers

Le tableau qui suit présente les catégories d'actifs financiers et de passifs financiers détenus par le Fonds à la date de clôture :

	2016	2015
Actifs		
Actifs désignés comme étant à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale		
Placements :		
Bons du Trésor du Canada	1 148 477 \$	698 778 \$
Bons du Trésor de provinces	8 359 754	4 592 155
Billets à escompte de sociétés échéant à moins de un an	8 346 662	3 992 226
Obligations du Canada	28 986 395	36 642 753
Obligations de provinces	24 252 859	22 226 495
Obligations de sociétés et billets échéant à plus de un an	47 741 009	57 813 055
Fonds communs du marché monétaire	3 829 271	3 798 203
	122 664 427	129 763 665
Trésorerie et équivalents de trésorerie	961 127	796 742
Revenu de placement à recevoir	814 619	959 325
Recouvrements de TVH à recevoir	478 339	329 386
	2 254 085	2 085 453
Total des actifs	124 918 512 \$	131 849 118 \$
Passifs		
Autres passifs		
Créditeurs et charges à payer	177 473 \$	303 806 \$
Retenue sur les décaissements à l'égard du reboisement	280 024	218 947
Montant à verser au Fonds de réserve forestier	278 457	173 627
Total des passifs, compte non tenu de l'actif net disponible aux décaissements au titre des projets	735 954 \$	696 380 \$

Les passifs financiers évalués au coût amorti qui sont présentés ci-dessus correspondent au montant à verser au Fonds de réserve forestier, aux créditeurs et charges à payer ainsi qu'à la retenue sur les décaissements à l'égard du reboisement.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

5. Estimation de la juste valeur

Les placements comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière du Fonds sont classés par catégorie selon le niveau d'importance des données utilisées pour évaluer leur juste valeur. Les niveaux hiérarchiques, définis dans le chapitre SP 3450, et liés directement au degré de subjectivité associé aux données d'évaluation de la juste valeur de ces actifs, sont les suivants :

- Niveau 1 – des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs identiques;
- Niveau 2 – des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 – des données relatives à l'actif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables.

L'évaluation des actifs investis du Fonds selon la hiérarchie établie dans le chapitre SP 3450 au 31 mars se présente comme suit :

2016	Niveau 1	Niveau 2	Total
Bons du Trésor du Canada et autres billets à escompte	– \$	17 854 893 \$	17 854 893 \$
Obligations	–	100 980 263	100 980 263
Fonds communs du marché monétaire	3 829 271	–	3 829 271
	3 829 271 \$	118 835 156 \$	122 664 427 \$

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

5. Estimation de la juste valeur (suite)

2015	Niveau 1	Niveau 2	Total
Bons du Trésor du Canada et autres billets à escompte	– \$	9 283 159 \$	9 283 159 \$
Obligations	–	116 682 303	116 682 303
Fonds communs du marché monétaire	3 798 203	–	3 798 203
	3 798 203 \$	125 965 462 \$	129 763 665 \$

Au cours de l'exercice à l'étude, il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux et à chaque date de clôture ou au cours de chaque exercice, le Fonds ne détenait aucun placement classé au niveau 3.

Les placements sont activement gérés conformément à l'énoncé des politiques et des lignes directrices concernant les placements du Fonds daté d'octobre 2013, qui comprend les lignes directrices à l'égard du rendement prévu, de la composition des actifs, des titres approuvés, des contraintes et des stratégies de placement.

6. Instruments financiers et risques connexes

En raison des placements qu'il détient, le Fonds s'expose à des risques financiers. En matière de gestion des risques, le Fonds a établi des lignes directrices concernant les placements, comme il est précisé dans l'énoncé des politiques et des lignes directrices concernant les placements, et il veille à assurer la conformité à ces lignes directrices. Le Fonds gère les effets possibles de ces risques financiers sur sa performance en faisant appel à des conseillers en placement qu'il encadre. Ces conseillers assurent le suivi périodique des avoirs du Fonds, suivent de près l'évolution du marché et veillent à diversifier les portefeuilles de placements en se conformant aux lignes directrices concernant les placements.

L'exposition aux risques financiers, les objectifs, les politiques et les procédés en place pour gérer et évaluer les risques n'ont pas changé.

Les placements admissibles comprennent les placements faits dans des entités canadiennes, comme les titres de participation, les obligations, les débetures, les billets ou d'autres titres de créance d'organismes gouvernementaux ou de sociétés ouvertes, les certificats de placement garanti, les rentes, la trésorerie et les titres du marché monétaire. Selon une agence de notation du marché public des obligations, les placements à revenu fixe du Fonds ont obtenu la note « A » ou une note supérieure.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

6. Instruments financiers et risques connexes (suite)

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'un émetteur ou qu'une contrepartie soit incapable ou refuse de s'acquitter de ses obligations envers le Fonds. Le risque de crédit est généralement plus élevé lorsqu'il s'agit d'instruments financiers non négociés en bourse, puisque la contrepartie de ces instruments n'est pas soutenue par une chambre de compensation. Les placements à revenu fixe du Fonds sont constitués principalement d'instruments émis par des entités canadiennes et proviennent des gouvernements fédéral et provinciaux, de sociétés ainsi que d'autres émetteurs. Toutes les transactions qui portent sur des titres inscrits à la cote d'une bourse sont réglées ou payées au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers agréés. En 2016 et en 2015, il n'y a pas eu de concentration importante du risque de crédit dans les portefeuilles. L'exposition maximale au risque de crédit, qui provient des placements, des revenus de placement à recevoir et des autres débiteurs, était de 123 957 385 \$ au 31 mars 2016 (131 052 376 \$ en 2015).

Le tableau ci-dessous présente la répartition du portefeuille de placements des obligations en fonction de leur note de solvabilité :

Note de solvabilité	2016	2015
AAA	39 %	40 %
AA	17 %	18 %
A	44 %	42 %
	100 %	100 %

Le tableau ci-dessous présente la répartition du portefeuille de placements du marché monétaire en fonction des notes de solvabilité qui leur étaient attribuées au 31 mars :

Note de solvabilité	2016	2015
R-1 (élevé)	44 %	49 %
R-1 (moyen)	37 %	32 %
R-1 (faible)	19 %	19 %
	100 %	100 %

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

6. Instruments financiers et risques connexes (suite)

b) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des facteurs du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au placement en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Les placements du Fonds sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées par le biais du résultat net; toutes les variations des conditions du marché entraîneront directement une augmentation ou une diminution de l'actif net. Le risque de marché est géré par le Fonds par l'intermédiaire de la mise en place d'un portefeuille diversifié d'instruments négociés sur divers marchés et dans différents secteurs, le portefeuille étant géré par un tiers administrateur.

Les placements du Fonds dans des titres à revenu fixe sont sensibles aux variations des taux d'intérêt. Généralement, lorsque les taux d'intérêt montent, le prix d'une obligation à taux fixe baisse, et vice-versa. L'ampleur de la baisse sera généralement plus importante pour les titres d'emprunt à long terme que pour les titres d'emprunt à court terme. Au 31 mars 2016, une augmentation hypothétique immédiate de 100 points de base, ou de 1 %, des taux d'intérêt, toutes les autres variables demeurant constantes, diminuerait la valeur de l'actif net d'environ 4 799 591 \$ (5 538 591 \$ en 2015).

Le Fonds investit également dans des fonds communs dont le rendement est comparé à l'indice de référence, soit l'indice des bons du Trésor de 91 jours DEX. Au 31 mars 2016, une diminution hypothétique immédiate de 10 % de cet indice entraînerait une perte d'environ 382 927 \$ (379 820 \$ en 2015) sur les placements du Fonds.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que le Fonds soit incapable de s'acquitter de ses obligations à leur échéance en raison d'une incapacité à liquider des actifs.

Le portefeuille de titres à revenu fixe du Fonds est négocié sur un marché actif et peut facilement être vendu et les placements du fonds commun du Fonds peuvent être facilement rachetés de la société de placement à capital variable. Même si l'évolution du marché peut rendre des placements illiquides, la diversité des portefeuilles du Fonds devrait garantir la disponibilité des liquidités pour les paiements futurs. La durée des placements est présentée ci-après.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

6. Instruments financiers et risques connexes (suite)

Les tableaux qui suivent résument la juste valeur des placements selon l'échéance :

2016	Moins de un an	Un à trois ans	Trois à dix ans	Plus de dix ans	Total
Bons du Trésor du Canada et autres billets à escompte	17 854 893 \$	– \$	– \$	– \$	17 854 893 \$
Obligations	–	17 368 872	81 101 220	2 510 171	100 980 263
Fonds communs du marché monétaire	3 829 271	–	–	–	3 829 271
	21 684 164 \$	17 368 872 \$	81 101 220 \$	2 510 171 \$	122 664 427 \$

2015	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à dix ans	Plus de dix ans	Total
Bons du Trésor du Canada et autres billets à escompte	9 283 159 \$	– \$	– \$	– \$	9 283 159 \$
Obligations	–	22 316 230	91 386 264	2 979 809	116 682 303
Fonds communs du marché monétaire	3 798 203	–	–	–	3 798 203
	13 081 362 \$	22 316 230 \$	91 386 264 \$	2 979 809 \$	129 763 665 \$

Les placements dont l'échéance est de plus de dix ans sont constitués des obligations remboursables par anticipation. Leur première date de rachat survient dans un délai de 3 à 10 ans.

Les placements présentés ci-dessus ont un rendement effectif allant de 0,4 % à 7,9 % (0,5 % à 7,4 % en 2015). Les intérêts gagnés sont cumulés quotidiennement.

d) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des placements est présentée à la note 5. La juste valeur des autres instruments financiers du Fonds, soit la trésorerie et les équivalents de trésorerie, le revenu de placement à recevoir, les recouvrements de la taxe de vente harmonisée à recevoir, le montant à verser au Fonds de réserve forestier, la retenue sur les charges ainsi que les créanciers et charges à payer, se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

7. Revenus d'intérêts

	2016	2015
Revenus d'intérêts provenant des actifs financiers à la juste valeur	3 307 940 \$	3 331 772 \$
Revenus d'intérêts provenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	112 742	181 305
	3 420 682 \$	3 513 077 \$

8. Recouvrements de la TVH

Des déclarations qui avaient été déposées par le Ministère, au nom du Fonds, auprès de l'Agence du revenu du Canada ont donné lieu, au cours de l'exercice, aux recouvrements de TVH. Ces recouvrements se rapportent à des remboursements de TVH versés par le Ministère au nom du Fonds.

Au 31 mars 2016, des recouvrements de 478 339 \$ (329 386 \$ en 2015) étaient à recevoir. Les soldes des charges et des décaissements au titre des projets sont présentés déduction faite des recouvrements de 2016 connexes, qui s'élèvent respectivement à 36 887 \$ et à 7 464 070 \$ (45 928 \$ et à 5 466 283 \$ en 2015). Les recouvrements liés aux périodes closes le 31 mars 2014 ou avant, lesquels ont été reçus en 2015, sont présentés séparément à l'état des résultats, comme suit :

	2015
Recouvrements de TVH liés aux charges	254 142 \$
Recouvrements de TVH liés aux décaissements à l'égard du reboisement	12 229 405
Total	12 483 547 \$

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

9. Information relative aux parties liées

Les honoraires du fiduciaire sont évalués selon la valeur comptable moyenne combinée du Fonds et du Fonds de réserve forestier, la charge finale étant répartie proportionnellement entre les fonds en fonction de leur valeur comptable moyenne. Le fiduciaire impute des honoraires de 0,05 % sur la première tranche de 50 millions de dollars de la valeur comptable moyenne, de 0,04 % sur la tranche suivante de 50 millions de dollars de la valeur comptable moyenne, et de 0,02 % sur la valeur comptable moyenne qui est en excédent de 100 millions de dollars. Le barème des honoraires comprend aussi des frais de 1 200 \$ imputés pour chaque compte d'unité de gestion du Fonds. Au total, les honoraires versés au fiduciaire se sont chiffrés à 159 895 \$ (160 109 \$ en 2015). Des frais additionnels sont imputés pour l'administration de fonds et la déclaration d'information pour les comptes d'unité de gestion et la fiducie globale, les frais de transaction et les autres charges.

Les frais de gestion représentent les frais fixes engagés par le Fonds pour les activités de gestion des créances réalisées par le Ministère. Le total des frais de gestion payés au Ministère s'est établi à 70 313 \$ (70 313 \$ en 2014).

Au 31 mars 2016, 278 457 \$ (173 627 \$ en 2015) étaient dus au Fonds de réserve forestier.

10. Gestion du capital

L'actif net du Fonds constitue son capital.

Le Fonds comporte un compte en fiducie global (« compte global »), des comptes d'unité de gestion et des sous-comptes, le cas échéant, pour chaque unité de gestion forestière. Toutes les charges reçues et tous les décaissements réalisés du Fonds sont imputés aux comptes des unités de gestion forestière spécifiques. Chaque solde de compte des unités de gestion forestière est exprimé en parts de la fiducie globale afin de refléter sa quote-part dans les actifs du Fonds. Ces parts ont une valeur égale et ne comportent pas de caractéristique de priorité ou de préférence.

Les fonds reçus sont effectivement détenus dans le compte d'unité de gestion jusqu'à la date d'évaluation du Fonds, soit le dernier jour ouvrable du mois. À cette date, les fonds sont transférés au compte global en échange de parts. Les décaissements de chaque compte d'unité de gestion sont financés au moyen du rachat de parts de la fiducie globale selon l'évaluation la plus récente.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

10. Gestion du capital (suite)

La valeur de chaque part du Fonds est déterminée mensuellement en fonction de son actif net. La valeur d'une part est déterminée par le quotient de la valeur globale de l'actif net de la fiducie globale et du nombre total de parts en circulation avant l'émission et le rachat des parts.

L'objectif principal du Fonds est de maintenir une certaine valeur de l'actif net afin de respecter le mandat établi par la LDFC. Le Fonds est géré par le fiduciaire et les fonds sont remboursés aux gestionnaires des forêts, y compris les titulaires de permis, pour les dépenses de sylviculture admissibles sous la supervision du ministère.

Le Fonds respecte son objectif principal en se conformant à des politiques de placement précises mentionnées dans son énoncé des politiques et des lignes directrices concernant les placements, lequel est revu au besoin, au moment opportun. Le Fonds gère l'actif net en faisant appel à des gestionnaires de placements chevronnés à qui il incombe d'investir les fonds disponibles conformément à l'énoncé des politiques et des lignes directrices concernant les placements approuvé. Une augmentation de l'actif net est le résultat direct des produits financiers générés par les placements détenus par le Fonds et de l'excédent des encaissements sur les décaissements effectués par le Fonds.

Les frais de reboisement imputables au Fonds sont établis par les politiques du Fonds, y compris le financement des charges imputées au titre du volume de la récolte de bois de la Couronne qui sont payées par les gestionnaires des forêts, y compris les titulaires de permis. Le Fonds doit présenter ses états financiers annuels à l'assemblée législative.

Gestionnaire indépendant du réseau électrique

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction concernant l'information financière

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité; ces derniers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables suivies par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité sont décrites dans la section Présentation des principales méthodes comptables à la note 2 des états financiers. La préparation des états financiers comporte l'utilisation d'estimations qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable considérée ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les états financiers ont été dressés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 9 mars 2016.

La direction a maintenu un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une séparation des tâches adéquates.

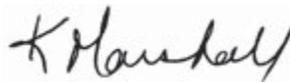
Les présents états financiers ont été examinés par KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'auditeurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des auditeurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport des auditeurs qui suit fait état de la portée de leur examen et de leur opinion.

SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE D'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Au nom de la direction,



Bruce Campbell
Président et chef de la direction
Toronto, Canada
9 mars 2016



Kimberly Marshall
Vice-présidente, Services intégrés,
et directrice des finances
Toronto, Canada
9 mars 2016

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SIERE, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, les états des résultats et du déficit accumulé, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SIERE au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l. / SENCAL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 9 mars 2016
Waterloo, Canada

États de la situation financière

Au (en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 715	31 340
Débiteurs	33 199	23 054
Placements à long terme (note 3)	37 318	33 979
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	85 232	88 373
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	48 868	51 163
Intérêts courus sur la dette	315	364
Remises aux intervenants du marché (note 5)	9 595	–
Dette (note 6)	90 000	129 000
Passif au titre des prestations de retraite constituées (note 7)	36 062	36 943
Charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite (note 7)	84 501	79 914
TOTAL DES PASSIFS	269 341	297 384
DETTE NETTE	(184 109)	(209 011)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles nettes (note 8)	103 716	99 549
Charges payées d'avance	6 197	6 170
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	109 913	105 719
SURPLUS ACCUMULÉ (DÉFICIT)		
Déficit accumulé de l'exploitation (note 5)	(81 854)	(109 654)
Gains de réévaluation cumulés	7 658	6 362
DÉFICIT ACCUMULÉ	(74 196)	(103 292)

Au nom du conseil,



Tim O'Neill
Président
Toronto, Canada



Ron Jamieson
Administrateur
Toronto, Canada

État des résultats et du déficit accumulé

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	2015	2015	2014
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
PRINCIPALES ACTIVITÉS DE LA SIERÉ			
Produits liés aux réseaux	181 200	180 504	160 968
Autres produits (note 9)	3 000	5 377	6 272
Produits d'intérêts et revenu de placement	1 000	1 430	2 798
Produits tirés des principales activités	185 200	187 311	170 038
Rémunération et avantages sociaux	(105 212)	(104 994)	(115 225)
Services professionnels et services-conseils	(22 117)	(21 555)	(19 101)
Exploitation et administration	(33 661)	(34 911)	(34 352)
Charges liées aux activités d'exploitation principales	(160 990)	(161 460)	(168 678)
Amortissement	(18 700)	(17 933)	(16 583)
Intérêt net	(1 388)	(1 610)	(832)
Charges liées aux principales activités	(181 078)	(181 003)	(186 093)
Charges liées à la fusion SIERE-OEO	–	–	(10 883)
Surplus (déficit) annuel lié aux activités principales	4 122	6 308	(26 938)
SANCTIONS ET AJUSTEMENTS DE PAIEMENTS SUR LE MARCHÉ			
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	–	6 021	2 687
Rémunération et avantages sociaux	(2 984)	(3 094)	(2 554)
Services professionnels et services-conseils	(1 515)	(1 351)	(1 677)
Exploitation et administration	(73)	(114)	(132)
Charges liées à la sensibilisation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché	(4 572)	(4 559)	(4 363)
Surplus (déficit) annuel lié aux sanctions et ajustements des paiements sur le marché	(4 572)	1 462	(1 676)
ENTITÉ RESPONSABLE DES COMPTEURS INTELLIGENTS			
Frais liés aux compteurs intelligents	45 207	46 215	45 735
Rémunération et avantages sociaux	(3 463)	(2 607)	(2 882)
Services professionnels et services-conseils	(19 242)	(14 902)	(16 169)
Exploitation et administration	(2 386)	(4 200)	(2 958)
Charges d'exploitation liées aux compteurs intelligents	(25 091)	(21 709)	(22 009)
Amortissement	(3 716)	(3 524)	(4 543)
Intérêt net	(3 048)	(952)	(1 317)
Frais liés aux compteurs intelligents	(31 855)	(26 185)	(27 869)
Surplus annuel lié à l'entité responsable des compteurs intelligents	13 352	20 030	17 866
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	12 902	27 800	(10 748)
DÉFICIT ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	(109 654)	(109 654)	(98 906)
DÉFICIT ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	(96 752)	(81 854)	(109 654)

État des gains et pertes de réévaluation

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
	Réel \$	Réel \$
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	6 362	4 144
GAINS NON RÉALISÉS ATTRIBUABLES AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :		
Change – autres	515	591
Placements de portefeuille (note 3)	1 372	2 622
MONTANTS RECLASSÉS À L'ÉTAT DES RÉSULTATS :		
Change – autres	(591)	(178)
Placements de portefeuille	–	(817)
GAINS NETS DE RÉÉVALUATION POUR LA PÉRIODE	1 296	2 218
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	7 658	6 362

États de la variation de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2015	2015	2014
	Budget \$	Réel \$	Réel \$
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	12 902	27 800	(10 748)
VARIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(29 395)	(25 624)	(24 575)
Amortissement des immobilisations corporelles	22 416	21 457	21 125
Variation des charges payées d'avance	–	(27)	(1 356)
VARIATION TOTALE DES ACTIFS NON FINANCIERS	(6 979)	(4 194)	(4 806)
GAINS NETS DE RÉÉVALUATION POUR LA PÉRIODE	1 023	1 296	2 218
VARIATION DE LA DETTE NETTE	6 946	24 902	(13 336)
DETTE NETTE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	(209 011)	(209 011)	(195 675)
DETTE NETTE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	(202 065)	(184 109)	(209 011)

États des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Variation du déficit accumulé		
Surplus (déficit) annuel	27 800	(10 748)
	27 800	(10 748)
Variations des éléments hors trésorerie		
Amortissement	21 457	21 125
Charge de retraite	11 970	13 777
Charge liée aux autres avantages sociaux futurs	6 901	8 166
Variation de la juste valeur des placements à long terme	–	(1 100)
	40 328	41 968
Variation des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation		
Variation des créditeurs et charges à payer	(775)	(3 124)
Variation des débiteurs	(10 145)	1 870
Variation des remises aux intervenants du marché	9 595	(25 755)
Variation des charges payées d'avance	(27)	(1 356)
	(1 352)	(28 365)
Autres :		
Cotisations à la caisse de retraite	(12 851)	(11 973)
Paiement d'avantages sociaux futurs	(2 314)	(2 321)
	(15 165)	(14 294)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	51 611	(11 439)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(25 624)	(24 575)
Variation des créditeurs et charges à payer	(1 569)	(152)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(27 193)	(24 727)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Vente (acquisition) de placements à long terme	(1 967)	727
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de placement	(1 967)	727
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission (remboursement) de titres d'emprunt	(39 000)	4 800
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(39 000)	4 800
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(16 549)	(30 639)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	31 340	61 566
Gains (pertes) de change non réalisés pour la période	(76)	413
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	14 715	31 340

Notes afférentes aux états financiers

1. NATURE DES ACTIVITÉS

a) La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) est un organisme à but non lucratif, non assujéti à l'impôt sur le revenu, qui a été établie en vertu de la Partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. L'ancienne Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité et l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) ont été fusionnées selon les dispositions légales applicables et, depuis le 1^{er} janvier 2015, elles continuent leurs activités à titre de Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité. Conformément aux dispositions de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la SIERE exerce ses activités en vertu d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO). La fusion a été effectuée en vertu du *Projet de loi 14, Loi de 2014 ouvrant des perspectives et assurant notre avenir (mesures budgétaires)*, qui a reçu la sanction royale le 24 juillet 2014. L'annexe 7 du projet de loi a modifié la *Loi de 1998 sur l'électricité* en fusionnant les deux anciennes sociétés et en prorogeant leurs activités en tant que Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité. La disposition transitoire qui a trait aux questions générales prévoit notamment que l'ancienne SIERE et que l'OEO cessent d'exister en tant qu'entités distinctes de la SIERE fusionnée, que la totalité de leurs droits, biens et actifs passent à la SIERE fusionnée et que la totalité des dettes, obligations financières et engagements impayés dont ils étaient responsables deviennent la responsabilité de la SIERE. L'annexe 7 du *Projet de loi 14* est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Les objets de la SIERE, tel qu'ils sont décrits dans la *Loi de 1998 sur l'électricité* et dans le règlement intitulé « Ontario Regulation 288/14 », sont les suivants :

- exercer les pouvoirs et les fonctions qui lui sont attribués selon cette loi, les règlements, les directives, les règles du marché et son permis;
- conclure avec les transporteurs des accords qui lui donnent le pouvoir de diriger les activités de leurs réseaux de transport;
- diriger les activités et maintenir la fiabilité du réseau dirigé par la SIERE de manière à promouvoir les objets de cette loi;
- participer à l'établissement par tout organisme de normalisation de normes et de critères de fiabilité pour le réseau d'électricité intégré;
- établir et appliquer des critères et des normes relativement à la fiabilité du réseau d'électricité intégré;
- travailler avec les autorités responsables de l'extérieur de l'Ontario pour coordonner les activités de la SIERE avec les activités de ces autorités;
- exploiter les marchés administrés par la SIERE de manière à promouvoir les objets de cette loi;
- exercer des activités dans le cadre des contrats d'approvisionnement d'électricité, de capacité d'électricité et de conservation des ressources;
- exercer des activités selon les règlements, les paiements aux termes d'un contrat conclu selon cette loi et les paiements obtenus en vertu de cette loi ou de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*;
- exercer des activités dans le but d'assurer un approvisionnement adéquat, fiable et sécuritaire de l'électricité et des ressources en Ontario;
- prévoir sur des périodes à court terme, à moyen terme et à long terme la demande d'électricité et la capacité et fiabilité des ressources d'électricité en Ontario;
- planifier de façon indépendante la production, la gestion de la demande, l'économie d'énergie et le transport de l'électricité;
- exercer des activités afin de permettre la diversification des sources d'approvisionnement d'électricité en faisant la promotion de l'utilisation de sources d'énergie et de technologies plus propres notamment, des sources d'énergie alternatives et des sources d'énergie renouvelables;

- exercer des activités pour atteindre les objectifs globaux du réseau quant à la quantité d'électricité produite à partir de différentes sources d'énergie;
- exercer des activités pour faciliter la gestion de la charge;
- exercer des activités qui promeuvent la conservation de l'énergie et l'efficacité d'utilisation de l'électricité;
- aider le conseil d'administration en veillant à la stabilité des tarifs pour certains types de consommateurs;
- recueillir des renseignements sur les besoins à court terme, à moyen terme et à long terme d'électricité en Ontario et sur la capacité et la fiabilité du réseau d'électricité intégré d'y répondre et rendre publics ces renseignements;
- exercer toute autre activité prescrite par les règlements.

b) La SIERE a été désignée, le 28 mars 2007, Entité responsable des compteurs intelligents (ERCI) par le règlement intitulé « Ontario Regulation 393/07 » en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Le règlement est entré en vigueur le 26 juillet 2007.

Les objets de l'Entité responsable des compteurs intelligents, tels qu'ils figurent dans la *Loi de 1998 sur l'électricité*, sont les suivants :

- planifier et mettre en œuvre et, de façon continue, superviser, administrer et livrer tout élément de l'initiative des compteurs intelligents selon les exigences des règlements en application de cette loi ou d'une autre loi ou d'une directive donnée en vertu des articles 28.3 ou 28.4 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* et, si elle y est autorisée, avoir le pouvoir exclusif d'exercer ces activités;
- recueillir, gérer, faciliter la cueillette et la gestion des données et renseignements et stocker les données et les renseignements relatifs à la mesure de la consommation d'électricité ou l'utilisation de l'électricité des consommateurs en Ontario, y compris les données recueillies auprès des distributeurs et, si elle y est autorisée, avoir le pouvoir exclusif de recueillir, de gérer et de stocker ces données;
- créer et exploiter une ou plusieurs bases de données, en tant que propriétaire ou preneur à bail, en vue de faciliter la cueillette, la gestion, le stockage et l'extraction des données des compteurs intelligents;
- aux termes des conditions appropriées et sous réserve des conditions de son permis relatives à la protection de la vie privée, fournir et promouvoir l'accès non discriminatoire des distributeurs, des détaillants et d'autres personnes à ce qui suit :
 - i. les renseignements et les données susmentionnés, et
 - ii. le système de télécommunication qui permet à l'Entité responsable des compteurs intelligents de transférer les données relatives à la consommation d'électricité ou à son utilisation vers ses bases de données ou en provenance de celles-ci, y compris l'accès à son matériel, ses systèmes et sa technologie de télécommunication, et au matériel, aux systèmes et aux technologies connexes;
- exploiter, en tant que propriétaire ou preneur à bail, soit directement soit indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales, si l'Entité responsable des compteurs intelligents est une personne morale, du matériel, des systèmes et des technologies, notamment du matériel, des systèmes et des technologies de télécommunication, qui lui permettent de transférer les données relatives à la consommation d'électricité ou à son utilisation vers ses bases de données ou en provenance de celles-ci, ainsi que du matériel, des systèmes et des technologies connexes;
- exercer les activités d'acquisition concurrentielle nécessaires pour réaliser ses objets ou exercer ses activités commerciales;
- obtenir au besoin, pour le compte des distributeurs, en tant que mandataire ou dans une autre capacité, des compteurs, du matériel, des systèmes et des technologies de mesure et du matériel, des systèmes et des technologies connexes, soit directement ou indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales si l'Entité responsable des compteurs intelligents est une personne morale;
- recouvrer, par des tarifs justes et raisonnables, les frais et obtenir un rendement approprié liés à l'exercice de ses activités qui sont approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario; et
- réaliser les autres objets que prescrivent les règlements.

c) La SIERE est tenue de soumettre à l'examen de la CEO ses prévisions budgétaires et les droits qu'elle se propose d'exiger pour l'exercice à venir. La présentation ne peut être faite qu'après l'approbation donnée ou réputée donnée du plan d'activités de la SIERE par le ministre de l'Énergie (le « ministre »).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Mode de présentation des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été dressés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, conformément aux normes comptables du secteur public canadien, et elles reflètent les principales méthodes comptables énoncées ci-après. Les états de la situation financière, les états des résultats et du déficit accumulé, des gains et pertes de réévaluation, des variations de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 représentent les activités de la SIERE depuis sa création le 1^{er} janvier 2015. Les données comparatives représentent les données pro forma combinées de la situation financière et des résultats de l'ancienne SIERE et de l'OEO, établies selon les méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers de 2015, comme si les deux entités avaient toujours exercé leurs activités comme une seule entité.

b) Comptabilisation des produits

Les produits liés aux réseaux sont fondés sur des tarifs approuvés pour chaque mégawatt d'électricité retiré du réseau dirigé par la SIERE (y compris les exportations prévues) et de la production intégrée. Les produits liés aux réseaux sont comptabilisés au moment même où l'électricité est retirée du réseau. Les remises sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le compte de report réglementaire, compte non tenu des remises, excède la limite réglementaire autorisée.

Pour 2015, les produits liés aux réseaux de la nouvelle SIERE fusionnée étaient composés des tarifs combinés selon le calcul pour les entités respectives avant la fusion. Plus précisément, l'ancien tarif de base de la SIERE était calculé en fonction de l'électricité retirée du réseau contrôlé par la SIERE (y compris les exportations prévues et la production intégrée), alors que le tarif de base de l'ancien OEO tenait seulement compte des consommateurs d'électricité en Ontario. La SIERE a déposé auprès de l'OEO une demande de tarifs pour 2016 qui propose d'utiliser un seul tarif constant en fonction de l'électricité retirée du réseau contrôlé par la SIERE qui inclut des exportations prévues et la production intégrée.

Les présents états financiers ne comprennent pas les opérations financières des intervenants du marché dans les marchés administrés par la SIERE.

Les autres produits représentent les montants revenant à la SIERE pour le revenu de placement sur les fonds portés aux comptes de règlement de marché, ainsi que les droits de demande. Ces produits sont comptabilisés au moment où ils sont gagnés.

Les produits d'intérêts et le revenu de placement représentent les produits d'intérêts et les gains ou pertes de placement réalisés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les placements à long terme.

Les sanctions sur le marché représentent les fonds reçus pour contrebalancer les paiements effectués au titre des sanctions, des dommages, des amendes et des ajustements de paiements découlant de la résolution de différends à propos des règlements.

c) Instruments financiers

La SIERE inscrit la trésorerie et les équivalents de trésorerie, le portefeuille de placement et les contrats de change à terme à leur juste valeur. La variation cumulative de la juste valeur de ces instruments financiers est inscrite en tant que surplus accumulé à titre de gains et de pertes de réévaluation et est incluse dans la valeur de l'instrument financier respectif présentée dans l'état de la situation financière et l'état des gains et des pertes de réévaluation. Sur cession de l'instrument financier, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont inscrits dans l'état des résultats. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et les autres placements à court terme hautement cotés et assortis d'une échéance initiale de moins de 90 jours.

La SIERE inscrit les débiteurs, les créditeurs et la dette au coût amorti.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, lequel inclut toutes les sommes directement attribuables à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'immobilisation. La SIERE inscrit à l'actif l'intérêt applicable comme partie du coût des immobilisations corporelles.

e) Immobilisations en cours de construction

Les immobilisations en cours de construction concernent généralement les coûts des installations physiques, du matériel et des logiciels, et incluent les coûts payés aux fournisseurs, à la main-d'œuvre interne et externe et aux consultants et les intérêts liés aux fonds empruntés pour financer le projet. Les coûts liés aux immobilisations en cours de construction sont transférés aux immobilisations corporelles lorsque l'immobilisation en cours de construction est jugée prête à être utilisée.

f) Amortissement

Le coût en capital des immobilisations corporelles en service est amorti selon le mode linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles estimatives en années, à partir de la date d'acquisition des immobilisations, sont les suivantes :

Catégorie	Durée de vie utile moyenne estimative 2015	Durée de vie utile moyenne estimative 2014
Installations	37	37
Systèmes du marché et applications	De 4 à 12	De 4 à 12
Infrastructure et autres actifs	De 4 à 7	De 4 à 7
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	10	10

Les gains et les pertes sur les ventes ou les retraits prématurés des immobilisations corporelles sont imputés aux résultats.

Les durées de vie utiles estimatives des immobilisations corporelles font l'objet d'un examen périodique. L'incidence des variations de la durée de vie prévue est amortie sur une base prospective. La dernière révision a été finalisée au cours de l'exercice 2015.

g) Avantages de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi de la SIERE comprennent des avantages de retraite, une assurance vie, une assurance maladie et une assurance invalidité de longue durée collectives et des indemnités d'accident du travail.

La SIERE comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les frais associés, déduction faite des actifs des régimes. Des actuaires indépendants déterminent chaque année les charges et obligations découlant de ces régimes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance de la rémunération, à l'âge de départ à la retraite des salariés, au taux de mortalité et aux coûts prévus des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs s'appuie sur le taux de rendement prévu des actifs des régimes à la date d'évaluation du 30 septembre.

Le rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur les hypothèses à long terme les plus probables de la direction, formulées d'après la valeur liée au marché des actifs des régimes. La valeur liée au marché des actifs des régimes est déterminée en utilisant la valeur moyenne des actifs sur trois ans à la date d'évaluation du 30 septembre.

Les charges découlant des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi sont constatées dans l'exercice au cours duquel l'employé rend les services. Les charges découlant des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi comprennent les coûts des services rendus, la charge d'intérêts sur les passifs, le rendement prévu des actifs des régimes et le coût des modifications aux régimes au cours de la période. Les gains ou les pertes actuariels découlent, entre autres, de l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes pour une période donnée et le rendement prévu à long terme des actifs des régimes pour cette période ou de modifications des hypothèses actuarielles employées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. Les gains ou les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active des employés couverts par le régime.

La durée moyenne estimée du reste de la carrière active des employés couverts par les régimes de retraite est de 15 ans (13 ans en 2014) et celle des employés couverts par d'autres avantages postérieurs à l'emploi est de 14,7 ans (14 ans en 2014).

Les avantages découlant des congés de maladie de la SIERE s'accumulent, mais ne s'acquièrent pas. La SIERE accumule ces avantages selon l'anticipation d'une utilisation future et elle les comptabilise dans les créditeurs et charges à payer.

h) Devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments de l'état de la situation financière libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés cumulés d'éléments encore comptabilisés dans l'état de la situation financière sont inscrits dans le déficit accumulé en tant que gains et pertes de réévaluation et sont illustrés dans l'état de la situation financière et l'état des gains et des pertes de réévaluation. Sur règlement de l'élément libellé dans une devise, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats, et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont inscrits dans l'état des résultats.

i) Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformes aux normes comptables du secteur public canadien, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui touchent la valeur comptable des produits, des charges, des actifs et des passifs ainsi que la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers. Les comptes de la SIERE qui impliquent un degré accru d'incertitude incluent les valeurs comptables des immobilisations corporelles, les remises aux intervenants du marché, le passif au titre des prestations de retraite constituées et la charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les avantages de retraite. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

3. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme dans un portefeuille équilibré de fonds en gestion commune sont évalués par le gestionnaire des fonds en gestion commune d'après les cours publiés sur un marché et s'élèvent à 37 019 000 \$ (33 758 000 \$ en 2014). Au 31 décembre, la répartition de la valeur de marché de ces placements à long terme s'établissait comme suit : 56,0 % dans des titres de participation et 44,0 % dans des titres d'emprunt (59,7 % et 40,3 %, respectivement, en 2014).

Portefeuille équilibré de fonds en gestion commune

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
	\$	\$
Solde d'ouverture	33 758	31 683
Achat (vente) de placements	1 889	(830)
Variation de la juste valeur	1 372	2 905
Solde de clôture	37 019	33 758

En plus du portefeuille équilibré de fonds en gestion commune, la SIERE détient un dépôt à long terme auprès de l'Agence du revenu du Canada d'un montant de 299 000 \$ (221 000 \$ en 2014) lié à la fiducie de convention de retraite (note 6).

4. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
	\$	\$
Concernant les activités	43 125	43 851
Concernant les immobilisations corporelles	5 743	7 312
	48 868	51 163

5. REMISES AUX INTERVENANTS DU MARCHÉ ET DÉFICIT ACCUMULÉ

En 2015, la SIERE a comptabilisé un montant de 9 595 000 \$ en remises à payer aux intervenants du marché au titre des produits liés aux réseaux (28 786 000 \$ en 2014). Au 31 décembre 2015, les remises à payer aux intervenants du marché étaient de 9 595 000 \$ (néant en 2014).

Habituellement, le solde du compte de report réglementaire autorisé de la SIERE était maintenu à un maximum de 10,0 millions de dollars (5,0 millions de dollars, respectivement, pour l'ancienne SIERE et pour l'OEO, soit un montant total de 10,0 millions de dollars). Le solde du compte de report réglementaire autorisé pour 2015 sera établi lors du dépôt de la demande de tarifs pour 2016 auprès de la CEO, ce qui devrait se faire au printemps 2016.

Avant 2014, les gains et les pertes non réalisés provenant du portefeuille de placements et des variations de change étaient inclus dans le solde du compte de report réglementaire (totalisant à ce jour 4 144 000 \$). Au 1^{er} janvier 2014, seuls les gains et les pertes réalisés sont inclus dans ce solde.

Au 31 décembre, les éléments du déficit accumulé s'établissaient comme suit :

Déficit accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
	\$	\$
Compte de report réglementaire a)	10 000	7 604
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché cumulés b)	492	(970)
Entité responsable des compteurs intelligents – Déficit accumulé c)	(40 849)	(60 879)
Éléments de la transition aux normes du CCSP d)	(47 353)	(51 265)
Gains (pertes) de réévaluation	3 514	2 218
Déficit accumulé – clôture de l'exercice	(74 196)	(103 292)

a) Compte de report réglementaire

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
	\$	\$
Surplus accumulé – ouverture de l'exercice	7 604	38 792
Produits (avant remises aux intervenants du marché)	196 906	198 824
Remises aux intervenants du marché	(9 595)	(28 786)
Charges liées aux principales activités	(181 003)	(186 093)
Charges liées à la fusion SIERE-OEO	–	(10 883)
Recouvrement des éléments de la transition aux normes du CCSP	(3 912)	(4 250)
Surplus accumulé – clôture de l'exercice	10 000	7 604

b) Sanctions et ajustements de paiements sur le marché cumulés

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
	\$	\$
Surplus accumulé – ouverture de l'exercice	(970)	706
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	6 021	2 687
Charges liées à la sensibilisation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché	(4 559)	(4 363)
Surplus (déficit) accumulé – clôture de l'exercice	492	(970)

c) Entité responsable des compteurs intelligents – déficit accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
	\$	\$
Déficit accumulé – ouverture de l'exercice	(60 879)	(78 745)
Frais liés aux compteurs intelligents	46 215	45 735
Charges liées aux compteurs intelligents	(26 185)	(27 869)
Déficit accumulé – clôture de l'exercice	(40 849)	(60 879)

d) Éléments de la transition aux normes du CCSP – déficit accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
	\$	\$
Déficit accumulé – ouverture de l'exercice	(51 265)	(55 515)
Recouvrement des éléments de la transition aux normes du CCSP	3 912	4 250
Déficit accumulé – clôture de l'exercice	(47 353)	(51 265)

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2011, la SIERE a adopté les normes comptables du secteur public (les « normes du CCSP ») du Canada, la date de transition étant fixée au 1^{er} janvier 2010. L'adoption des normes du CCSP a été comptabilisée de façon rétroactive, avec retraitement des états financiers des exercices antérieurs, sous réserve des exigences du chapitre SP 2125, *Première application par des organismes publics*. Les changements correspondants aux prestations de retraite et avantages complémentaires de retraite ont eu pour résultat que des pertes actuarielles et des coûts des services passés non comptabilisés antérieurement de 80 617 000 \$ à la date de transition ont été imputés au déficit accumulé.

La SIERE inclut une partie du déficit accumulé découlant des éléments de transition aux normes comptables du secteur public canadien dans les dépenses annuelles proposées à la CEO à des fins de recouvrement par l'entremise des produits liés aux réseaux.

6. DETTE

Effet à payer à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

En avril 2014, la SIERE a conclu un effet à payer de trois ans avec la SFIEO. L'effet à payer est non garanti, porte intérêt à un taux fixe de 2,046 % par année et est remboursable en entier le 30 avril 2017. Les intérêts s'accumulent quotidiennement et sont payables à terme échu semestriellement en avril et en octobre de chaque année. Au 31 décembre 2015, l'effet à payer à la SFIEO était de 90,0 millions de dollars (90,0 millions de dollars le 31 décembre 2014).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la charge d'intérêts sur l'effet à payer a été de 1 841 000 \$ (1 650 000 \$ en 2014).

Facilité de crédit

La SIERE détient une entente de facilité de crédit non garantie avec la SFIEO, ce qui mettra à la disposition de la SIERE une somme allant jusqu'à 95,0 millions de dollars. Les avances sont payables à un taux d'intérêt variable équivalant au coût d'emprunt de la province de l'Ontario pour un terme de 30 jours plus 0,50 % par année, et des prélèvements, des remboursements et des paiements d'intérêt sont exigibles chaque mois. La facilité de crédit expire le 30 avril 2017. Au 31 décembre 2015, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit (39,0 millions de dollars au 31 décembre 2014).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la charge d'intérêts sur la facilité de crédit a été de 279 000 \$ (664 000 \$ en 2014).

Fiducie de convention de retraite

En juillet 2013, la SIERE a mis en place une fiducie de convention de retraite afin de fournir une garantie à l'égard de ses obligations aux termes de son régime de retraite complémentaire destiné aux membres du personnel. Au 31 décembre 2015, la SIERE avait fourni au fiduciaire de la fiducie de convention de retraite une lettre de crédit bancaire de 28 408 000 \$ (23 370 000 \$ en 2014) sur laquelle le fiduciaire peut effectuer des prélèvements si la SIERE manque à ses obligations aux termes du régime.

7. RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La SIERE offre à ses employés actuels et à ses employés à la retraite des avantages de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, y compris une assurance vie, une assurance invalidité de longue durée et une assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives.

Régimes de retraite

Le régime de retraite de la SIERE est un régime de retraite contributif agréé et indexé à prestations déterminées. En plus d'offrir un régime de retraite agréé par capitalisation, la SIERE offre certains avantages de retraite en vertu d'un régime à prestations déterminées non agréé, indexé, sans capitalisation.

Autres avantages sociaux futurs

L'assurance vie, l'assurance invalidité de longue durée et l'assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives sont offertes en vertu de régimes à prestations déterminées non agréés, sans capitalisation.

Sommaire des obligations au titre des prestations constituées et des actifs des régimes

(en milliers de dollars canadiens)	2015 Avantages de retraite	2014 Avantages de retraite	2015 Autres avantages	2014 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	482 994	452 466	83 455	69 427
Juste valeur des actifs des régimes	475 714	455 229	–	–
Situation de capitalisation à la date d'évaluation	(7 280)	2 763	(83 455)	(69 427)
Cotisation de l'employeur/autres versements de prestations après la date d'évaluation	427	207	582	586
(Gain actuariel non comptabilisé) perte actuarielle non comptabilisée	(29 209)	(39 913)	(1 628)	(11 073)
Passif au titre des prestations de retraite constituées comptabilisé dans l'état de la situation financière	(36 062)	(36 943)	(84 501)	(79 914)

Actifs du régime de retraite agréé

À la date d'évaluation du 30 septembre, la répartition de la juste valeur des actifs du régime de retraite agréé détenus dans chaque catégorie d'actifs était la suivante :

	2015	2014
Titres de participation canadiens	19,9 %	20,6 %
Titres de participation étrangers	41,8 %	40,7 %
Titres de créance canadiens	39,0 %	37,9 %
Équivalents de trésorerie	0,6 %	1,1 %
Contrats de change à terme	(1,3)%	(0,3)%
	100,0 %	100,0 %

Les principales hypothèses utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations à la clôture de l'exercice sont déterminées à ce moment et sont les suivantes :

	2015	2014	2015	2014
	Avantages de retraite	Avantages de retraite	Autres avantages	Autres avantages
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	6,00 %	6,15 %	6,00 %	6,15 %
Taux de croissance de la rémunération	3,75 %	3,75 %	3,75 %	3,75 %
Taux d'indexation	2,25 %	2,25 %	2,25 %	2,25 %

Le taux de croissance hypothétique du coût des médicaments d'ordonnance était de 8,25 % pour 2015, diminuant pour atteindre finalement 4,75 % par année en 2029. Le taux de croissance hypothétique du coût des soins dentaires est de 4,25 % par année.

Le sommaire du coût des avantages et des cotisations pour les régimes de retraite et les autres régimes est le suivant :

(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014	2015	2014
	Avantages de retraite	Avantages de retraite	Autres avantages	Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Coût des services rendus (employeur)	10 547	7 707	2 857	2 339
Intérêts débiteurs	28 143	27 787	4 797	5 241
Rendement prévu des actifs du régime	(26 053)	(23 630)	–	–
Amortissement de la perte actuarielle nette	(667)	1 913	(753)	586
Coût des avantages	11 970	13 777	6 901	8 166

(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014	2015	2014
	Avantages de retraite	Avantages de retraite	Autres avantages	Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Cotisations de l'employeur/autres versements de prestations	12 851	11 973	2 314	2 321
Cotisations des participants au régime	5 162	3 722	–	–
Prestations versées	21 155	20 862	2 314	2 321

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite agréé aux fins de capitalisation a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2014 et la prochaine évaluation devra être effectuée en date du 1^{er} janvier 2017. En 2015, un certificat de coût a été déposé auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario.

Les principales hypothèses utilisées pour calculer le coût des avantages pour l'exercice sont déterminées à l'ouverture de l'exercice et sont les suivantes :

	2015	2014	2015	2014
	Avantages de retraite	Avantages de retraite	Autres avantages	Autres avantages
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice	6,15 %	6,25 %	6,15 %	6,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,75 %	3,75 %	3,75 %	3,75 %
Taux d'indexation	2,25 %	2,25 %	2,25 %	2,25 %

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles nettes comprennent ce qui suit :

Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2014	Entrées	Sorties	Au 31 décembre 2015
	\$	\$	\$	\$
Installations	55 818	116	(3 653)	52 281
Systèmes du marché et applications	262 840	16 364	(746)	278 458
Infrastructure et autres actifs	56 910	6 731	(3 461)	60 180
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	35 434	466	–	35 900
Coût total	411 002	23 677	(7 860)	426 819

Amortissement cumulé

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2014	Charge d'amortissement	Sorties	Au 31 décembre 2015
	\$	\$	\$	\$
Installations	(23 970)	(2 287)	3 653	(22 604)
Systèmes du marché et applications	(241 287)	(10 669)	746	(251 210)
Infrastructure et autres actifs	(45 712)	(4 977)	3 461	(47 228)
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	(21 805)	(3 524)	–	(25 329)
Amortissement cumulé total	(332 774)	(21 457)	7 860	(346 371)

Valeur comptable nette

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2015
	\$	\$
Installations	31 848	29 677
Systèmes du marché et applications	21 553	27 248
Infrastructure et autres actifs	11 198	12 952
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	13 629	10 571
Total de la valeur comptable nette	78 228	80 448
Immobilisations en cours de construction	21 321	23 268
Immobilisations corporelles nettes	99 549	103 716

En 2015, l'ajustement des estimations formulées par la direction sur la durée de vie utile restante des immobilisations s'est traduit par une diminution de 653 000 \$ de la charge d'amortissement (diminution de 665 000 \$ en 2014).

L'intérêt inscrit à l'actif dans les immobilisations en cours de construction en 2015 a été de 263 000 \$ (165 000 \$ en 2014).

9. AUTRES PRODUITS

Dans le cadre de sa gestion des marchés administrés par la SIERE, cette dernière dirige le placement des fonds du marché dans des placements à court terme hautement cotés tout au long du cycle de règlement. La SIERE est habilitée à recevoir les intérêts des placements et les gains des placements, déduction faite des pertes de placement, réalisés sur des fonds transitant par les comptes de règlement du marché en temps réel. La SIERE n'a pas droit au capital en ce qui concerne des placements effectués sur le marché en temps réel.

La SIERE a comptabilisé un revenu de placement gagné dans les comptes de règlement du marché de 3 212 000 \$ en 2015 (1 724 000 \$ en 2014).

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La province de l'Ontario est un apparenté, car elle est l'entité exerçant le contrôle sur la SIERE. La SFIEO, la CEO, Hydro One et Ontario Power Generation Inc. (OPG) sont des apparentés de la SIERE, par l'entremise du contrôle commun de la province de l'Ontario. Les opérations entre ces parties et la SIERE étaient les suivantes :

La SIERE détient un effet à payer à la SFIEO et une entente de facilité de crédit non garantie avec celle-ci (note 6). Les paiements d'intérêts effectués par la SIERE en 2015 pour l'effet à payer ont été de 1 841 000 \$ (1 545 000 \$ en 2014) et, pour la facilité de crédit, ils ont été de 328 000 \$ (671 000 \$ en 2014). Au 31 décembre 2015, la SIERE avait un solde d'intérêts courus à payer à la SFIEO de 315 000 \$ (364 000 \$ en 2014).

En vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la SIERE engage des frais d'inscription et de permis. Le total des opérations auprès de la CEO a été de 1 671 000 \$ en 2015 (1 642 000 \$ en 2014).

La SIERE a évalué des raccordements et des réseaux de production-transport d'électricité pour Hydro One en 2015. La SIERE a facturé Hydro One 310 000 \$ en 2015 (437 000 \$ en 2014).

La SIERE commande des études sur les courts-circuits et des évaluations de l'incidence de la protection dans le cadre des évaluations et des approbations du raccordement ainsi que des services de compteur sur les compteurs de produits interconnectés possédés par la SIERE auprès de Hydro One. De plus, la SIERE a payé Hydro One pour le retrait de la tour hertzienne du poste de Clarkson. En 2015, la SIERE a engagé des coûts de 525 000 \$ (144 000 \$ en 2014) pour ces services. Au 31 décembre 2015, la SIERE avait un solde net à payer à Hydro One de 149 000 \$ (121 000 \$ en 2014).

La SIERE a évalué et approuvé des raccordements pour OPG, a administré les services de télécommunication aux intervenants du marché pour les raccorder aux systèmes du marché en temps réel et a donné des cours de formation concernant le marché. En 2015, OPG a reçu une facture de 137 000 \$ (54 000 \$ en 2014). Au 31 décembre 2015, la SIERE avait un solde net à recevoir d'OPG de 4 000 \$ (4 000 \$ en 2014).

11. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La SIERE est exposée à des risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment aux risques du marché découlant de la volatilité des marchés des actions, des titres de créance et du change, ainsi qu'au risque de crédit et au risque de liquidité. La nature des risques financiers et la stratégie de la SIERE pour les gérer sont demeurées sensiblement les mêmes qu'à l'exercice précédent.

a) Risque du marché

Le risque du marché fait référence au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. La SIERE est principalement exposée à trois types de risques du marché : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux actions. La SIERE surveille son exposition aux fluctuations des risques du marché et peut avoir recours à des instruments financiers pour les gérer, dans la mesure où elle le juge nécessaire. La SIERE n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

i) Risque de change

La SIERE effectue des opérations en dollars américains, surtout des paiements à ses fournisseurs, et maintient un compte bancaire libellé en dollars américains. De temps à autre, la SIERE peut utiliser des contrats d'achat à terme afin d'acheter, à un taux de change fixe, des dollars américains pour livraison à une date ultérieure déterminée. La SIERE fait aussi des achats de dollars américains au taux de change au comptant pour acquitter des comptes courants. Au 31 décembre 2015, la SIERE n'avait aucun contrat d'achat à terme en vigueur.

ii) Risque de taux d'intérêt

La SIERE est exposée aux fluctuations ou aux variations des taux d'intérêt principalement par l'intermédiaire de sa facilité de crédit à taux variable à court terme, de ses titres assimilables à de la trésorerie et de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. L'incidence potentielle sur la valeur des titres d'une variation de 25 points de base des taux d'intérêt en vigueur, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement et que toutes les autres variables demeurent constantes, était estimée à 0,6 million de dollars au 31 décembre 2015 (0,5 million de dollars en 2014).

iii) Risque lié aux actions

La SIERE est exposée aux variations des cours des actions par l'intermédiaire de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans des fonds d'actions en gestion commune. Une variation de 30 % de l'évaluation des actions au 31 décembre 2015 aurait entraîné un changement pendant l'exercice [avant l'incidence des rajustements apportés au compte de report réglementaire autorisé (note 5)] d'environ 6,8 millions de dollars (6,0 millions de dollars en 2014). Les justes valeurs de tous les instruments financiers évalués à la juste valeur sont issues des prix cotés (non rajustés) dans les marchés actifs pour des actifs identiques.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir une perte à l'autre partie en omettant de remplir ses obligations à l'égard de l'instrument financier. La SIERE est exposée directement au risque de crédit lié aux titres assimilables à de la trésorerie et aux débiteurs, et indirectement par l'entremise de son exposition aux placements à long terme dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. La SIERE gère le risque de crédit associé aux titres assimilables à de la trésorerie au moyen d'une politique de gestion approuvée qui impose les contraintes suivantes : placements de première qualité et plafond déterminé par contrepartie. Le solde des débiteurs ne comprenait aucun élément important en souffrance au 31 décembre 2015 et la quasi-totalité du solde a été recouvrée dans les 30 jours suivant le 31 décembre 2015. Le fonds d'obligations canadiennes à long terme en gestion commune se composait essentiellement de titres de bonne qualité.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité fait référence au risque que la SIERE éprouve des difficultés financières au moment de remplir les obligations associées à ses passifs financiers à l'échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la SIERE établit des prévisions de flux de trésorerie pour déterminer ses besoins de trésorerie et de financement. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, les placements à court terme, les placements à long terme et le maintien de facilités de crédit appropriées aident à atténuer le risque de liquidité. Les placements à long terme de la SIERE peuvent normalement être rachetés dans un délai de trois jours ouvrables; cependant, le gestionnaire de placements des fonds en gestion commune a le pouvoir d'exiger un rachat en nature plutôt qu'en trésorerie, et il peut suspendre les rachats s'il juge nécessaire de le faire.

12. ENGAGEMENTS**Engagements en matière d'exploitation**

Les obligations de la SIERE en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables pour les cinq prochains exercices sont les suivantes :

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	\$
2016	5 616
2017	5 288
2018	4 793
2019	3 724
2020	3 051

Ces chiffres comprennent les paiements au titre de la location exigibles jusqu'en juillet 2017, qui ont également été inclus dans les charges liées à la fusion SIERE-OEO pour 2014 (1 700 000 \$). Au 31 décembre 2015, ce solde était de 1 120 000 \$.

13. ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Éventualités

La SIERE peut faire l'objet d'un éventail de réclamations, de poursuites et d'enquêtes dans le cours normal des activités. Bien que le résultat de ces questions ne puisse être prévu avec certitude, la direction estime que le règlement de ces réclamations, poursuites et enquêtes n'aura pas une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la SIERE.

Garanties

Dans le cadre normal de ses activités, la SIERE conclut des contrats avec des fournisseurs d'électricité. Dans certains cas, ces contrats nécessitent que la SIERE soutient des obligations de ces entités. En 2012, la SIERE a conclu une lettre de crédit totalisant 1 349 000 \$ afin de soutenir une obligation contractuelle. Au 31 décembre 2015, aucun montant n'avait été prélevé sur le solde.

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO

Responsabilité de la direction concernant les états financiers

Les états financiers ci-joint de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO) ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité des informations présentées dans les états financiers.

La préparation des états financiers implique nécessairement l'emploi d'évaluations fondées sur le meilleur jugement possible de la direction, particulièrement quand les transactions qui affectent l'exercice financier en cours n'ont pu être finalisées avec certitude en date d'une période future. Ces rapports financiers ont été préparés dans les limites raisonnables, à tous les égards importants, selon l'information disponible jusqu'au 23 juin 2016 inclusivement.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité des états financiers, la direction maintient des pratiques et des systèmes de contrôle de la gestion et des finances visant à fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et les immobilisations protégées, et qu'il y a une bonne tenue de dossiers.

Les états financiers ont été vérifiés par RLB LLP, des vérificateurs externes indépendants nommés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario pour le compte de l'IRAO. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur énonce la portée de leur examen et de leur opinion.

Au nom de la direction,



Christine Primeau
Directeur de recherche



Heather Harrison
Contrôleur de la société



Chartered
Professional
Accountants

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, de l'état des résultats et la fluctuation des soldes de fonds, de l'état des gains (pertes) résultant de la réévaluation et de l'état des flux de trésorerie pour l'exercice qui a pris fin à cette date, auxquels s'ajoute un résumé des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction a pour responsabilité d'établir et de présenter fidèlement les états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes applicables au secteur public ainsi qu'aux mesures de contrôle interne qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers exempts de graves inexactitudes que celles-ci résultent d'une fraude ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

La responsabilité du vérificateur consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de sa vérification. Nous avons vérifié les états financiers selon les normes en la matière généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que nous nous conformions à des règles de déontologie, et que nous planifions et réalisons la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes importantes.

La vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir des éléments probants au sujet des montants et des renseignements fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, notamment de l'évaluation qu'il fait des risques que les états financiers comportent des inexactitudes majeures, que celles-ci émanent d'une fraude ou d'erreurs. Quand il évalue ces risques, le vérificateur prend en considération les mesures de contrôle interne adoptées par l'entité pour établir et présenter fidèlement ses états financiers cela afin d'élaborer des méthodes de vérification adaptées aux circonstances, et non dans le but de une évaluation du caractère approprié des méthodes comptables employées et du caractère raisonnable des estimations comptables formulées par la direction. S'y ajoute une appréciation de la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis dans le cadre de notre vérification sont adéquats et suffisants pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario au 31 mars 2016 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice qui a pris fin à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes applicables au secteur public.

RLB LLP

Guelph (Ontario)
Le 23 juin 2016

Comptables professionnels agréés
Experts comptables autorisés

GUELPH OFFICE 197 HANLON CREEK BLVD, UNIT 103, GUELPH, ON, N1C 0A1 • TEL: 519-822-9933 • FAX: 519-822-9212 • rlb.ca

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2016

	2016 (annexe 1)	2015
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	0 \$	10 734 631 \$
Placements	32 421 349	29 575 572
Comptes débiteurs	251 583	174 690
Dépôts pour l'achat de fonds de terre (note 4)	250 000	0
Encaisse et les placements affectés pour l'achat de terres (note 4)	<u>13 018 125</u>	<u>0</u>
	45 941 057	40 484 893
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CONSTRUCTION		
	0	23 126 396
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	<u>79 874 364</u>	<u>58 372 649</u>
	<u>125 815 421</u> \$	<u>121 983 938</u> \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et comptes de régularisation	1 622 680 \$	1 615 704 \$
Retenues	602 853	641 479
Dépenses non engagées	3 447 638	3 314 244
Revenu différé	<u>380 736</u>	<u>283 091</u>
	6 053 907	5 854 518
APPORTS DE FONDS DE CAPITAL DIFFÉRÉS (note 7)	62 676 471	59 322 724
APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS (note 8)	<u>28 226 201</u>	<u>30 181 643</u>
	<u>96 956 579</u>	<u>95 358 885</u>
ACTIF NETS		
SOLDE DES FONDS	14 852 366	12 587 770
(PERTES) GAINS RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION	(30 807)	0
APPORTS DE BIENS (note 5)	<u>14 037 283</u>	<u>14 037 283</u>
	<u>28 858 842</u>	<u>26 625 053</u>
	<u>125 815 421</u> \$	<u>121 983 938</u> \$

Voir les notes afférentes

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
ÉTAT DES RÉSULTATS ET FLUCTUATION DES SOLDES DE FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	2016 (annexe 2)	2015
REVENUS		
Recherche		
Subventions provinciales (note 10)	1 850 000 \$	1 850 000 \$
Subventions fédérales	2 000 000	0
Autres subventions	378 000	378 000
Propriété intellectuelle	<u>1 451 748</u>	<u>1 384 318</u>
	<u>5 679 748</u>	<u>3 612 318</u>
Biens		
Subventions provinciales – dép. en capital secondaire (note 10)	5 100 000	5 100 000
Apports de capital reconnu - MAAARO (note 11)	7 000 000	0
Revenu locatif – province	837 463	837 787
Revenu locatif – secteur privé	754 223	781 032
Subventions provinciales – financement fonctionnement de l'année précédente (note 12)	2 150 000	0
Paiement de transfert – paiement en remplacement d'impôts (note 10)	750 000	750 000
Paiement en remplacement d'impôts	212 326	210 069
Amortissement des apports de capital différés	<u>2 961 695</u>	<u>2 457 191</u>
	<u>19 765 707</u>	<u>10 136 079</u>
Autres		
Revenus de placements	<u>441 171</u>	<u>474 381</u>
	<u>25 886 626</u>	<u>14 222 778</u>
DÉPENSES		
Recherche		
Projet ou programmes de recherche	2 584 521	3 629 183
Propriété intellectuelle (note 9)	<u>940 361</u>	<u>1 057 373</u>
	<u>3 524 882</u>	<u>4 686 556</u>
Biens		
Paiement en remplacement d'impôts	972 355	983 069
Dépenses en capital secondaire (note 12)	8 216 828	4 066 418
Paiement de transfert de l'Université de Guelph (note 11)	7 000 000	0
Opérations et entretien	805 878	769 204
Perte sur cession d'immobilisations	12 985	51 888
Amortissements des immobilisations corporelles	<u>2 961 695</u>	<u>2 457 191</u>
	<u>19 969 741</u>	<u>8 327 770</u>
	<u>23 494 623</u>	<u>13 014 326</u>
REVENU NET pour l'exercice	2 392 003	1 208 452
MONTANT NET TRANSFÉRÉS DES DÉPENSES NON ENGAGÉES (POUR) DE	<u>(127 407)</u>	<u>2 499 637</u>
	2 264 596	3 708 089
SOLDES DES FONDS, début de l'exercice	26 625 053	22 883 477
(PERTES) GAINS RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION	<u>(30 807)</u>	<u>33 487</u>
SOLDES DES FONDS, à la fin de l'exercice	<u>28 858 842 \$</u>	<u>26 625 053 \$</u>

Voir les notes afférentes

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
 GAINS (PERTES) RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	2016	2015
GAINS (PERTES) RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION, au début de l'exercice	<u>0</u> \$	<u>(33 487)</u> \$
(Pertes) gains non réalisés attribuables aux placements à court terme	(30 528)	16 987
Montants réaffectés aux opérations : (Pertes) gains réalisés attribuables aux placements à court terme	<u>(279)</u>	<u>16 500</u>
(Pertes) gains nets résultant de la réévaluation pour l'exercice	<u>(30 807)</u>	<u>33 487</u>
(PERTES) GAINS RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION, à fin de l'exercice	<u>(30 807)</u> \$	<u>0</u> \$

Voir les notes afférentes

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	2016		2015
ENCAISSE FOURNIE PAR (UTILISÉE DANS) LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'année	2 392 003	\$	1 208 452
Les postes n'exigeant pas de décaissement			
Amortissements des immobilisations corporelles	2 961 695		2 457 191
Excédent projet transférée aux dépenses non engagées	5 988		15 175
Apports de capital reportés	(1 955 442)		(2 006 429)
Les immobilisations corporelles en cours	(1 350 000)		0
Pertes sur cession d'immobilisations corporelles	12 985		51 888
(Pertes) gains réévaluation cumulés	(30 807)		33 487
	<u>2 036 422</u>		<u>1 759 764</u>
Changements en fonds de roulement non-encaisse			
Comptes débiteurs	(76 893)		(19 784)
Placements	(2 845 777)		280 603
Comptes fournisseurs et comptes de régularisation	6 976		(121 181)
Apports de fonds de capital différés	3 353 747		10 049 238
Dépôts de fonds de terre	(250 000)		0
Retenues	(38 626)		182 870
Revenu différé	97 645		(98 000)
	<u>2 283 494</u>		<u>12 033 510</u>
ENCAISSE FOURNIE PAR (UTILISÉE DANS) LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations corporelles en cours	<u>0</u>		<u>(2 793 562)</u>
NET AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE	<u>2 283 494</u>		<u>9 239 948</u>
ENCAISSE NETTE, au début de l'exercice	<u>10 734 631</u>		<u>1 494 683</u>
ENCAISSE NETTE, à la fin de l'exercice	<u>13 018 125</u>	\$	<u>10 734 631</u>
La trésorerie comprend:			
Encaisse	0	\$	10 734 631
Encaisse affectés pour l'achat de terres	<u>13 018 125</u>		<u>0</u>
	<u>13 018 125</u>	\$	<u>10 734 631</u>

Voir les notes afférentes

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

1. NATURE DES ACTIVITÉS

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO) est une personne morale sans but lucratif qui relève directement du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO). L'IRAO est un organisme à but non lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et, est exonérée de l'impôt sur le revenu. Il a été créé par la Loi sur l'IRAO avec des responsabilités spécifiques sur la coordination et la direction des programmes de recherche agricole de l'Ontario. Ces programmes portent sur un large éventail de produits et de disciplines, couvrant tous les aspects du système agroalimentaire.

Le financement des programmes soutenus par l'IRAO est disponible à partir de diverses sources. Le gouvernement de l'Ontario, par l'intermédiaire du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et des Affaires rurales, est la principale source de financement. Le gouvernement de l'Ontario fournit également un financement pour les programmes de recherche ouverts. En vertu de la Loi sur l'IRAO, IRAO peut accepter des subventions et des dons pour la recherche. D'autres fonds proviennent généralement de sources commerciales (telles que l'agro-industrie, les offices de commercialisation, et des associations de producteurs) et peuvent être soit désignés pour des projets spécifiques ou non désigné. En outre, L' IRAO réinvestit les redevances gagnées de la recherche financée par le ministère.

Toutes les recettes sont détenus en fiducie par le directeur de la recherche et sont attribués selon les termes de fonds.

Les fonds d'affectation spéciale de recherche actuels gérés par le secrétariat à l'IRAO sont les suivantes:

- Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO)
- Programme de nouvelles orientations (New Directions)
- Programme de recherche sur la sécurité alimentaire (sécurité alimentaire)
- Infrastructure

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables du secteur public du Canada pour le gouvernement sans but lucratif, y compris la série 4200 des normes, telles que publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public («CCSP pour les OSBL Gouvernement») et inclure les éléments suivants Les principales conventions comptables:

(a) MÉTHODE DU REPORT

L'IRAO utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectes sont comptabilisés comme un revenu du fonds concerne durant l'exercice ou les charges connexes sont engagées. Les apports non affectes sont comptabilisés comme un revenu du fonds le moment devraient l'être, si l'on peut évaluer le montant à recevoir de façon raisonnable et si sa perception est raisonnablement assurée.

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(b) VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Valorisation des instruments financiers

L'organisation évalue d'abord ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf pour les opérations avec lien de certaine dépendance.

L'organisation évalue ensuite l'ensemble de ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, sauf pour les investissements, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de gains (pertes) de réévaluation.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie, les comptes débiteurs et l'encaisse et les placements affectés pour l'achat de terres.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes créditeurs et charges à payer, les retenues à payer les dépenses non réclamés, les contributions en capital financées, reportés et apports en capital reportés.

Actifs financiers de l'organisation à la juste valeur comprennent les investissements.

Détérioration

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont testés pour dépréciation lorsqu'il existe des indices de perte de valeur. Si une dépréciation, la valeur comptable des actifs financiers évalués au coût après amortissement est réduite à la plus grande des flux futurs de trésoreries actualisées attendus ou les produits qui pourraient être réalisés par la vente de l'actif financier. Le montant de la dépréciation est comptabilisée dans le compte des revenus et dépenses. La perte de valeur comptabilisée précédemment peut être reprise dans la mesure de l'amélioration, directement ou par l'ajustement de la provision pour créances douteuses, à condition qu'il ne dépasse pas le montant qui aurait été à la date de la reprise si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état des recettes et des dépenses.

Les coûts de transaction

L'organisation reconnaît ses coûts de transaction dans les dépenses de la période encourue. Toutefois, les instruments financiers qui ne seront pas ultérieurement évalués à la juste valeur sont réglés par les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'origine, l'émission ou l'hypothèse.

(c) DÉPENSES NON ENGAGÉES

Les dépenses non engagées correspondent à la différence entre le budget total approuvé pour les projets de recherche concurrentielle et les charges engagées jusqu'à maintenant.

(d) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amortis selon les taux annuels suivants et méthode:

Bâtiments et éléments constitutants	– 25 à 40 ans – méthode d'allocation uniforme
-------------------------------------	---

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(e) PERTES DE VALEUR ACTIFS A LONG TERME

Actifs à long terme sont un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés attendus de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Le montant de la perte de valeur est déterminé comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

(f) APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS

Les apports reportés sont amortis au même rythme que les bâtiments auxquels ils se rapportent.

(g) RESTRICTIONS CONCERNANT L'AFFECTATION DES FONDS

L'objet, le financement, les modalités et la durée de chaque fonds de recherche en fiducie sont précisés dans le décret, la correspondance ministérielle ou le protocole d'entente pertinent.

(h) UTILISATION DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformément aux normes du CCSP pour les OSBL gouvernement exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif, la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et charges de l'exercice. Les principaux domaines nécessitant l'utilisation d'estimations et d'hypothèses de la direction portent sur l'évaluation des comptes créditeurs et charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

(a) Juste valeur

La valeur comptable de l'encaisse, des comptes débiteurs et des comptes de régularisation de certains instruments financiers de l'Institut approche la juste valeur en raison de la maturité à court terme desdits instruments.

SP 3450, Instruments financiers - L'Institut est tenu de divulguer les apports à leur juste valeur, notamment de reclasser ces derniers dans une hiérarchie qui divise les apports en fonction de leur juste valeur. Les trois niveaux de juste valeur sont les suivants:

Niveau 1	Cours du marché non corrigés d'éléments de l'actif ou du passif identique
Niveau 2	Autres données d'entrée observables directement ou indirectement pour l'élément de l'actif ou du passif
Niveau 3	Données non observables ne reposant pas sur le marché

Les instruments financiers de l'Institut étaient tous classés de niveau 1 au 31 mars 2016 et 2015.

Aucun instrument n'a changé de niveau au cours des exercices ayant pris fin les 31 mars 2016 et 2015.

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

3. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

(b) Risques

(i) Risque de marché

Risque de prix de marché est le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations des prix du marché, qu'elles soient causées par des facteurs propres à un placement individuel, son émetteur ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché. Comme tous les instruments financiers de l'IRAO sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de juste valeur comptabilisées dans le compte de pertes de réévaluation, tous les changements des conditions du marché auront une incidence directe l'augmentation (diminution) des pertes de réévaluation cumulés. Marché risque de prix est gérée par le gestionnaire de placements grâce à la construction d'un portefeuille diversifié de titres négociés sur divers.

Une augmentation (diminution) de 1% de la valeur des investissements serait augmentation (diminution) de la valeur de l'actif et la variation des gains non réalisés sur les investissements de 324 213 \$ (2015 – 295 756 \$). Le prix des investissements est affecté par des changements dans les valeurs du marché, les taux de change et des taux d'intérêt une incidence sur les instruments financiers sous-jacents détenus dans les investissements individuels gérés par le gestionnaire d'investissement.

(ii) Risque de taux d'intérêt

Risque de taux d'intérêt fait référence aux conséquences néfastes des changements de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière et du résultat de l'Institut. Changements de taux d'intérêt ont un impact indirect sur les actifs de placement à l'IRAO. IRAO utilise la diversification des placements pour gérer ce risque.

(iii) Risque de liquidité

Cette expression désigne le risque qu'une entité éprouve du réel à respecter les obligations associées à ses responsabilités financières.

On estime que la totalité des valeurs à revenu fixe de l'IRAO sont aisément réalisables, car elles peuvent être converties rapidement en espèces à un montant qui approche leur juste valeur, de manière à répondre aux besoins de liquidités.

(iv) Risque de monnaie étrangère

Ce risque survient quand la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varient à cause de la fluctuation du taux de change. L'Institut n'est pas exposé à un risque important de cette nature.

(v) Risque de crédit

Par là on entend le risque qu'un client ou une contrepartie ne puisse ou ne veuille pas respecter un engagement pris avec l'IRAO. L'IRAO n'est pas exposé à un risque important de cette nature.

4. ACHAT DE FONDS DE TERRE

Durant l'année, L'IRAO a conclu des contrats d'achat trois parcelles de terre. Au 31 Mars 2016, ces contrats n'avaient pas été conclus, cependant les contrats ont été signés et acceptés par L'IRAO et les vendeurs. Les fonds pour ces achats de terres ont donc été engagés et après la fin, les contrats concluront avec un paiement de 13 018 125 \$ de L'IRAO vers les vendeurs. À la fin de l'année, un total de 250 000 \$ a été déposé aux trois vendeurs.

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

5. APPORTS DE BIENS

Les apports de biens de 14 037 283 \$ (2015 – 14 037 283 \$) sont comptabilisés dans le fonds sur l'infrastructure et représentent le coût des terres que le gouvernement de l'Ontario a cédées à L'IRAO.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement accumulé	Net 2016	Net 2015
Fonds de terre				
Chemin de fer Simcoe	9 793 \$	0 \$	9 793 \$	9 793 \$
Collèges	3 092 104	0	3 092 104	3 092 104
Stations de recherche	10 967 029	0	10 967 029	10 967 029
	<u>14 068 926</u>	<u>0</u>	<u>14 068 926</u>	<u>14 068 926</u>
Bâtiments				
Collèges	38 330 296	12 206 094	26 124 202	27 684 714
Stations de recherche	48 314 549	8 633 313	39 681 236	16 619 009
	<u>86 644 845</u>	<u>20 839 407</u>	<u>65 805 438</u>	<u>44 303 723</u>
	<u>100 713 771 \$</u>	<u>20 839 407 \$</u>	<u>79 874 364 \$</u>	<u>58 372 649 \$</u>

Le 6 mars 2007, les titres pour les immobilisations corporelles (fonds de terre et bâtiments) d'une valeur comptable d'environ 60,9 millions de dollars ont été transférés du gouvernement de l'Ontario à l'IRAO. La valeur comptable est employée comme valeur de transfert puisque le transfert a lieu entre des parties liées. Il s'agit d'une transaction de nature non monétaire et sans substance commerciale. En tant qu'organisme du gouvernement de l'Ontario, l'IRAO inclura ces immobilisations (et autres éléments d'actif et de passif) sur une base annuelle dans la consolidation avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario.

7. APPORTS DE FONDS DE CAPITAL DIFFÉRÉS

Les apports de fonds de capital différés associés à des projets d'immobilisation correspondent aux subventions et aux autres fonds affectés obtenus par l'IRAO pour ses projets de construction.

	2016	2015
Solde au début de l'exercice	59 322 724 \$	49 273 486 \$
Moins, amortissement pour l'exercice	(1 006 253)	(450 762)
Moins, fonds reconnaissait	(9 150 000)	0
Plus apports aux fins d'immobilisation	<u>13 510 000</u>	<u>10 500 000</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>62 676 471 \$</u>	<u>59 322 724 \$</u>
Les sources de financement sont les suivantes:		
	2016	2015
Gouvernement fédéral	1 242 500	1 277 500
Gouvernement provincial	53 657 716	53 615 001
Industrie	<u>7 776 255</u>	<u>4 430 223</u>
	<u>62 676 471 \$</u>	<u>59 322 724 \$</u>

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

8. APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS

Les apports de capital différés représentent la part non amortie de la valeur comptable nette des bâtiments que le gouvernement de l'Ontario a cédés à l'IRAO en 2007. L'amortissement des apports de capital apparaît comme un revenu dans l'état des résultats. Les variations à ce titre sont les suivantes:

	2016	2015
Solde au début de l'exercice	30 181 643 \$	32 188 072 \$
Moins, amortissement pour l'année	<u>(1 955 442)</u>	<u>(2 006 429)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>28 226 201 \$</u>	<u>30 181 643 \$</u>

9. FONDS DE RECHERCHE DE L'IRAO

	Redevances des semences	Redevances technologiques	Capitaux non affectés	Total 2016	Total 2015
Revenus					
Propriété intellectuelle	1 179 936 \$	271 812 \$	0 \$	1 451 748 \$	1 384 318 \$
Revenu de Placements	<u>54 539</u>	<u>63 792</u>	<u>0</u>	<u>118 331</u>	<u>140 881</u>
	1 234 475	335 604	0	1 570 079	1 525 199
Dépenses					
	<u>923 151</u>	<u>17 210</u>	<u>0</u>	<u>940 361</u>	<u>1 057 373</u>
Excédent net annuel	311 324	318 394	0	629 718	467 826
Solde du fonds, début de l'exercice	1 705 688	2 016 764	0	3 722 452	4 147 818
Gains résultant de la réévaluation	(4 397)	(5 088)	0	(9 485)	6 808
Transfert entre les fonds	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>(900 000)</u>
Solde du fonds, fin de l'exercice	<u>2 012 615 \$</u>	<u>2 330 070 \$</u>	<u>0 \$</u>	<u>4 342 685 \$</u>	<u>3 722 452 \$</u>

10. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Les subventions qui suivent viennent du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, et des ministères qui lui ont succédé :

	2016	2015
Programme des nouvelles orientations de recherche	1 350 000 \$	1 350 000 \$
Programme de recherche sur l'innocuité des aliments	<u>500 000</u>	<u>500 000</u>
	1 850 000	1 850 000
Dépenses en capital secondaire		
Elora Livestock Environmental and Energy Complex	5 100 000	5 100 000
Paiement en remplacement d'impôts	10 010 000	10 500 000
	<u>750 000</u>	<u>750 000</u>
	<u>17 710 000 \$</u>	<u>18 200 000 \$</u>

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

10. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL (suite)

Les subventions que voici sont des transferts en capital du gouvernement provincial partiellement capitalisés sous forme d'apports de capital différés et en partie identifiées comme des revenus

	2016	2015
Dépenses en capital secondaire:		
Fonds reçus	5 100 000 \$	5 100 000 \$
Capitalisé- Apport de fonds de capital différés	<u>0</u>	<u>0</u>
Revenu net	<u>5 100 000 \$</u>	<u>5 100 000 \$</u>
Elora Livestock Environmental and Energy Complex:		
Fonds reçus	10 010 000 \$	10 500 000 \$
Capitalisé- Apport de fonds de capital différés	<u>(10 010 000)</u>	<u>(10 500 000)</u>
Revenu net	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>

11. PAIEMENT DE TRANSFERT À L'UNIVERSITÉ DE GUELPH

Durant l'année, l'IRAIO a conclu un accord de financement avec l'Université de Guelph. Selon l'accord, l'IRAIO fournira des fonds maximale de 12 000 000 \$ seront combinés avec la contribution de l'industrie jusqu'à 3 000 000 \$ pour la construction d'une nouvelle Centre de Recherche de Turfgrass sur le site de l'Arboretum de l'Université de Guelph. Les fonds de l'IRAIO seront financés avec des apports de fonds de capital différés qu'auparavant reçurent du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. À la fin de l'année, deux jalons de financement ont été atteints et l'IRAIO avait fourni l'Université avec 7 000 000 \$ de fonds. Si le projet ne bougerait pas, les fonds seraient remboursés à l'IRAIO.

12. FINANCEMENT FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Durant l'année, l'IRAIO reclassa 2 150 000 \$ des dépenses qui étaient comptabilisées auparavant comme des immobilisations corporelles en construction. L'IRAIO a reçu ces fonds du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Il a été déterminé que ces dépenses ne doivent pas être portés à l'actif et en conséquence sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement dans l'exercice en cours

Institut de recherche agricole de l'Ontario
Fonds de recherche en fiducie
Annexe 1 - Etat de la situation financière
au 31 mars 2016

Annexe 1

	IRAO	Infrastructure	Nouvelles orientations	Innocuité des aliments	Éliminations	Total au 31 mars 2016 (page 4)
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF						
ACTIF À COURT TERME						
Placements	32 421 349					32 421 349
Dus par l'IRAO		18 929 284	7 260 655	1 099 153	(27 289 092)	0
Comptes débiteurs	185 742	61 687	3 601	553		251 583
Dépôts pour l'achat de fonds de terre (note 4)		250 000				250 000
Encaisse et les placements affectés pour l'achat de terres (note 4)		13 018 125				13 018 125
	32 607 091	32 259 096	7 264 256	1 099 706	(27 289 092)	45 941 057
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)						
	32 607 091	112 133 460	7 264 256	1 099 706	(27 289 092)	125 815 421
PASSIF						
PACIF À COURT TERME						
Dus à d'autres fonds de recherche	27 289 092				(27 289 092)	0
Comptes fournisseurs et comptes de régularisation	975 314		527 900	119 466		1 622 680
Retenues			552 233	50 620		602 853
Dépenses non engagées			2 794 685	652 953		3 447 638
Revenu différé		2 736	378 000			380 736
	28 264 406	2 736	4 252 818	823 039	(27 289 092)	6 053 907
APPORTS DE FONDS DE CAPITAL						
DIFFÉRÉS (note 7)	62 676 471					62 676 471
APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS (note 8)		28 226 201				28 226 201
	28 264 406	90 905 408	4 252 818	823 039	(27 289 092)	96 956 579
	4 352 170	7 206 491	3 016 293	277 412		14 852 366
	(9 485)	(15 722)	(4 855)	(745)		(30 807)
	4 342 685	14 037 283				14 037 283
		21 228 052	3 011 438	276 667		28 858 842
	32 607 091	112 133 460	7 264 256	1 099 706	(27 289 092)	125 815 421

Voir les notes afférentes

Institut de recherche agricole de l'Ontario
Fonds de recherche en fiducie
Annexe 2 - ETAT DES RESULTATS ET FLUCTUATION DES SOLDES DE FONDS
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	IRAO (note 9)	Infrastructure	Nouvelles orientations	Innocuité des aliments	Total au 31 mars 2016 (page 5)
	\$	\$	\$	\$	\$
REVENUS					
Recherche					
Subventions provinciales (note 10)			1 350 000	500 000	1 850 000
Subventions fédérales			2 000 000		2 000 000
Autres subventions			378 000		378 000
Propriété intellectuelle	1 451 748				1 451 748
	1 451 748	0	3 728 000	500 000	5 679 748
Biens					
Subventions – provinciales – dépenses en capital secondaire (note 10)		5 100 000			5 100 000
Apports de capital reconnu - MAAARO (note 11)		7 000 000			7 000 000
Revenu locatif – provinciales		837 463			837 463
Revenu locatif – secteur privé		754 223			754 223
Subventions provinciales – financement fonctionnement de l'année précédente (note 12)		2 150 000			2 150 000
Paiement de transfert – paiement en remplacement de taxes (note 10)		750 000			750 000
Paiement en remplacement de taxes		212 326			212 326
Amortissement des apports de capital différés		2 961 695			2 961 695
	0	19 765 707	0	0	19 765 707
Autres					
Revenus de placements	118 331	250 045	62 575	10 220	441 171
	1 570 079	20 015 752	3 790 575	510 220	25 886 626
DÉPENSES					
Recherche					
Programmes et projets de recherche			2 137 220	447 301	2 584 521
Propriété intellectuelle (note 9)	940 361				940 361
	940 361	0	2 137 220	447 301	3 524 882
Biens					
Paiement en remplacement de taxes		972 355			972 355
Dépenses en capital secondaire (note 12)		8 216 828			8 216 828
Paiement de transfert de l'Université de Guelph (note 11)		7 000 000			7 000 000
Opérations et entretien		805 878			805 878
Perte sur cession d'immobilisations		12 985			12 985
Amortissements des immobilisations corporelles		2 961 695			2 961 695
	0	19 969 741	0	0	19 969 741
	940 361	19 969 741	2 137 220	447 301	23 494 623
	629 718	46 011	1 663 355	62 919	2 392 003
REVENUS NETS (DÉPENSES)					
			(131 550)	4 143	(127 407)
MONTANT NET TRANSFÉRÉ DES DÉPENSES NON ENGAGÉES (POUR) DE					
	629 718	46 011	1 521 805	67 062	2 284 596
SOLDES DES FONDS, début de l'exercice					
	3 722 452	21 197 763	1 494 488	210 350	26 625 053
PERTES RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION					
	(9 485)	(15 722)	(4 855)	(745)	(30 807)
SOLDES DES FONDS, fin de l'exercice					
	4 342 685	21 228 052	3 011 438	276 667	28 858 842

Voir les notes afférentes

**METROLINX**An agency of the Government of Ontario
Une agence du gouvernement de l'Ontario

Le 29 juin 2016

Responsabilité de la direction quant aux informations financières

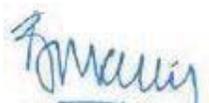
La direction de Metrolinx et le conseil d'administration sont conjointement responsables des états financiers et de toute autre information présentée dans lesdits états financiers. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Lorsqu'il est approprié de le faire, certains montants des états financiers sont fondés sur les meilleurs jugements ou les meilleures estimations de la direction.

La direction a créé et maintient des processus de contrôle du management et des finances, des systèmes d'information et des pratiques de management, visant à offrir une garantie raisonnable de fiabilité des renseignements financiers produits. Des audits internes ont été menés afin d'évaluer les systèmes et les pratiques de management; des rapports ont été présentés au comité d'audit du conseil.

Le conseil d'administration de Metrolinx, par le truchement du comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de contrôle interne et d'information financière. Ce comité révisé les états financiers et le rapport du vérificateur externe.

Les états financiers ont été vérifiés par PricewaterhouseCoopers, le vérificateur externe nommé par Metrolinx. La responsabilité du vérificateur externe est d'émettre un avis fondé sur son audit. L'audit est mené conformément aux normes de vérifications canadiennes généralement reconnues. Le rapport du vérificateur décrit la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2016, il incombait au conseil d'administration de Metrolinx, par l'entremise du comité d'audit, de veiller à ce que la direction se soit acquittée de ses responsabilités en matière de contrôle interne et de communication de l'information financière. Le comité rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et PricewaterhouseCoopers afin de s'assurer que chaque groupe s'est acquitté de ses responsabilités respectives. Le comité révisé les états financiers avant de faire une recommandation d'approbation au conseil d'administration. PricewaterhouseCoopers avait un accès direct et complet au comité d'audit, avec et sans la présence de la direction, pour discuter de leur audit et de leurs constatations quant à l'intégrité de l'information financière de Metrolinx communiquée et à l'efficacité du système de contrôles internes.


Bruce McCuaig

Président et chef de la direction

Robert Siddall, CPA, CA
Directeur financier



Le 29 juin 2016

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de Metrolinx

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Metrolinx, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net, des gains et pertes de réévaluation, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne que la direction considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et, notamment, de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto, Ontario, Canada M5J 0B2
T: +1 416 863 1133, F: +1 416 365 8215*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Metrolinx au 31 mars 2016 ainsi que des résultats de ses activités de fonctionnement, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada.

Autres questions

Les états financiers de Metrolinx pour l'exercice clos le 31 mars 2015 ont été audités par un autre cabinet d'experts-comptables autorisés, qui a exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers en date du 25 juin 2015.

PricewaterhouseCoopers LLP

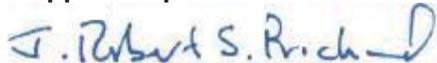
Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Metrolinx**État de la situation financière****Au 31 mars 2016**

(en milliers de dollars)

	2016 \$	2015 \$
Actif		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	459 347	304 444
Trésorerie soumise à restrictions (note 6)	14 004	46 667
Créances (note 8)	78 168	154 156
Apports à recevoir de la Province de l'Ontario	-	156 743
Apports à recevoir du gouvernement du Canada	57 386	40 885
Pièces de rechange et fournitures	11 916	8 335
Charges payées d'avance	16 319	18 592
	<u>637 140</u>	<u>729 822</u>
Créances – à long terme (note 8)	74 787	-
Apports à recevoir de la Province de l'Ontario – à long terme (note 11)	944 550	48 368
Immobilisations (note 7)	13 910 393	11 570 895
Acomptes sur terrains (note 9)	111 153	121 389
Avances sur projets d'investissement (note 9)	183 073	213 458
Bail à long terme (note 10)	27 553	27 880
	<u>15 888 649</u>	<u>12 711 812</u>
Passif		
À court terme		
Dettes et charges à payer	595 519	616 305
Portefeuilles électroniques de la carte PRESTO (note 5)	34 645	29 024
Avance reçue de la Province de l'Ontario (note 6)	14 004	46 667
Montant à payer à la Province de l'Ontario	29 932	-
	<u>674 100</u>	<u>691 996</u>
Dettes à long terme (note 11)	944 550	48 368
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 12)	11 854 540	9 734 686
Passif au titre des prestations de retraite supplémentaires (note 14)	61 433	56 741
Passif au titre d'autres avantages sociaux futurs (note 15)	117 457	105 411
	<u>13 652 080</u>	<u>10 637 202</u>
Actif net		
Actifs nets investis en immobilisations (note 16)	2 350 079	2 171 056
Actifs nets investis dans le bail à long terme	27 553	27 880
Actifs nets grevés d'une affectation interne (note 17)	26 332	26 332
Insuffisance de l'actif net	(167 395)	(150 658)
	<u>2 236 569</u>	<u>2 074 610</u>
	<u>15 888 649</u>	<u>12 711 812</u>
Dépendance économique (note 2)		
Engagements (note 18)		
Éventualités (note 19)		

Approuvé par le conseil d'administration,


 J. Robert S. Richardson, administrateur


 B. Davis, administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Metrolinx**État des résultats****Pour l'exercice clos le 31 mars 2016**

(en milliers de dollars)

	2016	2015
	\$	\$
Produits		
Produits de fonctionnement	521 311	469 965
Apport de la Province de l'Ontario	233 829	190 440
Revenus de placement	3 487	4 771
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (note 12)	453 057	350 331
	<u>1 211 684</u>	<u>1 015 507</u>
Charges		
Fournitures et services	81 468	50 971
Entretien du matériel	90 847	77 850
Installations et voies	107 519	95 648
Salaires et charges sociales	273 342	248 427
Exploitation des trains et des autobus	222 918	218 789
Amortissement des immobilisations	456 685	352 125
Amortissement de l'actif au titre du bail à long terme	327	327
Perte (profit) à la cession d'immobilisations	72	(10 817)
	<u>1 233 178</u>	<u>1 033 320</u>
Excédent des charges sur les produits	<u>(21 494)</u>	<u>(17 813)</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Metrolinx

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

(en milliers de dollars)

					2016	2015
	Investis en immobi- lisations \$ (note 16)	Investis dans le bail à long terme \$	Actifs nets grevés d'une affectation interne \$ (note 17)	Insuffi- sance \$	Total \$	Total \$
Solde à l'ouverture	2 171 056	27 880	26 332	(150 658)	2 074 610	1 959 643
Excédent des charges sur les produits	-	-	-	(21 494)	(21 494)	(17 813)
Amortissement (déduction faite de l'amortissement porté aux produits)	(4 430)	(327)	-	4 757	-	-
Actifs fournis par la Province de l'Ontario [note 20b)]	13 575	-	-	-	13 575	15
Acquisitions de terrains, déduction faite des acomptes	70 607	-	-	-	70 607	23 258
Acomptes sur terrains	99 271	-	-	-	99 271	109 507
Solde à la clôture	2 350 079	27 553	26 332	(167 395)	2 236 569	2 074 610

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Metrolinx

État des gains et pertes de réévaluation

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

(en milliers de dollars)

	2016 \$	2015 \$
Solde à l'ouverture	-	(612)
Montants reclassés à l'état des résultats		
Contrats d'achat à terme de carburant	-	(612)
Pertes de réévaluation nettes	-	(612)
Solde à la clôture	-	-

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Metrolinx**État des flux de trésorerie****Pour l'exercice clos le 31 mars 2016**

(en milliers de dollars)

	2016 \$	2015 \$
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités de fonctionnement		
Excédent des charges sur les produits	(21 494)	(17 813)
Amortissement des immobilisations et du bail à long terme	457 012	352 452
Perte (profit) à la cession d'immobilisations	72	(10 817)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(453 057)	(350 331)
Avantages sociaux futurs, déduction faite des paiements	16 737	11 745
	<u>(730)</u>	<u>(14 764)</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Créances	1 201	(3 186)
Pièces de rechange et fournitures	(3 581)	(1 871)
Charges payées d'avance	2 273	4 136
Dettes et charges à payer	(887 981)	6 967
Portefeuilles électroniques de la carte PRESTO	5 621	5 049
	<u>(883 197)</u>	<u>(3 669)</u>
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(729 729)	(1 916 361)
Produit de la cession d'immobilisations	730	14 763
Acomptes sur terrains (note 16)	(99 271)	(109 507)
Avances sur projets d'investissement (note 16)	(183 073)	(213 458)
	<u>(1 011 343)</u>	<u>(2 224 563)</u>
Activités de financement		
Subventions reçues pour l'acquisition de terrains	169 878	132 765
Apports de capital	1 846 902	2 006 620
	<u>2 016 780</u>	<u>2 139 385</u>
Variation nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et de la trésorerie soumise à restrictions	122 240	(88 847)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions à l'ouverture	351 111	439 958
Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions à la clôture	473 351	351 111
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Activités d'investissement sans effet de trésorerie		
Variation des dettes et charges à payer à l'égard des immobilisations	867 196	(53 831)
Variation de l'avance de la Province de l'Ontario (note 6)	(32 663)	-
Variation de la dette à long terme au titre des immobilisations et de l'apport à recevoir de la Province	896 182	48 368
Actifs apportés par la Province de l'Ontario [(note 20(b))]	13 575	15
Activités de financement sans effet de trésorerie		
Apports de capital à recevoir ou à payer	140 242	(50 286)
Coûts de projets irrécupérables, recouvrables de la TTC, virés des travaux en cours aux créances	-	(4 175)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

1 Nature des activités

Metrolinx est un organisme d'État relevant du ministère des Transports de l'Ontario (le « MTO »), constitué sans capital-actions et exonéré d'impôts sur les bénéficiaires en vertu de l'article 149(1) (d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Metrolinx a été créée en vertu des articles de la *Loi de 2006 sur la Régie des transports du grand Toronto*, promulguée le 24 août 2006. Le 14 mai 2009, le projet de loi 163 a été promulgué, modifiant la *Loi de 2006 sur la Régie des transports du grand Toronto*, qui a été renommée *Loi de 2006 sur Metrolinx*. Le mandat de Metrolinx consiste à diriger la coordination, la planification, le financement et le développement d'un réseau de transport multimodal intégré pour la région du Grand Toronto et de Hamilton (la « RGTH »). Grâce à la démarche régionale qu'elle a adoptée, Metrolinx amène la Province de l'Ontario (la « Province »), les municipalités et les organismes de transport locaux à trouver des solutions de transport à long terme qui soient viables sur le plan économique et durables sur le plan environnemental.

GO Transit est une division de Metrolinx qui exploite un réseau interrégional de transport en commun composé de couloirs d'autobus et de couloirs ferroviaires intégrés. Le réseau d'autobus et de trains dessert principalement les collectivités de la région du Grand Toronto et de Hamilton, dont les villes de Toronto et de Hamilton, les régions de Halton, de Peel, de York et de Durham, les comtés de Simcoe, de Dufferin et de Wellington, les villes de Barrie, de Guelph, de Kitchener et de Niagara Falls et la municipalité de Bradford-West Gwillimbury.

L'Union Pearson (« UP ») Express, division de Metrolinx, est responsable de la prestation d'un service ferroviaire express exclusif de haute qualité reliant les plus grandes plaques tournantes du transport au Canada, à savoir la gare Union, au centre-ville de Toronto, et l'Aéroport international Toronto-Pearson. L'UP Express a commencé ses activités le 6 juin 2015.

PRESTO, division de Metrolinx, a créé et exploite le système tarifaire PRESTO, une carte tarifaire électronique qui permet aux usagers de passer sans difficulté d'un réseau de transport en commun à un autre. Actuellement, la carte PRESTO vise 11 agences de transport dans la RGTH et à Ottawa, et le système est en voie d'être déployé sur l'ensemble du réseau de la Toronto Transit Commission (la « TTC »). Au 31 mars 2016, 27 stations de métro et la totalité des voitures de tramway, anciennes ou nouvelles, étaient munies des dispositifs de perception tarifaire PRESTO. Toutes les stations et tous les autobus de la TTC devraient en être munis d'ici au 31 décembre 2016.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

2 Dépendance économique

Metrolinx tire actuellement ses produits principalement de la prestation de services de transport dans ses trois divisions d'exploitation.

Metrolinx touche en outre des subventions publiques :

- des trois paliers de gouvernement, en soutien aux investissements qu'elle réalise dans ses infrastructures devant servir à la prestation de services de transport actuels et futurs;
- de la Province de l'Ontario, sous forme de subvention de fonctionnement annuelle, en guise de soutien supplémentaire à la prestation de services de transport.

Metrolinx est tributaire du versement des subventions ci-dessus pour la prestation continue et le développement de ses services.

3 Sommaire des principales méthodes comptables**Présentation des états financiers**

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables pour les organismes sans but lucratif du secteur public, recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP ») des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »).

Instruments financiers

Les instruments financiers sont des actifs ou des passifs financiers de Metrolinx qui, de façon générale, lui procurent le droit de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier d'une autre partie, ou l'obligation de payer de la trésorerie ou tout autre actif financier à une autre partie.

Tous les instruments financiers présentés à l'état de la situation financière de Metrolinx sont évalués comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	coût amorti
Trésorerie soumise à restrictions	coût amorti
Créances	coût amorti
Apports à recevoir de la Province de l'Ontario	coût amorti
Apports à recevoir du gouvernement du Canada	coût amorti
Apports à recevoir de la Province de l'Ontario – à long terme	coût amorti
Dettes et charges à payer	coût amorti
Portefeuilles électroniques de la carte PRESTO	coût amorti
Avance de la Province de l'Ontario	coût amorti
Montant à payer à la Province de l'Ontario	coût amorti
Dettes à long terme	coût amorti

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

Les coûts de transaction liés aux actifs évalués à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances, des apports à recevoir de la Province de l'Ontario, des apports à recevoir du gouvernement du Canada, des dettes et charges à payer, du montant à payer à la Province de l'Ontario et des portefeuilles électroniques PRESTO se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers. La juste valeur des autres instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable, sauf indication contraire, selon les cours du marché que Metrolinx peut consulter pour des instruments financiers assortis de risques, de durées et de dates d'échéance analogues.

La juste valeur représente le montant qui serait échangé entre des parties agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, et la meilleure indication de ce montant est le prix coté sur un marché, le cas échéant. Les justes valeurs de Metrolinx sont estimées par la direction, laquelle se fonde en général sur la conjoncture du marché existant à un moment donné. De par leur nature, les estimations sont subjectives et elles impliquent des incertitudes et l'exercice d'une bonne part de jugement.

Metrolinx conclut des contrats visant du carburant diesel afin de gérer les risques liés au prix du carburant diesel. Ces instruments dérivés sont comptabilisés à l'état de la situation financière à titre d'actif ou de passif, et sont évalués à la juste valeur. Les profits et pertes latents sur la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation.

Metrolinx ne détient ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation, et des contrôles sont en place pour détecter et prévenir ces activités.

Dépréciation des instruments financiers

La direction examine chaque année ses instruments financiers pour déterminer s'ils ont subi une dépréciation durable. Le cas échéant, une perte de valeur est comptabilisée à l'état des résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes bancaires déduction faite des découverts, et les placements à court terme très liquides dont l'échéance est d'au plus trois mois au moment de leur acquisition.

Pièces de rechange et fournitures

Les pièces de rechange et les fournitures sont comptabilisées au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût d'une immobilisation inclut tous les coûts directement liés à son acquisition, à sa construction, à sa mise en valeur ou à son amélioration. Les salaires et les charges sociales des membres du personnel qui participent directement à l'acquisition, à la mise en valeur ou à la construction d'une immobilisation sont incorporés au coût de l'immobilisation.

Metrolinx a adopté une approche fondée sur l'ensemble de l'immobilisation pour la capitalisation et l'amortissement de ses bâtiments et de son matériel roulant (trains et autobus). Selon cette approche, toutes les composantes structurelles d'une immobilisation (éclairage, ascenseurs, climatisation, etc.) sont amorties sur la durée de vie utile calculée pour l'ensemble de l'immobilisation.

Si la mise en valeur ou la construction d'une immobilisation est abandonnée ou reportée à une date indéterminée, les coûts déjà inscrits à l'actif sont passés en charges, à moins que l'immobilisation puisse servir à d'autres fins ou que le recouvrement des coûts auprès d'un tiers puisse être raisonnablement estimé et que le recouvrement soit probable aux termes des ententes à cet égard.

Les immobilisations résultant d'un contrat lié au modèle de diversification des modes de financement et d'approvisionnement (DMFA) pour la conception, la construction, le financement et l'entretien comportent une composante représentant les coûts en capital liés à la conception et à la construction qui seront payés lorsque la construction des immobilisations sera presque achevée, et le reste des coûts sera payé sur la durée de vie utile, avec comptabilisation d'un apport correspondant à recevoir de la Province de l'Ontario. Les paiements de service annuel et les paiements sur le cycle de vie sont versés annuellement sur la durée du contrat.

Amortissement

Metrolinx calcule l'amortissement des diverses catégories d'actifs sur leur durée de vie utile estimée, selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Bâtiments, dont les abribus et les loges de changeurs	5 à 20 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Locomotives et autre matériel roulant ferroviaire	20 à 25 ans
Améliorations aux installations d'emprise ferroviaire	20 ans
Travaux de voie et installations	20 ans
Autobus, dont les autobus à impériale	10 ans
Aires de stationnement	20 ans
Matériel et logiciels informatiques	5 à 10 ans
Sauts-de-mouton	50 ans
Autres, dont le mobilier et le matériel	3 à 12 ans

Les travaux en cours comprennent les frais directement liés à la construction et à la mise en valeur. Aucun amortissement n'est comptabilisé avant la mise en service des actifs.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

Bail à long terme

Le bail à long terme représente le paiement par anticipation dans le cadre du contrat de location de la gare Union. Le montant est amorti selon le mode linéaire sur 100 ans, soit la durée du contrat de location majorée d'une période de renouvellement.

Avantages sociaux futurs

Metrolinx verse des prestations de retraite par l'entremise du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »). La charge d'une période correspond aux cotisations devant être versées pour cette période.

Metrolinx verse des prestations de retraite supplémentaires calculées selon la méthode de répartition des prestations, laquelle rend compte des prestations prévues pour les services rendus jusqu'alors. Les ajustements découlant de modifications apportées au régime d'avantages sociaux, de gains et pertes de réévaluation et de révisions d'hypothèses sont amortis en résultat sur la durée de service résiduelle moyenne des salariés actifs. Le coût des services passés est porté en charges lorsqu'il est engagé.

Metrolinx propose également d'autres avantages sociaux futurs calculés selon la méthode de répartition des prestations, laquelle rend compte des prestations prévues pour les services rendus jusqu'alors. Les ajustements découlant de modifications apportées au régime d'avantages sociaux, de gains et pertes de réévaluation et de révisions d'hypothèses sont amortis en résultat sur la durée de service résiduelle moyenne des salariés actifs. Le coût des services passés est porté en charges lorsqu'il est engagé.

Produits tirés des services de transport en commun

Les produits sont comptabilisés lorsque le service de transport est rendu.

Apports

Metrolinx suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés, y compris les subventions de fonctionnement, sont comptabilisés dans les produits de la période à laquelle ils se rapportent.

Les apports reportés afférents aux immobilisations correspondent aux fonds reçus aux fins de l'acquisition d'immobilisations. Ces apports reportés sont comptabilisés dans les produits sur la période d'amortissement des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Actifs nets grevés d'une affectation interne

Les actifs nets grevés d'une affectation interne constituent une source de financement réservée pour les obligations prévues et destinée à procurer une certaine marge de manœuvre pour faire face aux éventualités. Toutes les réserves sont approuvées par le conseil d'administration et sont présentées à l'état de la situation financière à titre d'actifs nets.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

Passif au titre des sites contaminés

Metrolinx évalue tous les terrains qu'elle détient en vue de déterminer si des contaminations, telles qu'elles sont définies par les normes et exigences réglementaires, ont eu lieu sur des biens fonciers ne servant pas à la prestation de services de transport en commun et de services connexes. Un passif découle de la présence de contaminations, mais également des perturbations qu'elles occasionnent alors ou qu'elles pourraient occasionner ultérieurement pour les biens fonciers en cause. La totalité des terrains ont été répertoriés et évalués en application de la norme. Aucun passif n'a été déclaré à cet égard pour l'exercice écoulé.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, des actifs et passifs éventuels à la date de clôture ainsi que des produits et des charges indiqués pour la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments qui font l'objet d'estimations importantes sont l'amortissement des immobilisations, certains passifs à payer, et les passifs au titre des prestations de retraite supplémentaires et d'autres avantages sociaux futurs.

Futures prises de position comptables

Le CCSP a publié les nouveaux chapitres du Manuel ci-après qui s'appliqueront à Metrolinx dans la mesure où il n'y a pas de normes spécifiques à ces égards dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

Les chapitres SP 2200, *Information relative aux apparentés*, SP 3420, *Opérations interentités*, SP 3210, *Actifs*, SP 3320, *Actifs éventuels*, et SP 3380, *Droits contractuels*, entrent tous en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2017. Leur adoption anticipée est autorisée. Le chapitre SP 3430, *Opérations de restructuration*, entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2018. Son adoption anticipée est autorisée.

La direction évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles normes.

4 Instruments financiers et gestion du risque

Les actifs et passifs financiers de Metrolinx sont exposés aux risques suivants :

Risque de crédit

Metrolinx est exposée à un risque de crédit en raison de ses créances. La direction est d'avis que le risque est en l'occurrence négligeable étant donné que la plupart des créances sont à recevoir des gouvernements des paliers fédéral, provincial et municipal et des organismes sur lesquels ils exercent un contrôle.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

Risque de taux d'intérêt

Metrolinx n'est pas exposée à un risque de taux d'intérêt important lié à ses passifs à long terme, car ceux-ci sont principalement contractés auprès d'entités apparentées et qu'ils ne portent pas intérêt.

Autre risque de prix

Metrolinx consomme du carburant diesel et subit donc l'effet des fluctuations des cours du pétrole brut, qui pourraient avoir une incidence importante sur les coûts de prestation de services de transport. Ce risque peut être atténué, à l'occasion, par des contrats d'achat à terme de carburant diesel servant à fixer les frais d'exploitation futurs engagés par Metrolinx relativement à son utilisation de carburant diesel.

5 Soldes de portefeuilles électroniques de la carte PRESTO

Les soldes des portefeuilles électroniques de la carte PRESTO, d'un total 34 645 \$ (29 024 \$ en 2015), ont été inclus sous le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie. Les soldes des portefeuilles électroniques étant détenus au nom des titulaires de carte de transport, un passif est comptabilisé à l'état de la situation financière.

6 Fonds détenus pour la Province de l'Ontario

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2007, l'ancienne Régie des transports du Grand Toronto (« GO Transit ») a reçu de la Province une subvention d'un montant de 46 667 \$ au titre de la participation de la TTC au projet GTA Farecard. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, la TTC a commencé à satisfaire aux exigences nécessaires à la réception de ces fonds. Au 31 mars 2016, 32 662 \$ avait été utilisés et le solde de 14 005 \$ devrait l'être au cours de l'exercice se clôturant le 31 mars 2017.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

7 Immobilisations

	2016		2015	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$	Montant net \$
Terrains	2 105 810	-	2 105 810	1 941 084
Bâtiments	1 216 723	384 259	832 464	502 931
Améliorations locatives	90 121	30 518	59 603	10 021
Locomotives et autre matériel roulant ferroviaire	1 901 495	616 202	1 285 293	1 132 971
Améliorations aux installations d'emprise ferroviaire	1 220 544	610 524	610 020	672 521
Sauts-de-mouton, voies et installations	2 972 340	444 240	2 528 100	1 617 905
Travaux en cours	4 954 488	-	4 954 488	4 448 042
Autobus	362 969	190 939	172 030	191 403
Aires de stationnement	690 093	214 908	475 185	468 630
Matériel et logiciels informatiques	905 315	315 668	589 647	521 252
Autres	424 201	126 448	297 753	64 135
	16 844 099	2 933 706	13 910 393	11 570 895

Les travaux en cours portent sur les éléments suivants :

	2016 \$	2015 \$
Expansion du couloir ferroviaire	472 780	1 098 652
Gare Union	334 347	412 382
Parc ferroviaire	445 821	470 682
Système PRESTO	126 091	60 115
Transport léger sur rail et Service rapide par bus	2 608 742	1 692 619
Divers	966 707	713 592
	4 954 488	4 448 042

Les travaux en cours ont trait à des projets qui devraient être mis en service dans un horizon de un an à six ans.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

8 Créances

Les créances se ventilent comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
TVH recouvrable	43 634	49 952
Coûts recouvrables liés à PRESTO	4 147	4 123
Coûts de projets irrécupérables à recouvrer de la Ville de Toronto	-	74 787
Autres créances	30 387	25 294
	<hr/>	<hr/>
	78 168	154 156
Coûts de projets irrécupérables à recouvrer de la Ville de Toronto – à long terme	74 787	-
	<hr/>	<hr/>
	152 955	154 156
	<hr/>	<hr/>

Les créances comprennent un montant de 74 787 \$ (74 787 \$ en 2015) lié à la conception du couloir de transport léger sur rail (« TLR ») Scarborough de la Ville de Toronto engagé par Metrolinx au 31 mars 2016 et ne comprennent pas les coûts liés à une quelconque modification ou résiliation de contrats avec des tiers fournisseurs. Le 8 octobre 2013, le conseil de ville de Toronto a voté en faveur du remplacement du projet de TLR en cours de construction, en vertu de l'entente-cadre, par le métro de Scarborough. La Ville de Toronto a convenu de défrayer Metrolinx des dépenses engagées à l'égard du TLR de Scarborough, y compris tous les coûts éventuels liés au contrat de fourniture de véhicules du TLR. En conséquence, les coûts engagés à ce jour ont été reclassés des travaux en cours aux créances.

9 Avances sur projets d'investissement

Metrolinx a conclu avec la York Region Rapid Transit Corporation (le « YRRTC »), la Municipalité régionale de York (la « Région de York »), la Ville de Toronto et la TTC des protocoles d'entente décrivant les projets, les prévisions de coûts et les responsabilités des parties prenantes. Les protocoles d'entente définissent également les frais admissibles et les droits de propriété des projets visés par les ententes. Le 14 avril 2011, une entente-cadre a été conclue avec la YRRTC et la Région de York, couvrant les frais admissibles qui ont été et qui seront engagés dans la construction de la voie pour service rapide par bus (« SRB »). Le protocole d'entente avec la Ville de Toronto et la TTC a été prorogé jusqu'au 30 septembre 2012 ou jusqu'à la date à laquelle Metrolinx, la TTC et la Ville auront conclu des ententes juridiques définitives, selon la première de ces dates. Le 28 novembre 2012, une entente-cadre a été signée avec la TTC et la Ville de Toronto portant sur les coûts de la construction des couloirs de TLR d'Eglinton, de Scarborough, de Finch West et de Sheppard East. L'entente-cadre couvre également la gouvernance du projet et les coûts liés au DMFA du centre de maintenance ferroviaire de l'Est.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

Dans le cadre de ces ententes, des avances ont été versées à la Région de York et à la TTC en vue de leur fournir un fonds de roulement pour le versement d'acomptes sur terrains totalisant 109 646 \$ (97 939 \$ en 2015) et pour le paiement des coûts liés à d'autres projets totalisant 183 073 \$ (213 458 \$ en 2015) visant le financement des projets de développement entrepris par la Région de York et la TTC au nom de Metrolinx. Les acomptes sur terrains susmentionnés concernent l'obtention future de servitudes perpétuelles requises pour l'exploitation de la voie de SRB de la Région de York. Les avances sur projets d'investissement doivent être détenues dans un compte distinct, et tout intérêt cumulé, imputé au projet.

Au 31 mars 2016, Metrolinx avait dépensé environ 3 321 \$ (2 087 \$ en 2015) relativement à ces projets, y compris les montants ci-après qui ont été avancés en prévision de coûts devant être engagés jusqu'au 30 juin 2016 et les acomptes liés aux servitudes perpétuelles futures.

	2016	2015
	\$	\$
Région de York	281 731	298 575
TTC	10 988	12 822
	<hr/>	<hr/>
	292 719	311 397
Autres acomptes sur terrains	1 508	23 450
	<hr/>	<hr/>
	294 226	334 847
	<hr/>	<hr/>

10 Bail à long terme

	2016		2015	
	Coût	Amortissement	Montant net	Montant net
	\$	cumulé	\$	\$
		\$		
Tenure à bail, gare Union	32 704	5 151	27 553	27 880
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

11 Dette à long terme et apports à recevoir de la Province de l'Ontario – à long terme

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, Metrolinx et Infrastructure Ontario ont conclu un contrat de DMFA avec Crosslinx Transit Solutions visant la conception, la construction, le financement et l'entretien de sa ligne de TLR Crosstown Eglinton. Ce contrat de DMFA a une durée de 30 ans et une valeur globale de 9 103 676 \$. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, Metrolinx et Infrastructure Ontario avaient conclu avec Plenary Infrastructure un autre contrat de DMFA, d'une durée de 30 ans et d'une valeur globale de 964 987 \$, visant la conception, la construction, le financement et l'entretien du centre de maintenance ferroviaire de l'Est.

Les coûts engagés au 31 mars 2016 relativement à ces contrats sont comptabilisés dans les travaux en cours et sont indiqués ci-après.

	2016	2015
	\$	\$
Ligne TLR Crosstown Eglinton	731 985	-
Centre de maintenance ferroviaire de l'Est	212 565	48 368
	<u>944 550</u>	<u>48 368</u>

Un apport correspondant à recevoir de la Province pour les coûts engagés jusqu'à ce jour est comptabilisé dans les apports reportés afférents aux immobilisations.

12 Apports reportés afférents aux immobilisations

Les variations des apports reportés afférents aux immobilisations pour l'exercice se présentent comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Solde à l'ouverture	9 734 686	7 979 746
Apports reçus ou à recevoir au cours de la période pour l'acquisition d'immobilisations		
Province de l'Ontario	2 528 462	2 070 305
Municipalités	9 886	6 529
Gouvernement du Canada	34 563	28 437
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(453 057)	(350 331)
Solde à la clôture	<u>11 854 540</u>	<u>9 734 686</u>

Metrolinx reçoit insuffisamment de financement municipal pour ce qui est de son programme d'investissement. La Province a fourni un crédit-relais de 141 097 \$ au cours de l'exercice écoulé (171 111 \$ en 2015), dont le cumul s'établit à 1 114 484 \$ (973 387 \$ en 2015). La Province cherchera à combler cette insuffisance de financement avec ses partenaires municipaux.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

13 Cotisations de retraite

Metrolinx offre des prestations de retraite à la quasi-totalité de ses salariés permanents par l'entremise du régime OMERS. La charge au titre des cotisations de retraite pour l'exercice clos le 31 mars 2016 est de 25 857 \$ (23 107 \$ en 2015).

14 Passif au titre des prestations de retraite supplémentaires

Compte tenu du rapatriement de l'ex-réseau GO Transit dans le giron de la Province en 2002, les salariés syndiqués et non syndiqués ont demandé à cette dernière de corriger le déficit de prestations à verser aux salariés de GO Transit. En 1999, lorsque GO Transit avait été transféré de la Province à la Commission des services du grand Toronto, les régimes provinciaux avaient été gelés et un nouveau régime, constitué dans le cadre du régime OMERS. Il avait été alors convenu que GO Transit serait responsable de l'obligation au titre des prestations définies et, en conséquence, GO Transit a procédé à une évaluation actuarielle en date du 1^{er} avril 2013. Cette évaluation ayant été actualisée en date du 1^{er} avril 2016, les résultats n'avaient pas été rendus publics au moment de l'établissement des présents états financiers. Aussi les éléments des états financiers devant découler de cette évaluation ont-ils été déterminés conformément au chapitre SP 3250 du *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. La charge de retraite comptabilisée pour l'exercice écoulé est de 6 891 \$ (4 778 \$ en 2015).

Le coût des prestations de retraite supplémentaires est établi par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Le taux d'actualisation retenu pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies a été établi en fonction des rendements des obligations provinciales de l'Ontario. L'écart actuariel est amorti sur la durée de service résiduelle moyenne des salariés actifs.

Les données concernant les prestations de retraite supplémentaires de Metrolinx se détaillent comme suit :

	2016 \$	2015 \$
Obligation au titre des prestations définies	67 247	74 608
Juste valeur de l'actif du régime	(2 126)	(1 698)
	<hr/>	<hr/>
Situation de capitalisation – déficit du régime	65 121	72 910
Perte actuarielle nette non amortie	(3 688)	(16 169)
	<hr/>	<hr/>
Passif au titre des prestations définies	61 433	56 741
	<hr/>	<hr/>

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

L'obligation au titre des prestations définies se ventile comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture	74 608	60 169
Coût des services rendus au cours de la période	1 870	1 494
Charge d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	2 192	2 385
Prestations versées	(1 776)	(1 024)
Écart actuariel sur l'obligation au titre des prestations définies	(9 647)	11 584
	<hr/>	<hr/>
Obligation au titre des prestations définies à la clôture	67 247	74 608

La charge de retraite se détaille comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de la période	1 870	1 494
Charge d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	2 192	2 385
Rendement réel de l'actif du régime	(4)	(4)
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel de l'actif du régime	4	4
Amortissement de la perte actuarielle	2 829	899
	<hr/>	<hr/>
	6 891	4 778

L'actif du régime, par catégorie, se ventile comme suit :

	2016	2015
	%	%
Trésorerie investie	2	12
Trésorerie déposée auprès de l'Agence du revenu du Canada	98	88
	<hr/>	<hr/>
	100	100

Le tableau ci-après présente d'autres informations concernant le régime d'avantages sociaux de Metrolinx.

	2016	2015
	\$	\$
Cotisations patronales	2 200	1 600
Prestations	1 776	1 025

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation de l'obligation au titre des prestations complémentaires de retraite de Metrolinx sont les suivantes :

	2016	2015
Taux d'actualisation	3,1 %	2,9 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	3 %
Taux annuel d'inflation	2 %	2 %
Durée de service résiduelle moyenne prévue	6 ans	6 ans

15 Passif au titre d'autres avantages sociaux futurs

Metrolinx offre un régime d'assurance vie et soins de santé postérieur à l'emploi, ainsi que des prestations de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « CSPAAT ») et des prestations de cessation d'emploi pour les retraités. Le régime n'est pas capitalisé et prévoit le versement de cotisations d'un montant négligeable de la part des salariés. La quasi-totalité des salariés actifs à temps plein sont admissibles aux prestations d'assurance vie et de soins santé complémentaires. Un nombre limité de salariés est admissible à des prestations de cessation d'emploi.

La date d'évaluation de l'actif du régime et des obligations au titre des prestations définies est le 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente des autres avantages sociaux futurs a été effectuée au 31 mars 2014. L'évaluation a été réalisée conformément aux normes de l'Institut canadien des actuaires. Les postes des états financiers se rapportant à l'évaluation ont été déterminés conformément au chapitre SP 3250 du *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. Les charges complémentaires de retraite comptabilisées pour la période se chiffrent à 14 663 \$ (10 892 \$ en 2015).

Les charges complémentaires de retraite sont établies par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services en fonction de l'âge de départ à la retraite des salariés et de projections du coût des soins de santé. Le taux d'actualisation retenu pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies a été établi en fonction des rendements des obligations provinciales de l'Ontario. L'écart actuariel est amorti sur la durée de service résiduelle moyenne des salariés actifs. Le coût des services passés est porté en charges lorsqu'il est engagé.

Les données concernant les avantages complémentaires de retraite de Metrolinx se ventilent comme suit :

	2016 \$	2015 \$
Obligation au titre des prestations définies	151 855	149 894
Juste valeur de l'actif du régime	-	-
Situation de capitalisation – déficit du régime	151 855	149 894
Perte actuarielle nette non amortie	(34 398)	(44 483)
Passif au titre des prestations définies	117 457	105 411

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

L'obligation au titre des prestations définies se ventile comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture	149 894	112 285
Coût des services rendus au cours de la période	6 729	4 896
Charge d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	4 446	4 579
Prestations versées	(2 617)	(2 325)
Écart actuariel sur l'obligation au titre des prestations définies	(6 597)	30 459
	<hr/>	<hr/>
Obligation au titre des prestations définies à la clôture	151 855	149 894

La charge au titre des avantages complémentaires de retraite se ventile comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de la période	6 729	4 896
Charge d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	4 446	4 579
Amortissement de la perte actuarielle	3 488	1 417
	<hr/>	<hr/>
	14 663	10 892

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation de l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite de Metrolinx sont les suivantes :

	2016	2015
Taux d'actualisation des avantages complémentaires de retraite	3,1 %	2,9 %
Taux d'actualisation des obligations au titre de la CSPAAT	2,6 %	2,3 %
Taux d'actualisation des prestations de cessation d'emploi à la retraite	2,4 %	2 %
Durée de service résiduelle moyenne prévue pour les avantages complémentaires de retraite	15 ans	15 ans
Durée de service résiduelle moyenne prévue pour les obligations de la CSPAAT	10 ans	10 ans
Durée de service résiduelle moyenne prévue pour les prestations de cessation d'emploi à la retraite	5 ans	6 ans
Taux de croissance de la rémunération	3 %	3 %
Taux annuel d'inflation	2 %	2 %
Taux tendanciel initial moyen pondéré du coût des soins de santé	5,4 %	5,5 %
Taux tendanciel final moyen pondéré du coût des soins de santé	4,3 %	4,3 %
Augmentation des prestations pour soins dentaires	4 %	4 %

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

16 Actifs nets investis en immobilisations

	2016	2015
	\$	\$
Immobilisations	13 910 393	11 570 895
Acomptes sur terrains	111 153	121 389
Avances sur projets d'investissement	183 073	213 458
Moins les apports reportés afférents aux immobilisations servant à l'acquisition d'immobilisations	(11 854 540)	(9 734 686)
	<u>2 350 079</u>	<u>2 171 056</u>

17 Actifs nets grevés d'une affectation interne

Les actifs nets grevés d'une affectation interne s'établissent comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
FDIFM	21 051	21 051
Obligation en matière d'emploi	889	889
Franchise autoassurée	2 013	2 013
Stabilisation	2 379	2 379
	<u>26 332</u>	<u>26 332</u>

Le fonds de restructuration pour les dépenses en immobilisations et de fonctionnement des municipalités (« FDIFM ») a été constitué pour soutenir le financement d'investissements importants.

La réserve pour obligation en matière d'emploi a été constituée pour soutenir le financement général des obligations liées à l'emploi de Metrolinx.

La réserve pour franchise autoassurée a été constituée pour soutenir le financement de toute demande relative à la partie du programme d'assurance de Metrolinx qui demeure autoassurée.

La réserve de stabilisation a été constituée pour soutenir le financement des variations des budgets de fonctionnement et d'investissement de Metrolinx d'un exercice à l'autre.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

18 Engagements

Les paiements minimaux au titre des contrats de location-exploitation pour les cinq prochaines années s'établissent comme suit :

	\$
2017	26 932
2018	24 910
2019	24 113
2020	22 716
2021	22 875
Par la suite	<u>241 027</u>
	<u>362 573</u>

Metrolinx a également engagé un montant d'environ 10 681 251 \$ dans divers projets d'investissement en immobilisations et acquisitions.

La prestation d'une grande part des services de Metrolinx est assurée par des parties externes. Ces services sont régis par les ententes conclues avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (le « CN »), le Chemin de fer Canadien Pacifique (le « CP »), Bombardier Inc., PNR Rail Works Inc. (« PNR »), Toronto Terminals Railway Ltd. (« TTR »), ainsi que par un certain nombre d'ententes de service de moindre importance. Metrolinx a conclu les ententes importantes ci-après, pour un montant annuel d'environ 229 600 \$:

- convention d'exploitation cadre avec le CN prenant fin le 31 mai 2017;
- convention de navette avec le CP prenant fin le 31 décembre 2019;
- contrat d'entretien du matériel avec Bombardier prenant fin le 31 mai 2023;
- contrat visant les équipes de train avec Bombardier prenant fin le 31 mai 2023;
- contrat d'entretien de routine des voies et de la signalisation avec PNR prenant fin le 30 juin 2019;
- entente de service de gestion du couloir ferroviaire avec TTR prenant fin le 30 juin 2019.

Le reste des paiements de service annuel relatifs au contrat de MDFP avec Crosslinx Transit Solutions (note 10) totalisent 277 673 \$. Les paiements de service annuel relatifs au contrat de MDFP avec Plenary Infrastructure (note 10) totaliseront 535 526 \$ lorsque le projet sera presque achevé, ce qui est prévu pour l'exercice qui sera clos le 31 mars 2019.

Au 31 mars 2016, Metrolinx avait des lettres de crédit totalisant 28 \$ (28 \$ en 2015).

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

19 Éventualités

Diverses poursuites ont été intentées contre Metrolinx pour des incidents survenus dans le cours normal des activités. La direction a étudié ces réclamations et provisionné les montants indiqués dans les circonstances. Dans les cas où l'issue d'un litige ne peut être déterminée, la comptabilisation commencera à partir du moment où il deviendra probable que le litige fera l'objet d'un règlement et où le montant de ce dernier pourra être déterminé.

20 Opérations et soldes entre apparentés

Au cours de l'exercice, Metrolinx a conclu les opérations suivantes avec des apparentés :

- a) Le ministère des Services gouvernementaux de l'Ontario, Infrastructure Ontario et Ontario Northland ont facturé à Metrolinx des montants respectifs de 706 \$ (881 \$ en 2015), 11 654 \$ (30 999 \$ en 2015) et 1 921 \$ (5 656 \$ en 2015) au cours de l'exercice en contrepartie de services qui leur ont été rendus. De plus, Infrastructure Ontario a facturé un montant de néant (22 674 \$ en 2015) à titre de dépenses d'investissement liées au contrat de conception, de construction et de financement du projet de liaison ferroviaire UP. Au 31 mars 2016, les dettes et charges à payer et la dette à long terme comprenaient des montants de 5 152 \$ (9 592 \$ en 2015) et 53 \$ (2 903 \$ en 2015) à payer respectivement à Infrastructure Ontario et à Ontario Northland.
- b) Au cours de l'exercice, Metrolinx s'est procuré quatre parcelles de terrain auprès du ministère des Transports de l'Ontario pour le montant de néant. Le transfert a été traité à titre d'apport de la Province équivalant à la juste valeur de l'actif d'une valeur de 13 575 \$ (15 \$ en 2015).

Les opérations dont il est fait mention à la note 20 a) sont évaluées à la valeur d'échange, laquelle représente le montant de la contrepartie convenue par les parties. Les apports aux immobilisations de la Province de l'Ontario sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les soldes exigibles de la Province de l'Ontario ou à verser à cette dernière sont présentés séparément à l'état de la situation financière. Ces montants ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune modalité de remboursement particulière.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2016

(en milliers de dollars)

21 Garanties

Dans le cours normal des activités, Metrolinx conclut des ententes qui répondent à la définition de garantie.

- a) Dans le cours normal des activités, Metrolinx a conclu des conventions qui prévoient l'indemnisation de tiers, comme des contrats d'achat et de vente, des ententes de confidentialité, des lettres de mission avec des conseillers et des consultants, des ententes de sous-traitance, des contrats de location, des conventions sur les technologies de l'information et des ententes de service. Ces conventions d'indemnisation pourraient obliger Metrolinx à dédommager ses contreparties pour les pertes subies par suite du non-respect de déclarations faites ou de manquement à des règlements ou par suite de poursuites judiciaires ou de sanctions légales dont elles pourraient faire l'objet en conséquence d'une opération donnée. Les conditions de ces garanties ne sont pas expressément définies, et il n'est pas possible d'estimer de façon raisonnable le montant maximal du remboursement auquel elles pourraient donner lieu.
- b) Une indemnisation est prévue pour tous les administrateurs et dirigeants de Metrolinx, à l'égard notamment de tous les coûts entraînés par le règlement de poursuites ou d'actions en justice occasionnées par leur association avec Metrolinx, sous certaines réserves. Metrolinx a souscrit une assurance responsabilité civile pour les administrateurs et les dirigeants, afin d'atténuer le coût d'éventuelles poursuites ou actions en justice à leur encontre. La durée de l'indemnisation n'est pas explicitement définie, mais elle se limite à la période au cours de laquelle la partie indemnisée a agi à titre de fiduciaire, d'administrateur ou de dirigeant de Metrolinx. Le montant maximal qu'il pourrait être nécessaire de payer à cet égard ne peut être estimé de façon raisonnable.

La nature de ces ententes d'indemnisation empêche Metrolinx d'estimer de façon raisonnable le risque maximal encouru, en raison de la difficulté que pose l'évaluation des obligations liées à des événements futurs incertains, et de la couverture illimitée offerte aux contreparties.

Par le passé, Metrolinx n'a effectué aucun paiement d'importance aux termes de ces ententes d'indemnisation ou d'ententes similaires, et n'a donc provisionné aucun montant à leur égard.



ARTS ET CULTURES DU MONDE
BIODIVERSITÉ
CANADA
CULTURE CONTEMPORAINE
CULTURES ANCIENNES
FOSSILES ET ÉVOLUTION
MODE ET TEXTILES
TERRE ET ESPACE

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints du Musée royal de l'Ontario pour l'exercice terminé au 31 mars 2016 sont la responsabilité de la direction, et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables suivies par le Musée royal de l'Ontario sont décrites au Sommaire des principales conventions comptables contenu à la note 1 des états financiers. La préparation des états financiers s'appuie nécessairement sur des estimations fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations influant sur l'exercice en cours ne peuvent être complétées avec certitude jusqu'aux prochains exercices. Les états financiers ont été préparés compte tenu de l'importance relative des postes et de l'information disponible au 23 juin 2016.

La direction a maintenu un système de contrôles internes conçu pour donner l'assurance raisonnable que l'actif était préservé et que l'on disposait de renseignements fiables en temps utile. Le système comprenait des politiques et procédures officielles et une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation des responsabilités.

Ces états financiers ont été examinés par KPMG LLP, un cabinet de vérificateurs indépendants nommés par le Conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs indépendants est d'exprimer une opinion quant à savoir si les états financiers sont présentés fidèlement selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport du vérificateur qui suit décrit l'étendue de la vérification et contient cette opinion.

Au nom de la direction du Musée royal de l'Ontario,

Dave Tymchuk
Vice-Président des Finances

Nick Bobrow
Directeur adjoint des Opérations
et Chef des Finances



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Yonge Corporate Centre
4100, rue Yonge, Bureau 200
Toronto (Ontario) M2P 2H3
Canada
Tél. 416-228-7000
Télé. 416-228-7123

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux fiduciaires du Musée royal de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Musée royal de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, les états des résultats, de l'évolution du déficit net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée royal de l'Ontario au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l. / SENCRL.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 23 juin 2016
Toronto, Canada

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

(Constitué en société sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario)

État de la situation financière
(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

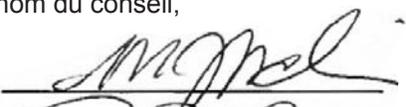
	2016	2015
Actif		
Actif à court terme		
Placements (note 2)	170 \$	301 \$
Autres débiteurs	2 067	1 645
Frais d'exposition reportés et autres actifs	1 437	434
Montants à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario (note 3)	185	716
	<u>3 859</u>	<u>3 096</u>
Actif au titre du régime de retraite (note 4)	11 210	10 140
Immobilisations (note 5)	219 751	226 938
	<u>234 820 \$</u>	<u>240 174 \$</u>

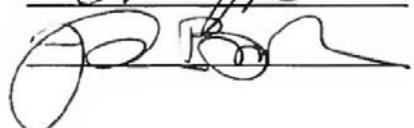
Passif et déficit net

Passif à court terme		
Dette bancaire [note 6 a)]	1 658 \$	1 276 \$
Créditeurs et charges à payer	7 282	6 389
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme [note 6 b)]	446	1 004
Apports reportés (note 7)	3 355	2 934
Produits reportés	3 180	2 644
	<u>15 921</u>	<u>14 247</u>
Dette à long terme [note 6 b)]	29 699	32 341
Apports en capital reportés (note 8)	190 902	197 294
Charges à payer liées aux avantages autres que les prestations de retraite (note 4)	9 100	8 567
	<u>245 622</u>	<u>252 449</u>
Déficit net		
Déficit d'exploitation	(12 527)	(13 824)
Affectations imposées par le conseil d'administration	1 725	1 549
	<u>(10 802)</u>	<u>(12 275)</u>
Engagements (note 13)		
	<u>234 820 \$</u>	<u>240 174 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 fiduciaire

 fiduciaire

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

État des résultats
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

				2016	2015
	Fonds d'exploitation	Fonds grevé d'affectations	Fonds des immobilisations	Total	Total
Produits					
Subventions (note 9)	31 351 \$	2 845 \$	– \$	34 196 \$	33 390 \$
Droits d'entrée	9 332	–	–	9 332	6 776
Programmes du Musée	2 211	–	–	2 211	2 179
Services complémentaires	10 895	–	–	10 895	9 414
Dons en nature	–	1 518	–	1 518	782
Amortissement des apports de capital reportés	–	–	11 694	11 694	11 903
Divers	1 191	1 153	–	2 344	2 176
	54 980	5 516	11 694	72 190	66 622
Charges (note 10)					
Conservation et gestion des collections	10 095	1 633	–	11 728	11 159
Bâtiments, sécurité et services aux visiteurs	14 697	242	–	14 939	12 162
Services complémentaires	8 304	–	–	8 304	7 106
Frais généraux et frais d'administration	3 273	–	–	3 273	4 933
Programmes éducatifs et grand public	3 009	87	–	3 096	3 409
Bibliothèque et services d'information	1 327	–	–	1 327	1 178
Aménagement des expositions et galeries	4 163	–	–	4 163	3 452
Commercialisation et relations publiques	3 646	–	–	3 646	3 408
Expositions temporaires	3 605	–	–	3 605	4 575
Artéfacts et spécimens					
Dons en nature	–	1 518	–	1 518	782
Acquisitions	–	1 613	–	1 613	1 240
Intérêts	885	–	–	885	1 051
Amortissement des immobilisations	679	–	11 694	12 373	12 626
Divers	–	247	–	247	176
	53 683	5 340	11 694	70 717	67 257
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges					
	1 297 \$	176 \$	– \$	1 473 \$	(635) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

État de l'évolution du déficit net
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

			2016	2015
	Déficit d'exploitation	Affectations imposées par le conseil d'administration	Total	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	(13 824)\$	1 549 \$	(12 275)\$	(11 640)\$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 297	176	1 473	(635)
Solde à la clôture de l'exercice	(12 527)\$	1 725 \$	(10 802)\$	(12 275)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

	2016	2015
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 473 \$	(635) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	12 373	12 626
Amortissement des apports en capital reportés	(11 694)	(11 903)
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation		
Autres débiteurs	(422)	(168)
Frais d'exposition reportés et autres actifs	(1 003)	1 212
Montants à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario	531	(646)
Créditeurs et charges à payer	893	(2 092)
Apports reportés	421	671
Produits reportés	536	(404)
Variation de la charge de retraite reportée	(1 070)	(1 129)
Variation des charges à payer liées aux avantages autres que les prestations de retraite	533	248
	2 571	(2 220)
Activités d'investissement en immobilisations		
Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations	5 302	9 511
Acquisitions d'immobilisations	(5 186)	(2 055)
	116	7 456
Activités de financement		
Remboursements sur la dette à long terme	(3 200)	(2 162)
Variation de la dette bancaire	382	(3 120)
	(2 818)	(5 282)
Activités d'investissement		
Variation des placements	131	46
Augmentation de la trésorerie, soit la trésorerie à la clôture de l'exercice	– \$	– \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2016

Le Musée royal de l'Ontario (le « Musée ») est un organisme établi par la province d'Ontario, constitué sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario. Le Musée est le plus vaste musée du Canada et l'un des rares de son genre à explorer à la fois l'art et l'archéologie des cultures humaines et l'histoire naturelle. La mission du Musée consiste à susciter l'émerveillement et à promouvoir la compréhension des cultures humaines et de l'histoire naturelle.

Le Musée est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (la « Loi ») et, à ce titre, est exonéré d'impôts. Il est ainsi en mesure de donner des reçus pour dons de charité à des fins fiscales. Le Musée doit remplir certains critères prévus par la Loi pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi. De l'avis de la direction, le Musée satisfait à ces exigences.

Le plan d'affaires pluriannuel ainsi que les prévisions et les projections actuelles du Musée présentés au ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport démontrent que le niveau de la facilité courante devrait être suffisant pour assurer le bon fonctionnement du Musée. Le conseil des fiduciaires et la direction continueront de suivre les progrès réalisés afin d'assurer la gestion efficace des risques pour l'organisme.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada, qui comprennent les normes comptables 4200 s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public (les « normes »).

a) Comptabilité par fonds

Aux fins de la présentation de l'information financière, les comptes ont été classés en fonction des fonds suivants :

i) Fonds d'exploitation

Les comptes du fonds d'exploitation servent aux programmes généraux, aux activités de financement et à l'administration du Musée. Le fonds d'exploitation présente les ressources disponibles pour répondre aux besoins immédiats.

ii) Fonds grevé d'affectations

Le fonds grevé d'affectations est constitué de fonds desquels les ressources peuvent être utilisées pour un besoin précis indiqué par les donateurs ou les bailleurs de fonds.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

iii) Fonds des immobilisations

Le fonds des immobilisations présente les produits et les charges liés aux bâtiments, aux améliorations apportées aux bâtiments, aux galeries et au projet Renaissance ROM (« projet ROM ») du Musée.

b) Constatation des produits

Le Musée suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les dons et les subventions gouvernementales. Les apports sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à titre de sommes à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les dons sont comptabilisés selon la comptabilité de trésorerie étant donné que les promesses de dons ne représentent pas des droits ayant force exécutoire.

Les apports grevés d'affectations externes à des fins autres que la dotation sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont constatées. Les apports grevés d'affectations externes pour l'achat d'un terrain sont directement portés au crédit de l'actif net. Les apports grevés d'affectations externes pour l'achat d'autres immobilisations sont reportés et amortis sur la durée de l'immobilisation correspondante.

Les droits d'adhésion sont reportés et constatés à titre de produits au cours de la période que couvrent ces droits.

Les produits découlant des droits d'entrée, des programmes du Musée et des services complémentaires sont comptabilisés comme produits lorsque les services ont été rendus ou les biens, livrés.

c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés et les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont présentés à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement. La direction comptabilise tous les placements à leur juste valeur puisque leur gestion et leur évaluation se font sur cette base. La dette à long terme est comptabilisée au coût.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

Lorsqu'elles sont significatives, les variations de la juste valeur latentes sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation et elles ne sont virées à l'état des résultats qu'au moment de leur réalisation. Les ajustements n'étant pas importants, aucun état des gains et pertes de réévaluation n'a été inclus dans les présents états financiers.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans. S'il est établi qu'ils ont subi une baisse de valeur durable, le montant de la perte est présenté dans l'état des résultats.

Les normes imposent à un organisme de classer les évaluations de juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs, qui comprend trois niveaux d'informations pouvant être utilisées pour évaluer la juste valeur :

- niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 : des données observables ou corroborées par le marché, autres que les données de niveau 1, comme des prix cotés sur des marchés inactifs pour des actifs ou des passifs similaires ou des données de marché pour pratiquement toute la durée des actifs et des passifs;
- niveau 3 : des données non observables qui sont attestées par une activité faible ou nulle sur le marché et qui revêtent une importance significative pour l'établissement de la juste valeur des actifs et des passifs.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats qui permettent d'échanger des flux de trésorerie qui sont calculés par l'application de certains taux, indices ou changements aux montants nominaux des contrats. Le Musée utilise à l'occasion des swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques liés aux variations des taux d'intérêt et des contrats de change à terme pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change. Ces instruments servent à couvrir un passif à l'état de la situation financière ou une obligation contractuelle future.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Au 31 mars 2016, le Musée n'avait aucun instrument dérivé.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Frais d'exposition reportés

Les frais d'exposition sont reportés jusqu'à ce que les expositions soient ouvertes au public; ils sont alors passés en charges dans l'exercice au cours duquel les expositions auxquelles ils se rapportent ont lieu.

e) Avantages sociaux futurs

Le Musée offre des régimes de retraite et d'autres avantages futurs à la quasi-totalité de ses retraités et salariés. Ces avantages futurs englobent les prestations de retraite et les prestations pour soins de santé et soins dentaires.

Le Musée comptabilise ses obligations au titre des régimes à prestations déterminées au fur et à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite, les congés rémunérés et les avantages complémentaires de retraite. Le calcul actuariel des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite et des régimes d'avantages complémentaires de retraite est effectué selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui prend en compte les hypothèses les plus probables de la direction au sujet de l'évolution future des niveaux de salaire et d'autres éléments de croissance des coûts, ainsi que l'âge des salariés à leur départ à la retraite et d'autres facteurs actuariels).

La plus récente évaluation actuarielle du régime de retraite à prestations déterminées a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2015. La plus récente évaluation actuarielle du régime d'avantages autres que les prestations de retraite à des fins comptables a été effectuée en date du 31 mars 2015, et la prochaine évaluation obligatoire sera effectuée en date du 31 mars 2018.

Dans le cas des actifs du régime, les gains ou pertes actuariels résultent de l'écart entre le rendement réel de ces actifs au cours d'une période et leur rendement prévu pour cette période. Dans le cas de l'obligation au titre des prestations constituées, les gains ou pertes actuariels découlent des écarts entre les résultats réels et prévus des régimes ainsi que des modifications des hypothèses actuarielles utilisées aux fins de la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains ou pertes actuariels d'un exercice sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à partir du début de l'exercice suivant. Dans le cas des salariés actifs couverts par le régime de retraite, la durée résiduelle moyenne estimative d'activité au 1^{er} avril 2015 est de 9 ans pour ce qui est du régime agréé et de 10 ans pour ce qui est du régime complémentaire. Dans le cas des salariés actifs couverts par le régime d'avantages autres que les prestations de retraite, la durée résiduelle moyenne estimative d'activité au 1^{er} avril 2015 est de 12 ans.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

Le coût des services passés qui découle des modifications des régimes est constaté immédiatement dans la période au cours de laquelle les modifications des régimes ont lieu.

Les droits aux congés rémunérés, comme les congés parentaux, les jours de congé de maladie qui s'accumulent et les congés sabbatiques qui permettent à des titulaires d'être absents du travail sans restriction en reconnaissance de services rendus antérieurement, sont comptabilisés à mesure qu'ils s'acquièrent ou s'accumulent dans la période au cours de laquelle les salariés rendent des services au Musée.

Le projet de fusion du régime de retraite agréé à prestations déterminées du Musée avec le Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Régime des CAAT ») prend effet le 1^{er} janvier 2016 (le « projet de fusion »). Du fait du projet de fusion, le régime du Musée a été modifié afin de mettre un terme aux cotisations des participants et d'arrêter le décompte des années de service avec prise d'effet le 31 décembre 2015. Sous réserve de l'approbation du projet de fusion et du transfert des actifs du régime du ROM au Régime des CAAT, le Musée passe en charges le coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice n'eût été du projet de fusion et il établit un coût reporté au titre des cotisations du Musée au Régime des CAAT en sus de ce montant. Si l'organisme de réglementation des régimes de retraite approuve le projet de fusion, le Musée modifiera sa comptabilisation du régime de retraite agréé. Plus précisément, l'actif au titre du régime de retraite du Musée et le coût reporté lié au Régime des CAAT seront supprimés et le Musée passera en charges ses cotisations en trésorerie au Régime des CAAT conformément aux dispositions comptables prévues pour un régime interemployeurs.

f) Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Bâtiments	40 ans
Galleries	20 ans
Amélioration des bâtiments	5 à 10 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

Les immobilisations en cours de construction comprennent les frais directs de construction et les autres coûts liés au projet ROM, y compris les intérêts capitalisés. Les frais d'intérêts sont capitalisés au cours de la période de construction. Aucun amortissement n'est comptabilisé avant que les travaux de construction soient pratiquement terminés et que les actifs soient prêts à être utilisés.

g) Conversion des devises

Les opérations en devises sont comptabilisées au cours de change à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés à la juste valeur selon le cours de change à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change latents sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation lorsqu'ils sont significatifs. Dans l'exercice de règlement, les gains et pertes de change réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats et les soldes latents sont virés de l'état des gains et pertes de réévaluation.

h) Artéfacts et spécimens

La valeur des artéfacts et des spécimens a été exclue de l'état de la situation financière. Les artéfacts et spécimens reçus en dons sont comptabilisés comme des produits, aux valeurs calculées d'après les évaluations d'experts indépendants. Les artéfacts et spécimens reçus en dons et acquis sont passés en charges.

i) Apports reçus sous forme de fournitures et de services

Compte tenu de la difficulté de calculer leur juste valeur marchande, les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas constatés dans les présents états financiers.

j) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment la valeur comptable des immobilisations, ainsi que les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2016

2. Placements

	Niveau	Juste valeur	
		2016	2015
Fonds d'obligations	2	146 \$	141 \$
Titres privilégiés	1	24	24
Acceptations bancaires		–	136
		170 \$	301 \$

Au cours de l'exercice précédent, les titres à revenu fixe procuraient un rendement jusqu'à l'échéance de 0,72 % et leur date d'échéance était le 2 juin 2015.

3. Fondation du Musée royal de l'Ontario

La Fondation du Musée royal de l'Ontario (la « Fondation ») a été constituée le 1^{er} juillet 1992 pour coordonner toutes les collectes de fonds dans le secteur privé entreprises au nom du Musée et de ses sociétés affiliées. L'objectif de la Fondation est de mobiliser des fonds pour améliorer les expositions et les programmes grand public, la recherche, les acquisitions et les projets d'investissement.

Les comptes de la Fondation sont présentés distinctement et ne sont pas consolidés dans les présents états financiers. Les soldes des fonds de la Fondation à la clôture du plus récent exercice s'établissent comme suit :

	2016	2015
Fonds non affectés	(1 048) \$	(932) \$
Fonds affectés disponibles actuellement	11 612	12 613
Fonds de dotation		
Grevés d'affectations externes	29 599	31 251
Grevés d'affectations internes	11 082	11 460
	51 245 \$	54 392 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, la Fondation a octroyé 10 630 \$ (11 419 \$ en 2015) au Musée. De cette somme, une tranche de 3 152 \$ (5 107 \$ en 2015) a été comptabilisée comme une augmentation des apports en capital reportés dans le cadre du projet ROM (note 8), et une tranche de 3 148 \$ (2 427 \$ en 2015) a été constatée à titre d'apports reportés à des fins autres que le projet ROM (note 7).

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2016

3. Fondation du Musée royal de l'Ontario (suite)

Les montants à verser à la Fondation ou à recevoir de celle-ci ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune modalité fixe de remboursement.

4. Avantages sociaux

La charge découlant des régimes d'avantages du Musée se présente comme suit :

	2016	2015
Régime à prestations déterminées	766 \$	1 156 \$
Autres avantages postérieurs à l'emploi	686	405
	1 452 \$	1 561 \$

Les informations relatives aux régimes de retraite et d'avantages autres que les prestations de retraite du Musée s'établissent comme suit :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2016	2015	2016	2015
Obligation au titre des prestations constituées	96 617 \$	92 240 \$	8 273 \$	8 828 \$
Valeur de marché des actifs du régime	104 353	109 731	–	–
Situation de capitalisation – excédent (déficit)	7 736	17 491	(8 273)	(8 828)
Gain actuariel net non amorti (perte actuarielle nette non amortie)	3 474	(7 351)	(827)	261
Situation financière, actif (passif)	11 210 \$	10 140 \$	(9 100)\$	(8 567)\$

À l'état de la situation financière, l'actif au titre du régime de retraite comprend un passif de 1 218 \$ (1 189 \$ en 2015) découlant d'ententes de prestations de retraite supplémentaires.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2016

4. Avantages sociaux (suite)

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée afin de calculer la charge découlant des régimes sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2016	2015	2016	2015
Taux d'actualisation	5,70 %	6,21 %	2,80 %	3,80 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	5,75 %	6,25 %	–	–
Taux de croissance de la rémunération	2,00 %	2,00 %	–	–

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée pour évaluer les actifs et les passifs au titre des prestations constituées de ses régimes sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2016	2015	2016	2015
Taux d'actualisation	5,46 %	5,70 %	3,40 %	2,80 %
Taux de croissance de la rémunération	2,00 %	2,00 %	–	–

Aux fins de l'évaluation au 31 mars 2016, on a posé l'hypothèse selon laquelle la croissance moyenne pondérée du coût des prestations au titre des soins médicaux et dentaires serait initialement de 5,62 % en 2016, et ralentirait pour atteindre un taux de croissance annuel de 4,50 % après 2028.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2016

4. Avantages sociaux (suite)

Les autres informations sur le régime de retraite et les régimes d'avantages autres que les prestations de retraite du Musée sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2016	2015	2016	2015
Cotisations salariales	1 282 \$	1 268 \$	– \$	– \$
Cotisations patronales	1 837	2 284	153	158
Prestations versées	5 174	4 573	153	158

Les cotisations du Musée au régime agréé pour 2015 et 2016 ont été versées conformément aux évaluations actuarielles au 1^{er} janvier 2014 établies aux fins de la capitalisation et elles ont pris fin le 31 décembre 2015, les cotisations ultérieures ayant été versées au Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Régime des CAAT ») conformément au projet de fusion du régime agréé du Musée et du Régime des CAAT. La date d'évaluation des régimes de retraite était le 31 mars 2016. La fusion est en instance d'approbation par la Commission des services financiers de l'Ontario.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Musée a versé au Régime des CAAT [note 1 e)] des cotisations de 708 \$, dont une tranche de 316 \$ a été passée en charges et une tranche de 392 \$ a été reportée dans l'attente de l'approbation réglementaire du projet de fusion des régimes de retraite.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2016

5. Immobilisations

			2016	2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	931 \$	– \$	931 \$	931 \$
Bâtiments	41 476	36 016	5 460	6 500
Galleries	17 539	17 241	298	504
Amélioration des bâtiments	35 882	21 861	14 021	12 353
Projet ROM				
Bâtiments	205 064	49 042	156 022	161 572
Galleries	66 343	26 791	39 552	41 484
Mobilier et matériel	7 700	4 233	3 467	3 594
	374 935 \$	155 184 \$	219 751 \$	226 938 \$

Au 31 mars 2016, le coût total des immobilisations comprenait les immobilisations en cours de construction. Ces dernières ne sont pas en fonction et elles n'ont pas encore été amorties. Le coût de ces immobilisations s'élève à 4 472 \$ (786 \$ en 2015).

6. Facilités de crédit

a) Le Musée a conclu un accord de crédit avec sa banque comme suit :

- i) Une facilité de crédit d'exploitation renouvelable à vue de 5 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel minoré de 10 points de base (2,6 % en 2016; 2,75 % en 2015). Au 31 mars 2016, le solde de cette facilité était de 1 658 \$ (1 276 \$ en 2015).
- ii) Une facilité de lettres de crédit de 2 000 \$. Aux 31 mars 2016 et 2015, le Musée n'avait aucune lettre de crédit en cours.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2016

6. Facilités de crédit (suite)

- b) Le 29 juin 2011, le Musée et l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») ont conclu une entente modifiée qui prévoit un calendrier de paiements révisé jusqu'au 31 mars 2027. Aux termes de l'entente, le prêt est composé de deux tranches : une à taux fixe et l'autre à taux variable. L'entente comporte une option qui permet au Musée de transférer un montant à payer de la tranche à taux fixe à la tranche à taux variable. Au 31 mars 2016, le Musée a choisi de ne pas convertir de tranche à taux fixe en tranche à taux variable (néant en 2015). La tranche à taux fixe porte intérêt au taux de 5,04 % et les paiements minimaux exigibles sont les suivants :

Les paiements minimaux viennent à échéance comme suit :

2017	446 \$
2018	36

La tranche à taux variable, d'un montant de 29 663 \$, porte intérêt au coût de financement de un an de la province d'Ontario, majoré de 150 points de base, ajusté chaque année. Le taux variable a été fixé à 2,2 % pour 2015-2016 et à 2,19 % pour 2016-2017. Aux termes de la facilité, il n'y a pas d'exigence de paiement minimal, pourvu que la facilité soit entièrement payée d'ici le 31 mars 2027.

L'entente de crédit comporte des clauses restrictives que le Musée doit respecter. Si celui-ci ne parvient pas à respecter ces clauses, l'OOF a le droit d'exiger le remboursement du solde.

La juste valeur de la tranche à taux fixe se rapproche de sa valeur comptable puisque l'entente de crédit porte intérêt au taux actuellement offert au Musée. Au 31 mars 2016, la juste valeur de la dette à taux fixe était de 482 \$.

La juste valeur de la tranche à taux variable est comparable à la valeur comptable puisque le taux fluctue selon les taux d'intérêt du marché alors en vigueur.

- c) Pour garantir les facilités de crédit, la Fondation s'est engagée à transférer au Musée tous ses dons non grevés d'affectations, dans certaines circonstances. En outre, le Musée a affecté tous les paiements provenant de la Fondation au financement du projet ROM.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2016

7. Apports reportés

Les apports reportés représentent les subventions provenant des gouvernements fédéral et provincial, de sociétés et de la Fondation (note 3) ayant trait surtout aux activités d'exploitation du présent exercice. Les subventions qui comportent des restrictions sont reportées jusqu'à ce qu'elles soient utilisées aux fins prévues.

8. Apports en capital reportés

Les apports en capital reportés correspondent à la fraction non amortie et aux montants non dépensés des subventions et des dons reçus pour l'acquisition d'immobilisations et l'aménagement des galeries. L'amortissement des apports en capital reportés est constaté à titre de produits dans l'état des résultats. Les variations du solde des apports en capital reportés se présentent comme suit :

	2016	2015
Solde à l'ouverture de l'exercice	197 294 \$	199 686 \$
Amortissement des apports en capital reportés	(11 694)	(11 903)
Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations (notes 3 et 5)	5 302	9 511
Solde à la clôture de l'exercice	190 902 \$	197 294 \$

9. Subventions

	2016	2015
Province d'Ontario – Exploitation	27 398 \$	27 486 \$
Gouvernement du Canada	41	40
Fondation (note 3)	6 757	5 864
	34 196 \$	33 390 \$

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2016

10. Charges

Les charges sont présentées dans l'état des résultats par fonctions. Les charges par catégories comprennent ce qui suit :

	2016	2015
Salaires et avantages sociaux	31 515 \$	30 177 \$
Biens et services acquis	25 311	23 672
Amortissement des immobilisations	12 373	12 626
Dons en nature	1 518	782
	70 717 \$	67 257 \$

11. Artéfacts et spécimens

Au 31 mars 2016, la collection comptait environ 6 000 000 d'artéfacts et de spécimens. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, le Musée a ajouté environ 4 000 objets (5 800 en 2015) à ses collections au moyen de dons et d'acquisitions d'artéfacts.

12. Risques financiers

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. Le Musée est exposé au risque de crédit relativement aux autres débiteurs, mais il s'attend à ce que les contreparties respectent leurs obligations étant donné leur cote de solvabilité élevée. Il n'y a eu aucune variation importante du risque de crédit par rapport à 2015.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Musée ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. Le Musée gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. Le Musée prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements. Les échéances contractuelles de la dette à long terme sont indiquées à la note 6. Il n'y a eu aucune variation importante du risque de liquidité par rapport à 2015.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2016

12. Risques financiers (suite)

c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les fluctuations des prix du marché, comme les taux de change ou les taux d'intérêt, aient une incidence sur les résultats du Musée ou sur la valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Risque de change

Le Musée est exposé à des risques financiers découlant des fluctuations des taux de change applicables aux obligations contractuelles exigibles en monnaie étrangère et de la volatilité de ces taux de change.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs ou d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les actifs financiers et les passifs financiers assortis de taux d'intérêt variables exposent le Musée au risque de taux d'intérêt des flux de trésorerie. L'exposition du Musée à ce risque découle de sa dette à long terme qui comporte des tranches à taux d'intérêt fixe et variable. Le Musée atténue le risque de taux d'intérêt en concluant à l'occasion des instruments financiers dérivés ou en détenant surtout des titres d'emprunt émis par les institutions financières. Il n'y a eu aucune variation du risque de taux d'intérêt par rapport à 2016.

13. Engagements

Les engagements futurs du Musée aux termes de contrats de location à long terme pour du matériel sont les suivants :

2017	320 \$
2018	314
2019	59
2020	39
2021	8

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2016

14. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle qui a été adoptée pour les états financiers de l'exercice considéré.

Office de la qualité et
de la responsabilité
en éducation



2, rue Carlton, bureau 1200
Toronto (Ontario) M5B 2M9
Téléphone : 1 888 327-7377
Télécopieur : 416 325-0831
Site Web : www.oqre.on.ca

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction pour la communication de l'information financière

Les états financiers ci-joints de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2016 sont la responsabilité de la direction et ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables observées par l'OQRE sont décrites dans le résumé des principales méthodes comptables incluses dans la note 1 des états financiers. La préparation des états financiers comprend nécessairement l'usage de prévisions fondées sur le discernement de la direction, surtout lorsque les transactions qui influent sur l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant des exercices futurs. Les états financiers ont été préparés compte tenu des limites raisonnables de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles jusqu'au 13 mai 2016.

La direction a maintenu un système de contrôles internes conçus pour assurer une mesure raisonnable de protection des actifs et de la disponibilité de renseignements fiables en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures établies et une structure d'organisation qui prévoyait la délégation appropriée des pouvoirs et la répartition des responsabilités.

Ces états financiers ont été vérifiés par KPMG LLP, un cabinet d'auditeurs externes indépendant désigné par le conseil d'administration de l'OQRE. La responsabilité des auditeurs externes est d'indiquer s'ils jugent que les états financiers sont présentés de façon juste selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Rapport des auditeurs qui suit donne un aperçu de la portée de leur vérification et de leur opinion.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Au nom de la direction,

Le directeur général,

Bruce Rodrigues

Le directeur des affaires internes et
des relations publiques,

Tony Saini

Toronto, Canada
Le 9 juin 2016



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Yonge Corporate Centre
4100, rue Yonge Bureau 200
Toronto (Ontario) M2P 2H3
Canada

Téléphone 416-228-7000
Télécopieur 416-228-7123
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de
l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 9 juin 2016
Toronto, Canada

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État de la situation financière

Au 31 mars 2016, avec les informations correspondantes de 2015

	2016	2015
Actifs financiers		
Actifs à court terme		
Trésorerie	2 533 389 \$	1 010 068 \$
Fonds affecté par le Conseil [note 2 b)]	6 062 272	5 571 796
Débiteurs (note 3)	658 445	1 297 817
	9 254 106	7 879 681
Passifs financiers		
Passifs à court terme		
Créditeurs et charges à payer	2 420 695	1 602 465
	6 833 411	6 277 216
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance (note 4)	1 299 480	1 004 486
Immobilisations corporelles (note 5)	2 688 445	3 295 290
	3 987 925	4 299 776
Excédent accumulé	10 821 336 \$	10 576 992 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,



Président du conseil



Directeur général

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars 2016, avec les informations correspondantes de 2015

	2016 Budget (note 10)	2016 Réel	2015 Réel
Revenus			
Ministère de l'Éducation			
Versements d'allocation de base	33 170 847 \$	31 797 210 \$	32 133 580 \$
Autres revenus	–	537 532	585 128
	<u>33 170 847</u>	<u>32 334 742</u>	<u>32 718 708</u>
Charges			
Services et frais de location	18 344 408	17 125 105	17 509 674
Salaires	11 624 226	12 098 864	11 700 123
Transport et communication	2 219 258	1 961 348	2 625 810
Fournitures et matériel	982 955	905 081	736 887
	<u>33 170 847</u>	<u>32 090 398</u>	<u>32 572 494</u>
Excédent de l'exercice	–	244 344	146 214
Excédent accumulé, au début de l'exercice	10 576 992	10 576 992	10 430 778
Excédent accumulé, à la fin de l'exercice	10 576 992 \$	10 821 336 \$	10 576 992 \$
L'excédent accumulé comprend :			
Affectation externe		4 759 064 \$	5 005 196 \$
Affectation interne [note 2 b)]		6 062 272	5 571 796
		<u>10 821 336 \$</u>	<u>10 576 992 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État de la variation des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars 2016, avec les informations correspondantes de 2015

	2016 Budget (note 10)	2016 Réal	2015 Réal
Excédent de l'exercice	– \$	244 344 \$	146 214 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	–	(31 971)	(2 914 353)
Amortissement des immobilisations corporelles	639 032	638 816	475 161
	639 032	606 845	(2 439 192)
Acquisition de charges payées d'avance	–	(1 299 480)	(1 004 486)
Utilisation de charges payées d'avance	–	1 004 486	779 608
	–	(294 994)	(224 878)
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	639 032	556 195	(2 517 856)
Actifs financiers nets, au début de l'exercice	6 277 216	6 277 216	8 795 072
Actifs financiers nets, à la fin de l'exercice	6 916 248 \$	6 833 411 \$	6 277 216 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2016, avec les informations correspondantes de 2015

	2016	2015
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Excédent de l'exercice	244 344 \$	146 214 \$
Amortissement des immobilisations corporelles sans effet sur la trésorerie	638 816	475 161
	<u>883 160</u>	<u>621 375</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	639 372	(788 526)
Créditeurs et charges à payer	818 230	(96 679)
Charges payées d'avance	(294 994)	(224 878)
	<u>2 045 768</u>	<u>(488 708)</u>
Financement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(31 971)	(2 914 353)
Investissement		
Variations du fonds affecté par le Conseil	(490 476)	1 947 910
Augmentation (diminution) de la trésorerie	1 523 321	(1 455 151)
Trésorerie au début de l'exercice	1 010 068	2 465 219
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u>2 533 389 \$</u>	<u>1 010 068 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016

La province de l'Ontario a créé l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (« l'Office ») en vertu de la *Loi sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation* de juin 1996. Son objectif consiste à rehausser le niveau de responsabilité et à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation en Ontario au moyen d'évaluations et d'examens fondés sur des données objectives, fiables et pertinentes, ainsi qu'en diffusant en temps opportun auprès du public les renseignements obtenus et des recommandations formulées visant à améliorer le système d'éducation.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers, préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, tel qu'établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada ») et, si pertinentes, aux recommandations du Conseil des normes comptables de CPA Canada, reflètent les méthodes comptables détaillées ci-dessous.

a) Constatation des revenus

L'Office est subventionné par le ministère de l'Éducation selon des arrangements budgétaires préétablis. L'Office reçoit des versements d'allocation de base selon le budget annuel approuvé. Les paiements de transfert sont constatés dans les états financiers de l'exercice où le transfert est autorisé et lorsque les critères d'admissibilité sont atteints, sauf lorsque le transfert donne naissance à un passif.

Les autres revenus sont comptabilisés au moment où le service est rendu.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé, et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Matériel informatique	3 à 10 années
Mobilier et agencements	5 années

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

Dans le cas des immobilisations acquises ou mises en service au cours de l'exercice, l'amortissement est calculé à partir du mois suivant la date de mise en service de ces acquisitions.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

L'Office examine la valeur comptable des immobilisations corporelles lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Si l'Office croit que les flux de trésorerie générés par un actif seront moindres que sa valeur comptable, au plus bas niveau des flux de trésorerie identifiables, l'Office constate une perte pour la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa juste valeur.

c) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers requiert de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont un effet sur la valeur comptable des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des revenus et des charges de l'exercice. Ces estimations prennent également en considération l'amortissement des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Excédent accumulé

a) Excédent accumulé grevé d'une affectation externe

L'Office reçoit des versements d'allocation de base selon le budget annuel approuvé. Les charges réelles engagées pendant l'exercice pourraient différer des montants budgétés. La différence entre les versements d'allocation de base reçus et les charges réelles engagées fait l'objet d'un suivi distinct à titre d'excédent accumulé grevé d'une affectation externe.

b) L'excédent accumulé grevé d'une affectation interne

Un fonds affecté a été établi par le conseil d'administration (le « Conseil ») à la suite d'une résolution prise par ce dernier en vue d'examiner les processus d'évaluation et de rechercher de nouvelles méthodologies en matière d'évaluation à grande échelle afin de maintenir la qualité irréprochable des programmes d'évaluation de l'Ontario. Le fonds est actuellement investi dans un compte courant de la Banque Royale du Canada. L'Office a le pouvoir de garder tout revenu qui n'est pas un financement provincial selon la *Loi sur l'OQRE* de juin 1996, la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes et la *Loi sur l'administration financière*.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

2. Excédent accumulé (suite)

	2016	2015
Solde au début de l'exercice	5 571 796 \$	7 519 706 \$
Affectation d'autres revenus	444 819	462 114
Revenus d'intérêts gagnés sur le fonds	90 752	122 384
Coûts reliés aux services d'administration produisant des honoraires (note 8)	(45 095)	(46 032)
Coûts reliés à la stratégie informatique	–	(2 486 376)
Solde à la fin de l'exercice	6 062 272 \$	5 571 796 \$

Au cours de l'exercice précédent, le conseil d'administration a approuvé une motion visant à affecter l'excédent accumulé grevé d'une affectation interne à la stratégie informatique approuvée par le conseil.

3. Débiteurs

Un paiement de transfert au montant de 211 988 \$ (851 490 \$ en 2015) à recevoir du ministère de l'Éducation est inclus dans les débiteurs.

4. Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance sont payées en trésorerie et enregistrées comme actifs préalablement à ce qu'elles soient utilisées. À la fin de l'exercice, le solde s'établissait comme suit :

	2016	2015
Charges payées d'avance	481 200 \$	322 308 \$
Charges payées d'avance – détachements	818 280	682 178
	1 299 480 \$	1 004 486 \$

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

5. Immobilisations corporelles

			2016	2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	5 429 687 \$	2 814 879 \$	2 614 808 \$	3 236 530 \$
Mobilier et agencements	349 517	275 880	73 637	58 760
	5 779 204 \$	3 090 759 \$	2 688 445 \$	3 295 290 \$

L'amortissement des immobilisations corporelles constaté pour l'exercice à l'étude est de 638 816 \$ (475 161 \$ en 2015).

6. Engagements au titre de la location

L'Office loue des locaux en vertu d'un bail à long terme prenant fin le 31 décembre 2017. Selon les conditions de ce bail, l'Office est tenu d'acquitter un loyer de base annuel préétabli en fonction des taux de la superficie en pieds carrés plus les charges d'exploitation et d'entretien. Les versements annuels minimaux futurs sont répartis ainsi :

2017	1 385 900 \$
2018	994 500
2019	359 300
2020	329 300
	3 069 000 \$

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

7. Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Office sont la trésorerie, le fonds affecté par le Conseil, les débiteurs et les créditeurs et charges à payer. Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. La juste valeur de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable vu l'échéance à court terme de ces instruments.

Il est de l'opinion de la direction que l'Office n'est pas exposé à des risques significatifs d'intérêt, de crédit ou de change provenant de ces instruments financiers.

8. Attribution des charges

Les charges différentielles d'administration sont attribuées aux revenus tirés des services d'administration produisant des honoraires. Les charges sont attribuées au pro rata du nombre de tests individuels d'élèves administrés.

9. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Office ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Office gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan de l'exploitation. L'Office prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Il n'y a eu aucune variation importante de ce risque par rapport à 2015.

10. Budget

Les informations budgétaires ont été tirées du budget approuvé par le Conseil le 26 août 2015.



PO Box 200, Station Q
Toronto Ontario Canada M4T 2T1

416.484.2600
tvo.org

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Les présents états financiers de l'office de la télécommunication éducative de l'Ontario ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les entités du secteur public et sous la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations touchant la période comptable en cours ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable en se fondant sur les renseignements disponibles au 22 juin 2016.

La direction entretient un système de contrôles internes conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière digne de foi est disponible en temps opportun. Ce système comprend des politiques et procédures officielles et une structure organisationnelle qui prévoit une délégation des pouvoirs adéquate et une séparation des responsabilités. Le service de vérification interne évalue de manière indépendante à intervalles réguliers l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le Conseil examine et approuve les états financiers. Le Comité de vérification du Conseil se réunit périodiquement avec la direction, le vérificateur interne et le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario en vue de discuter de l'audit, du contrôle interne, de la méthode comptable et de sujets touchant l'information financière.

Les états financiers ont été audités par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste à exprimer une opinion sur la fidélité de la présentation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les entités du secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant, présenté à la page suivante, donne un aperçu des travaux d'audit et de l'opinion de la vérificatrice générale.

Au nom de la direction :

Présidente-directrice générale,

Lisa de Wilde



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
et à la ministre de l'Éducation

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 22 juin 2016

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
MSG 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
MSG 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812



État de la situation financière

Au 31 mars 2016

(en milliers de dollars)	2016	2015
Actif		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	19 224	23 696
Créances (note 3)	1 286	1 410
Charges payées d'avance	1 374	1 043
Stocks	148	148
	22 032	26 297
Droits de diffusion et coûts de production (note 7)	21 221	21 062
Placements détenus pour le fonds de renouvellement des immobilisations (note 5)	5 329	5 268
Immobilisations nettes (note 6)	12 428	11 067
Total de l'actif	61 010	63 694
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	8 416	10 417
Produits constatés d'avance (note 8)	2 624	3 572
	11 040	13 989
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 9)	9 099	9 283
Avantages sociaux futurs (note 4)	20 380	20 473
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (note 6)	188	180
	29 667	29 936
Actif net		
Investi dans les droits de diffusion et coûts de production	21 221	21 061
Investi en immobilisations	8 414	6 872
Grevé d'une affectation interne (note 13)	1 726	1 916
Non affecté	(11 058)	(10 080)
	20 303	19 769
Total du passif et de l'actif net	61 010	63 694

Engagements et éventualités (notes 15 et 17)
Voir les notes complémentaires.

Au nom du Conseil d'administration :

Le président,



Un administrateur,





État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2016

(en milliers de dollars)	2016	2015
Produits		
Subventions de fonctionnement du gouvernement (note 10)	39 772	40 046
Centre d'études indépendantes (note 16)	12 907	12 749
Produits divers gagnés (note 12)	7 139	7 279
Legs (note 13)	444	95
Financement de projets par le gouvernement et le secteur privé (note 11)	968	117
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (note 9)	801	1 657
	62 031	61 943
Charges		
Contenu et programmation	18 786	18 233
Services de soutien technique et à la production	15 704	15 297
Centre d'études indépendantes (note 16)	11 366	10 977
Frais de gestion et généraux	7 244	7 114
Avantages sociaux futurs (note 4)	3 040	2 822
Coût des produits divers gagnés (note 12)	2 853	2 444
Amortissement des immobilisations et charge de désactualisation (note 6)	2 504	3 611
	61 497	60 498
Excédent des produits par rapport aux charges	534	1 445

Voir les notes complémentaires.



État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2016

(en milliers de dollars)	2016				
	Investi dans les droits de diffusion et les coûts de production	Investi en immobilisations	Grevé d'une affectation interne	Non affecté	Total
Solde d'ouverture	21 061	6 872	1 916	(10 080)	19 769
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(7 379)	(1 873)	-	9 786	534
Investi en immobilisation au cours de l'exercice	7 539	3 415	-	(10 954)	-
Virements interfonds (note 13)	-	-	(190)	190	-
Solde de clôture	21 221	8 414	1 726	(11 058)	20 303

(en milliers de dollars)	2015				
	Investi dans les droits de diffusion et les coûts de production	Investi en immobilisations	Grevé d'une affectation interne	Non affecté	Total
Solde d'ouverture	19 924	6 668	1 821	(10 089)	18 324
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(6 836)	(2 246)	-	10 527	1 445
Investi en immobilisation au cours de l'exercice	7 973	2 450	-	(10 423)	-
Virements interfonds (note 13)	-	-	95	(95)	-
Solde de clôture	21 061	6 872	1 916	(10 080)	19 769

Voir les notes complémentaires.



État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2016

(en milliers de dollars)	2016	2015
Activités d'exploitation		
Excédent des produits par rapport aux charges	534	1 445
Ajouter (déduire) les éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations	2 496	3 604
Charge de désactualisation (note 6)	8	7
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(801)	(1 657)
Amortissement des droits de diffusion et coûts de production	7 380	6 837
Charges pour avantages sociaux futurs	2 634	2 449
Perte sur cession d'immobilisations	170	291
Variations nettes du fonds de roulement hors trésorerie		
Créances	124	916
Stocks	-	(5)
Charges payées d'avance	(331)	(372)
Produits constatés d'avance	(948)	1 158
Créditeurs et charges à payer	(2 001)	1 439
Cotisations aux régimes d'avantages des employés	(2 727)	(2 496)
Rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation	6 538	13 616
Opérations en capital		
Acquisition de droits de diffusion	(7 539)	(7 973)
Rentrées d'immobilisations	(4 050)	(2 507)
Produit provenant de la cession d'immobilisations	23	3
Sorties de fonds liées aux opérations en capital	(11 566)	(10 477)
Opérations d'investissement et de financement		
Apports reportés afférents aux immobilisations de l'exercice considéré	556	75
Rentrées de fonds liées aux activités d'investissement et de financement	556	75
(Diminution) augmentation nette de la situation de trésorerie au cours de l'exercice	(4 472)	3 214
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	23 696	20 482
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	19 224	23 696

Voir les notes complémentaires.



Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2016

1. POUVOIR ET MANDAT

L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (l'« Office ») est une société de la Couronne de la province de l'Ontario qui a été créée en juin 1970 en vertu de la *Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario*. Conformément à cette loi, l'Office a pour principal objectif de créer, d'acquérir, de produire, de distribuer ou d'exposer des émissions et des documents relevant des domaines de la radiodiffusion et de la télécommunication éducatives ou d'exercer toute autre activité s'y rapportant. L'Office est détenteur d'une licence du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») pour diffuser des émissions de télévision éducatives en langue anglaise. La licence de radiodiffusion doit être renouvelée par le CRTC et la licence actuelle est en vigueur du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2022.

L'Office est une œuvre de bienfaisance enregistrée qui est autorisée à délivrer des reçus de dons aux fins de l'impôt sur le revenu. À titre de société de la Couronne de la province de l'Ontario, l'Office est exonéré de l'impôt sur le bénéfice.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Méthode de comptabilité

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les soldes bancaires au net des découverts. Les équivalents de trésorerie sont constitués de placements à court terme de première qualité en dollars canadiens venant à échéance en deçà de 365 jours.

c) Stocks destinés à la consommation

Les stocks destinés à la consommation, qui consistent en fournitures d'entretien et en bandes vidéo, sont évalués au coût, qui est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti, déduction faite d'une provision pour dépréciation.

d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire pour les périodes suivantes, à compter de l'exercice suivant l'achat :

Immobilisations	Période d'amortissement
Immeuble	30 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Matériel technique interne	7 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel de bureau	10 ans
Mobilier et agencements de bureau	15 ans
Émetteurs	17 ans
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations – Émetteurs	17 ans
Matériel de vérification des émetteurs	7 ans
Véhicules	5 ans



2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d) Immobilisations (suite)

L'Office examine la valeur comptable de ses immobilisations chaque année. Quand une immobilisation n'a plus de potentiel de service à long terme, l'Office comptabilisera une charge (dépréciation) équivalant à l'excédent de sa valeur nette comptable nette sur sa valeur résiduelle.

e) Comptabilisation des produits

1. L'Office applique la méthode du report pour la comptabilisation des subventions et des contributions, selon laquelle les subventions, les contributions et les legs affectés sont comptabilisés en produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions, les contributions et les legs non affectés sont comptabilisés en produits au moment où le montant est reçu ou à recevoir, s'il peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.
2. Les produits provenant de subventions et de contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis au cours de la même période d'utilisation que celle des immobilisations connexes.
3. Les produits tirés des licences accordées au matériel d'émissions sont comptabilisés à la livraison du matériel.
4. Les dons de particuliers sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les apports de commanditaires privés sont comptabilisés en tranches égales sur la période où le programme de commandites est présenté par l'Office.
5. Les produits provenant de commandites sont comptabilisés lorsqu'elles sont diffusées à la télévision ou sur le Web.
6. Les frais de scolarité pour les cours offerts par le Centre d'études indépendantes (CEI) et les frais d'inscription pour les tests GED (tests d'évaluation en éducation générale) sont comptabilisés en produits au moment de l'inscription.

f) Avantages sociaux futurs

L'Office comptabilise ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations déterminées et les frais connexes, au net de l'actif des régimes. Les méthodes comptables suivantes ont été adoptées :

1. Des actuaires indépendants déterminent le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite selon la méthode de la répartition au prorata des services et les meilleures estimations de la direction.
2. Le coût des services passés et tout actif ou toute obligation transitoire sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants aux régimes.
3. Les écarts actuariels sont comptabilisés et amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants aux régimes.
4. Le rendement prévu des actifs des régimes de retraite est fondé sur la juste valeur de ces actifs.

g) Droits de diffusion et coûts de production

Les droits de diffusion et les coûts de production sont comptabilisés comme suit :

- Les frais au titre des émissions d'actualité et de promotion du réseau produites par l'Office sont passés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.
- Toutes les autres émissions produites par l'Office et les émissions autorisées par une licence dans le cadre de contrats de coproduction, d'achat à l'avance ou d'acquisition sont comptabilisées selon leur coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur les périodes suivantes :
 - Acquisition de la licence d'une émission : durée du contrat
 - Émission produite par l'Office : quatre ans

**L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario**

États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2016

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**h) Instruments financiers**

Les instruments financiers de l'Office sont comptabilisés de la manière suivante :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie, y compris les placements détenus pour le fonds de renouvellement des immobilisations, sont évalués au coût après amortissement.
- Les créances sont comptabilisées au coût après amortissement.
- Les créditeurs et charges à payer sont comptabilisés au coût.

i) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Un passif est comptabilisé pour les obligations légales, contractuelles ou juridiques, associées au déclassement d'immobilisations corporelles quand ces obligations proviennent de l'acquisition, la construction, le développement ou le fonctionnement normal de l'immobilisation. Les obligations sont évaluées initialement à leur juste valeur, à l'aide d'une méthode d'actualisation et les coûts qui en découlent sont capitalisés dans la valeur comptable de l'actif connexe. Au cours des exercices ultérieurs, le passif est rajusté pour la désactualisation et toute modification du montant ou du calendrier des flux de trésorerie futurs sous-jacents. Le coût de la mise hors service d'immobilisations capitalisé est amorti selon la même méthode que l'immobilisation visée et la désactualisation est incluse dans la détermination des résultats d'exploitation. L'Office comptabilise un passif pour le déclassement futur de ses installations d'émetteurs.

j) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction procède à des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants d'actif et de passif présentés, la divulgation des éventualités à la date des états financiers et les montants des produits et des charges de l'exercice. Les éléments qui nécessitent l'utilisation d'estimations importantes comprennent les obligations au titre des avantages sociaux futurs et la durée prévue d'utilisation des immobilisations et des droits de diffusion. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

k) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance comprennent les impôts fonciers, les services de nettoyage, l'électricité, le soutien logiciel et d'autres charges payées d'avance, et elles sont passées en charges au cours de la période durant laquelle l'Office envisage d'en profiter.

l) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le coût de tous les biens consommés et services reçus au cours de l'exercice est passé en charges.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Les équivalents de trésorerie de l'Office consistent en des placements à court terme de première qualité en dollars canadiens. Ces placements viennent à échéance en deçà de 365 jours et ont affiché un rendement de 1,2 % (2015 – 1,5 %).



L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2016

3. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Créances

(en milliers de dollars)	2016	2015
Produits du CEI, dons, ventes et licences, location de tours et frais d'entretien des émetteurs	745	437
Remboursement de la TVH	541	673
Divers	-	300
	1 286	1 410

Marge de crédit d'exploitation

Dans le cadre de ses arrangements financiers, l'Office a négocié une marge de crédit renouvelable à vue avec la CIBC. Le montant maximal de crédit disponible selon la facilité est de 1 million de dollars (2015 – 1 million). La marge de crédit n'est pas garantie et porte intérêt au taux préférentiel de la banque. Au 31 mars 2016, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité (2015 – aucun).

Informations sur les risques

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'Office ne puisse pas respecter ses obligations de trésorerie au moment où elles deviennent exigibles. L'Office gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement et prépare un budget et des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il a suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations. L'Office n'est pas exposé à un risque de liquidité important.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à son obligation et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. L'Office est exposé à un risque de crédit lié à ses créances. Étant donné le montant des créances et l'expérience concernant les paiements antérieurs, l'Office n'est pas exposé à un risque de crédit important.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. En raison de la courte durée des instruments financiers de l'Office, leur valeur comptable correspond approximativement à leur juste valeur et, par conséquent, l'Office n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt important.

d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de fluctuations des cours de change. L'Office a un compte de banque en dollars américains. Son solde n'a jamais été trop important, à quelque moment que ce soit au cours de l'exercice, pour exposer l'Office à un risque de change important.



L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2016

4. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi incluent les éléments suivants :

a) Régimes de retraite agréés

- Régime de retraite principal – La plupart des employés de l'Office cotisent à ce régime qui comporte trois éléments – un élément non contributif à prestations déterminées, salaire maximal moyen et années de service; un élément contributif à cotisations déterminées; et un élément non contributif à cotisations déterminées.
- Régime de retraite de la haute direction – Les dirigeants participent à ce régime non contributif à prestations déterminées, salaire maximal moyen et années de service.

b) Régime de retraite complémentaire

- Certains employés cotisent à ce régime de retraite non agréé et non contributif qui finance la partie des droits à pension qui dépasse le maximum permis pour les régimes de retraite agréés conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale.

Les avantages sociaux futurs à payer aux employés dans le cadre des régimes à prestations déterminées sont rajustés en fonction de l'inflation, soit l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un maximum de 3 % par année.

Régime d'avantages postérieurs à l'emploi

- L'Office offre des avantages postérieurs à l'emploi, sur une base de frais partagés, pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie.

L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation la plus récente des régimes de retraite à prestations déterminées agréés est en date du 1^{er} janvier 2014. La prochaine évaluation actuarielle aux fins de capitalisation sera effectuée en date du 1^{er} janvier 2017.

Les informations concernant les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages sociaux de l'Office sont présentées dans les tableaux suivants.

	Régimes de retraite agréés		Régime de retraite complémentaire		Régime d'avantages postérieurs à l'emploi		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
(en milliers de dollars)								
Déficit du régime au 1^{er} janvier								
Obligation au titre des prestations constituées	97 600	96 002	1 358	1 237	12 558	13 181	111 516	110 420
Juste valeur des actifs du régime	(95 018)	(95 908)	-	-	-	-	(95 018)	(95 908)
	2 582	94	1 358	1 237	12 558	13 181	16 498	14 512
Solde des écarts actuariels non amortis au 1 ^{er} janvier	2 522	5 551	335	243	1 714	817	4 571	6 611
Cotisations du 1 ^{er} janvier au 31 mars	(558)	(546)	-	-	(131)	(104)	(689)	(650)
Passif au titre des avantages sociaux futurs au 31 mars	4 546	5 099	1 693	1 480	14 141	13 894	20 380	20 473



L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2016

4. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

(en milliers de dollars)	Régimes de retraite agréés		Régime de retraite complémentaire		Régime d'avantages postérieurs à l'emploi		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Charges de l'exercice								
Régime à prestations déterminées								
Coût des services (part de l'employeur)	2 083	2 170	203	165	406	312	2 692	2 647
Amortissement des écarts actuariels	(506)	(262)	(30)	(36)	(91)	(263)	(627)	(561)
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	5 482	5 681	49	50	455	505	5 986	6 236
Rendement prévu des actifs du régime	(5 417)	(5 464)	-	-	-	-	(5 417)	(5 464)
Frais engagés pour la modification du régime	-	-	-	-	-	(409)	-	(409)
Total de la charge du régime à prestations déterminées	1 642	2 125	222	179	770	145	2 634	2 449
Charge du régime à cotisations déterminées	406	373	-	-	-	-	406	373
Total des charges	2 048	2 498	222	179	770	145	3 040	2 822
Cotisations versées aux régimes								
Cotisations aux régimes de retraite – Office	2 589	2 452	10	-	-	-	2 599	2 452
Cotisations aux régimes de retraite – employés	960	885	-	-	-	-	960	885
Paiements effectués par tous les régimes au 1^{er} janvier :								
Prestations de retraite versées	4 681	4 703	-	-	-	-	4 681	4 703
Prestations de cessation d'emploi versées	3 020	2 979	-	-	-	-	3 020	2 979

Les principales hypothèses retenues pour évaluer les obligations au titre des prestations et des charges de retraite sont les suivantes :

	Régimes de retraite agréés		Régime de retraite complémentaire		Régime d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Taux d'actualisation pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	5,75 % à 6,00 %	5,75 % à 6,00 %	3,40 %	3,40 %	3,40 %	3,40 %
Taux d'actualisation pour déterminer le coût des avantages	5,75 % à 6,00 %	5,75 % à 6,00 %	3,40 %	3,40 %	3,60 %	3,40 %
Rendement des placements prévu	5,75 % à 6,00 %	5,75 %	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Indexation des rentes	2,25 %	2,25 %	2,25 %	2,25 %	S.O.	S.O.
Taux d'augmentation des salaires	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	S.O.	S.O.
	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %		
	par la suite	par la suite	par la suite	par la suite		
Hausse des coûts des soins de santé	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	4,50 %	4,50 %
Hausse des coûts des médicaments	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	7,30 %	8,00 %
Hausse des coûts des soins dentaires	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	4,50 %	4,50 %
Durée moyenne du reste de la carrière (ans)	11	11	11	11	13	12

Le taux de la hausse hypothétique des coûts des médicaments devrait reculer à 4,5 % d'ici 2023.



L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2016

4. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

À la date d'évaluation du 1^{er} janvier, les actifs du régime à prestations déterminées étaient composés de :

Catégorie d'actif	Pourcentage de la juste valeur totale des actifs du régime	
	2016	2015
Titres de capitaux propres	53 %	54 %
Titres de créance	41 %	41 %
Fonds de placements immobiliers	6 %	5 %

Le taux de rendement réel des actifs des régimes de retraite a été de 3,1 % en 2016 (2015 – 7,6 %).

5. PLACEMENTS DÉTENUS POUR LE FONDS DE RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS

Afin de garantir que les immobilisations techniques de l'Office suivent les changements technologiques et puissent être entretenues ou remplacées au besoin, le Fonds pour le renouvellement des immobilisations a été établi en 1984. Jusqu'à l'exercice 2008-2009, l'Office a mis de côté jusqu'à 2 % des fonds reçus à titre d'apport au Fonds pour le renouvellement des immobilisations. Les fonds disponibles sont investis dans des dépôts à court terme échéant en deçà de 365 jours et leur rendement moyen a été de 1,2 % (2015 – 1,3 %) au cours de l'exercice. Les variations du solde du fonds sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Solde d'ouverture	5 268	5 271
Charges du projet de passage à la télévision numérique	-	(75)
Intérêts gagnés	61	72
	5 329	5 268

6. IMMOBILISATIONS ET OBLIGATION LIÉE À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Immobilisations

Les immobilisations sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2016			2015		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
Terrains	186	-	186	186	-	186
Immeubles	2 268	2 183	85	2 268	2 163	105
Émetteurs	7 405	4 850	2 555	10 900	8 072	2 828
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations – Émetteurs	557	455	102	557	446	111
Matériel de vérification des émetteurs	2 068	1 642	426	3 113	2 567	546
Matériel technique interne	23 107	20 888	2 219	22 618	19 987	2 631
Améliorations locatives	9 248	8 545	703	8 780	8 476	304
Matériel informatique	6 203	4 701	1 502	5 769	4 458	1 311
Mobilier et agencements de bureau	2 062	1 339	723	2 060	1 216	844
Matériel de bureau	975	949	26	975	936	39
Véhicules	298	225	73	341	317	24
Logiciels	4 556	1 870	2 686	3 111	1 880	1 231
Travaux en cours – logiciels	1 142	-	1 142	907	-	907
Total	60 075	47 647	12 428	61 585	50 518	11 067



L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario

États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2016

6. IMMOBILISATIONS ET OBLIGATION LIÉE À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)

Immobilisations (suite)

La charge d'amortissement pour l'exercice s'est élevée à 2 496 184 \$ (2015 - 3 604 000 \$) et est incluse dans l'amortissement des immobilisations et charge de désactualisation dans l'état des résultats.

Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

L'Office a comptabilisé un passif pour le déclassement futur de ses installations d'émetteurs et d'émetteurs-relais de faible puissance qui était exigé en vertu de leurs baux respectifs. Dans la détermination de la juste valeur de ses obligations liées à la mise hors service de ses immobilisations, l'Office a actualisé la valeur des flux de trésorerie correspondants selon des taux sans risque ajustés en fonction de la qualité de crédit. Le montant total non actualisé des obligations futures estimatives est de 316 000 \$ (2015 - 316 000 \$).

(en milliers de dollars)	2016	2015
Solde d'ouverture	180	173
Charge de désactualisation	8	7
Solde de clôture	188	180

7. DROITS DE DIFFUSION ET COÛTS DE PRODUCTION

Les droits de diffusion et coûts de production se composent des éléments suivants :

	2016			2015		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
Droits de diffusion et productions réalisées	59 549	40 593	18 956	51 357	33 213	18 144
Productions en cours	2 265	-	2 265	2 918	-	2 918
	61 814	40 593	21 221	54 275	33 213	21 062

La charge d'amortissement pour l'exercice s'est élevée à 7 379 844 \$ (2015 - 6 837 000 \$) et est comprise dans la charge de contenu et programmation.

8. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

(en milliers de dollars)	2016	2015
CEI - Subvention du ministère de l'Éducation et financement de projet par le gouvernement provincial (note 16)	1 944	1 752
Financement du projet lié à la LAPHO	157	884
Legs (note 13)	232	639
Location et entretien des tours de transmission	169	172
Produits de commandites	63	100
Financement de projet par le secteur privé (note 11)	-	1
Divers	59	24
	2 624	3 572

Les charges liées aux produits constatés d'avance ci-dessus, sauf pour le legs, ont été incluses dans le budget de l'exercice 2017.


L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario

États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2016

9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les apports reçus pour l'achat d'immobilisations et sont comptabilisés en produits (amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations) dans l'état des résultats quand les immobilisations en question sont amorties. Les variations du solde des apports reportés sont les suivantes :

(en milliers de dollars)

2016

	Apports afférents aux immobilisations non amortis	Fonds non dépensés	Total
Apports reportés afférents aux immobilisations à l'ouverture	4 014	5 269	9 283
Immobilisations financées par une subvention du ministère de l'Éducation :			
Subvention pour dépenses en immobilisations	282	-	282
Fonds pour la préservation du capital	274	-	274
Intérêts gagnés	-	61	61
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations passé en résultat	(801)	-	(801)
Apports reportés afférents aux immobilisations à la clôture	3 769	5 330	9 099

(en milliers de dollars)

2015

	Apports afférents aux immobilisations non amortis	Fonds non dépensés	Total
Apports reportés afférents aux immobilisations à l'ouverture	5 596	5 272	10 868
Immobilisations financées par une subvention du ministère de l'Éducation :			
Projet de passage à la télévision numérique	75	-	75
Financement de projet reporté de l'exercice précédent	-	(75)	(75)
Intérêts gagnés	-	72	72
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations passé en résultat	(1 657)	-	(1 657)
Apports reportés afférents aux immobilisations à la clôture	4 014	5 269	9 283

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») a demandé aux stations de télévision locales de certaines régions de cesser de diffuser en analogique et de commencer à diffuser en numérique d'ici le 31 août 2011. L'Office a reçu une subvention totale du ministère de l'Éducation en 2011 et en 2012 se chiffrant à 4,5 millions de dollars en vue de convertir ses émetteurs au numérique et de déclasser les sites des émetteurs analogiques à moyenne et à haute puissance dont on n'avait plus besoin dans la poursuite des activités de diffusion.

10. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU GOUVERNEMENT

(en milliers de dollars)

2016

2015

Ministère de l'Éducation de l'Ontario		
Subvention de base	38 446	38 446
Subvention de préservation du capital	1 326	1 600
	39 772	40 046



L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2016

11. FINANCEMENT DE PROJETS PAR LE GOUVERNEMENT ET LE SECTEUR PRIVÉ

(en milliers de dollars)	2016	2015
Financement de projets par le gouvernement		
Ministère de l'Éducation		
Financement lié à la <i>Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario</i>	727	1 000
<i>Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario</i> – financement reporté à un exercice ultérieur	-	(884)
Passage à la télévision numérique – financement reporté de l'exercice précédent (note 9)	-	75
Subvention pour dépenses en immobilisations	282	-
Subvention pour dépenses en immobilisations – reportée (note 9)	(282)	-
Financement pour des cours préparatoires spéciaux	240	-
Apports reportés afférents aux immobilisations	-	(75)
	967	116
Financement de projets par le secteur privé		
Financement reporté de l'exercice précédent (note 8)	1	2
Financement reporté à l'exercice suivant (note 8)	-	(1)
	1	1
Total du financement de projets par le gouvernement et le secteur privé	968	117

12. PRODUITS DIVERS GAGNÉS ET COÛTS

(en milliers de dollars)	2016			2015		
	Produit	Coût	Produit net	Produit	Coût	Produit net
Dons de particuliers et de sociétés	5 018	2 853	2 165	5 101	2 444	2 657
Location de tours et entretien d'émetteurs	1 018	-	1 018	1 012	-	1 012
Produits d'intérêts	337	-	337	396	-	396
Ventes d'émissions et attributions des droits	394	-	394	428	-	428
Programme de remboursement d'impôt foncier pour les organismes caritatifs	239	-	239	222	-	222
Cession d'actifs	22	-	22	3	-	3
Divers	111	-	111	117	-	117
	7 139	2 853	4 286	7 279	2 444	4 835



L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2016

13. LEGS

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, l'Office a été informé qu'il était bénéficiaire de la succession d'un téléspectateur de TVO. Au cours de l'exercice 2016, l'Office a reçu le dernier paiement de 3 700 \$ (2015 – 127 000 \$; 2014 – 2 428 000 \$) de la succession pour un legs total de 2 592 000 \$. Le donateur a stipulé dans son testament que 25 % du legs, ou 648 000 \$ (2016 – 10 000 \$; 2015 – 32 000 \$; 2014 – 606 000 \$) soit affecté à l'émission *The Agenda*. Cette partie affectée du legs est incluse dans les produits reportés dans l'état de la situation financière. Les produits seront comptabilisés dans les exercices ultérieurs lorsque des dépenses seront engagées pour de nouveaux projets associés à *The Agenda*.

L'Office a grevé d'une affectation interne le solde de 75 % du legs, ou 1 944 000 \$ (2016 – 27 000 \$; 2015 – 95 000 \$; 2014 – 1 822 000 \$) pour de nouveaux projets ou l'amélioration de produits ou de services existants approuvés par le Conseil d'administration. Au cours de l'exercice, l'Office a utilisé 634 000 \$ (417 000 \$ de la partie affectée et 217 000 \$ de la partie grevée d'une affectation interne) pour financer de nouveaux projets.

Le produit de legs de 444 000 \$ (2015 – 95 000 \$) comptabilisé dans l'état des résultats représente le total de la portion affectée utilisée au cours de l'exercice plus les apports grevés d'une affectation interne reçus au cours de l'exercice.

Le total des produits du legs reçus au cours des exercices 2015 et 2016 a été comptabilisé comme suit :

(en milliers de dollars)	2016			2015		
	Affecté	Grevé d'une affectation interne	Total	Affecté	Grevé d'une affectation interne	Total
Solde du legs à l'ouverture	639	1 916	2 555	607	1 821	2 428
Apports reçus ou à recevoir	10	27	37	32	95	127
Utilisation du legs	(417)	(217)	(634)	-	-	-
Solde du legs à la fermeture	232	1 726	1 958	639	1916	2 555

14. CHARGES

a) Charges réparties

L'Office répartit certaines charges générales entre des activités principales, compte tenu de ce qui suit :

Frais liés à l'immeuble – selon la surface de plancher occupée par l'activité
Frais postaux, d'expédition et d'imprimerie – selon l'utilisation

Les charges générales totales attribuées aux principaux groupes fonctionnels sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Affaires publiques et documentaires	1 767	1 946
Services de soutien technique et à la production	1 531	1 514
Centre d'études indépendantes	574	592
Frais de gestion et généraux	605	582
Coût des produits divers gagnés	154	93
	4 631	4 727



L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2016

14. CHARGES (suite)

b) Charges par type

L'état des résultats présente les charges par activité. Les charges par type au cours de l'exercice sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Salaires et traitements	30 944	29 483
Licences et charges diverses	6 653	5 740
Autres services	5 766	6 764
Avantages sociaux	5 351	4 945
Installations	4 645	4 533
Avantages sociaux futurs	3 040	2 822
Transport et communications	1 965	2 053
Fournitures et matériel	629	547
Amortissement des immobilisations et charge de désactualisation	2 504	3 611
	61 497	60 498

15. ENGAGEMENTS

L'Office a signé des contrats de location-exploitation pour des installations émettrices, des bureaux, des entrepôts et du matériel. Les paiements de location futurs sont les suivants :

Exercice clôturant le 31 mars (en milliers de dollars)	Bureaux du siège social	Autres	Total
2017	1 307	498	1 805
2018	1 381	267	1 648
2019	1 415	39	1 454
2020	1 416	39	1 455
2021	1 393	39	1 432
2022 et au-delà	9 264	-	9 264
	16 176	882	17 058

Le bail du siège social prend fin le 31 août 2027.

16. LE CENTRE D'ÉTUDES INDÉPENDANTES

Le CEI fournit une gamme étendue de cours d'éducation à distance, en anglais et en français, qui permet aux adultes d'obtenir des crédits qui mènent au diplôme d'études secondaires, de parfaire leurs connaissances de base ou bien d'étudier pour leur développement personnel. Il offre également un soutien aux enfants qui ne sont pas en mesure de suivre les programmes réguliers de jour de niveau élémentaire. Les tests GE D (tests d'évaluation en éducation générale) sont également disponibles par l'intermédiaire du CEI.

Le financement de ces activités comprend une subvention du ministère de l'Éducation et des produits gagnés par le CEI. La partie de la subvention affectée à des projets précis est reportée jusqu'à ce que les charges connexes aient été engagées.



L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2016

16. LE CENTRE D'ÉTUDES INDÉPENDANTES (suite)

(en milliers de dollars)	2016	2015
Sources de financement des activités		
Subvention du ministère de l'Éducation pour le CEI	6 421	6,421
Projet Aide pour les devoirs	4 000	4,000
Financement reporté de l'exercice précédent (note 8)	1 752	1,534
Financement reporté à un exercice ultérieur (note 8)	(1 944)	(1 752)
Subvention et financement de projets du CEI comptabilisés	10 229	10 203
Produits gagnés par le CEI	2 678	2 546
Total de la subvention, du financement de projets et des produits gagnés par le CEI	12 907	12 749
Charges de l'exercice		
Salaires et avantages sociaux	9 393	9 206
Transport et communications	272	355
Services	597	588
Charges générales réparties (note 14)	574	592
Licences	238	117
Fournitures, matériel et charges diverses	292	119
Total des charges du CEI	11 366	10 977
Apport du CEI aux coûts indirects	1 541	1 772

Les charges directes liées au financement reporté à un exercice ultérieur figurent au budget de l'exercice de 2017.

17. ÉVENTUALITÉS

Une éventualité représente réclamation juridique possible qui a été déposée par ou contre l'Office, dont l'issue ultime ne peut être prévue avec certitude. La direction ne s'attend pas à ce que l'issue des réclamations contre l'Office entraîne des répercussions négatives importantes sur ses résultats et n'estime pas qu'une provision pour perte soit nécessaire en ce moment. Aucun montant n'a été comptabilisé dans les comptes pour des réclamations déposées par ou contre l'Office. On comptabilisera tout règlement au moment où il aura lieu.

18. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

L'Office est une société de la Couronne de la province de l'Ontario et est, par conséquent, apparenté aux autres organismes sur lesquels la province exerce un contrôle ou une influence notable. Plus particulièrement, l'Office a perçu des produits des conseils scolaires de l'Ontario pour des frais de cours et des ventes de matériel didactique du Centre d'études indépendantes (CEI). Ces opérations ont été comptabilisées à la valeur d'échange convenue entre les parties apparentées.

Les produits provenant de parties apparentées, autres que les subventions, sont les suivants pour l'exercice :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Conseils scolaires	743	788
	743	788

**L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario**

États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2016

19. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR

Le 27 août 2014, l'Office a subi des dommages à ses installations de production et à une partie du matériel qui y était situé, par suite d'une inondation. L'Office a déposé une déclamation auprès de sa compagnie d'assurance pour les dommages aux installations et a coopéré avec cette dernière pour mettre au point une approche appropriée pour la restauration du matériel endommagé. Le 8 juin 2016, l'Office et sa compagnie d'assurance sont arrivés à un règlement final de la réclamation pour un montant de 1,7 million de dollars. Au 31 mars 2016, l'Office avait perçu un total de 796,000 \$ de l'assureur à l'égard de cette réclamation. Le montant résiduel sera comptabilisé dans l'exercice où il est reçu.

20. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour se conformer au mode de présentation des états financiers adopté au cours de l'exercice considéré.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO (OTÉLFO)

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) est responsable des états financiers, des notes et des autres renseignements financiers contenus dans le rapport financier ci-après.

La direction a préparé les états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Afin de présenter fidèlement tous les éléments d'information importants, il a fallu recourir à des estimations raisonnables et à des jugements professionnels. La direction a la conviction que les états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'OTÉLFO au 31 mars 2016, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

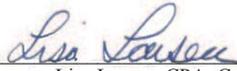
Consciente de ses responsabilités et des limites inhérentes à tout système, la direction a développé et applique un système de contrôle interne qui lui donne l'assurance raisonnable que les actifs de l'OTÉLFO sont protégés contre les pertes et que les documents comptables constituent une source fiable pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction de l'OTÉLFO s'acquitte de ses obligations en matière de rapport financier, et il lui appartient, en définitive, d'examiner et d'approuver les états financiers. Le conseil d'administration accomplit ses fonctions d'examen des états financiers principalement par l'entremise du comité d'audit. Le comité d'audit rencontre la direction et l'auditeur indépendant pour discuter des résultats des travaux d'audit et des questions de présentation de l'information financière, et pour s'assurer que chacune des parties s'acquitte bien de ses responsabilités. L'auditeur externe a libre accès au comité d'audit, avec ou sans la présence de la direction.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2016 ont été audités par Marciel Lavallée, comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, l'auditeur nommé par les membres de l'OTÉLFO. Le rapport de l'auditeur indépendant précise ses responsabilités, l'étendue de l'audit et exprime son opinion professionnelle sur les états financiers.



Glenn O'Farrell
Président et chef de la direction



Lisa Larsen, CPA, CA
Directrice principale – finances et contrôles

Toronto (Ontario)
Le 10 juin 2016

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



OTTAWA
400-1420 place Blair Place
Ottawa ON K1J 9L8
T 613 745-8387
F 613 745-9584

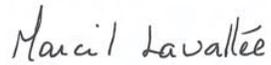
Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

BHD / IAPA
Nos partenaires canadiens et internationaux
Our Canadian and International Partners

Marcil-Lavallee.ca

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 10 juin 2016

Marcil Lavallée

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2016

	2016	2015
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 100 698 \$	8 767 480 \$
Débiteurs (note 4)	2 707 384	2 515 507
Frais payés d'avance	1 063 080	1 074 677
	11 871 162	12 357 664
ENCAISSE AFFECTÉE (note 5)	3 853 117	6 446 229
DROITS DE DIFFUSION (note 6)	17 941 907	16 711 234
PROGRAMMATION MAISON (note 7)	20 241 936	18 746 383
ACTIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (note 8)	1 326 200	1 086 400
IMMOBILISATIONS (note 9)	9 179 376	8 974 367
	52 542 536	51 964 613
	64 413 698 \$	64 322 277 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 MARS 2016

	2016	2015
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 10)	7 325 272 \$	4 826 481 \$
Apports reportés (note 11)	2 142 482	5 818 125
	9 467 754	10 644 606
PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (note 8)	2 011 500	1 782 100
APPORTS REPORTÉS – DROITS DE DIFFUSION (note 12)	18 118 630	17 909 342
APPORTS REPORTÉS – PROGRAMMATION MAISON (note 13)	20 241 936	18 746 383
APPORTS REPORTÉS – IMMOBILISATIONS (note 14)	10 183 651	10 960 759
	50 555 717	49 398 584
	60 023 471	60 043 190
ACTIF NET		
Affectations internes (note 5)		
- Fonds TFO	1 519 008	1 519 008
- Fonds de pension	323 400	323 400
Non affecté	2 547 819	2 436 679
	4 390 227	4 279 087
	64 413 698 \$	64 322 277 \$

Engagements contractuels (note 21) et éventualités (note 22)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


 Présidente du Conseil

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO
ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016	2015
PRODUITS		
Apports		
- Subventions de fonctionnement (note 15)	14 887 026 \$	9 355 617 \$
- Financement de projets spéciaux (note 16)	688 091	788 739
- Corporatifs et gouvernementaux (note 17)	3 274 337	2 605 702
Autres produits (note 18)	3 699 154	3 226 751
Amortissement des apports reportés		
- Droits de diffusion (note 12)	6 900 055	5 629 684
- Programmation maison (note 13)	8 776 155	6 969 691
- Immobilisations (note 14)	2 656 653	3 372 752
	40 881 471	31 948 936
CHARGES		
Programmation et émissions	10 456 090	6 122 701
Production et technologie	4 898 444	3 433 594
Administration	6 638 570	5 943 567
Amortissement des droits de diffusion	6 900 055	5 629 684
Amortissement de la programmation maison	8 776 155	6 969 691
Amortissement des immobilisations	2 656 653	3 372 752
Avantages sociaux futurs	454 764	456 118
	40 780 731	31 928 107
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT GAINS ACTUARIELS NETS SUR LES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	100 740	20 829
Gains actuariels nets – Régimes d'avantages sociaux futurs	10 400	323 400
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	111 140 \$	344 229 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	Affectations internes (note 5)			2016	2015
	Fonds TFO	Fonds de pension	Non affecté		
SOLDE AU DÉBUT	1 519 008 \$	323 400 \$	2 436 679 \$	4 279 087 \$	3 934 858 \$
Excédent des produits sur les charges	-	-	111 140	111 140	344 229
SOLDE À LA FIN	1 519 008 \$	323 400 \$	2 547 819 \$	4 390 227 \$	4 279 087 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016	2015
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	111 140 \$	344 229 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des droits de diffusion	6 900 055	5 629 684
Amortissement de la programmation maison	8 776 155	6 969 691
Amortissement des immobilisations	2 656 653	3 372 752
Gains actuariels nets – Régime d'avantages sociaux	(10 400)	(323 400)
Amortissement des apports reportés – droits de diffusion	(6 900 055)	(5 629 684)
Transfert – apports reportés droits de diffusion	(2 224 719)	(1 742 614)
Amortissement des apports reportés – programmation maison	(8 776 155)	(6 969 691)
Amortissement des apports reportés – immobilisations	(2 656 653)	(3 372 752)
Transfert – apports reportés immobilisations	(986 432)	(101 532)
	(3 110 411)	(1 823 317)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 3)	(1 357 131)	1 209 534
Subventions – droits de diffusion	9 334 061	7 563 238
Subventions – programmation maison	10 271 708	12 368 932
Subventions – immobilisations	2 865 977	1 952 532
	18 004 204	21 270 919
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS ET EN ACTIFS INCORPORELS		
Acquisition de droits de diffusion	(8 130 728)	(7 034 959)
Acquisition de programmation maison	(10 271 708)	(12 368 932)
Acquisition d'immobilisations	(2 861 662)	(966 140)
	(21 264 098)	(20 370 031)
ACTIVITÉ NETTE DE PLACEMENT		
Variation nette de l'encaisse affectée	2 593 112	(612 479)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(666 782)	288 409
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	8 767 480	8 479 071
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	8 100 698 \$	8 767 480 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2016**

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (l'Office) est une société d'État créée le 1 avril 2007 selon un décret. L'Office est un réseau de télédiffusion indépendant de langue française et un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, n'est pas sujet à l'impôt sur le revenu.

Les principaux objectifs de l'Office sont d'offrir de la radiodiffusion et de la télécommunication éducative en langue française au grand public, de répondre aux intérêts et aux besoins de la communauté francophone et de développer les connaissances et les habiletés de cette communauté.

Le 28 août 2015, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a renouvelé la licence du service de programmation télévisée de l'Office. La licence est d'une durée de sept ans, soit du 1 septembre 2015 au 31 août 2022.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NC-OSBLSP). L'Office a choisi d'appliquer les chapitres de la série SP 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Les méthodes comptables utilisées par l'Office sont décrites ci-dessous :

Estimations de la direction

La préparation d'états financiers selon les NC-OSBLSP requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les postes de produits et de charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations. Les principales estimations utilisées portent sur la durée de vie utile des immobilisations, des droits de diffusion et des coûts de programmation maison capitalisés. Les estimations comprennent également les clés de répartition utilisées afin de capitaliser la quote-part de la main-d'œuvre et des autres charges à titre de coûts de programmation maison. Les estimations comprennent également l'actif et le passif liés aux avantages sociaux futurs.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2016**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Estimations de la direction (suite)**

Certains des éléments pour lesquels des estimations importantes ont été effectuées sont l'actif et le passif au titre des prestations déterminées pour le régime de retraite à prestations constituées et les régimes d'avantages complémentaires de retraite. Pour estimer ces montants, la direction doit formuler des hypothèses qu'elle considère raisonnables, notamment à l'égard des taux d'inflation, d'actualisation et de mortalité. Elle prend aussi en considération les augmentations de salaires à venir et l'âge de retraite des employés. Toute modification apportée aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats et la situation financière de l'Office. La charge liée aux prestations de retraite du personnel pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices à venir.

Constatation des produits*Apports*

L'Office applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports non affectés sont constatés à l'état des résultats lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports affectés explicitement ou implicitement à l'acquisition d'immobilisations, de droits de diffusion ou d'émissions de télévision produites à l'interne pour des exercices futurs (programmation maison) sont reportés à l'état de la situation financière et constatés à l'état des résultats selon la même méthode d'amortissement et la même période que les actifs connexes.

Les apports affectés explicitement ou implicitement à des charges particulières pour des exercices futurs (programmation maison ou autres) sont reportés à l'état de la situation financière et constatés à l'état des résultats au cours de la période où les charges connexes sont engagées.

Abonnements

Les produits tirés des abonnements de distribution du signal sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2016**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Constatation des produits (suite)***Intérêts*

Les intérêts sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'Office comptabilise les apports reçus sous forme de fournitures et/ou services, lorsque leur juste valeur peut être raisonnablement établie et que ces fournitures et/ou services sont utilisés dans le cadre des opérations courantes et que ceux-ci auraient été autrement acquis. Les apports reçus sous forme de fournitures et/ou services sont comptabilisés à la juste valeur des fournitures et/ou services reçus. Lorsque la juste valeur des fournitures et/ou services reçus ne peut être raisonnablement établie, les apports sont comptabilisés à la juste valeur des fournitures et/ou services cédés.

Instruments financiers*Évaluation des instruments financiers*

L'Office évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des débiteurs et de l'encaisse affectée.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2016**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Instruments financiers (suite)***Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Office comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Office est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les montants représentant l'encaisse non affectée et les placements dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

Programmation maison, droits de diffusion et coûts de production

La programmation maison, les droits de diffusion et les coûts de production sont comptabilisés comme suit :

Programmation maison

La programmation maison comprend les émissions de télévision produites à l'interne. La programmation réalisée et en cours de production, laquelle démontre une valeur future réalisable par le biais des moyens de communication télévisuels et Web-interactifs de TFO, est comptabilisée au coût, sur une base individuelle, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. Le coût comprend le coût des matières et des services, ainsi que la quote-part de la main-d'œuvre et des autres dépenses directes imputables. Les coûts de la programmation sont constatés dans les coûts des services de télévision et des nouveaux médias à l'état des résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de quatre ans ou lorsque la programmation est vendue ou jugée inutilisable.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Programmation maison, droits de diffusion et coûts de production (suite)***Droits de diffusion et coûts de production*

Les droits de diffusion et les productions sous contrat de coproduction, de préachat et d'acquisition sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de quatre ans.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût diminué de l'amortissement cumulé.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et selon les périodes suivantes :

	Périodes
Mobilité (tablettes et téléphones intelligents)	2 ans
Machines de bureau	3 ans
Infrastructure de bureau	4 ans
Équipement informatique de production	5 ans
Équipement de production	7 ans
Ameublement et mobilier	15 ans
Améliorations locatives	Selon la durée du bail

Dépréciation des immobilisations, des droits de diffusion et de la programmation maison

Quand une immobilisation, un droit de diffusion ou un élément de programmation maison cesse de contribuer à la capacité de l'Office de fournir des services, l'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle de cet actif, s'il y a lieu, est constaté à l'état des résultats.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2016**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Avantages sociaux futurs**

L'Office comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux à prestations déterminées, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. À cette fin, l'Office a adopté les méthodes suivantes :

- l'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations projetées au prorata des services. Cette évaluation comprend la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, de la croissance d'autres coûts, de l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels;
- pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- le gain actuariel (la perte actuarielle) résulte de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. Les gains actuariels (pertes actuarielles) de chaque exercice sont comptabilisés sur une base systématique et sont amortis sur la période moyenne estimative de services futurs des participants actifs ayant droit à des prestations du régime, soit 13 ans. La période moyenne estimative de services futurs des participants actifs des autres régimes complémentaires est de 17 ans.

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux moyen en vigueur durant l'exercice, à l'exception des dépenses liées aux éléments non monétaires d'actif et de passif qui sont converties au taux d'origine. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Financement excédentaire

Les ministères peuvent exiger le remboursement de tout financement excédentaire. Tout remboursement est comptabilisé dans l'exercice en cours.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

3. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2016	2015
Débiteurs	(191 877) \$	(902 904) \$
Frais payés d'avance	11 597	436 763
Créditeurs et frais courus	2 498 791	565 031
Apports reportés	(3 675 642)	1 110 644
	(1 357 131) \$	1 209 534 \$

4. DÉBITEURS

	2016	2015
Ministère de l'Éducation	36 207 \$	99 360 \$
Gouvernements et organismes gouvernementaux	646 965	307 400
Abonnements (câblodistributeurs et abonnements éducatifs)	396 591	431 380
Taxes à la consommation	1 271 498	794 666
Autres	356 123	882 701
	2 707 384 \$	2 515 507 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

5. ENCAISSE AFFECTÉE

	2016	2015
Réserves		
- Renouvellement des immobilisations ^(a)	1 000 000 \$	1 000 000 \$
- Fonds de pension ^(b)	863 400	863 400
- Fonds TFO ^(c)	1 519 008	1 519 008
- Droits de diffusion ^(d)	-	490 623
- Services de formation	-	-
- Transition	87 734	90 476
- LAPHO ^(e)	201 977	788 845
Engagements		
- Droits de diffusion	176 723	707 485
- Immobilisations	4 275	986 392
	3 853 117 \$	6 446 229 \$

^(a) Une portion des apports reçus annuellement peut être attribuée au renouvellement des immobilisations techniques de l'Office pour assurer le suivi et les mises à jour reliées aux changements technologiques.

^(b) Au cours des exercices précédents, l'Office a réservé une portion des surplus de l'exercice à titre de contributions additionnelles au régime de retraite (323 400 \$). De plus, un montant de 540 000 \$ représente une somme reçue du Ministère, affectée spécifiquement au Fonds de pension.

^(c) Au cours de l'exercice 2008-2009, l'Office a pris la décision d'affecter une portion des fonds issus de la dissolution de la Fondation TVOntario et reçus au cours d'un exercice antérieur. À ce titre, les fonds affectés pourront être utilisés à des fins déterminées par le conseil d'administration de temps à autre et seulement avec l'approbation de celui-ci.

^(d) Le solde de l'encaisse affectée liée à l'acquisition de contenu éducatif pour les enfants âgés de 2 à 12 ans a été complètement dépensé au cours de l'exercice.

^(e) Sur une base annuelle, une portion du budget de fonctionnement est octroyée spécifiquement pour répondre aux exigences de la Loi 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées en Ontario (LAPHO). Le solde de 201 977 \$ est constaté à titre d'apport reporté et ajouté à la réserve. Le montant sera utilisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

7. PROGRAMMATION MAISON

	2016		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Programmation maison	43 456 880 \$	23 214 944 \$	20 241 936 \$
Programmations maison complètement amorties et radiées au cours de l'exercice	(4 330 600)	(4 330 600)	-
	39 126 280 \$	18 884 344 \$	20 241 936 \$
	2015		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Programmation maison	33 185 172 \$	14 438 789 \$	18 746 383 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2016**

8. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Description des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite**

L'Office a des régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés, et des régimes à cotisations déterminées, lesquels garantissent à la plupart de ses salariés le paiement de prestations de retraite et d'avantages complémentaires de retraite.

Le régime de retraite auquel participent la plupart des employés de l'Office comporte deux volets. Le premier volet est à prestations déterminées entièrement financé par l'Office en vertu duquel les prestations de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire de fin de carrière. Les prestations de retraite font l'objet chaque année d'une majoration correspondant au taux d'inflation jusqu'à un maximum de 3 %. Le deuxième volet est à cotisations déterminées et les cotisations sont versées par l'Office et les participants. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont des régimes contributifs d'assurance maladie, dentaire et vie.

Total des paiements en espèces

Les paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs, constitués des cotisations de l'Office à son régime de retraite capitalisé, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre des autres régimes non capitalisés et des cotisations aux régimes à cotisations déterminées, totalisent 834 430 \$ (2015 : 962 202 \$).

Régimes à prestations déterminées

L'Office évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour fins comptables au 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée par Mercer en date du 31 mars 2016 et est une extrapolation des données et de l'évaluation complète datée du 31 mars 2014.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

8. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux futurs et des montants inscrits dans les états financiers

	2016		
	Régime de retraite capitalisé	Autres régimes non capitalisés	Total
Obligation au titre des prestations constituées	11 991 600 \$	2 066 100 \$	14 057 700 \$
Juste valeur des actifs des régimes	(13 604 500)	-	(13 604 500)
Situation de capitalisation – déficit (surplus) du régime	(1 612 900)	2 066 100	453 200
Gain (perte) actuariel(le) net(te) non amorti(e)	286 700	(54 600)	232 100
Passif (actif) au titre des prestations constituées	(1 326 200) \$	2 011 500 \$	685 300 \$

	2015		
	Régime de retraite capitalisé	Autres régimes non capitalisés	Total
Obligation au titre des prestations constituées	11 038 600 \$	2 077 700 \$	13 116 300 \$
Juste valeur des actifs des régimes	(13 661 900)	-	(13 661 900)
Situation de capitalisation – déficit (surplus) du régime	(2 623 300)	2 077 700	(545 600)
Gain (perte) actuariel(le) net(te) non amorti(e)	1 536 900	(295 600)	1 241 300
Passif (actif) au titre des prestations constituées	(1 086 400) \$	1 782 100 \$	695 700 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

8. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Composition des actifs du régime de retraite

La composition des actifs du régime de retraite selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 mars, se présente comme suit :

	2016	2015
	%	%
Catégorie d'actifs		
Titres de capitaux propres	60	60
Titres de créances	40	35
Autres	-	5
	100	100

Coûts des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice et prestations versées

	2016	
	Régime de retraite	Autres régimes
Coûts des avantages sociaux futurs constatés	351 300 \$	246 900 \$
Prestations versées	315 700 \$	17 500 \$

	2015	
	Régime de retraite	Autres régimes
Coûts des avantages sociaux futurs constatés	268 500 \$	179 600 \$
Prestations versées	700 000 \$	14 700 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

8. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

La composition des coûts des avantages sociaux futurs constatés se détaillent comme suit :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2016	2015	2016	2015
Coûts des avantages au titre des services courants	631 000 \$	572 500 \$	166 000 \$	122 200 \$
Amortissement des pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets)	(131 900)	(142 600)	20 600	(2 400)
Intérêts au titre des avantages de retraite	(147 800)	(161 400)	60 300	59 800
	351 300 \$	268 500 \$	246 900 \$	179 600 \$

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2016	
	Régime de retraite	Autres régimes
	%	%
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	5,70	3,20
Taux de croissance de la rémunération :		
Employés non-syndiqués	1,50 jusqu'en 2019	-
Employés non-syndiqués	2,50 2020 et après	-
Employés syndiqués	2,50 par an	-
Coût des avantages sociaux futurs		
Taux d'actualisation	5,70	2,80
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	5,70	-
Taux de croissance de la rémunération		
Employés non-syndiqués	1,50 jusqu'en 2019	-
Employés non-syndiqués	2,50 2020 et après	-
Employés syndiqués	2,50 par an	-

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

8. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Principales hypothèses (suite)

	2015	
	Régime de retraite	Autres régimes
	%	%
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	5,70	2,80
Taux de croissance de la rémunération :		
Employés non-syndiqués	1,50 jusqu'en 2019	-
Employés non-syndiqués	2,50 2020 et après	-
Employés syndiqués	2,50 par an	-
Coût des avantages sociaux futurs		
Taux d'actualisation	6,35	3,80
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	6,35	-
Taux de croissance de la rémunération		
Employés non-syndiqués	1,00 jusqu'en 2019	-
Employés non-syndiqués	2,20 2020 et après	-
Employés syndiqués	2,20 par an	-

Pour les autres régimes, les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé sont fondés sur les éléments suivants :

	2016	2015
	%	%
Médicaments sur ordonnance :		
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	6,5	6,5
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	4,5	4,5
Année où le taux devrait se stabiliser	2030	2030
Frais d'hospitalisation, soins de la vue, soins dentaires et autres soins médicaux	Entre 0 et 5,00	Entre 0 et 5,00

Régime à cotisations déterminées

Les coûts totaux constatés au titre du régime à cotisations déterminées s'élèvent à 226 900 \$ (2015 : 189 898 \$).

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

9. IMMOBILISATIONS

	2016		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilité	63 256 \$	10 243 \$	53 013 \$
Machines de bureau	488 870	4 579	484 291
Infrastructure de bureau	558 022	105 630	452 392
Équipement de production	12 333 868	10 302 172	2 031 696
Équipement informatique de production	10 735 275	7 573 448	3 161 827
Ameublement et équipement	2 040 691	677 030	1 363 661
Améliorations locatives	5 726 954	4 094 458	1 632 496
	31 946 936 \$	22 767 560 \$	9 179 376 \$
	2015		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Système technique (équipement de production)	11 568 360 \$	9 577 807 \$	1 990 553 \$
Système informatique (équipement informatique de production)	10 070 681	6 451 083	3 619 598
Ameublement et équipement	1 779 895	555 673	1 224 222
Améliorations locatives	5 666 338	3 526 344	2 139 994
	29 085 274 \$	20 110 907 \$	8 974 367 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2016		2015
Comptes fournisseurs et charges à payer	6 361 116	\$	4 012 882
Salaires et avantages sociaux courus	782 090		633 563
Sommes à remettre à l'État	182 066		180 036
	7 325 272	\$	4 826 481

11. APPORTS REPORTÉS

	2016		
	MÉO	Autres	Total
<i>Charges reportées</i>			
Solde au début	5 655 970	76 023	5 731 993
Plus : montant reçu	1 507 300	46 490	1 553 790
Moins : montant constaté à titre de produit	(5 119 677)	(85 021)	(5 204 698)
Solde à la fin	2 043 593	37 492	2 081 085
<i>Projets spéciaux</i>			
Solde au début	72 132	14 000	86 132
Plus : montant reçu	276 357	320 000	596 357
Moins : montant constaté à titre de produit	(293 739)	(327 353)	(621 092)
Solde à la fin	54 750	6 647	61 397
Total	2 098 343	\$	44 139
			\$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

11. APPORTS REPORTÉS (suite)

	2015		Total
	MÉO	Autres	
<i>Charges reportées</i>			
Solde au début	4 569 623 \$	93 303 \$	4 662 926 \$
Plus : montant reçu	4 272 557	73 295	4 345 852
Moins : montant constaté à titre de produit	(3 186 210)	(90 575)	(3 276 785)
Solde à la fin	5 655 970	76 023	5 731 993
<i>Projets spéciaux</i>			
Solde au début	44 555	-	44 555
Plus : montant reçu	368 085	462 231	830 316
Moins : montant constaté à titre de produit	(340 508)	(448 231)	(788 739)
Solde à la fin	72 132	14 000	86 132
Total	5 728 102 \$	90 023 \$	5 818 125 \$

12. APPORTS REPORTÉS – DROITS DE DIFFUSION

	2016	2015
Solde au début	17 909 342 \$	17 718 402 \$
Plus :		
Montant reçu cette année – ministère de l'Éducation	8 331 561	7 440 012
Montant reçu année antérieure – ministère de l'Éducation	1 002 000	-
Montant reçu – autres fonds	500	123 226
Moins :		
Transfert	(2 224 718)	(1 742 614)
Amortissement – montant constaté à titre de produit	(6 900 055)	(5 629 684)
Solde à la fin	18 118 630 \$	17 909 342 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

13. APPORTS REPORTÉS – PROGRAMMATION MAISON

	2016		2015
Solde au début	18 746 383	\$	13 347 142
Plus :			
Montant reçu – ministère de l'Éducation	9 541 708		11 584 137
Montant reçu – Fonds des médias canadiens	730 000		784 795
Moins :			
Amortissement – montant constaté à titre de produit	(8 776 155)		(6 969 691)
Solde à la fin	20 241 936	\$	18 746 383

14. APPORTS REPORTÉS – IMMOBILISATIONS

	2016		2015
Solde au début	10 960 759	\$	12 482 511
Plus :			
Montants ajoutés aux apports reportés – ministère de l'Éducation	2 865 977		1 952 532
Moins :			
Transfert	(986 432)		(101 532)
Amortissement – montant constaté à titre de produit	(2 656 653)		(3 372 752)
Solde à la fin	10 183 651	\$	10 960 759

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

15. APPORTS – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

	2016	2015
<i>Reçu dans l'année en cours</i>		
Subvention de base	11 640 739 \$	10 234 365 \$
Subvention de base – LAPHO	657 300	792 100
Subvention de capital	1 867 000	1 750 000
Subvention de capital – LAPHO	-	100 000
Subvention – droits de diffusion	6 132 953	5 113 897
Subvention – programmation maison	9 541 708	11 584 137
<i>Reçu dans une année antérieure</i>		
Capital	986 432	101 532
Droits de diffusion	2 189 763	2 326 114
LAPHO	788 845	-
Projets dédiés	2 873 509	2 602 710
<i>Transfert aux apports reportés</i>		
Droits de diffusion	(8 331 561)	(7 440 012)
Programmation maison	(9 541 708)	(11 584 137)
Immobilisations	(2 865 977)	(1 952 532)
Projets dédiés	(850 000)	(3 483 712)
Projets dédiés – LAPHO	(201 977)	(788 845)
	14 887 026 \$	9 355 617 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

16. APPORTS – FINANCEMENT DE PROJETS SPÉCIAUX

	2016		
	MÉO	Autres	Total
Financement reçu au cours de l'exercice	343 357 \$	320 000 \$	663 357 \$
Financement constaté	293 739	327 353	621 092
Moins : apports reportés	(276 358)	(320 000)	(596 358)
	360 738 \$	327 353 \$	688 091 \$

	2015		
	MÉO	Autres	Total
Financement reçu au cours de l'exercice	368 085 \$	462 231 \$	830 316 \$
Financement constaté	340 508	448 231	788 739
Moins : apports reportés	(368 085)	(462 231)	(830 316)
	340 508 \$	448 231 \$	788 739 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

17. APPORTS – CORPORATIFS ET GOUVERNEMENTAUX

	2016	2015
<i>Ministère de l'Éducation</i>		
Financement reçu au cours de l'exercice	2 605 000 \$	2 605 000 \$
<i>Fédéral</i>		
Financement reçu au cours de l'exercice	1 305 756	784 795
Moins : apports reportés de l'exercice	(730 000)	(784 795)
<i>Autres organismes de l'Ontario</i>		
Financement reçu au cours de l'exercice	1 255	33 620
Financement des années antérieures constaté	32 723	11 633
Moins : apports reportés de l'exercice		-
<i>Autres provinces</i>		
Financement reçu au cours de l'exercice	54 295	68 368
Financement des années antérieures constaté	5 308	-
Moins : apports reportés de l'exercice	-	(960)
<i>Corporatif</i>		
Financement reçu au cours de l'exercice	-	5 100
Financement des années antérieures constaté	500	6 167
Moins : apports reportés à l'exercice suivant – droits de diffusion	(500)	(123 226)
	3 274 337 \$	2 605 702 \$

18. AUTRES PRODUITS

	2016	2015
Abonnements de distribution du signal	2 521 551 \$	2 689 867 \$
Publicité, dons et autres	599 135	233 402
Sous-location	99 157	103 241
Intérêts	184 049	200 241
Dons reçus sous forme de services	295 262	-
	3 699 154 \$	3 226 751 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2016**

19. OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES ORGANISMES APPARENTÉS

À titre de promoteur du Régime de retraite de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario, l'Office s'est engagé à payer certains coûts du régime de retraite, dont la rémunération des employés y travaillant, les honoraires professionnels ainsi que les coûts rattachés à l'utilisation des locaux incluant certains coûts connexes.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS**Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers**

L'Office est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction.

L'Office ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Office est exposé et les principales politiques de gestion des risques financiers qu'elle applique sont détaillés ci-après :

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de pertes financières que l'Office subirait si un client ou une partie à un instrument financier manquait à ses obligations. Ce type de risque découle principalement de certains actifs financiers détenus par l'Office, incluant notamment la trésorerie et équivalents de trésorerie et les débiteurs.

L'Office est exposé à un risque de crédit relativement à ses débiteurs. Le risque de crédit auquel elle fait face est jugé faible en raison de la nature des débiteurs, qui proviennent principalement de gouvernements.

L'Office est exposé à un risque de concentration, puisque sa trésorerie et équivalents de trésorerie et son encaisse affectée sont détenus auprès d'une seule institution financière. Il gère son risque de crédit en faisant affaire avec une banque réputée.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2016**

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)*Risque de change*

L'Office est exposé au risque de change en raison de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des débiteurs libellés en dollars américains. Au 31 mars 2016, la trésorerie et équivalents de trésorerie libellée en dollars américains totalise 53 934 \$ USD (70 044 \$ CAD) (2015 : 87 917 \$ USD) (111 356 \$ CAD).

L'Office ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel il est exposé et est d'avis que le risque de change auquel ses instruments financiers sont exposés est minime.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que l'Office ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières au moment requis.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Afin d'atteindre ses objectifs et d'acquitter ses obligations, l'Office établit des prévisions budgétaires, mais ne prépare pas de budget de trésorerie détaillé.

Au 31 mars 2016, le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie et d'encaisse affectée de l'Office s'élève à 11 953 815 \$ (2015 : 15 213 709 \$). Toutes les obligations financières de l'Office, qui totalisent 7 325 272 \$ (2015 : 4 826 481 \$), ont des échéances contractuelles de moins de 365 jours.

21. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Office s'est engagé, d'après des contrats de location-exploitation échéant le 31 août 2027, à verser une somme totale de 8 581 600 \$ pour la location d'espaces de bureau. Les loyers minimaux exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 523 900 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2017, à 463 300 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018, à 721 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019, à 753 800 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2020 et à 777 300 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

L'Office s'est engagé, d'après des contrats de location-exploitation échéant en 2019-2020, à verser une somme mensuelle de 22 239 \$ pour des services de communication. Les paiements minimaux exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 391 868 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2017, à 266 868 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018, à 266 868 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 et à 177 912 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2016**

21. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (suite)

Au 31 mars 2016, l'Office s'est engagé à faire l'acquisition de droits de diffusion pour un montant total de 2 156 320 \$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 et 398 527 \$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018.

Au 31 mars 2016, l'Office s'est engagé à faire l'acquisition d'immobilisations d'un montant total de 4 275 \$ au cours de l'exercice 2016-2017.

L'Office s'est également engagé en vertu d'autres contrats pour un montant total de 306 353 \$, dont 151 054 \$ sera versé au cours de l'exercice 2016-2017, 108 712 \$ au cours de l'exercice 2017-2018 et 46 588 \$ au cours de l'exercice 2018-2019.

22. ÉVENTUALITÉS

La nature de ses activités fait en sorte que l'Office peut faire l'objet de poursuites à tout moment. Concernant les plaintes reçues en date du 31 mars 2016, la direction est d'avis que l'Office dispose de mécanismes de défense suffisants et d'une protection d'assurance adéquate. Même si certaines des allégations à l'encontre de l'Office étaient fondées, la direction estime que cela n'aura aucune incidence importante sur sa situation financière. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé aux états financiers.

Le financement reçu des ministères gouvernementaux peut faire l'objet d'un remboursement suite à une vérification si le financement reçu est jugé excédentaire en fonction des ententes de financement convenues entre les parties. Au 31 mars 2016, la direction n'a pas été informée d'un quelconque remboursement éventuel.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

États financiers

Responsabilité de la présentation des états financiers

Les états financiers de l'OOF ci-joints ont été établis conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 17 juin 2016.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification et de gestion des risques, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification et de gestion des risques tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions soulevées et revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction



Gadi Mayman
Chef de la direction



Ken Kandeepan
Directeur général des finances
et de la gestion du risque

Rapport de l'auditeur



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Office ontarien de financement
et au ministre des Finances

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office ontarien de financement, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale,

Toronto (Ontario)
Le 17 juin 2016

Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, ECA

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT
État de la situation financière
Au 31 mars 2016

<i>(en milliers de dollars)</i>	2016	2015
ACTIF FINANCIER		
Espèces	18 400 \$	15 278 \$
Montant dû par les organismes et les apparentés (note 6)	3 088	2 841
Montant dû par la province de l'Ontario	1 919	1 797
	23 407	19 916
PASSIF		
Comptes créditeurs et frais à payer	1 919	1 797
Somme payable à la province de l'Ontario	1 346	1 341
Produit comptabilisé d'avance (note 3)	1 551	1 633
	4 816	4 771
Actif financier net	18 591	15 145
ACTIF NON FINANCIER		
Immobilisations corporelles (note 2)	1 201	1 261
Charges payées d'avance	350	372
	1 551	1 633
Excédent accumulé	20 142 \$	16 778 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Scott Thompson
Président



Gadi Mayman
Chef de la direction

**OFFICE ONTARIEN DE
FINANCEMENT**

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

<i>(en milliers de dollars)</i>	2016	2016	2015
	Budget	Réels	Réels
PRODUITS			
Recouvrement des coûts auprès de la province de l'Ontario (note 4)	20 742 \$	18 268 \$	17 517 \$
Recouvrement des coûts auprès des organismes et des apparentés (note 6)	4 937	4 753	4 845
Amortissement des apports de capital reportés (note 3)	848	782	789
Produit d'intérêts (note 5)	3 067	3 364	3 420
	<u>29 594</u>	<u>27 167</u>	<u>26 571</u>
CHARGES			
Traitements, salaires et avantages sociaux	20 833	19 098	18 946
Frais administratifs et généraux	4 846	3 923	3 416
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	848	782	789
	<u>26 527</u>	<u>23 803</u>	<u>23 151</u>
Excédent annuel	3 067	3 364	3 420
Excédent accumulé au début de l'exercice	<u>16 778</u>	<u>16 778</u>	<u>13 358</u>
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	<u><u>19 845 \$</u></u>	<u><u>20 142 \$</u></u>	<u><u>16 778 \$</u></u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT
État de l'évolution de l'actif financier net
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

<i>(en milliers de dollars)</i>	2016 Budget	2016 Réels	2015 Réels
Excédent annuel	3 067 \$	3 364 \$	3 420 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 3)	(750)	(722)	(563)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	848	782	789
Charges payées d'avance	—	22	(112)
Fluctuation de l'actif financier net	3 165	3 446	3 534
Actif financier net au début de l'exercice	15 145	15 145	11 611
Actif net à la fin de l'exercice	18 310 \$	18 591 \$	15 145 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT
État des flux de trésorerie
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

<i>(en milliers de dollars)</i>	2016	2015
Opérations d'exploitation		
Excédent annuel	3 364 \$	3 420 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	782	789
Augmentation du montant dû par les organismes et les apparentés	(247)	(237)
Augmentation du montant dû par la province	(122)	(17)
Augmentation des comptes créditeurs	122	17
Diminution/(Augmentation) des charges payées d'avance	22	(112)
Augmentation de la somme payable à la province au titre du recouvrement des coûts	5	12
Diminution du produit comptabilisé d'avance	(82)	(114)
Encaisse générée par les opérations d'exploitation	3 844	3 758
Opérations sur capitaux propres		
Encaisse utilisée pour acquérir des immobilisations corporelles	(722)	(563)
Encaisse appliquée aux opérations sur capitaux propres	(722)	(563)
Augmentation de l'encaisse	3 122	3 195
Encaisse au début de l'exercice	15 278	12 083
Encaisse à la fin de l'exercice	18 400 \$	15 278 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

CONTEXTE

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société de la Couronne créé le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). En vertu de la Loi, l'OOF a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la « province »);
- gérer la dette de la province;
- offrir des services financiers centralisés à la province, y compris les services bancaires et la gestion de la trésorerie;
- prodiguer des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics en ce qui concerne les politiques et projets financiers;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et investir des fonds;
- prêter de l'argent à certains organismes publics à la demande de la province;
- investir au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec l'Ontario Power Generation Inc. (OPG), gérer les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) de l'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement);
- assumer les activités quotidiennes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et offrir tout un éventail de services financiers à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario).

En outre, l'OOF a pour responsabilité de :

- fournir tout autre service financier considéré utile à la province ou tout organisme public;
- assumer toute autre responsabilité à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode de comptabilité : Puisque l'OOF est un organisme gouvernemental, ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien.

Immobilisations corporelles : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-après.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Conditions de location

Les fonds reçus de la province et des organismes pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que les immobilisations corporelles.

Incertitude relative à la mesure : La préparation d'états financiers selon les normes comptables pour le secteur public canadien exige que la direction fasse des estimations et des suppositions qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif rapportés à la date de clôture des états financiers et les montants de produits et charges rapportés pour l'exercice. Les éléments comportant une part importante d'estimation sont : la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les ajustements et l'obligation au titre des prestations définies. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation et sont mises à jour chaque année en fonction des nouveaux renseignements. Il existe dans les présents états financiers une part d'incertitude quant à la mesure. Il peut exister une divergence entre ces estimations et les résultats réels.

Comptes créditeurs et frais à payer : Les comptes créditeurs concernent les transactions commerciales courantes avec des fournisseurs tiers et sont assujetties aux conditions générales applicables aux transactions commerciales standard. Les frais à payer concernent les ajustements relatifs aux salaires.

Produits et charges : L'OOF est financé à même le Trésor, dans le cadre du Programme du Trésor. L'OOF est aussi habilité à facturer des frais, assujettis au contrôle des autorités législatives et réglementaires; il obtient auprès des organismes publics des revenus autres que le financement du Trésor. L'OOF conserve les produits générés par le différentiel de taux d'intérêt sur les prêts qu'il consent aux organismes publics.

Instruments financiers : Les actifs financiers et le passif de l'OOF sont rapportés selon les modalités suivantes :

- L'encaisse est soumise à un risque négligeable de changement de valeur; la valeur comptable correspond donc approximativement à la juste valeur;
- Les comptes débiteurs, le montant dû par les organismes et les apparentés, le montant dû par la province de l'Ontario, les comptes créditeurs, la Somme payable à la province de l'Ontario et le Produit comptabilisé d'avance sont comptabilisés au coût;
- L'obligation au titre des prestations définies des employés est comptabilisée au coût en fonction des versements effectués aux employés jusqu'au 31 mars 2016 (déclarés à la note 8B). Un estimé à la juste valeur fondé sur des hypothèses actuarielles à propos du moment auquel ces prestations seront effectivement versées n'a pas été effectué puisqu'on ne s'attend pas à ce qu'il existe une différence significative par rapport au montant comptabilisé.

L'OOF n'utilise pas des instruments financiers dérivés pour son propre compte.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Exercice clos le 31 mars 2016

	Matériel informatique	Améliorations locatives	Meubles et matériel	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Coût				
Solde d'ouverture, 1 ^{er} avril 2015	13 072 \$	1 833 \$	1 068 \$	15 973 \$
Acquisitions	697	—	25	722
Cessions	(119)	—	—	(119)
Solde de clôture, 31 mars 2016	13 650	1 833	1 093	16 576
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture, 1 ^{er} avril 2015	12 227	1 428	1 057	14 712
Amortissement	594	180	8	782
Cessions	(119)	—	—	(119)
Solde de clôture, 31 mars 2016	12 702	1 608	1 065	15 375
Valeur comptable nette, 31 mars 2016	948 \$	225 \$	28 \$	1 201 \$

Exercice clos le 31 mars 2015

	Matériel informatique	Améliorations locatives	Meubles et matériel	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Coût				
Solde d'ouverture, 1 ^{er} avril 2014	12 823 \$	1 808 \$	1 065 \$	15 696 \$
Acquisitions	535	25	3	563
Cessions	(286)	—	—	(286)
Solde de clôture, 31 mars 2015	13 072	1 833	1 068	15 973
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture, 1 ^{er} avril 2014	11 918	1 253	1 039	14 210
Amortissement	596	175	18	789
Cessions	(287)	—	—	(287)
Solde de clôture, 31 mars 2015	12 227	1 428	1 057	14 712
Valeur comptable nette, 31 mars 2015	845 \$	405 \$	11 \$	1 261 \$

3. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

Le produit comptabilisé d'avance représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province et des organismes au chapitre de l'acquisition d'immobilisations corporelles ainsi que les charges payées d'avance qui doivent être affectées à la période pendant laquelle les ressources ont été consommées.

(en milliers de dollars)

	Immobilisations corporelles	Charges payées d'avance	Total
Solde au début de l'exercice	1 261 \$	372 \$	1 633 \$
Acquisitions	722	476	1 198
Amortissement	(782)	—	(782)
Charges de l'année en cours	—	(498)	(498)
Solde à la fin de l'exercice	1 201 \$	350 \$	1 551 \$

L'amortissement de 782 000 \$ représente la compensation des contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. La charge de 498 000 \$ représente la partie des charges payées d'avance affectée aux charges de l'exercice en cours.

4. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DE LA PROVINCE

L'OOF gère, au nom de la province, une dette qui s'élevait à 325,3 milliards de dollars au 31 mars 2016 (314,9 milliards de dollars en mars 2015) selon les estimations provisoires publiées dans le budget annuel 2016, et des placements qui s'élevaient à 47,0 milliards de dollars au 31 mars 2016 (43,3 milliards de dollars en mars 2015), y compris la gestion conjointe des fonds appartenant à Ontario Power Generation Inc. (OPG) en vertu de l'*Ontario Nuclear Funds Agreement*. La province, l'OPG et certaines filiales de l'OPG ont conclu, en mars 2002, une entente visant à mettre de côté les fonds nécessaires pour éliminer les déchets radioactifs et le combustible épuisé et pour déclasser les centrales nucléaires. L'entente est entrée en vigueur le 24 juillet 2003.

Le recouvrement des coûts auprès de la province pour toutes les activités de gestion de la dette et de placement pour la période terminée le 31 mars 2016 se chiffrait à 18,3 millions de dollars (17,5 millions de dollars en mars 2015).

5. TRANSACTIONS AVEC LES ORGANISMES PUBLICS

À la demande de la province, l'OOF assure le financement de divers organismes publics. Étant donné que l'OOF reçoit l'ordre de la province d'accorder ces prêts afin de faire avancer les initiatives provinciales officielles et que ces prêts sont constatés dans les états financiers consolidés de la province, ces transactions ne sont pas prises en compte dans les présents états financiers.

Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à des facilités de crédit de 16,9 milliards de dollars échéant entre 2027 et 2044. L'OOF remet à la province les remboursements en principal qu'il reçoit des organismes publics. Les taux d'intérêt demandés aux organismes publics seront en général légèrement plus élevés que le taux applicable aux avances de la province servant à financer les prêts (l'écart).

L'OOF conservera généralement une partie de l'écart afin de recouvrer les coûts administratifs relatifs à la gestion de ces prêts. L'écart conservé par l'OOF comprend une composante de recouvrement des coûts et, le cas échéant, un écart de taux d'intérêt commercial de référence. L'inclusion de l'écart commercial de référence donne un taux d'intérêt équivalent à celui que demanderait un prêteur commercial et tient compte du risque relatif associé au prêt. Pendant l'exercice clos le 31 mars 2016, des produits au titre de l'écart de taux d'intérêt de 3,4 millions de dollars ont été comptabilisés (3,4 millions de dollars en 2015 également), dont 1,7 million de dollars en débiteurs à la fin de l'exercice (contre 1,5 million de dollars en 2015).

Au 31 mars 2016, les sommes à recevoir en principal par l'OOF au nom de la province représentent des débentures et des prêts à court terme. En plus des prêts en cours mentionnés ci-dessous, les intérêts courus sur ces prêts s'élevaient à 93,6 millions de dollars (95,6 millions de dollars en mars 2015), dont 92,6 millions de dollars (94,6 millions de dollars en 2015) seront versés à la province.

Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la Corporation de la ville de Windsor et l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario.

(en milliers de dollars)

	31 mars 2016	31 mars 2015
Centre Centennial des sciences et de la technologie	500 \$	1 000 \$
Collèges d'arts appliqués et de technologie	221 450	227 876
Corporation de la Ville de Windsor	9 916	11 556
Commission des parcs du Niagara	4 876	5 183
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	—	10 000
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	34 085	29 706
Commission de transport Ontario Northland	2 950	3 317
Centre Shaw (anciennement la Société du Centre des congrès d'Ottawa)	45 872	43 825

Musée royal de l'Ontario	30 145	33 345
Conseils scolaires	5 611 958	5 608 444
Institut universitaire de technologie de l'Ontario	10 611	15 412
Total	5 972 364 \$	5 989 664 \$

Prêts accordés à des organismes publics par la province :

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme provincial de la Couronne, constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le Centre a emprunté 0,5 million de dollars (1,0 million de dollars en mars 2015) pour financer la construction de son projet d'agents du changement. Le prêt, qui porte intérêt au taux de 4,35 pour cent, arrive à échéance en mars 2017.

Les collèges d'arts appliqués et de technologie ont emprunté 221,5 millions de dollars (227,9 millions de dollars en mars 2015) pour financer différents projets de campus, notamment la construction et l'agrandissement de résidences pour étudiants, l'achat de matériel informatique, l'aménagement de parcs de stationnement et la réalisation d'un projet d'immobilisations écoénergétiques. Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 1,32 et 5,49 pour cent, arrivent à échéance entre 2016 et 2040.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale divisionnaire et le quartier général de la police municipale. Il s'agit d'un prêt de 20 ans portant intérêt au taux de 6,41 pour cent et arrivant à échéance en mars 2021. Le solde impayé s'élève à 9,9 millions de dollars (11,6 millions de dollars en mars 2015).

La Commission des parcs du Niagara, un organisme provincial de la Couronne régi par la *Loi de 1990 sur les parcs du Niagara*, a emprunté 4,9 millions de dollars (5,2 millions de dollars en mars 2015) pour financer les coûts d'immobilisations supplémentaires engagés pour le réaménagement de la phase I de la Table Rock House dans le parc de la Reine Victoria à Niagara Falls. Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 5,07 pour cent, arrive à échéance en avril 2027.

La Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*, a obtenu des facilités de crédit renouvelables d'une valeur maximale de 200 millions de dollars arrivant à échéance en juin 2019. La société avait emprunté 10,0 millions de dollars (10,0 millions de dollars en mars 2015) portant un taux d'intérêt de 1,59 pour cent, qu'elle a entièrement remboursé à l'échéance en juillet 2015.

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG), un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, a obtenu des prêts totalisant 34,1 millions de dollars (29,7 millions de dollars en mars 2015) pour financer plusieurs projets; ces prêts portent intérêt à des taux se situant entre 2,32 et 2,93 pour cent et arrivent à échéance entre mai 2016 et janvier 2018.

La Commission de transport Ontario Northland (CTON) est un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland*. L'emprunt total de 2,9 millions de dollars (3,3 millions de dollars en mars 2015) de la CTON arrive à échéance entre 2014 et 2031 et porte intérêt à des taux variant entre 4,90 et 5,22 pour cent.

Le Centre Shaw (anciennement la Société du Centre des congrès d'Ottawa), un organisme provincial de la Couronne régi aux termes de la *Loi sur la Société du Centre des congrès d'Ottawa* de 1988, a obtenu un prêt de 45,9 millions de dollars (43,8 millions de dollars en mars 2015) visant à fournir un emprunt à terme fixe pour financer une partie de la construction du Centre Shaw. Il s'agit d'un prêt amorti sur 25 ans portant intérêt au taux de 4,67 pour cent et arrivant à échéance en septembre 2036. À la suite d'une directive signée le 2 novembre 2012 par le ministre des Finances, la province a offert au Centre Shaw un report de remboursement de capital et d'intérêts pouvant aller jusqu'à cinq ans. Les intérêts continuent de s'accumuler au cours de la période de report de cinq ans. L'encours comprend l'intérêt capitalisé d'un montant de 5,9 millions de dollars.

Le Musée royal de l'Ontario (ROM), un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes d'une loi spéciale de l'Assemblée législative de l'Ontario, a emprunté 30,1 millions de dollars (33,3 millions de dollars en mars 2015) comprenant 0,5 million de dollars à un taux fixe de 5,04 pour cent et 29,6 millions de dollars à un taux variable qui se situe actuellement à 2,2 pour cent. Tous les prêts en cours devraient être remboursés d'ici mars 2027.

Des prêts sont accordés aux conseils scolaires dans le cadre de différents programmes depuis 2006. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2016, les conseils scolaires ont obtenu des prêts supplémentaires et ont fait des paiements semestriels en principal et intérêts, réduisant l'encours total à 5 611,9 millions de dollars (5 608,4 millions de dollars en mars 2015). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,42 et 5,38 pour cent, arrivent à échéance entre 2021 et 2041.

L'Institut universitaire de technologie de l'Ontario (IUTO) est une société constituée aux termes de la *Loi de 2002 sur l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario*. La province a accordé un prêt de 10,6 millions de dollars sur cinq ans (15,4 millions de dollars en mars 2015), portant intérêt au taux de 2,77 pour cent et venant à échéance en octobre 2017.

6. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DES ORGANISMES APPARENTÉS

- a. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après. Les droits visent à recouvrer les coûts de l'OOF et sont calculés en fonction de la valeur marchande ou de la valeur nominale de l'actif géré, sur une échelle pouvant atteindre 0,20 pour cent.

Société ontarienne d'assurance-dépôts	Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier
Société ontarienne de financement de la croissance	Fondation Trillium de l'Ontario
Fonds de garantie des prestations de retraite	

Les investissements gérés au nom de ces entités s'élevaient à 2 733 millions de dollars au 31 mars 2016 (3 062 millions de dollars en mars 2015).

- b. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après selon le principe du recouvrement des coûts.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

L'OOF offre des services et des conseils financiers à la SFIEO selon le principe du recouvrement des coûts et gère le portefeuille de sa dette qui s'élève à environ 24,3 milliards de dollars (25,3 milliards de dollars en mars 2015).

Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier

L'OOF offre des services d'emprunt, ainsi que d'autres services et conseils financiers, à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier selon le principe du recouvrement des coûts et gère sa dette d'environ 4,4 milliards de dollars au 31 mars 2016 (5,2 milliards de dollars en mars 2015), y compris les prêts consentis par la province, un organisme provincial et des tiers.

- c. Le total des coûts recouverts et de l'encours des organismes apparentés, au 31 mars 2016, est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2016	<i>31 mars 2015</i>
Coûts recouverts :		
SFIEO	3 684 \$	3 611 \$
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	750	939
Gestion des placements	319	295
Total	4 753 \$	4 845 \$
Comptes débiteurs :		
SFIEO	1 041 \$	1 029 \$
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	187	235
Gestion des placements	132	90

Écart des taux d'intérêt (note 5)	1 728	1 487
Total	3 088 \$	2 841 \$

7. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les principaux risques auxquels les instruments financiers de l'Office sont exposés sont le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque lié au marché. Ces risques sont limités aux instruments financiers apparaissant à l'état de la situation financière et ne s'étendent pas au financement fourni à diverses entités publiques, déclarés à la note 6 aux états financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier omette de remplir une obligation ou un engagement auquel elle est tenue. Ce risque est minime, puisque la majeure partie des comptes débiteurs provient de la province de l'Ontario.

Le risque de ne pas recouvrer les comptes créditeurs associés à la SFIEO, à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier et à d'autres organismes est également considéré comme étant minime.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que l'Office ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en matière de trésorerie à mesure qu'elles viennent à échéance. L'exposition de l'Office au risque d'illiquidité est minime, puisque la totalité des charges de fonctionnement et d'immobilisations sont des coûts récupérés auprès de la province de l'Ontario.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché découle de la possibilité que la fluctuation des prix du marché ait une incidence sur la valeur des instruments financiers de l'Office. L'Office n'est pas exposé au risque lié au marché.

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

(a) Prestations de retraite

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à temps plein par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement provincial de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC) est responsable du financement de la cotisation patronale à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces

coûts futurs. Par ailleurs, le coût des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite est pris en charge par le MSGSC et n'est pas déclaré dans les présents états financiers.

(b) Obligation au titre des prestations définies des employés

L'indemnité de départ à la retraite octroyée en vertu de la législation aux employés membres de l'Association des employés et employées gestionnaires, administratifs et professionnels de la Couronne de l'Ontario, aux employés exemptés, aux gestionnaires exemptés et autres cadres prenant leur retraite après le 1^{er} janvier 2016, sera basée sur le salaire en vigueur au 31 décembre 2015.

Pour ce qui est de tous les autres employés assujettis aux conditions établies en vertu des conventions collectives, ayant au moins cinq ans d'ancienneté, l'OOF verse une indemnité de cessation d'emploi équivalente à une semaine de salaire par année d'ancienneté, jusqu'à concurrence de la moitié du salaire annuel de l'employé.

Au 31 mars 2016, le coût de ces indemnités de départ, octroyées en vertu de la législation aux employés membres de l'Association des employés et employées gestionnaires, administratifs et professionnels de la Couronne de l'Ontario, aux employés exemptés, aux gestionnaires exemptés et aux cadres, s'élevait à 4 076 000 dollars. De plus, la valeur des droits à congé payé inutilisés de l'ensemble des employés s'élevait à 624 000 dollars au 31 mars 2016. Le MSGSC a la responsabilité d'assurer le financement continu des indemnités de départ à la retraite octroyées en vertu de la législation, ainsi que celui des droits à congé payé inutilisés. Par conséquent, aucune dépense ou responsabilité additionnelle n'est rapportée dans les présents états financiers.

9. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements relatifs à la location :

L'OOF loue les locaux dans lesquels il est installé en vertu d'un contrat de location-exploitation qui arrivera à échéance le 30 juin 2017. Les paiements minimaux à effectuer pour le durée restante du terme, en vertu du contrat de location, sont les suivants :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2016
2017	825
2018	206
Total	1 031 \$

L'OOF s'est engagé à défrayer la part qui lui incombe des taxes foncières et des frais d'exploitation des locaux pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, qui s'élève à 1 133 000 \$ (848 000 \$ en mars 2015).

Facilités de crédit engagées :

À la demande de la province, l'OOF s'est engagé à financer un certain nombre d'organismes publics auxquels il n'a pas encore avancé de fonds. Les détails sont les suivants :

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) a obtenu des facilités de crédit renouvelables maximales de 400 millions de dollars pour lui permettre de faire face à des difficultés systématiques au sein du réseau des crédit unions ou aux manquements de grandes institutions qui nécessitent des ressources supérieures à celles du Fonds de réserve d'assurance-dépôts actuellement évaluées à environ 210,8 millions de dollars. Le principal et les intérêts doivent être remboursés d'ici le 31 décembre 2029. Au 31 mars 2016, la SOAD n'avait pas utilisé ces facilités de crédit.

L'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO), maintenant fusionnée à la SIERE pour former une nouvelle entité portant également le nom de SIERE, a obtenu des facilités de crédit maximales de 975 millions de dollars, principalement pour financer le compte de variation de la grille tarifaire réglementée. Ces facilités de crédit arriveront à échéance le 31 décembre 2016. Au 31 mars 2016, la nouvelle SIERE n'avait retiré aucuns fonds provenant de ces facilités.

Éventualités :

Au 31 mars 2016, il n'existait aucune demande de règlement en vertu de laquelle l'OOF serait financièrement responsable. La province continue de garantir les dépôts émis par la Caisse d'épargne de l'Ontario avant 2003.

